

BANK OF AFRICA



Document de référence relatif à l'exercice 2024

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 13/06/2025 sous la référence EN/EM/006/2025.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 16/01/2020, sous la référence EN/EM/001/2020 et disponible sur le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_%20BMCE_Bank_001_2020.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations

ABREVIATIONS

AFH	African Financial Holding
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	AssetLiability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BBI	BANK OF AFRICA International Plc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDM	Banque de Développement du Mali
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BES VIDA	Banco Espirito Santo VIDA (filiale à 100% de Banco Espirito Santo)
BMCD	Banque Malienne de Crédit et de Dépôts
BFCM	Banque Fédérative Du Crédit Mutuel
BMCI	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BPA	Bénéfice par action
BOA	Bank Of Africa
CA	Chiffre d'Affaires
CACI	Comité d'Audit et de Contrôle Interne
CES	Créances en souffrance
CAM	Caja De Ahorros Del Mediterraneo
CID	Conseil Ingénierie et Développement
CCA	Comptes courants d'associés
CDM	Crédit du Maroc
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CSIS	Center for Strategic International Studies
CTM	Compagnie de Transport Marocaine
DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôts à Terme
DPA	Dividende par action
EUR	Monnaie unique européenne
ESI	Espirito Santo International
ETP	Equivalent Temps Plein
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCP	Fonds Commun de Placement
FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GBP	Livre sterling - Royaume Uni
GNS	Global Network System
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IG	Intégration Globale

IPE	Impression Presse Edition
ITB	Institut Technique de Banque
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
LCB	La Congolaise de Banque
M	Million
MAD	Dirham Marocain
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
Md	Milliard
MEE	Mise en Equivalence
MRE	Marocain Résident à l'Étranger
MSIM	Morgan Stanley Investment Management
Nb	Nombre
ND	Non disponible
OPCVM	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OPV	Offre Publique de Vente
Pb	Point de base
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RMA	Royale Marocaine d'Assurances
RMI	Radio Méditerranée Internationale
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
RoE	Return On Equity
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFCM	Société Financière Crédit du Maghreb
SFI	Société Financière Internationale
TCN	Titres de Créances Négociables
UBP	Union Bancaire Privée
USD	Dollar américain

SOMMAIRE	
AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	3
SOMMAIRE	5
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BANK OF AFRICA	7
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
III. L'ORGANISME CONSEIL	10
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
V. AGENCES DE NOTATION	11
PARTIE II : PRESENTATION DE BANK OF AFRICA	12
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	13
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	14
III. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL	22
IV. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	24
V. ENDETTEMENT	25
VI. NOTATION (EXTRAITS TRADUITS)	31
VII. GOUVERNANCE DE BANK OF AFRICA	33
VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	57
IX. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	59
PARTIE III : ACTIVITE DE BANK OF AFRICA	72
I. HISTORIQUE DE BANK OF AFRICA	73
II. APPARTENANCE DE BANK OF AFRICA A O CAPITAL GROUP	82
III. FILIALES DE BANK OF AFRICA	93
IV. SECTEUR BANCAIRE	148
V. ACTIVITE DE BANK OF AFRICA	158
VI. DEMARCHE RSE (AU 31/12/2024)	163
XIV. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	184
XV. ACTIONS CORRECTIVES	185
XVI. CAPITAL HUMAIN	185
XVII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	194
XVIII. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	195
XIX. MOYENS INFORMATIQUES ET ORGANISATION	200
PARTIE IV : SITUATION FINANCIERE DE BANK OF AFRICA - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2022-2024	203
PARTIE V : PRESENTATION DES COMPTES TRIMESTRIELS DE BOA AU 31/03/2025 (NON	278
AUDITES)	278
PARTIE VI : PERSPECTIVES	282
PARTIE VII : FAITS EXCEPTIONNELS	284
PARTIE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	286
PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUES	288
PARTIE X : ANNEXES	302

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA**1. Identité**

Dénomination ou raison sociale :	BANK OF AFRICA
Représentant légal :	Othman BENJELLOUN
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	140 avenue Hassan II
Téléphone :	05 22 49 80 05
Télécopie :	05 22 22 01 23
E-mail :	nechcherki@bankofafrica.ma

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2024

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BANK OF AFRICA. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 11/06/2025

Othman BENJELLOUN
Président Directeur Général, BANK OF AFRICA

II. Les Commissaires aux Comptes

1. Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	BDO SARL
Représenté par / signataire :	Amine BAAKILI
Fonction :	Associé
Adresse :	119, Bd Abdelmoumen, 5ème Etage N° 39, Casablanca
Téléphone :	05 22 22 55 00
Télécopie :	0522 225 533
E-mail :	abaakili@bdo.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2023
Date du premier mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2023
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2026
Dénomination ou raison sociale :	FIDAROC GRANT THORNTON
Représenté par / signataire :	Faïçal MEKOUAR
Fonction :	Associé
Adresse :	7 Boulevard Driss Slaoui, Casablanca -20160
Téléphone :	05 22 54 48 00
Télécopie :	05 22 54 23 21
E-mail :	faical.mekouar@ma.gt.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2020
Date de renouvellement du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2022
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relatives aux états de synthèse sociaux et consolidés en norme IFRS de BANK OF AFRICA pour les exercices clos aux 31 décembre 2022, 2023 et 2024

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2024

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes BDO Audit, Tax & Advisory et Fidaroc Grant Thornton au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et par nos soins au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés en normes IFRS tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes BDO Audit, Tax & Advisory et Fidaroc Grant Thornton au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et par nos soins au titre des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 12/06/2025

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR

BDO SARL
Amine BAAKILI

III. L'Organisme Conseil

1. Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital Conseil
Représentant légal :	M'hamed BERRADA
Fonction :	Directeur Général
Adresse :	63, Boulevard Moulay Youssef - 20000 Casablanca
Téléphone :	05 22 42 91 00
Télécopie :	05 22 43 00 21
E-mail :	mh.berrada@bmcek.co.ma

2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2024

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de BANK OF AFRICA à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de BANK OF AFRICA ;
- L'analyse des comptes sociaux (2022–2024) et consolidé en normes IFRS (2022-2024), les rapports financiers annuels et les rapports de gestion 2022, 2023 et 2024 ainsi que la lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de BANK OF AFRICA tenues en 2022, 2023 et 2024 et l'exercice en cours jusqu'à la date de l'enregistrement, les comptes agrégés de BANK OF AFRICA (2022-2024) ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés IFRS au 31 mars 2024 et au 31 mars 2025 ;
- L'analyse des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs aux exercices clos au 31/12/2022, au 31/12/2023 et au 31/12/2024 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les statistiques du GPBM pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
- Les rapports de supervision bancaire de BANK AL-MAGRIB des exercices 2022 et 2023 ;
- Les principales caractéristiques du métier des établissements bancaires.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BANK OF AFRICA. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

BMCE Capital Conseil est une filiale à 100% du groupe BANK OF AFRICA. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 12/06/2025

BMCE Capital Conseil

M'hamed BERRADA

Directeur Général

IV. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Brahim BENJELLOUN TOUIMI
Fonction :	Administrateur Directeur Général Délégué
Adresse :	140 avenue Hassan II
Adresse électronique :	bbenjelloun@bankofafrica.ma
Téléphone :	05 22 49 80 11 / 12
Télécopie :	05 22 26 49 65

V. Agences de notation

Agence	MOODY'S INVESTORS SERVICE
Adresse :	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205
Adresse électronique :	olivier.panis@moodys.com
Téléphone :	0097142 37 95 33
Télécopie :	-

Agence	FITCH RATINGS LIMITED
Adresse :	30 North Colonnade
Adresse électronique :	ramy.habibialaoui@fitchratings.com
Téléphone :	+44 (0) 203 530 1464
Télécopie :	+44 (0) 203 530 2538

PARTIE II : PRESENTATION DE BANK OF AFRICA

I. Renseignements à Caractère Général

Dénomination sociale :	'BANK OF AFRICA' par abréviation "BOA'
Siège social :	140, avenue Hassan II, Casablanca.
Téléphone :	05 22 49 80 04/03
Télécopie :	05 22 26 49 65
Site Web :	www.bankofafrica.ma
Forme juridique :	Société Anonyme à Conseil d'Administration.
Date de constitution :	31 août 1959.
Durée de vie :	99 ans.
Numéro d'Inscription au Registre de Commerce :	27 129 Casablanca
Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social : (Article 3 des statuts)	<p>BANK OF AFRICA a pour objet dans le cadre de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'effectuer toutes opérations de banque, de change, de trésorerie, d'aval, d'acceptation, d'escompte, de réescompte, de découvert en compte courant et toute forme de crédit à court, moyen et long termes ; contracter tous emprunts, tous engagements en toutes monnaies ; acheter, vendre ou céder tous biens mobiliers ou immobiliers ; pratiquer toutes opérations de transit ou de commissions, de commerce de métaux précieux ; ▪ d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et ventes en bourse ou autrement, au comptant ou à terme de titres et d'effets de toutes mesures ; ▪ de prendre, de détenir et de gérer des participations dans toutes entreprises bancaires financières, immobilières, industrielles et commerciales pour elle-même ou pour le compte de tiers ; ▪ et plus généralement, d'effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.
Capital social au 31/03/2025	MAD 2 157 863 330 composé de 215 786 333 actions d'une valeur nominale de MAD 10.
Documents juridiques :	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de BANK OF AFRICA.
Liste des textes législatifs applicables :	<p>De par sa forme juridique, BANK OF AFRICA est régie par le droit marocain et la loi N° 17-95 telle que modifiée et complétée ;</p> <p>De par son activité, BANK OF AFRICA est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ;</p> <p>De par la cotation de ses actions sur la Bourse de Casablanca ainsi que par ses émissions obligataires et son programme d'émission de certificats de dépôts, BANK OF AFRICA est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;

- Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables ;
- La loi 43-12 relative à l'AMMC ;
- Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie des finances n° 2169-16 ;
- Les circulaires de l'AMMC en vigueur ;
- La loi n°35-96 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables ;
- La loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété ;
- le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété ;
- La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, telle que modifiée et complétée.

Régime fiscal :

Avant la loi de finances pour l'année budgétaire 2023, BANK OF AFRICA était soumise, en tant qu'établissement de crédit, à un taux de l'IS à hauteur de 37%. Dans le cadre de la continuité de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre n° 69.19 portant réforme fiscale, la LF 2023 a institué une réforme globale des taux de l'IS selon une méthodologie progressive sur quatre (4) ans. Pour les établissements de crédit, 40% est le taux de l'IS cible à horizon 2026. Ainsi, le taux de l'IS appliqué sur BANK OF AFRICA dans un premier temps est de 37,75% et de 38,5% en 2024. BANK OF AFRICA est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à une TVA à hauteur de 10%.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tribunal de Commerce de Casablanca.

II. Renseignements sur le capital de l'émetteur

1. Composition du capital

Au 31/03/2025, BANK OF AFRICA est doté d'un capital social de MAD 2 157 863 330, composé de 215 786 333 titres d'une valeur nominale de MAD 10, entièrement libéré, de même catégorie et jouissant des mêmes droits.

2. Historique du capital

Tableau 1 Evolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Capital avant opération (en MAD)	Nombre d'actions émises	Montant de l'augmentation valeur (en MAD)	Capital après opération (en MAD)	VN (en MAD)	Prix d'émission (en MAD)
1992	Attribution d'actions gratuites	750 000 000	750 000	75 000 000	825 000 000	100	NA
1992	Souscription en numéraire	825 000 000	1 750 000	175 000 000	1 000 000 000	100	200,00
1996	Attribution d'actions gratuites	1 000 000 000	2 857 142	285 714 200	1 285 714 200	100	NA
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 285 714 200	1 369 394	136 939 400	1 422 653 600	100	330,00
1996	Souscription réservée aux institutionnels étrangers	1 422 653 600	205 409	20 540 900	1 443 194 500	100	330,00
2000	Attribution d'actions gratuites	1 443 194 500	1 443 194	144 319 400	1 587 513 900	100	NA
2008	Split de l'action	1 587 513 900	158 751 390	-	1 587 513 900	passage de 100 à 10	NA
2010	Augmentation de capital réservée à la BFCM	1 587 513 900	10 712 000	107 120 000	1 694 633 900	10	235,00
2010	Augmentation de capital réservée au personnel	1 694 633 900	2 500 000	25 000 000	1 719 633 900	10	200,00
2012	Augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence	1 719 633 900	7 500 000	75 000 000	1 794 633 900	10	200,00
2019	Augmentation de capital par conversion optionnelle en actions des dividendes	1 794 633 900	4 083 101	40 831 010	1 835 464 910	10	180,00
2019	Augmentation de capital par apport en numéraire	1 794 633 900	5 550 414	55 504 140	1 850 138 040	10	180,00
2019	Augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC	1 890 969 050	10 723 555	107 235 550	1 998 204 600	10	180,00
2020	Augmentation de capital par conversion optionnelle en actions des dividendes	1 998 204 600	5 786 188	57 861 880	2 056 066 480	10	137
2022	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 056 066 480	3 163 179	31 631 790	2 087 698 270	10	200
2023	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 087 698 270	3 795 815	37 958 150	2 125 656 420	10	165
2024	Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites	2 125 656 420	3 220 691	32 206 910	2 157 863 330	10	196

Source : Bank of Africa

En 2019, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire par appel public à l'épargne

avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant global de 1 734 032 700 MAD.

En 2019, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC pour un montant de MAD 1,9 milliards.

En 2020, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital portant sur une conversion optionnelle totale ou partielle en actions des dividendes de l'exercice 2019 pour un montant global de MAD 792 707 756.

En 2022, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires pour un montant global de MAD 632 635 800, prime d'émission comprise, par émission de 3 163 179 actions à un prix de souscription par action de MAD 200, soit une prime d'émission de MAD 190, à raison d'1 action nouvelle pour 65 actions détenues.

En 2023, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires pour un montant global de MAD 626 309 475, prime d'émission comprise, par émission de 3 795 815 actions à un prix de souscription par action de MAD 165, soit une prime d'émission de MAD 155, à raison d'1 action nouvelle pour 55 actions détenues.

En 2024, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital d'un montant global de MAD 631 255 436, prime d'émission comprise, par émission de 3 220 691 actions à un prix de souscription de MAD 196 par action, soit une prime d'émission unitaire de MAD 186 par action, à raison d'1 action nouvelle pour 66 actions détenues, intégralement libérées par incorporation de réserves et attribution consécutive d'actions gratuites aux actionnaires.

3. Evolution de la structure d'actionariat

Dans le cadre de la consolidation de son actionariat et de sa stratégie de s'ériger en Banque des Réseaux d'alliances internationales, BANK Of Africa a conclu, en 2004, un accord de partenariat avec le Crédit Industriel et Commercial - CIC, filiale du Groupe Crédit Mutuel – France avec une prise de participation de 10% du capital de Bank Of AFRICA.

S'appuyant sur une convergence des orientations stratégiques des deux banques, le partenariat conclu sert les ambitions de développement régional de BANK Of Africa et du CIC. Il devrait également dynamiser leur positionnement sur le continent africain, en particulier au Maghreb, en leur permettant de saisir les opportunités offertes par l'ouverture croissante des marchés algérien, tunisien, libyen et mauritanien sur de nouvelles zones de libre-échange.

Par ailleurs, Morgan Stanley Investment Management - MSIM -, a acquis sur le marché boursier 3%¹ du Capital de BANK Of Africa en septembre 2004. Morgan Stanley Investment Management est la division de gestion d'actifs de Morgan Stanley & Co, firme multinationale au service d'une clientèle mondiale institutionnelle tels que les gouvernements et sociétés, les caisses de retraite et fonds de pension, les fondations ainsi que la clientèle patrimoniale.

En 2005, et au vu du succès de l'opération d'intéressement du personnel réalisée en février 2003, et dans le cadre de sa politique d'encouragement de l'actionariat des salariés et de renforcement de l'appartenance des membres du personnel au Groupe BANK OF AFRICA, La Banque a mis en place un nouveau Programme de Participation de Capital. Ce dernier portait sur 628 841 actions BANK OF AFRICA, représentant 3,96% du capital. Au 28 mai 2007, les salariés de la Banque ont eu la possibilité de céder un tiers de leurs participations au cours de MAD 2 750 (avant split de l'action).

En date du 19 avril 2007, la Caja De Ahorros Del Mediterraneo -CAM- rejoint le tour de table de BANK Of Africa à hauteur de 5%. Cette nouvelle alliance constitue un véritable partenariat industriel (i) dans le domaine de l'immobilier au Maroc, (ii) en faveur des Marocains Résidant en Espagne (iii) dans les métiers de Banque d'Affaires et de l'International, (iv) dans le domaine de la coopération technique et (v) en matière sociétale.

Le 26 mars 2008, BANK Of Africa a cédé 5% de parts supplémentaires de son capital au profit du Groupe français Crédit Mutuel au prix unitaire de MAD 3 000 (avant split de l'action). Cette nouvelle acquisition porte ainsi la participation du CIC dans le capital BANK OF AFRICA à 15%.

¹ Cette participation a entièrement été cédée en mai 2007.

Par ailleurs, dans le cadre d'un reclassement de ses actifs et participations, CIC a opéré en date du 30 décembre 2008 un transfert de l'intégralité de sa participation dans BANK Of Africa au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.

Le 5 février 2009, le Groupe CIC a procédé à l'acquisition à travers la BFCM de 4,9% de parts supplémentaires de capital de Bank Of Africa, soit au total plus de 7,7 millions d'actions au prix unitaire de MAD 290 dirhams (après split de l'action). Ainsi, sa participation dans le capital de BANK OF AFRICA est passée de 15,05% à 19,9%.

Le 22 mars 2010, BANK Of Africa a cédé au profit de la Caisse de Dépôts et de Gestion 8% de son capital pour un montant de MAD 3,4 Milliards.

En octobre 2010, le Groupe BANK OF AFRICA a procédé à une augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). Consécutivement à cette opération, le groupe a procédé début décembre 2010 à une augmentation de capital en faveur du personnel pour MAD 500 millions.

En août 2011, Caja De Ahorros Del Mediterraneo -CAM- se retire du tour de table de BANK Of Africa en cédant sa participation au profit de FinanceCom.

En 2012, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital réservée aux actionnaires de référence du Groupe (RMA, BFCM, FINANCECOM, CDG, MAMDA/MCMA, CIMR, BES VIDA) et ce pour un montant de MAD 1,5 milliards.

Entre 2013 et 2015, CDG renforce sa participation de 3,07%.

Entre 2013 et 2014, FINANCECOM cède 2,07% de sa participation à un cours de MAD 200.

En 2016, BANCO ESPIRITO SANTO cède 2,84% de sa participation à un cours de MAD 210.

A noter qu'au titre de l'AG mixte en date du 30 mai 2016, a eu lieu le renouvellement de l'autorisation triennale de conversion optionnelle en actions des sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC) d'un montant de 70 millions d'euros. Parallèlement à une autorisation demandée pour la réalisation d'une augmentation de capital social d'un montant maximum égal à la contrevaletur en dirhams de 70 millions d'euros, par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale, et la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. L'emprunt a été remboursé par anticipation en date du 21/03/18.

En 2019, BANK Of Africa a opéré une augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire par appel public à l'épargne avec maintien des droits préférentiels de souscription des actionnaires pour un montant global de 1 734 032 700 MAD.

En 2019, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC pour un montant de MAD 1,9 milliards.

En 2020, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2019 pour un montant global de MAD 792 707 756.

En 2021, FINANCECOM cède une participation de 7,1% dans BANK OF AFRICA à Holding Benjelloun Mezian à un cours de MAD 155,95 dans le cadre de la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian.

En 2022, BANK OF AFRICA a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites pour un montant global de MAD 632 635 800.

En date du 14/02/2023, British International Investment plc, a déclaré avoir cédé sur le marché central 791 500 actions Bank of Africa au cours unitaire de MAD 151, franchissant directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque. Suite à cette transaction, la société British International Investment plc déclare détenir 10 412 113 actions BOA, soit 4,98 % du capital de ladite banque.

Tableau 2 Historique de l'actionnariat au 31 mars 2025

Acquisitions de participations				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix d'acquisition par action en MAD
2010	CDG	12 700 111	8,00%	267

2010	BFCM (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	10 712 000	5,00%	235
2010	Salariés du Groupe (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	2 500 000	1,64%	200
2011	Financecom	7 937 500	4,62%	200
2012	BES VIDA COMPAHIA DE SEGUROS SA	4 401 240	2,56%	192
2012	BFCM	2 300 000	1,34%	200
2012	Augmentation de capital réservée (RMA, Financecom, CIMR, CDG, MAMDA/MCMA, BES, BFCM) (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	7 500 000	4,36%	200
2013	CDG	2 691 957	1,57%	200
2014	CDG	897 317	0,50%	200
2015	CDG	1 951 456	1,00%	divers cours
2019	Divers actionnaires (dont noyau dur) (Augmentation de capital par souscription en numéraire)	9 633 515	5,37%	180
2019	BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP PLC	10 723 555	5,37%	180
2020	Divers actionnaires (dont noyau dur)	5 786 188	2,9%	137
2021	HBM	14 523 580	7,1%	155,95
Cessions de participations				
Année	Actionnaire	Nombre de titres	Part du capital	Prix de cession par action en MAD
2010	Programme de Rachat	12 589 826	7,93%	267
2011	Caja de Ahorros del Mediterraneo	7 937 500	4,62%	200
2012	BancoEspirito Santo	397 220	0,23%	192
2012	BES / FUNDO PENSOES	4 004 020	2,33%	192
2012	Financecom ²	2 300 000	1,34%	200
2013	Financecom	2 691 957	1,57%	200
2014	Financecom	897 317	0,50%	200
2016	Banco Espirito Santo	5 096 108	2,84%	210
2021	Financecom	14 523 580	7,1%	155,95
2023	British International Investment	791 500	0,4%	151

Source : Bank Of Africa

² Changement d'appellation en 2021 pour FinanceCom qui devient O Capital Group.

Pactes d'actionnaires

En 2019, dans le cadre de l'entrée de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group dans le capital de Bank Of Africa, un pacte d'actionnaires a été signé entre BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, RMA, O CAPITAL GROUP³, BANK OF AFRICA et BOA Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de Business Integrity conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de BANK OF AFRICA

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre O CAPITAL GROUP/RMA et BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT pour influencer les décisions de BANK OF AFRICA, (ii) de droit de véto au profit de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions BANK OF AFRICA.

De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur O CAPITAL GROUP/RMA pour l'achat des actions BANK OF AFRICA que BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT détiendra.

Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT.

4. Structure de l'actionariat

Le capital de BANK OF AFRICA s'établit à MAD 2 157 863 330 composé de 215 786 333 actions d'une valeur nominale de MAD 10.

Depuis 2020, l'actionariat de BANK Of Africa se présente comme suit :

Tableau 3 Evolution de l'actionariat⁴ depuis 2020

Actionnaires	2020	2021	2022	2023	2024
Bloc de contrôle	35,53%	35,51%	35,51%	35,51%	35,51%
RMA	28,22%	27,41%	27,41%	27,41%	27,41%
FinanceCom	5,84%				
O Capital*		7,22%	7,16%	7,16%	7,16%
Société Financière Crédit du Maghreb -SFCM-	0,88%	0,88%	0,94%	0,94%	0,94%
Participations stables	47,2%	47,2%	47,2%	46,1%	46,10%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	24,56%	24,56%	24,56%	24,56%	24,56%
Caisse de Dépôt et de Gestion	8,32%	8,32%	8,31%	8,13%	8,13%
British International Investment	5,38%	5,38%	5,38%	4,48%	4,48%
MAMDA/MCMA	5,01%	5,01%	5,02%	5,01%	5,01%
CIMR	3,93%	3,93%	3,93%	3,93%	3,93%
Autres	17,30%	17,29%	17,28%	18,4%	18,40%
Personnel BANK OF AFRICA	1,09%	1,07%	1,07%	1,07%	1,07%
Flottant	16,21%	16,22%	16,21%	17,32%	17,32%
Total	100,0%	100%	100%	100%	100%

³ Changement d'appellation en 2021 pour FinanceCom qui devient O Capital Group.

⁴ Les pourcentages de participation correspondent aux pourcentages de capital et de droits de vote.

*O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian

Source : Bank Of Africa

Pour soutenir son programme de développement 2019-2021, la banque a concrétisé avec succès une bonne partie de son plan de refinancement, en réussissant une injection de capitaux Tier 1 de l'ordre de 3,6 MMDH en 2019 :

- ✓ Conversion d'une large proportion de dividendes en actions, au titre de l'exercice 2018 pour près de +0,7MMDH réalisée en 2019 ;
- ✓ Injection d'une enveloppe globale de près de +2,9 MMDH en Fonds Propres Durs :
 - Augmentation de capital réservée aux actionnaires actuels pour un montant de 1,0MMDH ;
 - Augmentation de capital réservée à l'entrée de la BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT dans le capital de Bank of Africa pour un montant de 1,9MMDH.

A noter que la Banque a réalisé en 2020 une 2^{ème} conversion de dividendes en actions au titre de l'exercice 2019 pour près de 0,8 MMDH.

En 2021, afin d'accompagner le développement du Groupe, BANK OF AFRICA a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 620 MDH.

En 2022, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves est prévue, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 630 MDH.

En 2023, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves est prévue, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 626 MDH.

En 2024, la Banque a procédé à une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves, donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 632 MDH.

Actionnariat actuel :

L'actionnariat de BANK OF AFRICA au 31/12/2024 se présente comme suit :

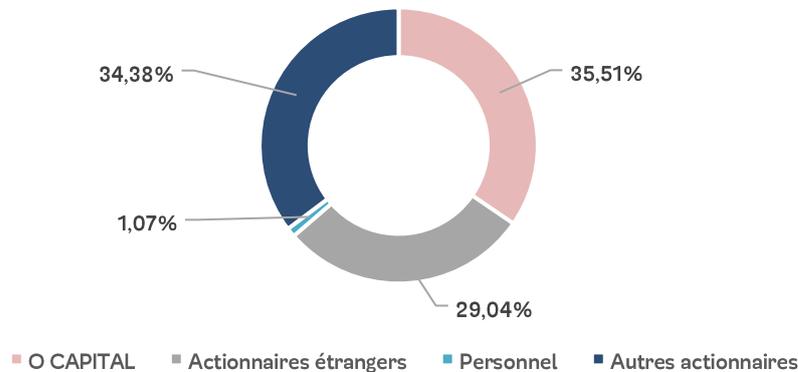
Tableau 4 : Actionnariat au 31/12/2024⁵

Actionnaires	31/12/2024	
	Nb d'actions	% du capital
Bloc de contrôle	76 614 183	35,51%
RMA*	59 137 729	27,41%
O CAPITAL GROUP	15 457 619	7,16%
SFCM	2 018 835	0,94%
Participations stables	99 499 164	46,11%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	52 991 909	24,56%
Caisse de Dépôt et de Gestion	17 534 537	8,13%
BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group plc	9 662 459	4,48%
CIMR	8 489 292	3,93%
Groupe MAMDA/MCMA/MAC**	10 820 967	5,01%
Autres	39 672 986	18,39%
Personnel Bank Of Africa	2 299 530	1,07%
Divers et flottant	37 373 456	17,32%
Total	215 786 333	100%

Source : Bank Of Africa

⁵ Actionnariat non disponible à une date plus récente.

- L'établissement de cette répartition du capital est basé sur :
 - La situation du dépositaire BOA pour les actionnaires dont les titres sont déposés chez BOA
- (*) Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés de RMA (3 075 082 actions)
 (**) Détail Groupe MAMDA/MCMA Situation déclarée par l'actionnaire :
- MAMDA : néant MCMA : 1 551 163 actions MAC : 9 269 804 actions



Présentation des actionnaires détenant plus de 5% du capital⁶

BFCM

Groupe bancaire de premier plan implanté en France et à l'international, regroupant des activités de banque de détail, de bancassurance et de monétique. Ses filiales couvrent les domaines de la bancassurance, les services financiers spécialisés (crédit consommation, crédit-bail...) de la monétique et de l'informatique.

Le Groupe BFCM est constitué de :

- Crédit Industriel et Commercial, holding du groupe CIC et banque de tête de réseau, qui exerce aussi les activités d'investissement, de financement et de marché ;
- Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A qui conçoit et gère les gammes de produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes, d'assurance-vie ;
- Différents établissements spécialisés par métier tant en France qu'à l'étranger ;
- Suite à la convergence entre Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Alliance Fédérale en janvier 2022, la BFCM détient 51% des titres de Beobank, élargissant la présence géographique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en Belgique.

La BFCM est détenue à hauteur de 98,1% par les entités régionales du pôle mutualiste (Caisse fédérale de Crédit Mutuel principalement).

La BFCM est détenue à hauteur de 91,5% par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, laquelle est détenue par le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dernier détient à son tour 6.6% de la BFCM.

A fin 2024, le Produit Net Bancaire de BFCM s'est effectué à 16,6 milliards d'euros (+3,4%), le résultat net s'établit à 4,1 milliards d'euros (+0,2%) et les Capitaux Propres à 66 milliards d'euros.

CDG

La Caisse de Dépôt et de Gestion est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Avec son capital expérience et la mobilisation de toutes ses ressources humaines, techniques et financières, la CDG soutient la transformation de l'économie nationale et la modernisation des territoires. Elle participe

⁶ Hors O Capital Group (cf. pages 85) et RMA (cf. page 85).

activement aux grands chantiers de régionalisation, de transition énergétique et technologique ainsi qu'à l'essor des secteurs stratégiques porteurs de croissance et vecteurs de progrès social.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants.

Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjuguer cette double mission en sécurisant l'épargne confiée et en accompagnant le développement économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité de la CDG.

Au 31 décembre 2024, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) enregistre un PNB consolidé de 13,5 milliards de dirhams, un RNPG de 3 464 millions de dirhams et des Fonds propres consolidés de 24,6 milliards de dirhams.

5. Déclarations de franchissement de seuil :

Les actionnaires de BANK OF AFRICA sont soumis aux obligations réglementaires applicables aux franchissements de seuil de participation, notamment les articles 97 et 98 de la loi 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

Au cours des 5 dernières années et de l'exercice en cours, 3 franchissements de seuil ont été effectués :

- Le premier concerne un franchissement de seuil de 5% à la hausse effectué en date du 05/11/2019 suite à l'augmentation de capital de la Banque réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour une quantité de 10 723 555 titres et un cours de MAD 180 ;
- Le deuxième porte sur un franchissement direct du seuil de 5% à la hausse et un franchissement indirect à la baisse du seuil de 33,3% dans le capital de BANK OF AFRICA par O CAPITAL GROUP, effectués en date du 14/05/2021 dans le cadre de la fusion-absorption de la société FINANCECOM par la société O Capital Group (toutes deux contrôlées par la famille Benjelloun) ;
- Le troisième concerne un franchissement de seuil de 5% à la baisse effectué en date du 14/02/2023 par BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour une quantité de 791 500 titres et un cours de MAD 151.

6. Evolution future du Capital

Le Conseil d'Administration de la Banque devrait proposer à la prochaine Assemblée Générale Mixte du 24/06/2025 une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites, pour un montant maximal de 1 078,9 MDH.

III. Négociabilité des titres de capital

Les actions BANK OF AFRICA sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BANK OF AFRICA conformément à la loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier.

La valeur BANK OF AFRICA est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code ISIN MA0000012437.

A fin décembre 2024, le flottant du titre BANK OF AFRICA est de 17,32% du capital, représentant 37 373 456 actions.

Sur les 3 dernières années, l'évolution du cours boursier de BANK OF AFRICA se présente comme suit :

- **Période allant du 03/01/2022 au 31/12/2022** : Le cours de l'action BOA a reculé de -8,51%, pénalisé principalement par le déclenchement de la guerre en Ukraine et l'annonce de l'état de sécheresse au Maroc. Ainsi, le MASI enregistre une baisse de -19,75%, au moment où le cours boursier le plus haut enregistré par la valeur BOA sur la période est de MAD 223,0 tandis que le cours le plus bas est de MAD 156,0.

- **Période allant du 02/01/2023 au 29/12/2023** : En dépit d'un début d'année difficile, le cours de l'action BOA a soldé l'année en progression de +4,36% dans le sillage des trois *statu-quo* consécutifs de BANK AL-MAGHRIB, au moment où le MASI a rattrapé une partie des pertes accusées en 2022 en affichant une hausse de +12,80%. Le cours boursier le plus haut affiché par la valeur BOA en 2023 est de MAD 190.
- **Période allant du 02/01/2024 au 31/12/2024** : Le cours de l'action BOA termine l'année sur une progression de +14,21% profitant de réalisations financières bien orientées. Le cours boursier le plus haut enregistré par l'action BOA en 2024 est de MAD 205,50 pour un plus bas de clôture de MAD 180. Sur la période passée sous revue, le MASI s'engage également sur un *trend* haussier et affiche une performance annuelle de +22,16%.
- **Période allant du 02/01/2025 au 29/03/25** : Sur les 3 premiers mois de l'année en cours, l'action BOA se contracte de -4,44% tandis que la MASI ressort en hausse de +20,19%. Sur cette période, le cours boursier le plus haut affiché par la valeur BOA est de MAD 215,10 et son cours le plus bas est de MAD 185,00.

Au titre de l'exercice 2024, le conseil d'administration a décidé de proposer la distribution d'un dividende unitaire de MAD 5 (contre MAD 4 en 2023) fixant le rendement de dividende à 2,4% sur la base d'un cours de clôture au 31/12/2024 de MAD 205.

Evolution du cours de BANK OF AFRICA depuis janvier 2022



Source : Bourse de Casablanca

En MAD		Cours de clôture le plus bas	Cours de clôture le plus haut	Volume des transactions	Volume Moyen Quotidien
Sur les trois dernières années	Du 03/01/2022 au 31/12/2022	156,00	223,00	1 184 820 845	4 664 649
	Du 02/01/2023 au 29/12/2023	159,00	190,00	1 505 659 355	6 046 825
	Du 02/01/2024 au 29/12/2024	180,00	205,50	1 594 002 348	6 479 684
Par trimestre sur la dernière année	T1 2024	180,00	205,50	213 010 419	3 381 118
	T2 2024	190,00	199,25	143 657 231	2 434 868
	T3 2024	190,00	199,00	97 228 847	1 620 481
	T4 2024	187,50	205,00	1 140 105 852	17 814 154
	T1 2025	185,00	215,10	323 384 361	5 301 383

Par mois sur les 6 derniers mois	oct.-24	187,50	193,00	30 656 524	1 332 892
	nov.-24	190,00	199,00	460 094 246	24 215 487
	déc.-24	192,00	205,00	649 355 082	29 516 140
	janv.-25	202,00	215,10	74 118 291	3 529 442
	févr.-25	192,00	209,40	66 986 188	3 349 309
	mars-25	185,00	204,00	182 279 882	9 113 994

Source : Bourse de Casablanca

Principaux indicateurs boursiers

	PER		D/Y		P/B		Capitalisation (MAD Md)	
	BOA	Secteur	BOA	Secteur	BOA	Secteur	BOA	Secteur
2022	15,6	15,1	2,3%	3,7%	1,4x	1,4x	35,9	187,7
2023	14,3	14,1	2,2%	3,3%	1,4x	1,6x	38,2	224,6
2024	12,9	13,2	2,4%	3,3%	1,5x	1,7x	44,2	260,6

*AWB, BOA, BCP, CDM, BMCI, CIH BANK et CFG BANK

Source : Bourse de Casablanca, BMCE Capital Global Research

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le titre BANK OF AFRICA n'a pas subi de suspension à la cote de la Bourse de Casablanca au cours des 3 derniers exercices et l'exercice en cours.

IV. Politique de distribution de dividendes

Conformément aux articles 42 et 43 des statuts, les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel est attribué le premier dividende.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, pour attribuer tout superdividende ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial en vue d'être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

En cas d'inobservation par la Société des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la Loi n°103-12 et des textes pris pour leur application, Bank Al-Maghrib peut limiter ou interdire la distribution de dividendes aux actionnaires.

Les actions formant le capital social de la Société sont toutes de même catégorie et jouissent des mêmes droits, notamment en matière de droits aux dividendes.

Pour l'année 2022, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 4DH par action (un pay-out de 55%), outre l'attribution d'actions gratuites et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 626,3 MDH.

Concernant l'année 2023, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 4DH par action (un pay-out de 54,3%), outre l'attribution d'actions gratuites et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 631,3 MDH, devant être proposée par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 25/06/2024.

Pour l'année 2024, Bank Of Africa a décidé de rémunérer ses actionnaires avec la distribution d'un dividende de 5DH par action (un pay-out de 57%), outre l'attribution d'actions gratuites et ce, suite à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total équivalent à 1 078,9 MDH.

Tableau 5 : Taux de distribution de dividendes de la Banque sur la période 2022-2024

K MAD	2022	2023	2024
Dividendes distribués au titre de l'exercice	835 079	850 263	1 078 932⁷
Premier Dividende	125,3	125,3	129,5
Superdividende ⁸	709,8	709,8	949,5
Résultat net	1 525 093	1 564 873	1 886 195
DPA⁹	4	4	5
Nombre d'actions	208 769 827	212 565 642	215 786 333
BPA¹⁰	7,3	7,4	8,7
BPA Ajusté*	7,3	7,5	9
Taux de distribution¹¹	55%	54%	57%

*Résultat net de l'année / Nombre de titres 2022

V. Endettement

1. Programme d'émission de certificats de dépôt à fin mars 2024

En 2001, BANK Of Africa a lancé un programme d'émission de certificats de dépôts dont le plafond s'élève à MAD 5 000 000 000. Les émissions opérées en mai 2001 ont été entièrement remboursées.

En Août 2008, BANK Of Africa a procédé à l'extension de son plafond d'émission, après validation de l'AMMC en date du 1^{er} août 2008, le portant à MAD 10 000 000 000 (Dix Milliards de Dirhams).

En janvier 2013, BANK Of Africa a procédé à l'extension du plafond de son programme de certificat de dépôt à MAD 15 milliards.

⁷ A noter que la distribution de dividendes demeure tributaire de l'approbation de l'AG.

⁸ Le super dividende est attribué en plus du premier dividende, lorsque le bénéfice distribuable après les différentes répartitions le permet. (Cf. article 46 Statuts en annexe)

⁹ Dividendes / Nombre d'actions

¹⁰ Résultat net / Nombre d'actions

¹¹ Dividendes distribués au titre de l'exercice/résultat net social

Caractéristiques du programme :

Nature	Certificats de dépôt
Plafond du Programme	15 000 000 000 MAD
Montant de l'encours à fin Mars 2025 (hors intérêts courus)	6 988 700 000 MAD
Valeur nominale des titres	100 000 MAD
Nombre de titres restant à fin Mars 2025	69 887 certificats

Source : Bank Of Africa

Tableau 6 : Caractéristiques des certificats de dépôt à fin mars 2025

Code isin	Date début	Échéance	Valeur Nominal	nbre de bons	Volume	Taux	Type d'intérêt	Mode de remboursement
MA0001529140	15/04/2024	14/04/2025	100 000	8 000	800 000 000	3.37%	Fixe	In fine
MA0001529330	06/05/2024	05/05/2025	100 000	3 000	300 000 000	3.40%	Fixe	In fine
MA0001529371	09/05/2024	08/05/2025	100 000	700	70 000 000	3.40%	Fixe	In fine
MA0001528712	08/02/2024	08/02/2026	100 000	250	25 000 000	3.61%	Fixe	In fine
MA0001529132	15/04/2024	15/04/2026	100 000	5 900	590 000 000	3.55%	Fixe	In fine
MA0001529322	06/05/2024	06/05/2026	100 000	7 750	775 000 000	3.55%	Fixe	In fine
MA0001529363	09/05/2024	09/05/2026	100 000	1 500	150 000 000	3.55%	Fixe	In fine
MA0001524356	18/10/2021	18/10/2026	100 000	6 137	613 700 000	2.48%	Fixe	In fine
MA0001528720	08/02/2024	08/02/2027	100 000	400	40 000 000	3.73%	Fixe	In fine
MA0001529124	15/04/2024	15/04/2027	100 000	5 100	510 000 000	3.66%	Fixe	In fine
MA0001529314	06/05/2024	06/05/2027	100 000	13 950	1 395 000 000	3.66%	Fixe	In fine
MA0001529355	09/05/2024	09/05/2027	100 000	4 200	420 000 000	3.66%	Fixe	In fine
MA0001530486	16/01/2025	17/07/2025	100 000	3 459	345 900 000	2.70%	Fixe	In fine
MA0001530494	16/01/2025	15/01/2026	100 000	9 541	954 100 000	2.78%	Fixe	In fine
Total				69 887	6 988 700 000			

Source : Bank Of Africa

*La date de jouissance correspond à la date d'émission.

A noter que Bank Of Africa n'a pas effectué de rachat de ses certificats de dépôts sur la période.

L'évolution de l'encours des certificats de dépôts¹² sur les trois dernières années se présentent comme suit :

en K MAD	2022	2023	2024	T1 2025
Certificats de dépôts	6 401 300	6 761 200	7 723 700	6 988 700

Source : Bank Of Africa

Au terme de l'année 2022, l'encours des CD de la Banque se déprécie de -20% à MAD 6,4 Md par rapport à 2021.

A fin 2023, l'encours des CD de la Banque ressort en hausse de 5,6% à 6,7 Md comparativement à fin 2022.

A fin 2024, l'encours des CD de la Banque augmente de 14,2% à MAD 7,7 Md comparativement à 2023.

Au T1 2025, l'encours des CD recule de -9,5% à MAD 7 Md comparativement à fin 2024.

¹² Hors intérêts courus

2. Emissions d'emprunts obligataires ordinaires et subordonnés (Mars 2025)

L'état des emprunts obligataires ordinaires et subordonnés émis depuis l'exercice 2008 et non échus se présente comme suit :

Emprunt Obligataire	Date de Jouissance	Montant de l'émission en M MAD	Tranche en M MAD	Cotation de la Tranche	Nominal en MAD	Nombre de titres	Taux d'intérêts en vigueur 31/03/2025	Prime de risque	Nature du taux	Maturité	Mode de Remboursement
Perpétuel Subordonné	15/10/2008	1 000	100	Cotée	100 000	1 000	6,95%	125 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ^{ème} année	<i>in fine</i>
	15/10/2008		50	Cotée	100 000	500	4,77%	100 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
	15/10/2008		50	Non Cotée	100 000	500	6,95%	125 pbs	Fixe		<i>in fine</i>
	15/10/2008		800	Non Cotée	100 000	8 000	4,77%	100 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
Perpétuel Subordonné	03/06/2009	1 000	50	Non Cotée	100 000	500	6,30%	120 pbs	Fixe	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ^{ème} année	<i>in fine</i>
	03/06/2009		950	Non Cotée	100 000	9 500	5,12%	100 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
Subordonné	16/06/2015	2 000	626	Non Cotée	100 000	6 260	4,74%	110 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
	16/06/2015		1374	Non Cotée	100 000	13 740	4,27%	110 pbs	Révisable annuellement	10 ans	<i>in fine</i>
Subordonné	28/06/2016	2 000	447,2	Non Cotée	100 000	4 472	3,74%	90 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
	28/06/2016		1473,9	Non Cotée	100 000	14 739	4,06%	90 pbs	Révisable annuellement	10 ans	<i>in fine</i>
	28/06/2016		78,9	Cotée	100 000	789	3,74%	90 pbs	Fixe	10 ans	<i>in fine</i>
	28/06/2016		200	Non Cotée	100 000	2 000	7,05%	375 pbs	Révisable chaque 10 ans	10 ans	<i>in fine</i>
Perpétuel Subordonné	23/06/2017	1 000	800	Non Cotée	100 000	8 000	6,42%	325 pbs	Révisable Annuellement	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ^{ème} année	<i>in fine</i>
Subordonné	05/12/2017	400	400	Non Cotée	100 000	4 000	3,58%		Révisable annuellement	10 ans	<i>in fine</i>
			90	Non Cotée	100 000	900	4,63%	260pbs	Révisable chaque 5 ans		<i>in fine</i>
Perpétuel Subordonné	13/09/2021	1 000	910	Non Cotée	100 000	9 100	5,13%	240pbs	Révisable annuellement	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, à partir de la 10 ^{ème} année	<i>in fine</i>
Subordonné	29/06/2022	1000	1000	Non Cotée	100 000	10 000	3,96%	80 pbs	Révisable annuellement	10 ans	<i>in fine</i>
Perpetuel Subordonné	26/12/2022	500	500	Non Cotée	100 000	5 000	4,74%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au delà de la 5 ^{ème} année	<i>in fine</i>
Perpetuel Subordonné	27/06/2023	500	500	Non Cotée	100 000	5 000	5,36%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au delà de la 5 ^{ème} année	<i>in fine</i>
			100	Non Cotée	100 000	1 000	5,90%	entre 220 pbs et 230 pbs	Révisable chaque 5 ans		<i>in fine</i>
Perpetuel Subordonné	08/12/2023		400	Non Cotée	100 000	4 000	4,93%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement	Perpétuelle avec possibilité de remboursement anticipé, à l'initiative de BMCE BANK, au delà de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance	<i>in fine</i>
Perpétuel	24/06/2024	1 000	30	Non Cotée	100 000	300	5,74%	entre 220 pbs et 230 pbs	Révisable chaque 5 ans	Indéterminée, avec possibilité de remboursement anticipé, au delà de la 5 ^{ème} année de la date de jouissance	<i>in fine</i>
	24/06/2024		970	Non Cotée	100 000	9 700	5,37%	entre 210 pbs et 220 pbs	Révisable annuellement		<i>in fine</i>
TOTAL			11 900 M MAD								

Source : BANK OF AFRICA

Le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022 a autorisé un programme d'émission d'obligations subordonnées à durée déterminée ou perpétuelles d'un montant global de 5 milliards de dirhams en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 5 ans, par appel public à l'épargne. Dans ce cadre, BANK OF AFRICA a émis 3 emprunts obligataires subordonnés perpétuels avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant total de MAD 1,5 Md en décembre 2022, juin 2023 et décembre 2023. La Banque devrait également émettre en juin 2023 un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant de MAD 1 Md.

En août 2021, BANK OF AFRICA a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de MAD 1 Md. Cette opération a été structurée autour de deux tranches : une tranche « A » à une maturité perpétuelle, à taux révisable chaque 5 ans, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale de 100 000 Dh ; et une tranche « B » à une maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, non cotée à la Bourse de Casablanca, d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale de 100 000 Dh.

En juin 2022, BANK OF AFRICA a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de MAD 1 Md. Cet emprunt obligataire subordonné a été proposé sous forme de 2 tranches, dont une ayant une maturité de 10 ans à taux fixe et une deuxième à maturité de 10 ans à taux révisable annuellement.

En décembre 2022, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de M MAD 500 structurée en deux tranches non cotées (une tranche A à taux révisable chaque 5 ans, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, et tranche B à taux révisable annuellement, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams également).

En juin 2023, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de M MAD 500

structurée en deux tranches non cotées (une tranche A à taux révisable chaque 5 ans, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, et tranche B à taux révisable annuellement, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams également).

En décembre 2023, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de M MAD 500 structurée en deux tranches non cotées (une tranche A à taux révisable chaque 5 ans, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams, et tranche B à taux révisable annuellement, d'un plafond de M MAD 500 et d'une valeur nominale de 100.000 dirhams également).

En juin 2024, BANK OF AFRICA a procédé à une émission obligataire subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global maximum de MAD 1 Md structurée en deux tranches non cotées (une tranche « A » à une maturité perpétuelle, à taux révisable chaque 5 ans d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale unitaire de MAD 100 000, et une tranche « B » à une maturité perpétuelle, à taux révisable annuellement, d'un plafond de MAD 1 Md et d'une valeur nominale unitaire de MAD 100 000).

Evolution de l'encours des obligations ordinaires et subordonnées au 31/12/2024

en K MAD	2022	2023	2024
Encours des obligations subordonnées	11 900 000	11 900 000	11 900 000
Encours des obligations ordinaires	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

L'encours des obligations ordinaires et subordonnées ressort stable à fin 2024 comparativement à 2023.

A fin 2024, l'encours des obligations ordinaires ressort nul.

3. Evolution des Dettes bancaires

en K MAD	2022	2023	2024
Dettes bancaires	41 534 120	51 343 462	59 087 344

Source : BANK OF AFRICA

Les dettes bancaires augmentent de 15,1% à MAD 59,1 milliards en 2024 comparativement à 2023. Cette situation s'explique essentiellement par la hausse des valeurs données en pension à terme entre 2023 et 2024 de 37%.

Au cours de 2024, BOA a conclu :

- Avec la **Banque Africaine de Développement –BAD-** une facilité de **70 millions d'Euros** destinée à la promotion du commerce africain. Cette enveloppe se compose d'un accord de participation aux risques (APR) de 50 millions USD et d'une ligne de crédit pour le financement du commerce (LCFC) de 20 millions d'Euros.

Plus précisément, le programme consiste en :

- o La mise en place d'un Accord de partage de risques (APR) « unfunded » de **50 millions USD** en vertu duquel la BAD et BOA partagent le risque de défaut sur un portefeuille de transactions commerciales éligibles initiées par des banques émettrices africaines.
- o Une ligne de financement Trade Finance d'un montant de **20 millions d'Euros** qui soutiendra les PME et les entreprises locales actives dans l'import-export.
- Avec la **Banque Européenne d'Investissement –BEI-** une ligne PME de **50 millions d'Euros**. Cette ligne de financement s'inscrit dans le cadre du programme Trade and Competitiveness qui vise à renforcer la compétitivité à l'export des PME et inclut une assistance technique gratuite, destinée à la fois à la banque et aux PME bénéficiaires.

Dans le cadre de son endettement auprès des institutions financières multilatérales et internationales, Bank Of Africa est engagée à respecter des covenants usuels notamment ceux qui se rapportent aux exigences de la Banque Centrale à savoir les ratios prudentiels (ratio Tier I, ratio de solvabilité, ratio RWA, exposition aux crédits, exposition aux parties liées, exposition sur une seule partie liée, position en devises...). »

4. Engagements hors bilan

Evolution Engagements donnés par signature au 31 décembre 2024

K MAD	2022	2023	2024
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	200 370	359 896	203 349
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	8 921 779	7 755 136	8 361 243
Engagements de garantie d'ordre d'EC	5 370 037	5 553 098	6 761 501
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 176 425	11 563 606	13 669 615
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	5 348 239	15 732	11 567 533
Total	31 016 880	25 247 468	40 563 241

Source : BANK OF AFRICA

Les engagements donnés par signature augmentent de +60,7% à MAD 40 563,2 millions en 2024 comparativement à 2023 suite principalement à la progression de +21,8% des engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit à MAD 6 761,5 millions et de +18,2% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle à MAD 13 669,6 millions.

Evolution Engagements reçus par signature au 31 décembre 2024

K MAD	2022	2023	2024
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	19 518 360	18 696 233	18 062 761
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 785 953	3 848 485	3 966 781
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	280 749	792 239
Total	23 304 312	22 825 468	22 821 781

Source : BANK OF AFRICA

Les engagements reçus par signature ressortent en quasi-stagnation (-0,02%) à MAD 22 821,8 millions à fin 2024 comparativement à fin 2023, intégrant une baisse de -3,4% des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés. Pour leur part, les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers et les autres titres à recevoir progressent de +3,1% et de +2,8x respectivement sur la même période.

5. Nantissement d'actifs

Néant

VI. Notation (extraits traduits)

1. Moody's (12/2024)

Actualisation de la *Credit Opinion* de BANK OF AFRICA par l'agence de Rating « Moody's », en décembre 2024, sur la base des résultats semestriels 2024, une mise à jour qui ne prend pas de décision sur la notation de la Banque.

La dernière Action de Rating de l'agence Moody's a été publiée en juillet 2022, et a annoncé le maintien la note de dépôts à long terme et l'évaluation du risque de crédit intrinsèque (Baseline Credit Assessment – BCA) de BANK OF AFRICA à « Ba1 » et « b1 », respectivement. Moody's avait ainsi maintenu les perspectives stables de la note des dépôts à long terme.

Le maintien de la note Ba1 attribuée aux dépôts à long terme reflète la réaffirmation de son évaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA) à b1, associée au maintien par Moody's d'une probabilité très élevée de soutien gouvernemental en cas de besoin (ce qui se traduit par une révision à la hausse de trois crans de la note de soutien gouvernemental).

L'affirmation de la note BCA à b1 reflète la solide rentabilité intrinsèque de la banque, la stabilité de son financement par les dépôts et sa grande liquidité (38,9% d'actifs liquides en décembre 2021). Ces éléments positifs sont modérés par l'affaiblissement progressif de la qualité des actifs de la banque (les créances douteuses s'élevaient à 9,9% en décembre 2021) et par un niveau de capitalisation relativement modeste, bien que stable.

2. Fitch Ratings – BANK OF AFRICA (20/01/2025)

Fitch Ratings a confirmé la notation par défaut de l'émetteur (IDR) à long terme, en devises étrangères et locales, de BANK OF AFRICA à « BB, perspectives stables ». Fitch a également confirmé la note de viabilité (VR) de BANK OF AFRICA à « bb- » et a amélioré la note de la Banque à long terme en monnaie nationale de « AA-(mar) » à « AA(mar) ».

L'amélioration de la notation nationale reflète une réévaluation de la solidité financière de la Banque par rapport à ses pairs domestiques.

Les principaux moteurs de la notation sont soutenus par une forte probabilité de soutien des autorités marocaines, comme l'indique la Note de Soutien Gouvernemental (GSR) de la Banque à « bb ». La perspective stable reflète celle de la notation souveraine. La VR de BOA reflète sa solide franchise au Maroc et sa présence panafricaine, qui apporte des avantages de diversification au modèle économique. La performance robuste de BANK OF AFRICA ainsi que sa liquidité et son financement solides sont équilibrés par une capitalisation et une qualité d'actifs moins favorables.

Probabilité modérée de soutien gouvernemental : Les autorités marocaines ont une forte propension à soutenir le système bancaire en raison du risque de contagion élevé dans le secteur et de l'importance du système bancaire dans le développement économique national. Toutefois, leur flexibilité financière et leur capacité à fournir un soutien restent modérées.

Environnement opérationnel amélioré : L'amélioration continue de l'environnement opérationnel des banques repose sur une croissance économique saine, que Fitch prévoit à 3,5% en moyenne sur la période 2025-2026. La demande de crédit devrait être soutenue par une croissance solide dans les secteurs non agricoles, notamment le tourisme et la construction, qui permettront de maintenir une performance robuste, en particulier avec les grands événements sportifs que le Maroc s'apprête à accueillir. Fitch prévoit que la croissance du crédit des banques atteindra des évolutions au-dessus de la moyenne de 4,5% observée entre 2019 et 9M24.

Franchise solide au Maroc : BANK OF AFRICA bénéficie d'une solide franchise et du statut de banque systémique (D-SIB) au Maroc, avec une part de marché de 14%. La Banque opère dans 32 pays, principalement en Afrique,

avec un revenu provenant des opérations à l'extérieur du Maroc représentant 48% du RNPG, bien au-dessus de celui de ses pairs nationaux.

Stratégie panafricaine impactant le profil de risque : Le profil de risque de BANK OF AFRICA est plus élevé que celui de ses confrères nationaux en raison de sa large présence sur des marchés à risque plus élevé en dehors du Maroc. Toutefois, les risques sont atténués par une meilleure harmonisation des contrôles de risque à travers le Groupe et une approche prudente de la croissance. Le portefeuille de crédits de la Banque est moins concentré que la moyenne du secteur ; les 20 plus grandes expositions représentaient 16% du total des crédits à fin juin 2024.

Faible qualité d'actifs : Le ratio de créances en souffrance (Bucket 3) de BANK OF AFRICA (fin juin 2024 : 10,1%) est affaibli par des dépréciations plus élevées dans certaines de ses filiales africaines et dans des filiales de services financiers spécialisés au Maroc. La couverture en Bucket 3 (89%) est raisonnable. Fitch s'attend à ce que la qualité d'actifs demeure relativement stable à court terme.

Rentabilité saine : La performance de BANK OF AFRICA s'est améliorée au cours des neuf premiers mois de 2024 avec un Résultat Net Part du Groupe en hausse de 32% en glissement annuel, grâce à une bonne croissance du Core Business et des charges d'exploitation maîtrisées (-1% en glissement annuel). Cette performance a compensé une hausse notable de 21% des charges de provisionnement liées à la détérioration de la qualité du crédit souverain en Afrique subsaharienne. Fitch prévoit une amélioration supplémentaire de la rentabilité en 2025 à mesure que la croissance reprend et que les charges de provisionnement baissent.

Amélioration de la capitalisation : Le ratio CET1 de BANK OF AFRICA s'est amélioré à 9,4% à fin juin 2024 (fin 2023 : 9,2%), mais il reste inférieur à la moyenne du secteur (10,7%). Son ratio CAR de 12,7% était juste supérieur de 70 points de base à l'exigence réglementaire minimale. Fitch prévoit que le ratio CET1 continuera de s'améliorer en 2025 pour atteindre 10,5%, grâce à une poursuite du renforcement du capital, une optimisation des RWAs, une croissance prudente et des augmentations potentielles de capital. BANK OF AFRICA dispose d'un long historique de levée de capital sur le marché domestique.

Financement et liquidité solides : BANK OF AFRICA est principalement financée par des dépôts de clientèle stables (fin T3 2024 : 72% des financements non liés aux capitaux propres) et la concentration des dépôts est faible selon les normes africaines. La liquidité est adéquate, avec un ratio crédits/dépôts de 90% à fin T3 2024 et un ratio de couverture (LCR) de 160%.

Les notations de BANK OF AFRICA sur la période 2022-T1 2025 se présentent comme suit :

	Catégorie	Juil. 2022	Sept 2023	Déc 2024	
Moody's	Perspectives	Stables	Stables	Stables	
	Dépôts bancaires - devise étrangère	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	
	Dépôts bancaires - monnaie locale	Ba1/NP	Ba1/NP	Ba1/NP	
	Evaluation du risque de crédit intrinsèque (BCA)	b1	b1	b1	
	Evaluation de base du crédit ajustée	b1	b1	b1	
	Evaluation du risque de contrepartie	Ba1(cr)/NP(cr)		Ba1(cr)/NP(cr)	
	Catégorie	Fév. 2022	Fév. 2023	Jan 2024	Jan 2025
Fitch Ratings	Perspectives	Stables	Stables	Stables	Stables
	Notation par défaut de l'émetteur (IDR) à long terme	BB	BB	BB	BB
	Notation par défaut de l'émetteur (IDR) à court terme	B	B	B	B
	Soutien du gouvernement	bb	bb	bb	bb
	Notation nationale à long terme	AA-	AA-	AA-	AA
	Notation nationale à court terme	F1+	F1+	F1+	F1+

Source : Rapports de notation FITCH RATINGS, MOODY'S

VII. Gouvernance de BANK OF AFRICA

1. Dispositions régissant les assemblées générales

Conformément à l'article 29 des statuts de la banque, les actionnaires de la société se réunissent en assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, et en assemblées spéciales dans les conditions fixées par la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques à l'émetteur et dérogoires à la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée et qui régissent les assemblées générales.

En somme, les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de BANK OF AFRICA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

Délai de tenue de l'Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration. Les assemblées générales ordinaires peuvent également être convoquées, en cas d'urgence, par :

- ✓ Les commissaires aux comptes ;
- ✓ Un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- ✓ Les liquidateurs, le cas échéant ;
- ✓ Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales trente (30) jours au moins avant la date fixée pour lesdites Assemblées. Cet avis doit contenir les indications prévues à l'article 124 de la Loi, le texte des projets de résolutions qui seront présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée, complétées par une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'Assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

L'avis de réunion peut ne pas comprendre les informations citées ci-dessus lorsque celles-ci sont publiées sur le site internet de la Société, au plus tard le jour même de la publication dudit avis de réunion. Dans ce cas, ce dernier mentionne l'adresse du site Internet précisé.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation, sans toutefois que le délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'Assemblée.

Conditions d'exercice du droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Conditions de quorum et de majorité

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social¹³ et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi.

Sauf convention contraire notifiée à la Société les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la Société ; toutefois, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires ou spéciales ; en cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles en numéraire, l'exercice du droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles est réglé selon les dispositions du paragraphe A) VI de l'Article 7 des Statuts.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote tel qu'il est prévu à l'article 34 ci-dessus.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, tel qu'il est prévu ci-dessus à l'article 34. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle doit réunir le quart (1/4) au moins des actions ayant le droit de vote.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées et, dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs.

Sont réputés présents, pour le calcul de la majorité et du quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans le respect des conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la Loi.

Les Assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Ordinaire.

Attributions et pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire - quorum et majorité

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

¹³ Hormis les actions privées de droit de vote (Cf. Article 34 des Statuts)

Elle a, entre autres pouvoirs, ceux de :

- 1) Approuver ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- 2) Statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- 3) Donner ou refuser quitus de leur gestion aux Administrateurs,
- 4) Nommer et révoquer les Administrateurs, nommer les Commissaires aux Comptes,
- 5) Approuver ou rejeter les nominations d'Administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
- 6) Fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration,
- 7) Statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration,
- 8) Autoriser les émissions d'obligations, ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées.

Et, d'une manière plus générale, statuer sur tous les objets qui n'emportent pas directement ou indirectement modification des statuts et qui, par suite, ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Attributions et pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire - quorum et majorité

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et à autoriser toute opération de cession d'actifs immobilisés représentant plus de 50% des actifs de la Société, conformément aux conditions et modalités prévues à l'article 70 de la Loi n°17-95. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne peut changer la nationalité de la Société.

Elle peut, notamment, décider ou autoriser, sans que l'énumération qui va suivre ait un caractère limitatif :

- ✓ l'augmentation, la réduction ou l'amortissement du capital social,
- ✓ l'émission d'obligations convertibles en actions ou obligations échangeables contre des actions,
- ✓ la création de certificats d'investissement,
- ✓ la prorogation ou la dissolution anticipée de la Société,
- ✓ le transfert du siège social en dehors de la même ville, préfecture ou province,
- ✓ la modification, directe ou indirecte, de l'objet social,
- ✓ la modification de la dénomination sociale,
- ✓ la transformation de la société en société de toute autre forme, à la condition de respecter les dispositions légales prévues ci-après sous l'article 46,
- ✓ la division ou le regroupement des actions, sans toutefois que leur valeur nominale puisse être inférieure au minimum légal,
- ✓ la modification de la forme des actions ou des conditions de leur cession ou transmission,
- ✓ le changement du mode de direction et d'administration de la société en conformité avec les dispositions légales applicables en la matière,
- ✓ la modification des modalités d'affectation et de répartition des bénéfices,
- ✓ l'apport total ou partiel du patrimoine social à une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer, par voie de fusion ou de fusion-scission,
- ✓ l'absorption, au même titre de fusion ou de fusion-scission, de tout ou partie du patrimoine d'autres sociétés,
- ✓ la fixation du nombre maximal de voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire

Le tout, le cas échéant, aux conditions qu'elle détermine en se conformant aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conditions d'acquisition de droits de vote double éventuels.

Les statuts de la Banque ne prévoient pas d'attribution de droit de vote double. Le droit commun en pareille matière tel que régi par les dispositions de la loi sur la S.A (art. 257) demeure applicable.

2. Conseil d'Administration

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous les actes d'administration et de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

POUVOIRS GENERAUX :

- Administrer, tant activement que passivement, tous les biens et affaires de la société.
- Prendre en toutes circonstances toutes les mesures qu'il juge opportunes pour sauvegarder les valeurs appartenant à la société ou déposées par des tiers.
- Déterminer le placement des fonds disponibles.
- Faire tous traités, transactions, compromis, prêts et emprunts avec ou sans garanties, tous retraits de fonds et transferts, tous abandons de droits réels ou personnels.
- Prendre toutes garanties hypothécaires ou autres, conventionnelles ou judiciaires.
- Débattre, régler et arrêter tous comptes avec tous débiteurs, créanciers, dépositaires et tiers quelconques; en fixer les reliquats, les recevoir ou les payer.
- Retirer des mains de tous dépositaires et de toutes caisses publiques ou privées tous objets, sommes, titres ou valeurs quelconques et en donner décharge.
- Exécuter tous mandats qui pourront être donnés à la société.
- Contracter toutes assurances contre tous risques.
- Autoriser l'acquisition, l'aliénation, même gratuite, et l'échange, avec ou sans soulte, de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers et notamment, en application des dispositions de la Loi n°17-95, autoriser la cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé. Toutefois, lorsque la cession ou les cessions d'actifs portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de douze (12) mois, une autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire est exigée.

La demande d'autorisation doit être accompagnée d'un rapport établi par le Conseil d'Administration, qui précise les motifs de la ou des cessions et leur impact sur l'activité de la société, fixe les modalités de cession, les actifs à céder, leur nature, leurs prix de cession et les méthodes de fixation desdits prix, leur valeur comptable et leur poids dans l'actif de la société. En outre, lorsqu'il s'agit de cession d'actifs immobiliers, le Rapport du Conseil d'Administration doit inclure une évaluation desdits biens, réalisée par un tiers indépendant qualifié.

Ce rapport doit comprendre aussi bien le pourcentage des actifs de la société objets des opérations de cession réalisées au cours de la période de douze (12) mois précitée que les opérations de cession objet de la demande d'autorisation. Le seuil de 50% est calculé sur la base du dernier bilan de la société. Toutefois lorsqu'un ou plusieurs actifs objet de la ou des cessions ont fait l'objet d'une évaluation faisant ressortir une valeur supérieure à leur valeur nette comptable, ce sont les valeurs d'évaluation qui sont prises en compte pour le calcul du seuil précité.

- Aux effets ci-dessus et ci-après, signer tous actes et pièces, élire domicile partout où besoin sera, substituer.

OPERATIONS BANCAIRES :

- Faire toutes opérations de banque ou de bourse.
- A l'égard de Bank Al-Maghrib notamment et de toutes banques en général ou de tous établissements financiers, accepter, souscrire, endosser, acquitter toutes lettres de change, tous billets, chèques et autres effets de commerce, présenter et signer tous bordereaux d'escompte et d'encaissement, acquitter toutes factures, déposer toutes valeurs en garantie d'escomptes, les retirer, signer tous reçus, mandats ou chèques, souscrire tous engagements.
- Retirer toutes pièces et en donner décharge, approuver tous règlements de comptes, acheter, vendre et transférer toutes actions, obligations, fonds d'États et autres valeurs financières, industrielles ou commerciales.
- Signer tous transferts, conversions et mutations, en toucher les prix, recevoir tous dividendes échus ou à échoir, signer tous acquits et émargements, commettre tous agents de change ou de bourse, donner tous ordres de change et de bourse.
- Emprunter toutes sommes sur dépôts de valeurs admises par Bank Al-Maghrib et tous autres établissements de crédit, en garantie d'avances, consentir à cet effet tous engagements, notamment envers Bank Al-Maghrib, retirer toutes valeurs déposées en garantie d'avance, les transférer au besoin et les vendre; recevoir tous arrérages ou dividendes échus ou à échoir sur lesdites valeurs, retirer les valeurs qui seront déposées au bureau des dépôts, en donner bonnes et valables quittances et décharges.
- Contracter tous emprunts, de la manière, aux taux, charges et conditions qu'il juge convenables, donner tous gages, nantissements, hypothèques et autres garanties mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient ; consentir toute subrogation.
- Cautionner et avaliser.
- Retirer également de toutes Trésoreries ou Établissements de crédit, toutes sommes ou valeurs qui pourraient s'y trouver consignées, tant par la société elle-même que par des tiers ; toucher également tous intérêts, arrérages et dividendes de sommes ou valeurs qui y seraient déposées, donner du tout quittances et décharges.
- Toucher les sommes provenant du remboursement de tous titres amortis, ainsi que le montant de tous lots que Bank Al-Maghrib ou tout Établissement de crédit aura encaissés pour le compte de la société, et généralement recevoir toutes les sommes qui sont et pourront être dues à la société, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, en donner quittance et décharge.
- Payer celles qu'elle peut et pourra devoir.

OPERATIONS IMMOBILIERES :

- Faire tous achats d'immeubles, ainsi que toutes ventes et échanges d'immeubles.
- Consentir ou accepter, céder ou résilier tous baux ou locations, avec ou sans promesse de vente.
- Faire toutes constructions, installations et tous travaux.
- Consentir toutes hypothèques, tous nantissements, délégations, cautionnements, avals ou autres garanties mobilières et immobilières.
- Requérir l'immatriculation et l'inscription sur les Registres de la Conservation Foncière de tous immeubles ou de tous droits immobiliers généralement quelconques : servitudes, hypothèques, usufruits, antichrèse, emphytéose, portant au profit de la société sur des immeubles se trouvant dans la circonscription de la Conservation, à cet effet, faire traduire tous documents, constituer tous dossiers, signer et déposer toutes réquisitions contenant toutes déclarations utiles, élire domicile, assister à toutes opérations de bornage, faire toutes observations ou contestations, signer tous procès-verbaux et faire toutes dépositions.

PRISES DE PARTICIPATION :

- Prendre tous intérêts et participations dans toutes opérations et entreprises pouvant intéresser l'industrie, le commerce, l'assurance ou la banque et les établissements financiers ou de bourse et dans toutes opérations immobilières ; créer toutes succursales et agences tant au Maroc qu'à l'étranger; fonder et concourir à la fondation de toutes sociétés marocaines ou étrangères, faire à des sociétés existantes ou à créer tous apports en nature aux conditions qu'il jugera convenables ; souscrire, acheter et revendre toutes actions, obligations et parts d'intérêts.
- Fixer les conditions auxquelles la société prend à sa charge et négocie tous emprunts publics ou autres, nationaux ou étrangers ; participer à tous emprunts, souscriptions, émissions et opérations financières, industrielles, commerciales ou autres.
- Représenter la société aux Assemblées Générales de toutes autres sociétés dont elle pourra être actionnaire et y faire le nécessaire.
- A défaut de paiement de la part des débiteurs et en cas de difficultés quelconques avec qui que ce soit, exercer toutes poursuites, contraintes et diligences nécessaires, prendre toutes mesures conservatoires, exercer toutes actions, agir tant en demandant qu'en défendant, devant tous juges et tribunaux compétents, constituer tous avocats ou défenseurs, les révoquer, en constituer d'autres, nommer tous experts ou arbitres ou acquiescer à leur nomination, obtenir tous jugements, sentences, arrêts et décisions, en poursuivre à l'exécution par les moyens et les voies de droit notamment par la saisie immobilière en donnant tous Pouvoirs spéciaux à cet effet ou s'en désister, acquiescer à tous moyens, ou voies de droit, provoquer tous ordres et contributions, y produire, affirmer toutes créances, se faire délivrer tous bordereaux de collocations, en toucher le montant.
- Faire toutes offices et consignations, opérer le retrait de toutes sommes consignées.
- Traiter, transiger et compromettre en tout état de cause, consentir toute prorogation de délai.
- Donner ou retirer quittances et décharges de toutes sommes reçues ou payées, consentir toutes subrogations, désister la société de tous droits, actions, privilèges ou hypothèques, donner et recevoir mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, saisies mobilières ou immobilières, oppositions et autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans paiement, donner et recevoir mainlevée de tous nantissements, signer tous transferts à titre de rétrocession.
- Consentir toutes antériorités.

ORGANISATION INTERNE :

- Régler l'organisation des directions, services et bureaux, nommer, révoquer tous employés, fixer leurs appointements fixes ou proportionnels et leurs gratifications, déterminer, s'il y a lieu, le chiffre de leurs cautionnements, en autoriser la restitution.
- Fixer les dépenses générales d'administration.
- Gérer, remplir toutes formalités, notamment pour se conformer aux dispositions légales au Maroc et dans tous pays étrangers, envers les gouvernements et toutes Administrations, désigner notamment le ou les agents qui, d'après les lois de ce pays, doivent être chargés de représenter la société auprès des autorités locales, d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration, dont l'effet doit se produire dans ces pays ou de veiller à leur exécution. Ce ou ces agents peuvent être les représentants de la société dans ces pays, et munis à cet effet de procurations constatant leurs qualités d'agents responsables.

RAPPORTS AVEC LES ACTIONNAIRES :

- Dans le cas où l'Assemblée Générale n'en a pas prescrit un emploi spécial, régler l'emploi des capitaux composant les fonds de réserves légales et facultatives ; il peut en disposer comme bon lui semble pour les besoins sociaux.
- Régler la forme et les conditions d'émission des titres de toute nature, bons à vue, à ordre ou au porteur, bons à échéance fixe, à émettre par la société.
- Arrêter les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale, faire un rapport sur les comptes et sur la situation des affaires sociales.
- Convoquer les Assemblées Générales.
- Proposer la fixation des dividendes à répartir.

- Déterminer les traitements fixes ou proportionnels, les parts de bénéficiaires ou la rémunération à allouer aux membres des comités, aux Administrateurs Délégués, aux Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes, aux Directeurs et aux Sous-Directeurs, ainsi qu'aux agents de la société, au Maroc ou à l'étranger, lesquels traitements et parts seront prélevés sur les frais généraux.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la Loi et par les présents statuts.

Avant toute nouvelle nomination d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut solliciter le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations afin d'établir un état des lieux des compétences, des connaissances et de l'expérience déjà existante.

Le Conseil d'Administration veille à ce que toute nomination, ou renouvellement de mandats d'un Administrateur, permette de maintenir l'équilibre des compétences et de l'expérience requises pour la bonne conduite à long terme de l'activité de la Banque.

Il veille également à la qualité d'indépendance du tiers au moins de ses Membres conformément à la Lettre circulaire relative aux modalités d'application de la circulaire n°5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

Les Administrateurs doivent disposer individuellement et/ou collectivement des compétences dans les domaines des opérations de crédit, des systèmes de paiement, de la planification stratégique, de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle interne, de la comptabilité, de la responsabilité sociétale et environnementale ainsi qu'en matière légale et réglementaire en liaison avec l'activité bancaire.

La qualité d'Administrateur Indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat et est revue annuellement au vu des critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions au moins de l'une quelconque des catégories existantes, pendant toute la durée de ses fonctions.

Les Administrateurs indépendants ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Société avec ou sans droit de vote.

Le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations tient informé le Conseil d'Administration et l'ensemble des Actionnaires de tout changement dans la qualité d'indépendance d'un de ses Administrateurs.

Concernant la parité Homme/Femme, parmi les missions du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations figure celle de veiller à la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes dans le Conseil d'Administration. Celle-ci s'est matérialisée par la nomination de quatre Administratrices Indépendantes, Mme Nezha LAHRICHI, qui assure la présidence du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, Mme Ngozi EDOZIEN, Mme Laureen KOUASSI-OLSSON, Mme Jinane LAGHRARI ainsi qu'une Administratrice issue du Groupe BANK OF AFRICA, Mme Myriem BOUAZZAOUI.

Les convocations sont accompagnées de l'ordre du jour de la réunion et de toutes les informations nécessaires pour permettre aux Administrateurs de se préparer aux délibérations.

BANK OF AFRICA est administrée par un Conseil d'Administration composé de quinze (15) membres dont 5 Administrateurs Indépendants, et présidé par Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général. À noter que la proportion d'indépendants requise par Bank Al-Maghrib est de 1/3 (pour toute banque dont la taille de bilan dépasse 150 MMDH) avec un minimum de 3 indépendants.

Tableau 1 : Membres du Conseil d'Administration (Avril 2025)

Administrateurs	Date de 1 ^{ère} nomination	Présentation	Expiration du mandat
M. Othman BENJELLOUN	1995	Président Directeur Général	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2024(*)
RMA représentée par M. Azeddine GUESSOUS	1994	Le 31 janvier 2023, RMA a informé BANK OF AFRICA du changement de son représentant permanent en la personne de M. Azeddine Guessous	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2024(*)
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (Holding du Groupe Crédit Mutuel / Alliance Fédérale) représentée par M. Lucien MIARA	2005	M. Lucien MIARA est le représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, actionnaire de BANK OF AFRICA. Il a effectué l'ensemble de sa carrière au sein du Groupe Crédit Mutuel- Alliance Fédérale.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2025
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION représentée par M. Khalid SAFIR	2010	CDG a siégé au sein du CA de BANK OF AFRICA de 1966 à 1997 puis a été renommée à l'AGO du 26/05/2010. M. Khalid SAFIR est Directeur Général de la CDG depuis juillet 2022, actionnaire de BANK OF AFRICA	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2027
O CAPITAL GROUP Représenté par M. Hicham EL AMRANI	2001	O Capital Group est issu de la fusion absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian. FinanceCom fut Administrateur de la Banque de 2001 à 2021.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
M. Azeddine GUESSOUS	2017	M. Azeddine Guessous a siégé en tant qu'Administrateur intuitu personae de 2005 à 2008, puis en tant que représentant permanent de RMA, avant d'être nommé à nouveau Administrateur intuitu personae en 2017. En janvier 2023, il est de nouveau désigné représentant permanent de RMA.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2028.
British International Investment – CDC LTd - Représentée par M. MARC BEAUJEAN	2019	M. Marc BEAUJEAN est Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant de British International Investment. Il est fondateur et principal associé de Beaujean & Partners depuis 2019, spécialisé dans le conseil stratégique en banque et assurance.	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2029

M. Mohamed KABBAJ	2021	Administrateur Indépendant M. Mohamed KABBAJ fut Administrateur de la Banque entre 1997 et 2000	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
Mme Nezha LAHRICHI	2021	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026
Mme Ngozi EDOZIEN	2023	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2028
Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	2023	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2028
Mme Jinane LAGHRARI	2024	Administratrice Indépendante	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2029
M. Abdou BENSOUDA	2018	Administrateur intuitu personae Dirigeant au sein du Groupe O Capital Group, actionnaire de référence de BANK OF AFRICA	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2029
M. Brahim BENJELLOUN TOUIMI	2004	Administrateur Directeur Général Délégué	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2027
Mme Myriem BOUAZZAoui	2021	Administrateur Intuitu Personae Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion	L'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes 2026

Conseiller auprès de la Présidence

M. Brian HENDERSON

Source : BANK OF AFRICA

La Banque respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Actuellement, le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA compte 5 Administrateurs indépendants et 5 femmes (dont quatre sont indépendantes), respectant ainsi le tiers de ses membres tel qu'exigé par Bank Al-Maghrib.

(*) Notons que les mandats d'administrateurs du Président –. Othman Benjelloun et de la société RMA arrivent à échéance lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024. Ils sont proposés au renouvellement, pour une durée de 6 années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

3. Comités issus du Conseil d'Administration (Avril 2025)

Le Conseil a institué en son sein un certain nombre de Comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter

au mieux de ses responsabilités et prérogatives et ce, conformément aux dispositions de la Directive de Bank Al Maghrib n°1/W/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit.

Il s'agit du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, du Comité des Risques Groupe et du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations.

La Banque a mis en conformité les chartes de fonctionnement de ces instances aux dispositions des circulaires de Bank Al-Maghrib 4/W/ 2018 et 5/W/2018 relatives au comité d'audit et comité d'identification et de gestion des risques

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a institué en son sein un Comité Stratégique -*Strategy Task Force*-.

- Strategy Task Force

La *Strategy Task Force* est une émanation du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont le périmètre est de dimension Groupe. Elle est chargée par le Conseil d'Administration de travailler sur tout sujet stratégique du Groupe.

La *Strategy Task Force* est responsable de définir les ambitions stratégiques du Groupe à moyen et long termes et de superviser la mise en œuvre des Plans Stratégiques de Développement.

La *Strategy Task Force* se réunit au moins 4 fois par an.

Composition (avril 2025)

Président

M. Othman Benjelloun, Président Directeur Général (*)

Membres

M. Mohammed Kabbaj, Administrateur Indépendant

M. Azeddine Guessous, Administrateur intuitu personae

O Capital Group, représentée par M. Hicham El Amrani

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Brian C. Mck. Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres invités

La *Strategy Task Force* pourra associer à ses travaux les membres de la Direction Générale Exécutive ou d'autres membres désignés par les soins de ces derniers, ainsi que faire appel à des experts (experts pays / zones géographiques, experts technologiques, ...) et consultants externes reconnus pour leurs compétences et leurs expériences.

Secrétaire

Salma Tazi, Directrice Générale Adjointe, Stratégie Groupe

(*) La présidence est assurée par M. Mohammed Kabbaj en cas de contraintes d'agenda de M. le Président

- **Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations – GNR -**

Instance émanant du Conseil d'Administration, le Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération émet avis et recommandations au Conseil d'Administration sur la mise en place et le maintien d'une politique de bonne gouvernance, la conception, le suivi et le bon fonctionnement du système de rémunération, et la mise en œuvre du processus de nomination et de renouvellement de ses Membres ainsi que ceux de la Direction Générale. Ce Comité se réunit annuellement ou chaque fois que nécessaire à la discrétion des Membres du Comité.

Composition (Avril 2025)

Président

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

Membres permanents

British International Investment (CDC Limited), représentée par M. Marc Beaujean

Mme Ngozi Edozien, Administratrice Indépendante

M. Brian C. Mck. Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres invités

Le Comité de Gouvernance, Nominations & Rémunérations pourra s'adjoindre à sa discrétion toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA ou de son Groupe en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, notamment au niveau des commissions devant traiter des points en relation avec l'examen des conventions ou des nominations et rémunérations.

Secrétariat

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

Source : BANK OF AFRICA

• **Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe –CACI Groupe-**

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe (CACI Groupe) est un comité spécialisé émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont le périmètre de prérogatives, dans les domaines du contrôle interne et de l'information financière, est de dimension Groupe.

Les règles de ce comité s'appliquent à tous les Comités en charge de l'audit et du contrôle interne des entités du périmètre de consolidation tout en tenant compte de leur contexte réglementaire local.

Le CACI Groupe est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la qualité et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité du Groupe ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités.

Le CACI Groupe est tenu de rendre compte au Conseil d'Administration des résultats de ses travaux et l'informer de tout évènement ou dysfonctionnement susceptible de porter atteinte au bon fonctionnement du système de contrôle interne ou à la situation financière de l'établissement.

Le Comité tient annuellement au moins quatre réunions. Il est composé, au minimum de trois Administrateurs Non Exécutifs dont 2 au moins sont Indépendants parmi lesquels le Président ainsi que du Conseiller auprès de la Présidence. Également, les membres de la Direction Générale de la Banque sont associés aux travaux du CACI Groupe.

Composition (Avril 2025)

Président

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

Membres

RMA représenté par M. Azeddine Guessous,

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué
M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe
M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique
M. Moulay Bouraqadi Saadani, Directeur Général Adjoint - Contrôleur Général Groupe
M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe
Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe
MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour

Secrétaire

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

Source : BANK OF AFRICA

- **Comité des Risques Groupe**

Le Comité des Risques Groupe est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA BMCE Group, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de Consolidation du Groupe.

Les règles de ce Comité s'appliquent à tous les Comités en charge de la gestion et suivi des risques des entités du périmètre de consolidation tout en tenant compte de leur contexte réglementaire local.

Le Comité des Risques Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de surveillance et gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la Banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

Se réunissant à une fréquence trimestrielle et à chaque fois que nécessaire, le Comité des Risques Groupe est composé, au minimum, de trois Administrateurs Non Exécutifs dont deux au minimum sont indépendants. Le Comité est présidé par un Administrateur Indépendant.

Des Membres de la Direction Générale de la Banque peuvent être associés aux travaux du Comité des Risques Groupe.

Le Comité peut s'adjoindre une (des) personnalité(s) externe(s) éventuellement, désignée(s) par le Conseil d'Administration, eu égard à son (ou leur) expertise dans le domaine bancaire et de gestion des risques.

- **Composition (avril 2025)**

Président

Mme. Laureen Kouassi-Olsson, Administratrice Indépendante

Membres

RMA représentée par M. Azeddine Guessous, Administrateur Non Exécutif

O Capital Group représentée par M. Hicham El Amrani, Administrateur Non Exécutif

M. Azeddine Guessous, Administrateur intuitu personae
British International Investment (CDC Limited), représentée par M. Marc Beaujean, Administrateur Non Exécutif
M. Mohammed Kabbaj, Administrateur Indépendant
Mme. Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante
M. Brian C. Mck. Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué
M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe
M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du CIB & Maroc (*)
M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique (*)
M. Moulay Bouraqadi Saadani, Directeur Général Adjoint - Contrôleur Général Groupe
M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe
Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe
MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe
M. Othman Alaoui, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle *Business*

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire

Pôle Risques Groupe

(*) ou le/la représentant(e) qu'il désigne

4. Curriculum Vitae des Administrateurs

M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :
- l'Éducation, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.
- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université *Al Akhawayn* d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « *Honorary Fellow* » du King's College of London.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au *Center for Strategic International Studies* de Washington -CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction *Honorary Trustee*.

M. BENJELLOUN a été honoré *Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc* par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, *Commandeur de l'Etoile Polaire* par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de *Commandeur dans l'Ordre National du Lion* de la République du Sénégal, et de la Médaille « *Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica* » par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de *Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres* de la République Française et fut décoré de l'Ordre de *Commandeur de la Grande Etoile* de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de *Commandeur de l'Ordre du Trône* par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

**M. Azeddine GUESSOUS,
Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae**

M. Azeddine GUESSOUS est Président Directeur Général de Maghrebail depuis 2004. Il siège, par ailleurs, au sein de plusieurs Conseils d'Administration dont RMA, BANK OF AFRICA, BOA Group, BANK OF AFRICA Europe (ex BMCE Bank International Madrid), Sonasid, et Imperial Tobacco Maroc.

Il est également Président du Conseil de Surveillance de Risma et Administrateur de l'Université Al Akhawayn. En 2001, il a été Président Directeur Général de la Compagnie d'Assurance Al Watanya et en 1995 de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite -CIMR-. De 2010 à 2012, M. GUESSOUS a également présidé le Directoire de RISMA.

De 1978 à 1994, M. GUESSOUS a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme en 1978, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne en 1985 et enfin Ambassadeur de Sa Majesté en Espagne de 1986 à 1993.

M. GUESSOUS a été décoré du *Wissam Reda* de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol, de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier.

**M. Lucien MIARA
Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

M. Lucien MIARA a débuté sa carrière au Crédit Mutuel du Centre en 1973 puis au Crédit Mutuel Méditerranée en 1978. De 1995 à 2014, il a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Ensuite, il fut Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie option Administration des Entreprises de l'Université de Nice Alpes Maritimes.

**M. Khalid SAFIR
Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion**

M. Khalid SAFIR est né le 13 décembre 1967 à Settat, Maroc.

Lauréat de l'École Polytechnique de Paris (1991) et de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique de Paris (1993), M. Khalid SAFIR a entamé sa carrière à l'Office d'Exploitation des Ports en qualité de chef de la division de la gestion financière du port de Casablanca en 1993, avant d'intégrer, en 1995, le Ministère des Finances en qualité de chargé d'études, puis de Directeur des Rémunérations et du Paiement des Pensions au même département à partir de 1998 et, enfin Directeur de la Modernisation, des Ressources et des Systèmes d'information, à la Trésorerie Générale du Royaume de 2004 à 2006.

En 2006, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Al Fida-Mers-Sultan, puis Gouverneur de la préfecture d'arrondissements de Casablanca- Anfa en 2009, avant d'être nommé, en 2011, Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances.

Le 15 octobre 2013, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Wali de la Région du Grand Casablanca et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, puis Wali de la Région de Casablanca Settat et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, le 13 octobre 2015, suite à l'entrée en vigueur du nouveau découpage du Royaume.

Le 25 juin 2017, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales.

Le 13 juillet 2022, Sa Majesté le Roi a nommé M. Khalid SAFIR, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

M. Hicham EL AMRANI

Représentant Permanent de O Capital Group

M. Hicham EL AMRANI cumule une expérience de plus de 29 années dans les domaines de l'investissement Private Equity, du financement et de la stratégie d'entreprises multisectorielles. À la création de FinanceCom (aujourd'hui O CAPITAL GROUP) en 2001, M. EL AMRANI était en charge de la Direction Technologies & Télécoms. Nommé Directeur de la Stratégie & Développement entre 2005 et 2008, M. EL AMRANI a été promu Directeur Général Adjoint en 2008 avant de se voir confier la Direction Générale de la holding en juin 2010. Il a ainsi mis en place les *Best Practices* de pilotage de performance de plusieurs entités du portefeuille de la holding.

De plus, il a opéré plusieurs opérations de M&A, financement LBO et de restructurations dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de la holding et de l'optimisation de son endettement.

En 2009, M. EL AMRANI a également coordonné le processus global d'acquisition de la participation de *Portugal Telecom & Telefonica* dans Medi Telecom-Orange et celui de la cession de 40% de cette société à Orange en 2010. Il est, à ce titre, Administrateur, Président du Comité d'Audit et membre des Comités Stratégique et de Nomination de Medi Telecom - Orange.

En sus de ses fonctions, M. EL AMRANI est Administrateur, membre du Comité Risk du Groupe et du Comité Stratégique de BANK OF AFRICA, Président du Comité Stratégique et membre du Comité d'Audit de RMA. Il est également Administrateur de *O TOWER, CTM, RISMA, Air Arabia Maroc, Finatech, Colliers International Maroc, Brico-Invest*. Il a par ailleurs occupé le poste de Président du Comité d'Audit de Air Arabia Maroc, RISMA & CTM.

M. EL AMRANI est Ingénieur de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et titulaire d'un MBA et d'un *Graduate Certificate* dans le *Manufacturing and Service Management de la Southern New Hampshire University*. M. EL AMRANI est Administrateur Certifié de l'INSEAD et est Qualified Risk Director du DCRO. Il détient également un certificat de l'*Executive Program* de la *Singularity University* ainsi que du *Leadership Executive Program* de l'Université de Yale.

M. Marc BEAUJEAN

Représentant Permanent de British International Investment

M. Marc BEAUJEAN est fondateur et principal associé de *Beaujean & Partners* depuis 2019, spécialisé dans l'exercice de mandats et le conseil stratégique en banque et assurance. Auparavant, il a été Partenaire Senior et Administrateur chez McKinsey & Co, de 1993 à 2012, en charge du développement des relations clientèle en Afrique notamment dans les domaines de la banque de détail, banque privée, fonds de placement, assurances vie et non-vie.

De 1997 à 2014, il a été Administrateur non-exécutif au sein de Blue Orchard à Genève, et co-fondateur du groupe, devenu l'un des plus importants acteurs au monde en microfinance, récemment vendu à Schroeders Asset Management, plus spécialement en charge de la réflexion stratégique et des partenariats.

De 2012 à 2018, il a été Administrateur Exécutif chez P&V Assurances, Belgique, - institution financière systémique au sens de la Banque Centrale Européenne, Directeur des Opérations notamment l'informatique et les Ressources Humaines, en charge du renouvellement des systèmes Cœur en assurances et des programmes de transformation en général.

De 2019 à 2023, il a été Administrateur chez Broptimize (Belgique), start-up en très forte croissance active dans le domaine de l'utilisation optimale des énergies.

De 2021 à 2024, il a été Administrateur auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) à Tunis, où il fut également Président du Comité des Risques et en charge de la Task-Force stratégique de la Banque.

Depuis 2022, il est Administrateur de Enabling Capital Luxembourg S.A., un fonds de placement spécialisé dans la finance à impact et les placements éthiques. Depuis 2023, il est Administrateur de Compliance4Business, une société belge de conseil en matière de conformité bancaire. Depuis 2023, il est Administrateur du Général Partnership et, au travers lui, des Fonds d'Investissement Alternatifs Réservés (F.I.A.R.) de Essling Capital S.A.S, un Gestionnaire de Fonds d'Investissements Alternatifs agréé par l'AMF en France.

De 2019 à 2021, il a accompagné, au travers de sa société, la banque luxembourgeoise CBP Quilvest (Luxembourg), en tant que Chief Operating Officer (2019-2020), de même que Atlantic Financial Group (Luxembourg) en tant que CEO ad interim (2021).

Par ailleurs, il est co-investisseur de Profinpar, fonds d'un montant de 40 millions € spécialisé dans le financement de la croissance, la transmission et l'optimisation de PME matures à potentiel de développement.

Il fut Maître de conférences à HEC Liège entre 2010 et 2020. Né en 1965, il est titulaire d'un Master in Business Administration de Columbia Business School et d'une licence en Administration des Affaires de l'École d'Administration des Affaires de Liège. Il est aussi ILA-INSEAD Certified Independent Director, et ILA Certified Fund Governance Expert, à Luxembourg.

M. Mohamed KABBAJ **Administrateur Indépendant**

M. Mohamed KABBAJ est actuellement chancelier de l'Université EUROMED de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en œuvre.

Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la Royale Marocaine d'Assurance.

Il est lauréat des prestigieuses École Française Polytechnique et École Nationale des Ponts et Chaussées, de même que titulaire du diplôme d'Études Approfondies en économétrie de la Sorbonne, Paris.

Il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du Ministère des Travaux Publics avant d'en être le Ministre. Il a, à ce titre, représenté le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de bien des infrastructures de ce pays.

De 2000 à 2005, il a été Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avant d'être nommé Wali de la région du Grand Casablanca pendant près de 4 ans.

Parmi ses anciennes activités socioprofessionnelles figurent deux mandats de Député au Parlement de 1993 - 2003, la présidence de plusieurs Fondations et Associations - Fondation Esprit de Fès, Fès Saiss, Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde -, la présidence de la société Lafarge Holcim Maroc et du Comité de Développement du FMI et de la Banque Mondiale. Il fut également Membre du Conseil Consultatif du Groupe

Lafarge international, coordonnateur du Comité interministériel permanent des entreprises publiques et Président du Comité de Vigilance des Entreprises Publiques ainsi que Vice-chancelier de l'Université *Al Akhawayn*.

Mme Nezha LAHRICHI
Administratrice Indépendante

Mme Nezha LAHRICHI est titulaire d'un Doctorat d'État ès sciences économiques, le premier obtenu par une femme au Maroc.

Elle a commencé par évoluer dans le monde de l'université et de la recherche en tant que Professeure de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale et, parallèlement, en tant que membre du Think Tank « Centre Marocain de Conjoncture ».

Mme LAHRICHI a été Conseillère de trois Premiers Ministres en charge, en particulier, des dossiers économiques et financiers avant de se voir confier une première responsabilité en tant que Présidente Directrice Générale de la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX), une fonction qui lui a permis la rencontre avec le métier de l'assurance-crédit et la notion du risque.

Après avoir été parlementaire, la seconde responsabilité a concerné la Présidence du Conseil National du Commerce Extérieur dont la transformation en Observatoire a permis, notamment, la réalisation d'un dispositif de veille stratégique et commerciale. Mme LAHRICHI a été Administratrice de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications -ANRT- durant deux mandats.

Elle a également siégé pendant 10 ans au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME- et a été Membre de la Commission de Surveillance de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant que représentante du Premier Ministre.

Mme Ngozi EDOZIEN
Administratrice Indépendante

Avant de lancer InVivo Partners Ltd, Mme Ngozi EDOZIEN était directrice générale d'Actis LLP pour l'Afrique de l'Ouest, une société de capital investissement leader sur les marchés émergents. Elle s'appuie sur plus de 35 ans d'expérience dans la finance, le conseil, la gestion opérationnelle et au sein de conseils d'administration en tant qu'administratrice indépendante auprès de diverses entités d'envergure sur les bourses du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud et du Nigéria pour apporter de la valeur aux entreprises et aux clients. Elle conseille ainsi plusieurs entités africaines dans divers secteurs, notamment la santé, les produits de grande consommation, les services financiers et la technologie.

Mme EDOZIEN a débuté sa carrière dans la finance d'entreprise d'abord chez Salomon Brothers puis chez JP Morgan, tous deux à New York. Elle a quitté JPM pour poursuivre un MBA au sein de l'Université de Harvard. Après avoir obtenu son MBA, elle a d'abord rejoint McKinsey and Company à Londres et à Paris où elle est devenue *Associate Principal*.

En 1999, elle rejoint Pfizer, Inc à New York, en tant que Vice-présidente de la planification stratégique et du développement commercial jusqu'en 2005, date à laquelle elle a été nommée au Nigéria en tant que directrice régionale du groupe Pfizer Pharmaceuticals pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique Anglophone de l'Ouest et l'Afrique Lusophone.

Mme EDOZIEN est titulaire d'un Bachelor of Arts - BA (cum laude) en études sociales (gouvernement, philosophie et économie) des *Harvard and Radcliffe Colleges*, de *Harvard University* et d'un MBA de la *Harvard Business School, Harvard University*. Elle a suivi des formations avancées en gouvernance et finance à IMD, l'INSEAD, à Harvard et dans d'autres Institutions. Elle a été notamment membre de l'*Aspen Leadership Institute* et membre de *Young Presidents' Organization* parmi d'autres institutions mondiales.

Mme Laureen KOUASSI-OLSSON
Administratrice indépendante

Laureen KOUASSI-OLSSON est une professionnelle reconnue de l'industrie du capital investissement et des services financiers en Afrique. Elle figure parmi les personnalités africaines les plus influentes du continent.

Elle commence sa carrière au sein de la banque d'affaires *Lehman Brothers*, à Londres, au sein de la division Fusions et acquisitions. En 2008, la faillite de la célèbre banque d'affaires la décide à se consacrer à une finance responsable et à se recentrer sur son continent d'origine. C'est ainsi qu'en 2009 elle rejoint Proparco, filiale de l'Agence Française de Développement dédiée au secteur privé. Elle y structure et exécute des opérations de financement en fonds propres et dette au profit d'institutions financières du continent.

En 2012, elle rejoint Amethis, principal fonds d'investissement français dédié au Continent, sponsorisé par le Groupe Edmond de Rothschild. Elle pilote la stratégie du fonds dans le secteur financier et exerce depuis Paris sur l'ensemble du continent. Elle est très impliquée dans la création de valeur pour les participations du fonds et définit à leurs côtés leur stratégie d'expansion locale et régionale (restructuration, diversification, croissance externe). En 2016, elle s'installe à Abidjan pour lancer *Amethis West Africa*, fonds régional incorporé en Côte d'Ivoire levé auprès d'institutionnels locaux et régionaux et destiné aux PME en Afrique de l'Ouest et Centrale francophone. Son arrivée sur le continent la sensibilise à la richesse de son industrie créative. Forte de sa légitimité acquise dans l'investissement privé et d'une proximité nouée avec les créateurs africains, elle crée en 2020 Birimian Ventures, institution financière dédiée au développement à long terme et au rayonnement international de marques symbolisant l'excellence créative africaine.

Laureen KOUASSI-OLSSON reste très impliquée dans le secteur financier et siège en tant qu'administratrice indépendante au conseil d'administration de plusieurs institutions financières du continent.

Laureen KOUASSI-OLSSON est une alumni de l'EM Lyon et de Harvard Business School.

Mme Jinane LAGHRARI
Administratrice Indépendante

Jinane Laghrari est une ancienne Directrice associée de McKinsey & Company au niveau global. Elle a été au service d'institutions publiques pendant près de 20 ans. Elle a dirigé de nombreux projets de définition de politiques publiques, de développement sectoriel ou territorial dans les domaines de l'économie, des finances, du transport, du tourisme, de l'industrie, de l'emploi, de l'intérieur et de l'éducation nationale. Elle a également conduit des projets pour des grands groupes privés dans la région.

Ancienne responsable de l'activité développement économique de McKinsey dans la région EEMEA, elle a été membre du board du pôle secteur public de McKinsey. Jinane Laghrari possède également une solide expérience dans le secteur privé, ayant exercé comme Directrice Générale Adjointe du Groupe Aksal entre 2011 et 2014.

Elle est titulaire d'un MBA de l'ESSEC Business School en 2004 et diplômée en Public Policy de Harvard Kennedy School en 2024. Elle est également engagée dans la société civile auprès de nombreuses fondations et associations notamment dans le domaine de l'éducation et de l'inclusion sociale.

Jinane Laghrari est administrateur indépendant de Ryanair international à Dublin depuis le 1er Juillet 2024. Elle siège à titre bénévole dans le Conseil d'Administration de la FMPS -Fondation publique marocaine du préscolaire-, et dans les comités de l'ISCAE, l'UNA, et l'UM6P.

Elle parle couramment arabe, français, anglais et espagnol.

M. Abdou BENSOUA
Administrateur intuitu personae

M. BENSOUDA dispose de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actifs, du capital-risque, des opérations de fusions/ acquisitions et de la restructuration d'entreprises.

Il occupe actuellement le poste d'Administrateur Directeur Général de O Capital Europe, l'entité qui pilote les activités de gestion d'actifs et de conseil en investissement financier du Groupe O Capital Group à l'international.

Depuis 2008, M. BENSOUDA a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein du Groupe O Capital Group, notamment Président Directeur Général de Finattech Group, un intégrateur de solutions spécialisé dans les infrastructures numériques et énergétiques.

Il était auparavant gérant fondateur associé à Finaventures Advisors en Californie où il a participé à la création de Fonds technologiques en partenariat avec la société de gestion TLVentures. Son expérience dans le secteur du Private Equity remonte à 1995 à New York.

Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur à Westinghouse, où il a occupé les postes d'ingénieur logiciel et de chef de projet.

M. BENSOUDA est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en systèmes informatiques de l'Université de Boston et d'un Master en Administration des Affaires -M.B.A.-, spécialité Finance et Entrepreneuriat du *Babson College*, Massachusetts.

**M. Brahim Benjelloun-Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué**

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA avec des responsabilités plus directes en relation avec la *Gouvernance & RSE*, la *Conformité*, le *Capital Humain*, la *Communication* ou le *Développement* du Groupe. À ce titre, il est Membre associé des divers Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration à savoir le Comité Gouvernance, Nomination et Rémunération, le Comité des Risques Groupe et le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe ainsi que Membre du Comité Stratégique, *Strategy Task Force*.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI a été Président de BOA Group de 2015 à 2024, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BANK OF AFRICA et présent dans près de 20 pays en Afrique.

Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe. Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE BANK pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement, ainsi que de la Fondation Othman Benjelloun.

Il préside le Conseil d'Administration de la Bourse de Casablanca ainsi que son Comité Gouvernance, Nomination & Rémunération et siège, par ailleurs, au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière française de développement.

Né en 1960, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Après un stage d'étude au Fonds Monétaire International à Washington en 1985, il avait débuté en 1986 sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la salle des marchés d'une grande banque d'affaires française, puis rejoint en 1990 la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, dénommée depuis 2020, BANK OF AFRICA BMCE Group.

**Mme Myriem BOUAZZAOUI,
Administratrice Intuitu Personae**

Après un Baccalauréat scientifique obtenu en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Mme. Myriem BOUAZZAOUI a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directrice Générale de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.
En 2023, Myriem BOUAZZAOUI obtient le Certificat Administrateur de Sociétés de Sciences Po Paris.

5. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA¹⁴ (Avril 2025)

OTHMAN BENJELLOUN, Président Directeur Général de BANK OF AFRICA

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL GREEN INVESTMENT (ex O CAPITAL AFRICA)
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT Fund
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Sensyo Pharmatech
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires

¹⁴ Source : BANK OF AFRICA

- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

M. Azeddine GUESSOUS,

Représentant permanent de RMA et Administrateur Intuitu Personae

- Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA
- Président du Conseil de Surveillance de Risma
- Président Directeur Général de Maghrébaïl
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid)
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA, Vice-Président du Conseil
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de RISMA
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN
- Administrateur de MUTANDIS
- Gérant de Société SAZINAG

M. Lucien MIARA,

Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

- Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

M. Khalid SAFIR,

Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

- Administrateur de CIH Bank
- Membre, Représentant Permanent de CDG, de Crédit Agricole de Maroc
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, BANK OF AFRICA (BOA)
- Membre, Représentant Permanent de CDG, Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'administration de Société Centrale de Réassurance (SCR)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur, Représentant Permanent de CDG, de Barid Al Maghrib (BAM)
- Président du Conseil d'administration de CDG Capital
- Président du Conseil d'administration de CDG Invest
- Administrateur de Medi Telecom (Orange)
- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Président du Conseil d'administration de MADAEF
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de l'Université Internationale de Rabat (UIR)
- Membre du Conseil de surveillance de Tanger Med Special Agency (TMSA)
- Président du Conseil de surveillance de CDG Développement
- Vice-Président du Conseil d'administration de SONADAC
- Membre du Conseil des administrateurs d'Al Akhawayn University -AUI- (Board of Trustees)
- Membre du Conseil de surveillance d'Al Omrane
- Administrateur de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Administrateur du GPBM
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION CDG
- Président du Conseil d'administration de la FONDATION AHLY
- Administrateur de l'Agence Nationale de Soutien Solidaire

M. Hicham EL AMRANI,
Représentant Permanent de O Capital Group

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et membre du Comité des Risques Groupe et du Comité Stratégique.
- Administrateur de AIR ARABIA MAROC, représentant permanent de INTERFINA et Président du Comité d'Audit
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BRICO-INVEST, représentant permanent de INTERFINA
- Administrateur de CAP ESTATE, représentant de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Administrateur de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur de CTM et Président des Comités Stratégique, RH et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Administrateur de FINANCIERE YACOUT, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué
- Membre Fondateur et Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur de MEDITELCOM (Orange) et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GREEN INVESTMENT (Ex O CAPITAL AFRICA)
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (Fonction Principale)
- Administrateur de O TOWER, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de REVLY'S, représentant permanent d'INTERFINA
- Administrateur de RISMA, représentant permanent de RMA, Membre du Comité d'Audit & Comité Stratégique
- Administrateur de RMA, Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit
- Administrateur de SFCM, représentant permanent de O CAPITAL GROUP
- Administrateur d'AL BAIDAA DESALINATION COMPANY

M. Marc BEAUJEAN,
Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)

- Administrateur de BANK OF AFRICA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de BOA Group SA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur de Enabling Capital Luxembourg S.A.
- Administrateur de Essling Luxembourg GP S.A.R.L.
- Administrateur de Compliance4Business S.A., Waterloo (Belgique)

M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant

- Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA (et Président du Comité des Risques Groupe, Membre de la Strategy Task Force & Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe)

Mme Nezha LAHRICHI,
Administratrice Indépendante

- Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA (et Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne & Membre du Comité des Risques Groupe)

Mme Ngozi EDOZIEN
Administratrice Indépendante

- Administratrice Directrice Générale de Invivo Partners Ltd, Nigéria
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Non Exécutive de Guinness Nigeria Plc, Diageo Nigéria

- Administratrice Non Exécutive de Imperial Brands Plc, UK
- Administratrice Non Exécutive de Ikeja Hotels Plc, Nigéria
- Administratrice Non Exécutive de Advantage Pharm, Nigéria

Mme Laureen KOUASSI-OLSSON
Administratrice indépendante

- Présidente Directrice Générale de Birimian Holding
- Administratrice Indépendante de BANK OF AFRICA
- Administratrice Indépendante de Orange Abidjan Participations
- Administratrice Indépendante de Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – Tunisie

Mme Jinane LAGHRARI
Administratrice indépendante

- Administratrice Indépendante de Ryanair
- Administratrice Indépendante de Michoc
- Administratrice Indépendante de Pharmaprom

M. Abdou BENSOUDA, Administrateur intuitu personae

- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Président du Conseil d'Administration O Capital Investment Solutions
- Président de O Capital Invest
- Président de O Capital France
- Vice-Président de O Capital Green Investments
- Administrateur délégué de O Capital Europe
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur de Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur de Infra Invest
- Administrateur de Argan Infra
- Administrateur de Dounia Productions
- Administrateur de Hoche Participations
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de Moroccan Aerospace Investment Company
- Administrateur de MAIC Gestion
- Administrateur de Valyans Consulting
- Administrateur de BAB Consortium
- Administrateur de Marbio
- Gérant de O Capital IM
- Gérant de la SCI O Capital Group
- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory
- Administrateur VIA-AM

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI,
Administrateur Directeur Général Délégué

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN

- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Administrateur de BANK AL KARAM (Ex. BTI BANK), représentant de BANK OF AFRICA
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de RM EXPERTS
- Administrateur de O'TOWER
- Président de la BOURSE DE CASABLANCA
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA

**Mme Myriem BOUAZZAOUI,
Administratrice Intuitu Personae**

- Administratrice Intuitu Personae de BANK OF AFRICA
- Administratrice de CFG Bank, représentant BANK OF AFRICA
- Administratrice de CTM
- Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Administratrice de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management, Tunisie

6. Rémunération octroyée aux membres des organes d'administration

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence et dont le montant est porté aux frais généraux de la Société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration peut également autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la Société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux Administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail ou un mandat spécial et temporaire dans les conditions prévues par la Loi.

Il est prévu de soumettre à la prochaine Assemblée Générale annuelle, une enveloppe de jetons de présence allouée aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024 de 10,99 millions de dirhams.

	31/12/2024(*)			31/12/2023(*)			31/12/2022(*)		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	10 726	3 026	7 700	11 297	3 197	8 100	9 613	2 563	7 050
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1 826	251	1 575	1 412	212	1 200	3 823	573	3 250
TOTAL	12 552	3 277	9 275	12 709	3 409	9 300	13 436	3 136	10 300

Source : BANK OF AFRICA

(*) Jetons versés au titre de l'exercice précédent

Les jetons sont versés aux administrateurs au titre de l'exercice précédent en rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés.

VIII. Gouvernement d'Entreprise

Aux termes d'une vision à l'horizon 2030 établie par son Conseil d'Administration sous la présidence de M. Othman BENJELLOUN, le Groupe BANK OF AFRICA ambitionne de consolider son positionnement en tant que Groupe panafricain multimétiers, présent dans plus de 25 pays. Leader en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale et représentant un dispositif robuste physique et digital de financement en quête d'impact positif sur les territoires où il exerce, le Groupe BANK OF AFRICA promeut les échanges et les investissements dans le continent africain et au service des Africains du monde.

Dispositif de gouvernance

BANK OF AFRICA dispose d'un système de gouvernance conforme aux exigences réglementaires en vigueur visant à renforcer davantage l'intégration du Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficience au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Ainsi, BANK OF AFRICA est administrée par un Conseil d'Administration qui a institué en son sein des Comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines problématiques spécifiques et de lui formuler des recommandations lui permettant ainsi de s'acquitter au mieux de ses responsabilités et prérogatives.

Il s'agit notamment du Comité des Risques Groupe et du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe, du Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations ainsi que de la Strategy Task Force chargée de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030.

Par ailleurs, le Pôle Stratégie Groupe a été mis en place, reportant à la *Strategy Task Force*, dont les missions portent notamment sur l'accompagnement de la Vision stratégique du Groupe et le suivi et coordination des chantiers et projets décidés par la *Strategy Task Force*.

Entités rattachées à la Présidence

Au niveau de la Présidence, compte tenu de leurs missions intrinsèques ou parce qu'elles relèvent des prérogatives du Président, des entités lui sont rattachées telles que la Fondation BMCE Bank, le Bureau du Président ou des missions dévolues à l'Administrateur Directeur Général Délégué, M. Brahim Benjelloun-Touimi. Celui-ci supervise par ailleurs des fonctions régaliennes telles que la Conformité ainsi que celles qui lui sont déléguées par le Président telles que le Capital Humain, la Communication et relations institutionnelles ou les fonctions liées à l'animation du Gouvernement d'Entreprise, à la RSE, aux Partenariats et développement.

Le Contrôle Général Groupe est, à l'instar des Risques Groupe, directement rattaché au Président Directeur Général. Le Pôle Risques Groupe englobe, pour sa part, le Management des Risques Groupe, l'Analyse des Engagements, la Surveillance des Engagements et les Risques de Contreparties Afrique et Projets transverses ainsi que le Contrôle Permanent Groupe.

Pour sa part, le Contrôle Général Groupe veille à la mise en place des politiques et des procédures de contrôle interne. Le périmètre du Contrôle Général Groupe englobe l'ensemble des filiales et succursales de BANK OF AFRICA, au Maroc et à l'étranger. Il comprend l'Audit Maroc, les Fraudes et Investigations et l'Audit Groupe.

Le Comité des Grands Engagements, présidé par le Président Directeur Général, examine et approuve les demandes de crédit formulées par les clients de la Banque et du Groupe relevant de sa délégation.

Structure managériale resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives

La structure managériale est resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives :

Une Direction Générale Exécutive « Maroc et CIB », placée sous la responsabilité de M. Khalid Nasr, Directeur Général Délégué, regroupant les activités de financement intermédié de Banque Commerciale et désintermédié de Banque d'Affaires sous l'enseigne BMCE Capital. Ces activités commerciales sont mises au service des différents segments de clientèle - Particuliers Professionnels, PME et Grandes Entreprises issues du secteur public et privé, domiciliées au Maroc et à l'international, hormis l'Afrique.

Relèvent de cette Direction Générale Exécutive, les Directions Régionales au Maroc ainsi que les filiales bancaires, l'établissement de paiement et les bureaux de représentation établis en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, la plateforme Project & Investment Financing et le Global Transaction Banking. Est mis au service de ces implantations un dispositif de pilotage et d'animation commerciale à travers des entités Marketing adossées à chaque segment de clientèle, sous la houlette de la Banque Particuliers/professionnels et PME, ainsi que celle chargée de la relation avec les Institutions Financières étrangères.

Sont également rattachées à cette Direction Générale Exécutive des entités en charge de dynamiser la gestion du Contentieux et du Précontentieux.

Une Direction Générale Exécutive « Afrique », confiée à M. Amine Bouabid, Directeur Général Délégué, coiffe les activités menées sur le continent africain hormis le Maroc, à travers une vingtaine de filiales en Afrique Subsaharienne sous la structure faîtière BOA Group Luxembourg (BOA Afrique) et BOA Congo (ex LCB Bank).

Une Direction Générale Exécutive « Fonctions et Opérations Groupe », placée sous la responsabilité de M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué, regroupe la fonction régalienne des Finances ainsi que les fonctions, transverses, liées à la Transformation, Processus, Organisation et Systèmes d'Information Groupe, à la Sécurité SI Groupe, au Digital et Data Groupe, à la Qualité, aux Achats et Logistique ou au Juridique, avec supervision des filiales qui s'inscrivent dans le prolongement de ces métiers.

En définitive, l'organisation du Groupe BANK OF AFRICA conforte l'image forte que reflète le Groupe en termes de professionnalisme, d'innovation, de culture d'entreprise et de qualité des femmes et des hommes qui en sont la véritable force et richesse.

IX. Gouvernement d'Entreprise

1. Comité Exécutif Groupe (Avril 2025)

Le Comité Exécutif Groupe est en charge de l'exécution de la stratégie et des Plans de Développement, sur la base des orientations du Conseil d'Administration. Il est en charge de la gestion et du pilotage de la performance sur le périmètre consolidé et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il veille au renforcement de la dimension Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficacité au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Le Comité se réunit à la demande d'un des Directeurs Généraux Exécutifs.

Les thématiques du Comité Exécutif Groupe sont traitées par le Comité Stratégique (*Strategy Task Force*) qui réunit les 3 Directeurs Généraux Exécutifs compte tenu des travaux structurants menés qui requièrent l'engagement de plusieurs entités du Groupe.

Sa composition se présente comme suit :

Comité Exécutif Groupe (Avril 2025)	
Président	
Désignation parmi les 3 Directeurs Généraux Exécutifs du Président de la séance	
Membres	
M. le Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations	
M. le Directeur Général Exécutif en charge du Maroc et CIB	
M. le Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique	
Secrétaire	
Désigné en séance	

Source : BANK OF AFRICA

2. Comité Exécutif – Maroc & International (Avril 2025)

Le Comité Exécutif Maroc & International est l'instance décisionnelle en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi au niveau du périmètre Maroc et des filiales internationales hors Afrique subsaharienne et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il assure la gestion des opérations et des activités courantes et veille à la réalisation des objectifs annuels commerciaux et budgétaires et prend les mesures correctives nécessaires le cas échéant.

Il revoit la performance individuelle par Business Unit et des filières ainsi que les mesures prises, y compris les allocations de capital, les dépenses et les opérations.

Le Comité se réunit une fois par semaine ou à la demande d'un des Directeurs Généraux Exécutifs.

Membres du Comité Exécutif – Maroc & International (Avril 2025):

Comité Exécutif – Maroc & International	
Président	
Alternativement tous les 3 mois parmi les 2 Directeurs Généraux Exécutifs (*)	
Membres	
M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations	
M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc et CIB	
M. Moulay Bouraqadi Saadani, Directeur Général Adjoint - Contrôleur Général Groupe	
M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe	

MM. Omar Lahbabi et Radouane Anoua, Responsables Risques Groupe
Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la Conformité Groupe
M. Mounir Kabbaj Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Part/Pro et PME
M. Saad Benjelloun, Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain
Mme Houda Sbihi, Directrice Générale Adjointe en charge de la Gouvernance & RSE Groupe, Secrétaire du Comité

Membres Associés

Le Comité peut s'adjoindre, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les Responsables du Groupe BANK OF AFRICA – hors Afrique Subsaharienne.

(*) Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations & Directeur Général Exécutif en charge du Maroc et CIB

3. Le Comité de Crédit Senior (Périmètre Groupe) (Avril 2025)

Le Comité de Crédit Senior examine et approuve 2 fois par semaine, les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe et ce, pour les activités au Maroc, en Europe & en Asie selon les seuils prédéfinis dans le cadre du schéma délégataire.

Les dossiers de crédits dont le total engagements dépasse les seuils fixés par le schéma délégataire et pour lesquels le Comité de Crédit Senior a émis un Avis Favorable, sont introduits, pour décision finale, auprès du Comité des Grands Engagements, composé de M. Le Président Directeur Général et des Membres Permanents Seniors du Comité de Crédit Senior.

Composition du Comité de Crédit Senior (CCS)

Membres Permanents Seniors CCS:

- M. le Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB / M. le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Part/Pro & PME
- MM. les Responsables Risques Groupe

Autres Membres Permanents CCS :

- Responsable du Pôle Engagements Groupe
- Responsable des Grandes Entreprises
- Responsables des Directions Régionales
- Responsable du Pôle Juridique Groupe

Membres associés en fonction des dossiers soumis :

- Responsables Directions Engagements (Pôle Risques Groupe)
- Représentants des Filiales du Groupe
- Responsable Institutions Financières Etrangères & Coopération Internationale
- Responsable Recouvrement Précontentieux / Contentieux
- Responsable Plateforme Project et Investment Financing
- Directeurs Régionaux Adjoints / Directeurs Réseaux

Responsables invités :

- Spécialistes Métiers (à la discrétion des Membres Séniors)

Secrétariat :

Pôle Engagements Groupe / Direction Gestion et Production Crédits

4. Le Comité de Crédit Elargi GROUPE (CCEG) – Périmètre Afrique

Le CCEG est un organe de décision qui se prononce sur le sort d'un dossier de crédit en provenance des filiales BOA, au-delà des délégations du pouvoir et des restrictions du Comité de Crédit Elargi Structures Centrales (CCESC) :

- **UEMOA**, regroupant 7 filiales : BOA-Togo, BOA-Bénin, BOA-Burkina Faso, BOA-Côte d'Ivoire, BOA-Mali, BOA-Niger et BOA-Sénégal

- **Autres filiales** : BOA-Rwanda, BOA-Ouganda, BOA-Tanzanie, BOA-Mer Rouge, BOA-Kenya, BOA-Madagascar, BOA-RDC, BOA Congo (ex LCB Bank), BOA-Ghana, BOA-France

Composition :

- Directeur Général Exécutif de BANK OF AFRICA en charge de l’Afrique
- Directeur Général Adjoint BOA GROUP
- Responsables Risques Groupe
- Responsable Direction Engagements BOA AFRIQUE (Pôle Risques Groupe)
- Directeurs Risques BOA Group par zone
- Directeur Régional* Zone UEMOA, membres des CCE des filiales BOA-Togo, BOA-Bénin, BOA-Burkina Faso, BOA-Côte d’Ivoire, BOA-Mali, BOA-Niger et BOA-Sénégal
- Directeur Régional* membre des CCE de BOA –RDC, BOA-Rwanda et BOA Congo (ex LCB Bank)
- Directeur Régional* membre des CCE de BOA-Kenya, BOA Ouganda, BOA Tanzanie et BOA Ghana

() Les directeurs régionaux participent à la décision uniquement pour les dossiers relevant de leur périmètre de responsabilité.*

5. Le Comité de Crédit régional (Périmètre Maroc) (Avril 2025)

Le Comité de Crédit Régional dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur.

- **Composition :**

Membres Permanents :

- Directeur Régional/ Directeur Réseau/ Directeur Régional Adjoint
- Directeur des Engagements Central

Membres associés en fonction des dossiers soumis :

- Responsable Engagements Régional
- Directeurs de Centres d’Affaires
- Directeurs de Groupe
- Représentant Pôle Juridique Groupe
- Représentant Plateforme Investissement

6. Le Comité de Surveillance des Engagements (Périmètre Maroc) (Avril 2025)

Le Comité de Surveillance des Engagements est décomposé en trois Comités :

1. Comité de Surveillance Central (CSC)
2. Comité de Surveillance Régional (CSR)
3. Comité de Surveillance Précontentieux (CSP)

Les Comités de Surveillance des Engagements traitent l’ensemble des dossiers en anomalie (Impayés, Gelés, Dépassements persistants, Autorisations échues et toutes autres anomalies remontées par les Risques Groupe), relatifs aux différents marchés (GE, PME & PART/PRO), qui remplissent les critères de classification réglementaire ainsi que le passage au Recouvrement Précontentieux et Contentieux.

1. **COMITE DE SURVEILLANCE CENTRAL (CSC)**

Le Comité de Surveillance **Central** est une instance tenue mensuellement et vise à **décider du sort à réserver aux comptes à risque selon les délégations** de pouvoir qui lui sont conférées, reprises ci-après :

- Clientèle Entreprises : Créances supérieures ou égales à 5 Millions de Dirhams
- Clientèle PART/PRO : Créances supérieures ou égales à 1 Million de Dirhams

Composition :

Présidence :

- Responsables Risques Groupe

Secrétariat :

- Responsable de la Surveillance des Engagements

Membres permanents du Comité :

- Directeur Général Adjoint Banque PART/PRO & PME
- Représentants du Pôle Engagements Groupe
- Responsable de la Grande Entreprise
- Directeurs Régionaux
- Responsable Gestion et Suivi des Engagements
- Responsable Recouvrement Précontentieux
- Responsable Recouvrement Contentieux
- Directeur Général RM Experts

Membres associés / invités

- Directeurs Régionaux Adjoints Hors Casa
- Directeurs des réseaux Grand Casa
- Spécialistes Métiers (à la discrétion des Membres du Comité)

2. COMITE DE SURVEILLANCE REGIONAL (CSR) :

Le Comité de Surveillance Régional tenu mensuellement et décide du sort à réserver aux comptes à risque selon les délégations de pouvoir qui lui sont conférées, reprises ci-après :

- Clientèle Entreprises : Créances inférieures à 5 Millions de Dirhams
- Clientèle PART/PRO : Créances inférieures à 1 Million de Dirhams

Composition :

Présidence :

- Responsable de la Surveillance des Engagements

Secrétariat :

- Représentant de la Surveillance des Engagements

Membres permanents du Comité :

- Représentants du Pôle Engagements Groupe (Directeurs Engagements & Responsables Régionaux des Engagements)
- Responsable Gestion et Suivi des Engagements
- Directeurs Régionaux & Directeurs Régionaux Adjoints / Directeurs Réseaux Grand Casa
- Représentants Recouvrement Précontentieux
- Représentants Recouvrement Contentieux
- Responsables de Centres d'Affaires
- Responsables de Groupes

Membres associés / invités

- Spécialistes Métiers (à la discrétion des Membres du Comité)

3. COMITE DE SURVEILLANCE PRECONTENTIEUX (CSP)

Le Comité de Surveillance Précontentieux est tenu à la demande de la Filière Commerciale et décide du sort à réserver aux comptes à risque présentés au Comité.

Composition :

Présidence :

- Responsable Surveillance des Engagements

Secrétariat :

- Représentant de la Surveillance des Engagements

Membres permanents du Comité :

- Représentants du Pôle Engagements Groupe
- Responsable Marché Entreprises
- Responsable Grandes Entreprises et en son absence Corporate Bankers
- Responsable Marchés Part / Pro / MRE
- Directeurs Régionaux & Directeurs Régionaux Adjointes / Directeurs Réseaux Grand Casa
- Corporate Bankers et/ou Senior Bankers - Portefeuilles GE
- Responsables Recouvrement Précontentieux
- Responsables de la Gestion et Suivi des Engagements

7. Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe - PERIMETRE GROUPE (Avril 2025)

Le *Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe* veille à **la gestion et le suivi** effectifs et opérationnels des **dispositifs de contrôle** mis en place sur le périmètre Groupe.

Le Comité se réunit à fréquence bi-mensuelle et chaque fois que nécessaire.

Président

- Le Contrôleur Général Groupe

Membres Permanents

- Finances Groupe
- Risques Groupe
- Marchés Part Pro MRE
- Pôle Transformation, Processus Organisation & SI Groupe
- Compliance Groupe
- Audit Maroc

Membres Associés

- Le Comité pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non de BANK OF AFRICA ou du Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

- Risques Opérationnels Groupe

8. Comité Technique ALM Groupe- PERIMETRE GROUPE (Avril 2025)

Le *Comité Technique ALM* formule et met en œuvre la stratégie ALM, permettant à la Banque de faire face à ses engagements de manière permanente et ce, en conformité avec les orientations stratégiques du Conseil d'Administration.

A ce titre, il veille à l'existence et la mise en place d'un dispositif uniforme et efficient d'identification, de mesure, de maîtrise et d'atténuation des risques ALM au niveau du Groupe. Il examine, régulièrement, le profil de risque à l'aune des limites internes, réglementaires ou celles établies par les parties prenantes (risques de taux, risque de liquidité, risque de change lié aux expositions libellées en devises). De même, il veille à immuniser les résultats des filiales contre les variations de change. Enfin, il établit une ligne de conduite ainsi que les priorités en matière de liquidité, dans les différentes devises, tout en veillant à l'efficacité du *Liquidity Contingency Plan* pour le Groupe - en cas de problème de liquidité.

Le Comité se réunit trimestriellement ou à la demande de l'un de ses membres.

Président

- Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

Membres Permanents

- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe
- Financière Banque et Pilotage Fiscal Groupe
- Responsable ALM Groupe
- Responsables Risques Groupe
- Responsable Risques de marché
- Le Représentant du Maroc & CIB
- Le Directeur ALM et Risques de marché de BOA Afrique
- Responsable Trésorerie BOA Afrique

Membres Invités

- Responsables des Filiales du Groupe, ou leurs représentants désignés, en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.
- A la discrétion du Comité, toute personne, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

- Le Responsable ALM Groupe

9. Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe - PERIMETRE GROUPE (Avril 2025)

Le *Comité de Pilotage et Gestion des Risques Groupe* assiste le Comité Exécutif Maroc & International en matière de gestion et suivi effectif et opérationnel du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence de ses activités avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (*crédit, marché, pays et opérationnels*) et de la surveillance de la cohérence du profil de risque avec le niveau de l'appétit pour le risque.

Le Comité se réunit trimestriellement et chaque fois que nécessaire, au sein du *Comité Exécutif Maroc et International*.

Membres permanents Seniors :

- Le Directeur Général Exécutif en charge de Maroc & CIB
- Le Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe
- Le Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique ou son représentant
- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances Groupe

Membres associés :

- Le Contrôleur Général Groupe
- Présidents et Directeurs Généraux de la filiale concernée du périmètre de consolidation
- Toute autre personne en lien avec le sujet traité par le Comité

Secrétaire du Comité

- Management des Risques Groupe.

10. Comité de Fonctionnement (Avril 2025)

Le *Comité de Fonctionnement* est l'instance de remontée, de partage de l'information et d'arbitrage de toute problématique liée au fonctionnement des activités de la Banque. Il apporte ainsi une expertise métier / technique et émet des recommandations au *Comité Exécutif Maroc & International* afin d'éclairer ses décisions sur ces aspects.

Le Comité se réunit à fréquence hebdomadaire et chaque fois que nécessaire.

Président

Responsable du Pôle Transformation, Processus Organisation & SI Groupe

Membres permanents :

- Marchés Part Pro MRE
- Marché Entreprises
- Suivi des engagements
- Risques Groupe
- Global Transaction Banking
- Contrôle Permanent Groupe
- Direction Régionale Grand Casablanca
- Direction Réseau Casa Centre & Est
- Direction Réseau Casa Littoral
- Direction Réseau Sud-Ouest
- Direction Régionale Nord Méditerranée
- Operations Global Services

Membres associés :

- Capital Humain Groupe
- Finances Groupe
- Qualité Groupe
- Digital & Data Groupe
- Sécurité SI Groupe
- Achats et Logistique groupe
- Direction Régionale Centre Atlantique
- Direction Régionale Centre Méridional,
- Direction Réseau Casa Centre & Est

Tous les autres responsables de Pôles peuvent être considérés comme Membres Associés, et assistent comme membres à part entière pour tous les sujets qu'ils proposent aux délibérations du Comité de Fonctionnement, lors de leur inscription à l'ordre du jour.

Secrétaire du Comité

- Direction Organisation

11. COMITE ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ – PERIMETRE GROUPE (Avril 2025)

Institué en novembre 2019, le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité –ESS- a pour objectif de surveiller et superviser la mise en œuvre et mise à jour des objectifs Environnementaux, Sociaux et de

Soutenabilité définis. Il institue en son sein des Commissions thématiques qui se tiennent à fréquence trimestrielle.

Le Comité se réunit à fréquence semestrielle.

Président

- L'Administrateur Directeur Général Délégué

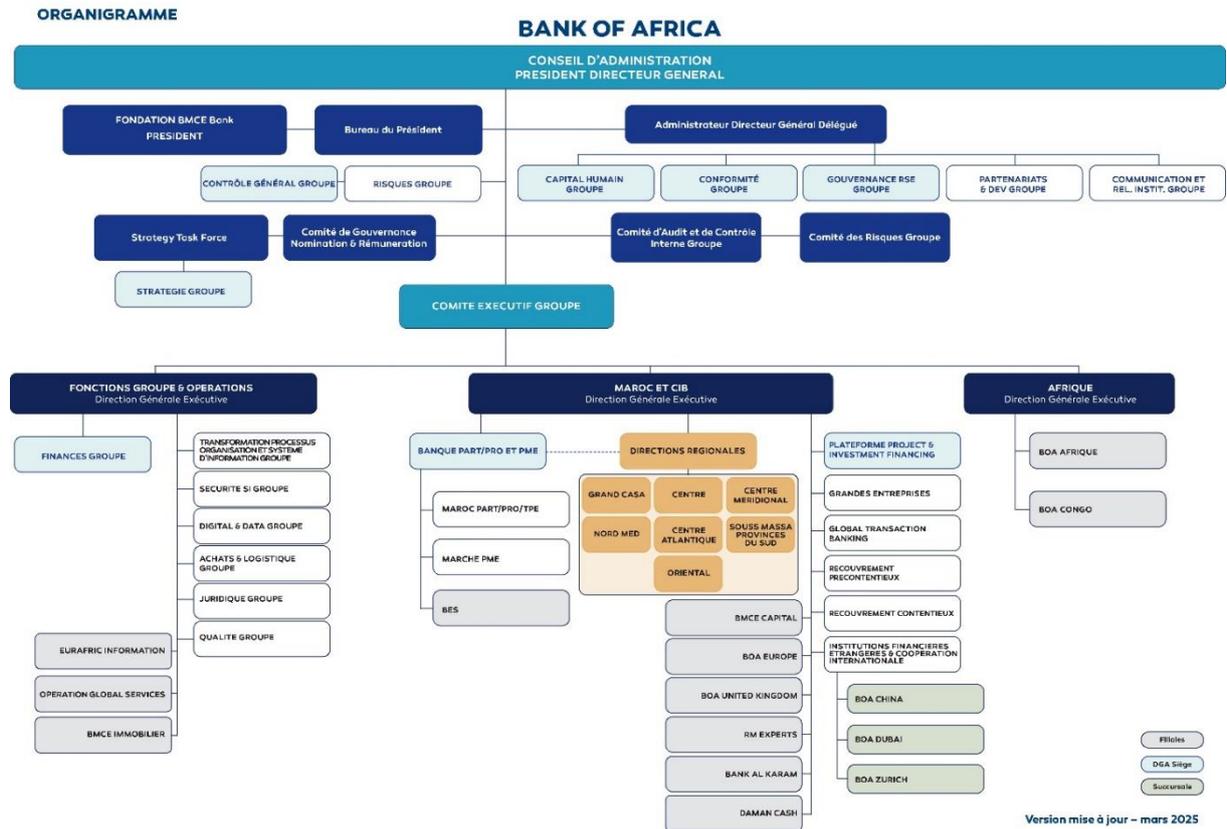
Membres Permanents

- La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Gouvernance & RSE Groupe
- Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe
- Les Responsables Risques Groupe
- Le Responsable en charge de l'Intelligence Economique & Développement Durable
- La Responsable des Partenariats & Développement Groupe
- 5 représentants de la Direction Générale Exécutive Maroc & CIB (Corporate / PME / Investissement / International / Particuliers & Professionnels)
- La Responsable en charge de la Diversité & Inclusion Groupe
- Le Secrétaire Général Groupe, BOA Group
- Le Responsable Groupe des Risques Environnementaux et Sociaux, BOA Group
- Le Responsable de la Responsabilité Sociale & Environnementale), British International Investment

Secrétaire du Comité

- Le Responsable de l'Intelligence Economique & Développement Durable

Organigramme de BANK OF AFRICA



Source : BANK OF AFRICA

12. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Othman BENJELLOUN, (Cf. 4. Curriculum Vitae des administrateurs)

Président Directeur Général

M. Brahim Benjelloun Touimi, (Cf. 4. Curriculum Vitae des administrateurs)

Administrateur Directeur Général Délégué

Mounir CHRAIBI,

Directeur Général Délégué

Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions et Opérations Groupe

En novembre 2021, M. Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué, a été nommé en charge de la Direction Générale Exécutive Fonctions et Opérations Groupe. Il a sous sa responsabilité les Finances Groupe ainsi que l'ensemble des activités technologiques, juridique, logistique, qualité et traitements bancaires de BANK OF AFRICA.

Il a rejoint BANK OF AFRICA en 2010 en tant que Directeur Général Délégué en charge du Pôle Information Technology & Process Group.

Dans ce cadre, il a conduit des chantiers stratégiques comme la réalisation du système d'information de la Banque et de l'Assurance (SIBEA), la convergence des plateformes technologiques des filiales nationales et internationales de BANK OF AFRICA, la filialisation des back-offices ainsi que le projet de transformation digitale de la Banque.

M. CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de BMCE Immobilier, filiale en charge de la gestion active du patrimoine Immobilier hors exploitation de BANK OF AFRICA ainsi que Président du Conseil de Surveillance de Eurafic Information, entreprise de référence, fournisseur de services IT et à fortes valeurs ajoutées ainsi que d'Opération Global Services, plateforme spécialisée dans les prestations de services de traitements bancaires.

Il a débuté sa carrière en 1987 en tant que Chef de Projet du Schéma Directeur du Système d'Information du Crédit du Maroc puis, de 1989 à 1994, il dirige l'entité en charge de l'Organisation et des Systèmes d'Information de l'Office d'Exploitation des Ports.

En 1994, il est nommé Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail puis en 2001, Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

En 2005, M. CHRAIBI est nommé Wali de la Région de Marrakech Tensift Al Haouz qui connaît pendant son mandat un développement important des investissements du secteur privé et le lancement de grands projets publics structurants.

M. Mounir CHRAIBI est ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris et Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris.

Il a été décoré du Wissam Al Arch de l'Ordre de Chevalier, en 2008. Il est également Décoré Chevalier de l'Ordre de Léopold du Royaume de Belgique.

M. Khalid NASR,

Directeur Général Délégué

Directeur Général Exécutif en charge de CIB & Maroc

En novembre 2021, M. Khalid Nasr a été nommé Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, en charge de la Direction Générale Exécutive CIB & Maroc. A ce titre, il supervise les activités de Banque au Maroc, de Corporate & Investment Banking, d'International (hors Afrique) et de Recouvrement.

M. Khalid Nasr est Membre du Comité Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA. Il est également Président du Directoire de BMCE Capital, Pôle Banque d'Affaires du Groupe.

Il exerce, par ailleurs, plusieurs mandats sociaux au sein d'entités du Groupe, notamment BOA Group - Administrateur -, Maghrebail - Administrateur -, BANK OF AFRICA United Kingdom – Administrateur, BOA Europe – Administrateur, Salafin – Président du Conseil de Surveillance, Maroc Factoring – Président du Conseil de Surveillance, Damane Cash – Président du Conseil de Surveillance – et BMCE EuroServices – Président du Conseil d'Administration.

M. Khalid Nasr cumule une expérience de plus de 25 années dans les métiers de la finance, dont une part importante dans des postes de haute direction. Il a débuté sa carrière en France au sein d'un assureur européen de premier plan. Après une expérience dans les marchés des capitaux au sein d'une banque marocaine, M. Khalid Nasr a intégré BMCE Capital - à sa création - en 1998. Il a ainsi développé les activités de marchés en tant que Responsable du Trading Obligataire et, à partir de 2005, Directeur de la Salle des Marchés.

M. Khalid Nasr a été nommé, en 2010, Président du Directoire de BMCE Capital et supervise l'ensemble des métiers de la Banque d'Affaires (Marchés des Capitaux, Gestion d'Actifs, Gestion Privée, Conseil Financier, Dépositaire, Intermédiation Boursière, Recherche Financière, Real Estate, Titrisation et Private Equity). Début 2019, M. Khalid Nasr a été nommé en charge du Pôle de Direction Générale Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA.

M. Khalid Nasr est titulaire d'un Executive MBA de l'ESSEC Business School – Paris -, d'un Mastère Spécialisé en Finance de l'ESC Marseille et d'une Maîtrise en Mathématiques de l'Université Saint Charles de Marseille. Il dispose de plusieurs certificats spécialisés, notamment en Asset & Liability Management - ALM - et en gestion des risques marchés.

M. Amine BOUABID

Directeur Général Délégué

Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique

En novembre 2021, M. Amine BOUABID a été nommé Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA en charge de la Direction Générale Exécutive Afrique.

Par ailleurs depuis 2015, M. Amine BOUABID est Président Directeur Général de BOA Group Luxembourg, société Holding appartenant au Groupe BANK OF AFRICA, opérant dans 17 pays d'Afrique et en France, avec un total de bilan consolidé de 10,2 milliards d'Euros en 2023 et comptant plus de 6 600 collaborateurs.

Entre 2007 et 2016, soit pendant près de 10 ans, M. BOUABID a été appelé à siéger au Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA-BMCE Group, qui détient actuellement 72% de la holding BOA Group S.A.

En 1996, M. BOUABID s'est vu confier la mission de créer SALAFIN, établissement de crédit à la consommation, filiale de BANK OF AFRICA-BMCE Group. Il y a œuvré activement jusqu'en 2015.

En 2007, SALAFIN a fait son entrée à la Bourse de Casablanca. SALAFIN emploie actuellement plus de 340 personnes et enregistre un total bilan de plus de 400 millions USD.

En 1992, soit à l'aube de sa carrière professionnelle, M. BOUABID a œuvré en tant qu'analyste financier auprès de la Banque Commerciale du Maroc (BCM). L'année suivante, il a rejoint les fondateurs de Casablanca Finance Group (CFG) aux fins de Participer à son démarrage et son développement. A cet effet, il a participé à la création de plusieurs lignes métiers au sein de la jeune banque d'affaires (recherche, analyse, gestion d'actifs, intermédiation), dont il devient le Directeur Général Adjoint.

M. BOUABID a contribué profondément à la réforme du marché financier marocain et a participé au lancement du premier indice boursier privé de la Bourse de Casablanca.

M. Amine BOUABID est titulaire d'un Master en Système d'Information et d'un MBA de l'Université Drexel de Philadelphie.

13. Liste des mandats des dirigeants (Avril 2024)

M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général (Cf. 5. Liste des mandats des administrateurs de BANK OF AFRICA)

M. BRAHIM BENJELLOUN TOUIMI (Cf. 5. Liste des mandats des administrateurs de BANK OF AFRICA)

M. MOUNIR CHRAIBI, Directeur Général Exécutif en charge des Fonctions Groupe et Opérations Directeur Général Délégué

- Président du Conseil de Surveillance d'Eurafric Information
- Président du Conseil de Surveillance d'Opération Global Services
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Immobilier
- Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies
- Administrateur de RMA
- Administrateur de Tanger Med Zones
- Administrateur de OTower
- Administrateur de Banque de Développement du Mali
- Administrateur de Locasom
- Administrateur de Bank Al Karam
- Administrateur de BMCE EuroServices
- Administrateur de BMCE Assurances
- Administrateur de Docuprint
- Administrateur de Finashore
- Administrateur de Finacards

**M. KHALID NASR, Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB
Directeur Général Délégué**

- Président Directeur Général de BMCE Capital Gestion Privée et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président Directeur Général de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Gestion (filiale de BANK OF AFRICA)
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Gestion sous Mandat (filiale de BMCE Capital Gestion)
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Conseil et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Investments et Représentant permanent de BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration de BMCE Capital Real Estate et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Président du Conseil d'Administration du Fonds Capital Venture
- Président du Conseil d'Administration de la Sicav IRAD
- Président du Conseil d'Administration de RM Experts
- Président du Conseil d'Administration de BOA Euroservices
- Président du Conseil de Surveillance de Salafin
- Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring
- Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash
- Président du Conseil d'Administration de BANK AL KARAM (en cours de ratification)
- Administrateur de RMA
- Administrateur d'Africa Morocco Link
- Administrateur de BOA Group SA
- Administrateur de BOA West Africa
- Administrateur de Maghrébail
- Administrateur de BANK OF AFRICA Europe
- Administrateur de BMCE International Holding Ltd.
- Administrateur de BANK OF AFRICA UK
- Administrateur de BMCE Capital Titrisation et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Administrateur de BMCE Capital Global Research
- Administrateur de BOA Capital Hold.ing et Représentant permanent de la personne morale BMCE Capital S.A
- Administrateur de BOA Capital Asset Management et Représentant permanent de la personne morale BOA Capital Holding S.A
- Administrateur de la Banque de Développement du Mali
- Administrateur d'ARPCSO
- Administrateur de LOCASOM
- Membre du Conseil de Surveillance d'EURAFRIC INFORMATION

- Administrateur de la Sicav Maroc Valeur
- Administrateur de la Sicav Sicavenir
- Président du Directoire de BMCE Capital

**M. Amine BOUABID, Directeur Général Exécutif en charge de l'Afrique
Directeur Général Délégué**

- Président Directeur Général de BOA GROUP SA
- Administrateur, Représentant Permanent de BOA Group, de BANK OF AFRICA BENIN
- Administrateur de BANK OF AFRICA BURKINA FASO
- Administrateur de BANK OF AFRICA CÔTE D'IVOIRE
- Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA FRANCE
- Administrateur de BANK OF AFRICA MADAGASCAR
- Administrateur de BANK OF AFRICA MALI
- Administrateur de BANK OF AFRICA MER ROUGE et Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de BANK OF AFRICA NIGER
- Administrateur de BANK OF AFRICA SENEGAL
- Administrateur de BANK OF AFRICA TOGO
- Administrateur de BANK OF AFRICA KENYA
- Administrateur de BANK OF AFRICA TANZANIE en tant que Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de BANK OF AFRICA UGANDA en tant que Représentant Permanent de BOA SA
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de SALAFIN
- Président Directeur Général d'AGORA
- Président du Conseil d'Administration de BOA SERVICES et Représentant Permanent de BOA Group
- Président du Conseil d'Administration de BOA SERVICES INTERNATIONAL et Représentant Permanent de BOA Group
- Administrateur de AFH OCEAN INDIEN
- Administrateur de AFH SERVICES
- Administrateur de PASS
- Président du Conseil d'Administration de BOA WEST AFRICA

14. Rémunération octroyée aux membres de la direction générale de Banque

KDH	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Avantages à court terme	10 652	10 315	9 782
Avantages postérieurs à l'emploi	319	347	263
Autres avantages à long terme	2 088	2 892	2 746

Source : BANK OF AFRICA

Eléments d'Endettement des Dirigeants

KDH	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Encours crédits à court terme	7 500	34 905	34 467
Encours crédits immobiliers	3 337	3 334	4 487
Total des Encours	10 837	38 239	38 954

Source : BANK OF AFRICA

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçus au titre de l'année 2024.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

PARTIE III : ACTIVITÉ DE BANK OF AFRICA

I. Historique de BANK OF AFRICA

31 Août 1959	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur par les Pouvoirs Publics ;
1962	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absorption des agences marocaines de la Banca Commerciale Italiana ;
1965	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de l'Agence Tanger Zone Franche ;
1971	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absorption de la Société de Banque du Maghreb (ex-Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie) ;
1973	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de la première représentation à l'étranger destinée aux marocains en France ;
1975	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absorption de Banco Espagnol en Marruecos et des agences marocaines de Bank of America ;
1988	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de MAROC FACTORING, société d'affacturage ;
1989	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture de BMCE International à Madrid ;
1992	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le capital de BANK OF AFRICA atteint le seuil du milliard de dirhams ;
1993	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institution d'une filiale de droit espagnol ;
1995	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privatisation de la Banque (appel d'offre remporté par un consortium d'investisseurs nationaux et internationaux dont le chef de file est la Royal Marocaine d'Assurances) ; ▪ Création des premières entités des marchés de capitaux : BMCE Capital Bourse (ex. MIT) et BMCE Capital Gestion (ex Marfin) ;
1997	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de SALAFIN, société de crédit à la consommation ; ▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Allemagne ;
1998	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de BMCE Capital, la banque d'affaires de BANK OF AFRICA ;
1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de participation aux côtés de RMA, de Commerzbank et de l'UBP, dans le capital d'Al Watanya et d'Alliance Africaine à hauteur de 67% et 85% respectivement. Pôle leader dans la bancassurance érigé avec 25% de parts de marché ; ▪ Lancement d'un emprunt de M EUR 160 destiné à financer la prise de participation dans les assurances et souscrit par 25 banques internationales ; ▪ Entrée à hauteur de 20% dans le capital de Méditelécom, en partenariat avec Telefonica et Portugal Telecom ;
2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du Holding FinanceCom ; ▪ Inauguration des bureaux de représentation de Londres et de Pékin ; ▪ Partenariat scellé avec le Groupe Espirito Santo, l'un des premiers groupes privés portugais ; ▪ Prise de participation à hauteur de 1,56% dans la PROPARCO, filiale de l'Agence Française de Développement ; ▪ Acquisition avec la Banque de Développement du Mali de 51% de la BMCD ; ▪ Inauguration des premières écoles Medersat.Com de la Fondation BMCE ;
2001	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture du bureau de représentation de Barcelone
2002	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du 1^{er} programme de rachat portant sur 9,45% du capital social, en vue de régulariser le cours de l'action BANK OF AFRICA sur le marché boursier ; ▪ Entrée en vigueur d'une nouvelle organisation centrée sur le client (projet d'entreprise Cap Client) ; ▪ Changement du statut de l'agence de Tanger Zone Franche qui devient une Banque Off Shore ;

2003	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la 1^{ère} Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BANK OF AFRICA. Les salariés se sont portés acquéreurs de 4,72 % du capital ;
2004	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Première entreprise non européenne ayant fait l'objet d'un rating Social au Maroc ; ▪ Entrée de Morgan Stanley Investment Management dans le capital de la Banque ; ▪ Entrée du CIC au capital de BANK OF AFRICA à hauteur de 10%, devenant le 1^{er} actionnaire étranger de la Banque ; ▪ Entrée dans le tour de table de la Congolaise de Banque ;
2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du projet d'extension du réseau via l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans ; ▪ Lancement de la 2^{ème} Offre Publique de Vente réservée aux salariés de BANK OF AFRICA. Les salariés se sont portés acquéreurs de 3,96 % du capital ;
2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la nouvelle identité visuelle ;
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature par BANK OF AFRICA d'une convention de partenariat visant l'entrée dans le capital de BOA Group SA à hauteur de 35%. ▪ Obtention de l'agrément bancaire pour la création d'une filiale au Royaume-Uni, MediCapital Londres;
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concrétisation de l'acquisition des 35% du capital de BOA Group SA ; ▪ Création de EurAfric Information, joint-venture technologique commun entre BANK OF AFRICA, RMA et le groupe français Crédit mutuel (CIC Assurances) visant la réalisation d'un schéma directeur informatique consolidé de la banque et de l'assurance et un projet de plate-forme technologique de rayonnement au Maroc et à l'étranger ; ▪ Renforcement de la participation du CIC dans le capital de la Banque, la portant de 10% à 15% pour une mise de EUR 209 millions ; ▪ Autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la conclusion de l'emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de EUR 70 millions consenti par la SFI ; ▪ Emission d'un emprunt subordonné consenti par PROPARCO pour un montant de EUR 50 millions ; ▪ Réduction de la valeur nominale de MAD 100 à MAD 10, portant le nombre d'actions à 158 751 390 ; ▪ Prise de participation par BANK OF AFRICA de 7,5% supplémentaires dans BOA Group SA portant la part dans le capital de cette dernière à 42,5% ; ▪ Transfert de l'intégralité de la participation du CIC dans BANK OF AFRICA au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition par le CIC, à travers la BFCM, de 4,9% de parts supplémentaires de capital de BANK OF AFRICA, portant ainsi sa participation à 19,9%.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition par la Caisse de Dépôts et de Gestion de 8% du capital de BANK OF AFRICA, portant ainsi sa participation directe et indirecte à 9,40%. ▪ Renforcement dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 55,8%. ▪ Augmentation de capital réservée à la BFCM, portant sa participation à 25% (MAD 2,5 milliards). ▪ Augmentation de capital de BANK OF AFRICA réservée au personnel du Groupe pour un montant de MAD 500 millions en décembre 2010.

2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation d'un Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA en tant que Président Directeur Général de BOA GROUP SA ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 57,15% ▪ Certification ISO 14001 pour l'environnement ▪ Cession des participations (4,6%) de CAJA DE AHORROS DEL MEDITERRANEO -CAM- dans BANK OF AFRICA à FinanceCom ▪ Renforcement dans le capital Locasom à 94,5%
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à hauteur de 59,40% ▪ Augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires de référence de la Banque pour un montant global de MAD 1 500 000 000.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la participation de BANK OF AFRICA dans le capital du Groupe panafricain Bank of Africa de 65% à 72,6% en 2013 ▪ Emission réussie du 1er Eurobond marocain Corporate, souscrit par une soixantaine d'investisseurs étrangers au montant de 300 millions de dollars en novembre 2013 ▪ Restructuration de BMCE International Holding regroupant les deux filiales européennes BBI Londres et BBI Madrid ▪ Création de BMCE EuroServices filiale qui propose aux MRE une gamme de solutions de transfert vers le Maroc ▪ « Top Performer RSE Maroc » par l'agence de notation Vigéo pour la 2^{ème} année consécutive pour l'engagement de la Banque dans la « Communauté et le développement local » et pour sa « Stratégie environnementale »
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite du développement du Groupe en Afrique Subsaharienne avec la création de la 16^{ème} banque du réseau BOA GROUP SA au Togo et l'ouverture d'un bureau de représentation en Ethiopie à travers BOA Mer Rouge (Djibouti). ▪ Organisation de la première édition du China -AfricaInvestment Meetings, rencontres du commerce B to B (Business to Business) ou commerce interentreprises et ce, en collaboration avec la China Africa Joint Chamber of Commerce and Industry (CAJCCI) et la filiale africaine BOA GROUP SA.
2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture d'un Bureau de Représentation au Canada dans le cadre d'un partenariat avec le Mouvement Desjardins portant notamment sur la promotion des investissements Canadiens au Maroc, l'accompagnement des Migrants Marocains installés au Canada ainsi que les Étudiants Marocains poursuivant leurs études supérieures dans ce pays. ▪ Élargissement du réseau de BMCE EuroServices à travers l'ouverture de nouvelles implantations aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique à Anvers. ▪ Démarrage de l'activité de BOA Capital Holding – dotée du statut de siège régional CFC en partenariat avec BMCE Capital. ▪ Renouvellement de la certification ISO 14 001 dans la gestion environnementale reflétant la maîtrise des impacts environnementaux directs et indirects ; la mise en place d'une ligne de financement pour l'efficacité des énergies renouvelables et modalités de son octroi; ▪ Signature de 4 mémorandums d'entente avec des opérateurs industriels et financiers chinois ; ▪ Nouvelle dénomination « BMCE BANK OF AFRICA » renforçant la dimension africaine du Groupe ; ▪ Montée dans le capital de BOA GROUP SA à 75%, de la Banque de Développement du Mali à 32,4% et de LCB BANK ¹⁵à 37% ; ▪ Expansion de BOA GROUP SA au Rwanda, suite à l'acquisition de Agaseke Bank ; ▪ Démarrage de l'activité de BMCE Capital Gestion Privée International.

¹⁵ Changement de dénomination opéré en 2014

2016

- BMCE Capital Gestion Privée première institution financière au Maroc à obtenir la certification ISO 9001 version 2015 pour ses activités de gestion de patrimoine ;
- Intégration de BMCE BANK, depuis décembre 2016, au palmarès 'EmergingMarket 70' de VigeoEiris, dédié aux pays émergents, consacrant les meilleures pratiques RSE ;
- BANK OF AFRICA, 1^{ère} banque à émettre un emprunt obligataire « Green Bonds », par appel public à l'épargne, destiné au financement des projets nationaux et internationaux écoresponsables de même que le soutien des initiatives privées et publiques pour la préservation des ressources naturelles ;
- Signature d'une ligne de financement de 20 millions d'Euros avec la BEI et FMO, en marge de la COP22, destinée à accompagner le financement de l'économie circulaire au Maroc dans le domaine de la collecte, recyclage et valorisation des matières résiduelles ;
- Adhésion à l'initiative « MainstreamingClimate Action » d'intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières en collaboration avec la BEI, l'AFD, la BERD, HSBC, Yes Bank et autres Institutions Financières ;
- Signature, en partenariat avec l'AFD & la BEI, d'un MOU pour la mise en place d'une première ligne en Afrique spécifique au financement de l'Adaptation au Changement Climatique, d'un montant de 20 M€ ;
- Organisation de la conférence Green Banking in Africa, en partenariat avec la BERD, regroupant des intervenants internationaux leaders dans le domaine de la finance verte.

2017

- Développeur de la tour la plus haute d'Afrique à Rabat aux côtés du groupe chinois China Railway Construction Corporation International (CRCCI) et du Groupe marocain TGCC. D'une hauteur de 250 mètres, l'édifice comprendra des bureaux, un hôtel ainsi que des unités résidentielles.
- Contributeur à l'alliance Sino-Marocaine avec un rôle d'investisseur et de banquier dans le cadre du lancement par Sa Majesté le Roi de la « Cité Mohammed VI Tanger-Tech » suite au partenariat scellé avec le groupe chinois HAITE et la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.
- Obtention de l'accord de principe de la Banque Centrale Emiratie, pour l'ouverture d'un deuxième bureau de représentation aux Emirats Arabes Unis à Dubaï courant 2017.
- Renouvellement de la certification ISO 14001 pour l'ensemble des activités de la Banque et réalisation pour la 2^{ème} année du bilan d'émissions carbone de BMCE BANK. Une diminution de 7% des émissions CO2 par collaborateur met en exergue son programme Environnemental et Energétique appuyé par les démarches ISO 14 001 et ISO 50 001.

2018

- Lancement d'un nouveau service mobile payment «DabaPay», solution de portefeuille virtuel, adossée à un compte bancaire, à un compte de paiement ou à une carte prépayée, permettant de réaliser différentes opérations bancaires sécurisées, pratiques et rapides.
- Signature, en septembre 2018, avec la BERD d'une ligne de financement « Women In Business » dédiée aux femmes entrepreneurs proposant un accompagnement incluant formation, conseil et un appui financier solide.
- Formalisation de la Charte de Responsabilité Sociétale de BMCE Bank, marquant ainsi l'ancrage effectif de ses engagements RSE à l'ensemble de son périmètre Groupe.
- Proposition d'un financement clé en main comprenant le crédit bancaire et l'assistance technique gratuite, dans le cadre de la Ligne Bleue dotée d'un montant de 20 Millions d'Euros dédiée à la réalisation de projets au Maroc dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.
- Revue à la hausse par Fitch Ratings de la note de viabilité (viability rating) de "b+" à "bb-". Il s'agit du rating StandAlone - note intrinsèque- de la Banque et ce, en raison de l'amélioration du profil de risque permettant le soulagement des Fonds Propres.

2019

- Augmentation de capital en deux tranches portant sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2018 et un apport en numéraire pour un montant global de MAD 1 734 032 700.
- Augmentation de capital en numéraire réservée à BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT Group PLC pour un montant global s'élevant à 200 millions de dollars soit un peu plus de 1,93 MMDH.
- Nouvelle dénomination sociale BANK OF AFRICA, par abréviation BOA - telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2020 - illustrant davantage l'engagement et l'ancrage panafricain de la Banque et de son Groupe.
- Suite au discours royal du 11 octobre 2019, Bank of Africa s'est engagée, à travers CAP TPE 2020, dans une nouvelle stratégie de renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs, et très petites et moyennes entreprises.
- Accélération de la mise en œuvre de la stratégie de digitalisation pour un accompagnement réussi des nouveaux usages des clients : (i) Refonte intégrale de la plateforme de la Banque à Distance BMCE Direct Web : crédit flexible, virement, dynamisation de Dabapay. (ii) Déploiement de la plateforme de crédit immobilier en ligne. (iii) Lancement du portail de Global Banking BMCE Business Online dédié à la clientèle Entreprise : Cash Management et Trade Finance.
- Mise en place d'un plan de financement sur 3 ans pour accompagner le Plan Stratégique de Développement 2019-2021, aboutissant à un renforcement des Fonds Propres durs (Common Equity Tier1, CET1) et additional Tier1 (AT1) ;
- Réaménagement organisationnel de la Banque.
- Démarrage des activités de sa succursale à Shanghai.
- Reconfiguration de la présence de la Banque en Europe.

2020

- Lancement officiel du programme " Intelaka" pour le soutien et le financement des entreprises.
- BMCE BANK OF AFRICA devient officiellement BANK OF AFRICA.
- BANK OF AFRICA met en place le « Crédit RELANCE ».
- Lancement par BTI Bank de BTI Connect pour les particuliers et BTi Business Connect pour les entreprises
- Lancement du portail de Crédit Habitat en ligne
- Inscription dans l'élan de la solidarité nationale en contribuant à hauteur de 1 Milliard de Dirhams au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie COVID19.
- Instauration d'une Gouvernance de Crise assurant la continuité d'activité dans le respect des conditions sanitaires pour répondre aux besoins et attentes de la clientèle tout en veillant à la garantie de la sécurité des collaborateurs.
- Implication de la Banque et de la filiale « DAMANE CASH » dans le versement des aides versées par l'Etat Marocain en faveur du secteur informel (bénéficiaires du RAMED) et traitement des indemnités CNSS.
- Accélération des opérations de digitalisation de la Banque à travers la poursuite de l'enrichissement de l'offre digitale et multicanal (déploiement de la plateforme crédit immobiliers en ligne, agence directe, Dabapay, Credit Business Online).
- Mise en place de moratoires des crédits et accompagnement rapproché des clients à travers des lignes de financement spécifiques garanties par la CCG : « Damane Oxygène » pour le financement des charges courantes et de fonctionnement et « Damane Relance » pour la relance de leur activité.
- BANK OF AFRICA et le Fonds de développement Chine-Afrique CADFund ont signé en janvier 2021 une convention de partenariat visant à cofinancer l'investissement chinois en Afrique.
- Cérémonie Virtuelle de Signature des Accords de Partenariat entre CCCC/CRBC et BANK OF AFRICA a eu lieu en novembre 2020 marquant le démarrage effectif du Projet de la Cité Mohammed VI Tanger Tech

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BANK OF AFRICA a signé un mémorandum d'entente avec Zhejiang China Commodity City Group (CCC Group), lors de la 3^{ème} édition de la <i>China International Import Expo</i> (CIIE) ▪ Signature d'un Momérandum d'Entente entre BANK OF AFRICA et la <i>Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation</i> (SIACE) ▪ BANK OF AFRICA et <i>Export-Import Bank of India</i> (EXIM Bank) ont annoncé avoir signé un mémorandum d'entente visant à appuyer les entreprises marocaines et indiennes ▪ BANK OF AFRICA et le CMI accélèrent l'interopérabilité des services de paiement mobile «MAROC PAY» ▪ BANK OF AFRICA lance le service SWIFT GPI pour les paiements transfrontaliers ▪ BANK OF AFRICA et la Fédération des Chambres de Commerce, de l'Industrie et de Services du Maroc (FCISM) ont signé une convention visant à promouvoir l'entrepreneuriat
<p>2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de « www.agencedirecte.ma », une plateforme innovante permettant aux clients d'accéder à une panoplie de services en plus de l'ouverture de compte en ligne. ▪ BMCE Capital Gestion lance « www.jinvestis.ma », plateforme dédiée à l'accompagnement en ligne des particuliers. ▪ Changement de l'identité institutionnelle de FinanceCom qui devient O Capital Group suite à la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian. ▪ Lancement par BMCE EuroServices de « DabaTransfer », la 1ère application mobile marocaine pour le transfert d'argent en ligne depuis l'Europe. ▪ Renouvellement des Certificats du Système Qualité ISO 9001 V2015 pour les activités Etranger, Monétique, Titres, Crédits aux Particuliers, Bancassurance, Ressources Humaines et Achats, et maintien de la certification des engagements de service du Centre de Relations Clients. ▪ Réalisation du 4ème bilan carbone pour l'exercice 2020, dénotant d'une nette amélioration de l'empreinte carbone de BANK OF AFRICA. ▪ Changement de la dénomination sociale de la filiale madrilène qui devient BANK OF AFRICA EUROPE. ▪ Obtention par BMCE Capital Investments de l'agrément pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'Organismes de Placement Collectif en Capital -OPCC- par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration après avis de l'AMMC. ▪ Accord d'un prêt de 25 millions d'euros à BANK OF AFRICA par la BERD dans le cadre de la facilité de financement de l'économie verte - GEF - au Maroc soutenue par le Green Climate Fund ; ▪ Titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires d'un montant de 500 MDH ; ▪ Nouvelle Structure managériale pour porter la vision 2030.
<p>2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature entre BANK OF AFRICA et la BERD d'un accord de coopération pour l'élaboration d'un cadre de finance durable en faveur d'émissions obligataires vertes, sociales et durables ; ▪ BANK OF AFRICA, 1ère Banque Marocaine à rejoindre la communauté WEP « Women's Empowerment Principles », initiative partenariale du Pacte mondial des Nations Unies et de ONU Femmes ; ▪ Désignation de BANK OF AFRICA en tant que membre fondateur de l'African Business Leaders Coalition - ABLC ; ▪ Conclusion du partenariat stratégique BANK OF AFRICA - SANAD, portant sur une ligne de financement de 25 millions d'euros en faveur des PME au Maroc ; ▪ BANK OF AFRICA et la SFI - Société Financière Internationale signent un accord sur une enveloppe de 154 millions de Dollars de prêts pour les PME en Afrique ;

- Lancement d'une nouvelle version de la plateforme « Agence Directe » qui permet désormais de réaliser l'ouverture de compte à distance ;
 - Signature par BANK OF AFRICA de la technologie de prévention de la fraude « NetGuardians » à travers son alliance au singapourien « dtledgers » pour les opérations de Trade Finance ;
 - Lancement par Damane Cash de sa carte monétique connectée "Damane Pay" et d'un service de paiement Fintech, suite à son partenariat avec « Paysend » ;
 - Obtention d'un financement de 13 millions d'Euros de la BERD, avec le soutien du Fonds Vert pour le Climat – FVC – et de l'Union Européenne –UE pour promouvoir la transition verte des entreprises marocaines et soutenir les PME ;
 - Signature par BANK OF AFRICA de deux conventions avec l'Agence Marocaine d'Efficacité Energétique -AMEE- et le Cluster EnR pour contribuer à la décarbonation de l'économie et à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par le Maroc ;
 - Engagement de BANK OF AFRICA à rejoindre le réseau Africain pour la diversité, à travers la signature de la Charte Entreprise « Gender Diversity » ;
 - Mise en place par BANK OF AFRICA d'une « Charte Achats Responsables », dans le cadre de sa politique de prévention et lutte anti-corruption ;
 - M. Othman Benjelloun sacré « Personnalité Africaine » et BANK OF AFRICA « Meilleure banque africaine » de l'année 2022 lors du forum AIFA - Africa Investments Forum & Awards organisé par « Leaders League » ;
 - BANK OF AFRICA élue « Meilleure Banque des PME au Maroc - Best SME Bank in Morocco » par « Global Finance Magazine » ;
 - Obtention par BANK OF AFRICA d'une double certification NM 50001 et ISO 50001 dans sa version 2018 pour son système de management de l'énergie par IMANOR et Bureau Veritas ;
 - BANK OF AFRICA primée lors du 15ème cycle des Arabia CSR Awards pour la 9ème année consécutive dans la catégorie « Financial Services Sector » de la Région MENA.
 - Conformité de BMCE Capital Gestion à la norme « International Standard on Assurance Engagements - ISAE » 3402 Type II.
 - Eurafric Information obtient l'agrément de Prestataire de Services de Certification Electronique, par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information - DGSSI- relevant de l'Administration de la Défense Nationale.
-
- 2023**
- Engagement de BOA Holding en faveur des PME en Afrique à travers son alliance à la Société Financière Internationale -SFI- pour une enveloppe de 77 millions \$.
 - Lancement d'un cycle de rencontres régionales, en partenariat avec l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations -AMDIE, pour accompagner la mise en oeuvre de la nouvelle Charte de l'investissement.
 - Obtention par BANK OF AFRICA du Prix « Meilleure Banque du Continent Africain » par « Global Finance Magazine ».
 - Election de BANK OF AFRICA « Banque Partenaire la Plus Active au Maroc » en 2022 par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD.
 - Consécration de BANK OF AFRICA en tant que marque financière la plus admirée au Maroc et dans le top 10 en Afrique par Brand Africa 100 en marge de la 9ème édition de l'African Digital Summit - ADS 2023.
 - Désignation de BMCE Capital « Meilleure banque d'investissement au Maroc en 2023 » par 'International Investor Magazine'.
 - Désignation de BANK OF AFRICA "Meilleure Banque en Afrique du Nord" par "the African Banker Awards 2023" ;
 - Positionnement de BANK OF AFRICA en 2024 en tant que 1ère société cotée au Maroc par l'agence « LSEG Data & Analytics », filiale de la Bourse de Londres, en partenariat avec la Bourse de Casablanca, à l'issue de l'évaluation rigoureuse d'une dizaine de

thématiques répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG. Le score obtenu par la Banque est de 73 sur 100, la plaçant dans le Top 10% mondial de l'univers de 11 759 sociétés notées de par le monde tous secteurs confondus

- Lancement par le Groupe BANK OF AFRICA de la « Chaire Panafricaine de Durabilité et Finance à Impact », confirmant son rôle de leader au Maroc et en Afrique dans le domaine du développement durable et de la finance à impact.
- Obtention par BANK OF AFRICA en 2023 d'un prêt de 50 millions EUR de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD - dédié au financement des Petites et Moyennes Entreprises.
- Intégration des parcours de gestion des portefeuilles titres OPCVM et Custody Direct à la plateforme Business Online de BANK OF AFRICA.
- Mise en place de l'ouverture 100% digitale du compte en bourse par BMCE Capital Bourse, première société de bourse à offrir ce service novateur.
- Renforcement du partenariat de BANK OF AFRICA et de l'IFC pour soutenir les TPME en Afrique à travers une enveloppe de 171,2 millions USD de l'IFC destinée à neuf filiales BOA.
- Octroi d'un mécanisme de garantie des transactions de financement du commerce par la Banque Africaine de Développement - BAD à BOA Tanzanie.
- Election de BANK OF AFRICA « Meilleure Banque du Continent Africain » et « Meilleure Banque des PME au Maroc » par le prestigieux « Global Finance Magazine ».
- Octroi du prix « Meilleure Banque en Afrique du Nord en 2023 » à BANK OF AFRICA par « The African Banker ».
- Double consécration au prix Euromoney Awards for Excellence, « Best Bank for SMEs in Morocco » et « Best Bank for ESG in Morocco ».
- Election de BANK OF AFRICA « Banque Partenaire la Plus Active au Maroc en 2022 » par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement - BERD, décerné en 2023.
- Classement de BANK OF AFRICA au titre de « Marque Financière la Plus Admirée au Maroc » et dans le top 10 en Afrique du « Brand Africa 100 » en marge de l'African Digital Summit - ADS 2023, et parmi les 4 groupes marocains dans la liste « Forbes MENA » des 50 banques les mieux valorisées.
- Réussite des audits de suivi de la certification ISO 45001 relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail et de renouvellement de la certification ISO 14001 relative au Management environnemental par « BureauVeritas », ainsi que le maintien de la double certification ISO 50001 relative au Management de l'énergie de BANK OF AFRICA par « Bureau Veritas » et « IMANOR »
- Lancement par BMCE Capital Investments de son deuxième fonds d'investissement OPCC, « Capital Croissance ».
- Introduction des services de plateforme de confiance sous l'identité « AfricTrust » par Eurafri Information en marge de la stratégie nationale de digitalisation des entreprises.
- Nouvelle identité de la filiale de banque participative du Groupe BANK OF AFRICA, « Bank Al Karam » et expansion de son réseau d'agences.
- Election de BMCE Capital en tant que « Meilleure Banque d'Investissement au Maroc en 2023 » par « International Investor Magazine ».
- Reconnaissance de BMCE Capital Gestion aux « Lipper MENA Markets 2023 Fund Awards » dans les catégories « Mena Markets » et « Mena Markets Domestic ».
- Election d'Eurafri Information « Top Employer Maroc 2024 » par l'organisme « Top Employers Institute » pour la 5ème année consécutive, en reconnaissance de son engagement envers un environnement de travail de qualité.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Octroi du prix « Banque de financement du commerce de l'année 2022 » à BOA Ghana par les deux organismes de référence « Innovation and Excellence Awards » et « Ghana Credit Excellence Awards 2022 ». ▪ Election de BOA Capital Securities « Société de Gestion et d'Intermédiation de l'année » lors des « BRVM Awards »
<p>2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat stratégique et multidimensionnel, en mai 2024, entre BANK OF AFRICA et Bank of Palestine, plus grand groupe financier en Palestine, porté par des valeurs communes partagées entre les deux groupes, à savoir le Développement Durable, l'inclusion financière et le soutien à l'entrepreneuriat. A travers une prise de participation symbolique de 1,2% dans la Bank of Palestine, BANK OF AFRICA vise prioritairement à renforcer la coopération économique entre la Palestine et le Maroc ▪ Lancement par la Fondation BMCE Bank, en partenariat avec l'Unesco et les Editions Langage du Sud, en mai 2024, d'une série de livres illustrés afin de promouvoir le patrimoine culturel marocain auprès des enfants. ▪ Obtention, en mai 2024, d'une ligne de crédit de 10 millions d'Euros de la part de la BERD, en collaboration avec Maghrebail - filiale de leasing du Groupe- et ce pour le financement des projets des MPME -Micro, Petites et Moyennes Entreprises relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. ▪ Lancement par BANK OF AFRICA du programme « Cap Hospitality », en octobre 2024, un financement visant à soutenir les opérateurs hôteliers dans leurs préparatifs pour les grands événements sportifs internationaux, tels que la CAN 2025 et la Coupe du Monde 2030. ▪ Ouverture de la première succursale de BANK OF AFRICA à Casablanca Finance City en novembre 2024, accompagnant la croissance de ce hub financier continental, avec des offres spéciales pour les nouveaux clients. ▪ Obtention par AfricTrust, marque de services de confiance d'Eurafric Information, filiale IT de BANK OF AFRICA, de l'approbation officielle de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information - DGSSI, faisant d'elle le premier Prestataire de Services de Confiance au Maroc, habilité à délivrer des certificats qualifiés de signature et de cachets électroniques. ▪ Conclusion d'un partenariat stratégique de long terme entre BANK OF AFRICA et Mastercard, en juillet 2024, pour accélérer le développement des solutions de paiement innovantes et promouvoir l'inclusion financière au Maroc. ▪ Conclusion d'un partenariat stratégique, en août 2024, entre Damane Cash et Bank Al Karam, établissement de paiement et banque participative du Groupe BANK OF AFRICA, visant à rapprocher et à faciliter l'accès aux divers produits financiers, offrant ainsi une accessibilité sans précédent dans les régions les plus reculées, et témoignant de l'engagement du Groupe en faveur de l'inclusion financière ▪ Renforcement du partenariat entre BANK OF AFRICA et la BERD avec une nouvelle ligne de crédit de 70 millions d'euros dans le cadre du programme GEFF - Green Economy Financing Facility, destiné à financer les investissements durables des entreprises marocaines. Ce programme vise à soutenir les projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'économie circulaire, contribuant ainsi à la transition vers une économie verte. ▪ Certification ISO 9001 Version 2015 de BMCE Capital Conseil par Bureau Veritas Maroc, soulignant son engagement envers la qualité et l'amélioration continue de ses services.
<p>Janvier – mai 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation de BANK OF AFRICA, auprès d'acteurs financiers nationaux et internationaux de référence, pour la finalisation du financement du projet de la station de dessalement du Grand Casablanca à travers un consortium à hauteur de 5,2 milliards de dirhams, dans le cadre d'un investissement global de 6,5 milliards de dirhams. ▪ Octroi par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, en mai 2025, des lignes de crédit GEFF III / MidGEFF d'un montant total de 70 millions

d'euros en faveur de BANK OF AFRICA, visant à soutenir les projets dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

- Signature d'un partenariat avec Taptap Send offrant à la diaspora marocaine une solution de transfert d'argent rapide, gratuite et accessible à tout moment, pleinement adaptée aux attentes des Marocains du Monde.
- Conclusion d'un accord stratégique avec le groupe chinois Jiangxi Geo-engineering Investment Group, en mai 2025, s'inscrivant dans une dynamique d'investissement à vocation structurante, et confortant le rôle de BANK OF AFRICA en tant que passerelle entre l'Afrique et l'Asie.
- Déploiement d'une nouvelle édition « Les Escales de l'Immobilier » à Nador, Oujda, Marrakech et Tanger, favorisant la mise en relation des acteurs de l'écosystème immobilier avec les futurs acquéreurs, dans une démarche de conseil, de financement et d'accompagnement sur mesure.
- Adhésion de BANK OF AFRICA, à l'occasion de la journée de la terre, en avril 2025, à l'Alliance Africaine pour le Capital Naturel - ANCA, devenant ainsi le premier membre au Maroc et dans la région MENA. Une initiative de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique et de FSD Africa – *Financial Sector Deepening Africa*, réaffirmant son engagement en faveur de la finance durable et de la préservation de la biodiversité.
- Lancement de la 3^{ème} édition des Rencontres de la Finance Durable sur le thème « Finance à Impact en Afrique », organisée à l'ISCAE Casablanca par la Chaire Panafricaine de Durabilité et de Finance à Impact, et marquée par la conclusion d'un partenariat stratégique entre la Chaire, l'Observatoire Africain de la Finance Durable - OAFD - et le Groupe ISCAE, en vue de développer des projets de recherche, des publications, ainsi que des événements dédiés à la finance durable et à l'impact positif.
- BANK OF AFRICA désignée « *Most Active Partner Bank in Morocco en 2024* » par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement –BERD– et ce, dans le cadre du programme d'aides d'échanges commerciaux (Trade Facilitation Program).

Source : Bank of Africa

II. Appartenance de Bank Of Africa à O CAPITAL GROUP¹⁶

Au 31/12/2024, BANK Of Africa est détenue à hauteur de 35,5% par O CAPITAL GROUP, directement et indirectement – (participations détenues par RMA et SFCM).

Tableau 2 : Liste des filiales de O CAPITAL GROUP par pôle d'activité¹⁷

	% contrôle	% d'intérêt	Type de détention
INTERNATIONAL			
FCOM L GLOBAL CAPITAL	100,00%	100,00%	Directe
O CAPITAL FRANCE	100,00%	100,00%	Directe
RELAIS DE CROISSANCE			
MEDITELECOM	25,50%	22,69%	Directe et indirecte
CTM	50,98%	44,89%	Directe et indirecte
RANCH ADAROUCHE	97,30%	97,30%	Directe
GREEN OF AFRICA	50,00%	50,00%	Directe
CORE BUSINESS			

¹⁶ Changement de l'identité institutionnelle de FinanceCom en mai 2021 qui devient O Capital Group suite à la fusion par absorption de FinanceCom par Holding Benjelloun Mezian.

¹⁷ Filiales présentées avec le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

BANK OF AFRICA	35,50%	31,96%	Directe et indirecte
BANK OF AFRICA GROUP	35,50%	23,14%	Indirecte
BMCE CAPITAL	35,50%	31,96%	Indirecte
BMCE BANK INTERNATIONAL	35,50%	31,96%	Indirecte
MAGHREBAIL	80,44%	41,32%	Directe et indirecte
SALAFIN	35,50%	19,80%	Indirecte
MAROC FACTORING	35,50%	31,96%	Indirecte
LOCASOM	35,50%	31,12%	Indirecte
RM EXPERTS	35,50%	31,96%	Indirecte
RMA	87,81%	87,81%	Directe
RMA CAPITAL	87,81%	87,81%	Indirecte
RMA ASSISTANCE	65,00%	57,08%	Indirecte

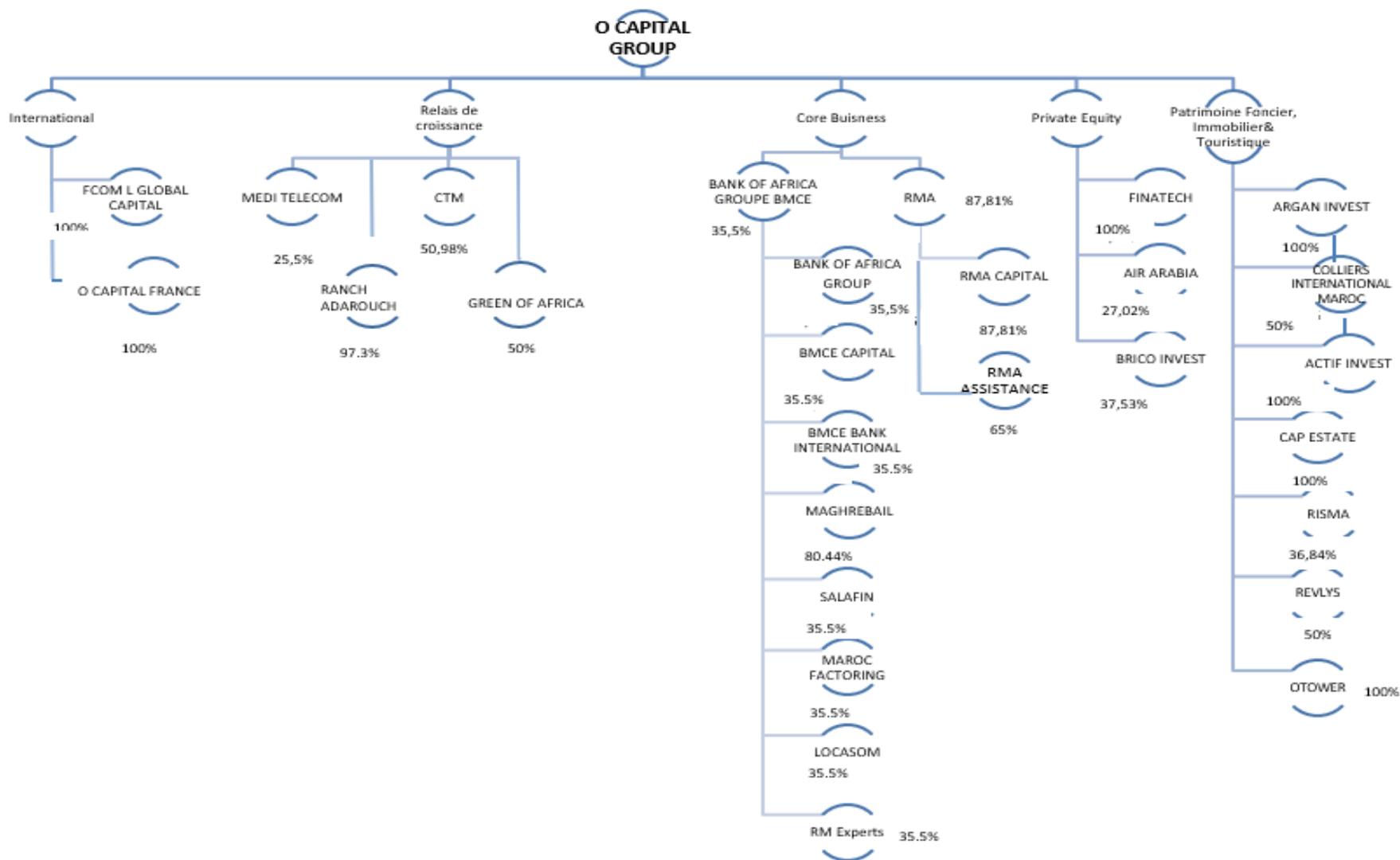
PRIVATE EQUITY

FINATECH GROUP	100%	98,16%	Directe et indirecte
AIR ARABIA MAROC	27,02%	25,42%	Directe et indirecte
BRICO INVEST	37,53%	37,53%	Indirecte

PATRIMOINE FONCIER, IMMOBILIER ET TOURISTIQUE

ARGAN INVEST	100,00%	100,00%	Directe
ACTIF INVEST	100,00%	100,00%	Indirecte
CAP ESTATE	100,00%	100,00%	Directe
RISMA	36,84%	32,35%	Directe et indirecte
Colliers International Maroc	50,00%	50,00%	Indirecte
REVLYS	50,00%	46,95%	Indirecte
O TOWER	100,00%	62,83%	Directe et indirecte

Source : Bank Of Africa



Source : Bank Of Africa

1. Présentation de O CAPITAL GROUP et de ses principales filiales

O Capital Group est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales, s'articulant autour de cinq pôles :

- **Core Business**, représenté par (i) Groupe BOA, troisième groupe bancaire privé marocain et (ii) le Groupe RMA accaparant une part de marché de 14.9% en termes de primes émises en 2024. Au 31 décembre 2024, celles-ci atteignent plus de MAD 8.9 milliards ;
- **Relais de croissance**, représenté notamment par MEDI TELECOM, deuxième opérateur de téléphonie mobile au Maroc. Son CA et son RN 2024 s'établissent respectivement à M MAD 8 489.2 et à M MAD 832. Pour sa part, sa situation nette ressort à M MAD 4 001. Ce pôle comprend également les sociétés Green Of Africa dédiées à l'investissement dans les énergies renouvelables ;
- **PrivateEquity**, incluant notamment (i) Finatech Group, holding de sociétés de référence dans les nouvelles technologies de l'information, et (ii) Air Arabia Maroc, première compagnie aérienne low cost marocaine ;
- **Patrimoine**, regroupant notamment les filiales (i) CAP ESTATE, filiale immobilière du Groupe au capital de MAD 225 millions, (ii) Argan Invest, pôle de gestion des fonds d'investissements de O Capital Group et (iii) REVLV'S, société de financement touristique ;
- **International**, abritant notamment la filiale O CAPITAL FRANCE, entité de support et de coordination stratégique des principales Business units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe.

Au 31 décembre 2024, O Capital Group est détenu à hauteur de 100% par la Famille BENJELLOUN.

Son CA et son RN 2024 s'établissent respectivement à M MAD 165.5 et à M MAD 803. Pour sa part, sa situation nette ressort à M MAD 5 998.

2. Présentation des principales filiales du Groupe

1) Core Business

- **RMA**

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est la deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises.

Compte tenu de l'importance des liens capitalistiques unissant RMA, l'actionnaire de référence de BANK OF AFRICA SA, et des synergies existantes portant notamment sur la domiciliation de l'ensemble des comptes bancaires de RMA auprès de BANK OF AFRICA, la distribution des produits d'assurance par le Réseau bancaire et la mise en place d'un système d'information dédié « Convergence », ces deux institutions ont décidé de consolider leurs synergies commerciales et élargir leurs relations afin de saisir le potentiel de développement de la Bancassurance et en faire un levier important de croissance et de rentabilité, d'une part, et de conforter leur position d'acteurs de référence de ces activités au Maroc, d'autre part.

- **BANK OF AFRICA**

Troisième Groupe bancaire privé marocain, présent dans une trentaine de pays et avec une forte implantation panafricaine notamment via le réseau BOA Holding

2) Relais de croissance

- **Meditelcom**

Créé en 1999, MEDI TELECOM opère sur le marché marocain des télécommunications et s'adresse aussi bien au marché des Particuliers qu'à celui des PME et des Grandes Entreprises. Depuis décembre 2016, les produits et services commercialisés par MEDI TELECOM sont brandés Orange

- **CTM**

Société leader des secteurs Transport de voyageurs, Messagerie et Maritime au Maroc, première à être cotée à la Bourse de Casablanca en 1993.

- **RANCH ADAROUCHE**

Ranch Adarouch est le plus grand élevage d'Afrique de bovins de type Santa Gertudis avec environ 3 122 têtes au 31/12/2024, évoluant notamment en mode de ranching extensif sur un domaine de plus de 11 000 hectares.

- **Green of Africa**

Née de la fusion absorption entre Green of Africa Development (absorbée) et Green of Africa Investment (absorbante) courant 2022, Green of Africa est un opérateur spécialisé dans le développement de projet, financement, construction et exploitation de centrales électriques opérant à base d'énergies renouvelables.

Green of Africa participe au consortium qui a remporté l'appel d'offres en 2023 pour la conception, la construction et l'exploitation de la station de dessalement de la région de Casablanca.

3) PrivateEquity

- **FINATECH Group**

Acteur majeur de l'énergie et des technologies numériques de l'information et de la communication, créé en juin 2007, FINATECH Group est un intégrateur de référence qui offre des solutions et infrastructures globales depuis la conception, la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation.

- **Air Arabia Maroc :**

Compagnie aérienne marocaine low-cost créée en 2009 en partenariat avec les groupes Air Arabia et Holmarcom.

- **BRICO INVEST « Mr BRICOLAGE »**

Chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de matériel de bricolage et le conseil pour l'aménagement de la maison, basés dans plusieurs villes du Royaume.

4) Patrimoine

1. **ARGAN INVEST**

Argan Invest est une société d'investissement dans les métiers de gestion immobilière. Elle détient à ce titre 100% d'Actif Invest et 50% de Colliers International Maroc.

- **CAP ESTATE**

Cap Estate est la filiale immobilière de O Capital Group.

- **COLLIERS INTERNATIONAL MAROC**

Entité spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, créée en partenariat avec Colliers International Group.

- **REVLV'S**

Société détenant l'hôtel Amanjena, détenue à parts égales entre O Capital Group et AMAN RESORT.

- **RISMA**

Société cotée à la Bourse de Casablanca, principalement gestionnaire des hôtels de la chaîne Accor au Maroc de marque, Sofitel, SuiteHotel Pullman, Novotel et Ibis.

- **O'TOWER**

Entité détenue conjointement par BANK OF AFRICA, RMA et O Capital Group, portant le projet de la Tour en cours de construction sur la vallée de Bouregreg à Rabat.

5) International

- **O Capital France**

Entité de support et de coordination stratégique des principales Business Units pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe de O Capital Group.

- **FCOMI-L GLOBAL CAPITAL**

Fonds européen de gestion multi-stratégies

3. Relations entre BANK Of Africa, O CAPITAL GROUP et les parties liées

Les entités contrôlées par O CAPITAL GROUP entretiennent des relations bancaires durables avec la Banque. En effet, dans le cadre de ses activités courantes, BANK OF AFRICA octroie des crédits et offre des services à ces entités à des conditions normales applicables à la clientèle.

Tableau 3 : Engagements du groupe envers la société mère et les parties liées au 31/12/2024 :

(en milliers de DH)	Société Mère (O CAPITAL GROUP)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
<i>Prêts, avances et titres</i>	3 468 104	2 220 975	2 486	12 662 298
Comptes ordinaires	927 310	271 712	2 486	2 001 056
Prêts	2 540 794	249 234		9 736 175
Titres		1 700 029		925 067
Opération de location financement				
<i>Actif divers</i>				25 308
Total	3 468 104	2 220 975	2 486	12 687 606
Passif				
<i>Dépôts</i>	-	46 075	12 644	11 736 830
Comptes ordinaires		46 075	12 644	1 848 998
Autres emprunts				9 887 832
<i>Dettes représentées par un titre</i>				925 067
<i>Passif divers</i>				25 709
Total	-	46 075	12 644	12 687 606
Engagements de financement et de garantie				
<i>Engagements donnés</i>			2 031	502 267
<i>Engagements reçus</i>				502 267

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 4 : Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées (en K MAD)

(en milliers de DH)	Société Mère (O CAPITAL GROUP)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	- 101 974	- 49 193		- 400 645
Intérêts et charges assimilés				466 466

Commissions (produits)	-	49 953	-	300 270
Commissions (charges)				76 872
Prestations de services données				
Prestations de services reçues		68 916		
Loyers reçus	-	19 464	-	6 554
Autres		83 396		382 819

Source : Bank Of Africa

Notons que les sociétés sœurs comprennent les flux entre BANK OF AFRICA et RMA (yc ses fonds).
Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période.

4. Les conventions liant le Groupe BANK Of Africa et O CAPITAL GROUP

FLUX FINANCIERS ENTRE BOA et O CAPITAL GROUP

Société concernée	Nature de la convention	2022				2023				2024			
		Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges
OTOWER	Convention de compte courant d'associés												
	Contrat d'ouverture de crédit	1505		1505		5964		5964		1105		1105	
	Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence		-186550		-186550		-62298		-62298				
	Avenant au contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence											-	-
MEDI TELECOM SA	Protocole d'accord relatif à un partenariat opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-				
	Convention de location de locaux	119		119		123		123		126		126	
O CAPITAL	Convention d'assistance et de prestations de services	-	-48757	-	-48757	-	-52777	-	-52777		-60530		-60530
	Convention de compte courant d'associés en faveur de OTOWER	-	-	-	-	-	-	-	-				
RMA	Contrat de Prestation de services	-	-	-	-	-	-	-	-				
CFC, RMA, O CAPITAL, BOA GROUP	Pacte d'actionnaires											-	-
Total		1 624	-235 307	1 624	-235 307	6 087	-115 075	6 087	-115 075	1231	-60530	1231	-60530

A fin 2024, les encaissements baissent de -79,8% à MAD 1,2 millions par rapport à 2023 en lien notamment avec le contrat d'ouverture de crédit d'OTOWER. Pour leur part, les décaissements baissent de -47,4% à MAD 60,5 millions en raison de la convention d'assistance et de prestations de services d'O CAPITAL.

A noter que les montants des encaissements et décaissements sont hors taxes.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Avenant au contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans O'Tower ;
- Othman BENJELLOUN Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A et Administrateur à « O'TOWER » ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles

La convention O'Tower conclue en 2020 et portant sur l'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence a fait l'objet d'un nouvel avenant pour porter le montant global de l'opération à 1,8 MMDH –vs 1,4 MMDH- et reporter la date de livraison à fin décembre 2024 –vs décembre 2023 auparavant.

Montants comptabilisés :

Bank of Africa S.A. n'a effectué aucune avance en 2024, toutefois le total des avances afférentes à ce projet tels qu'enregistrés sur les livres de la banque au 31 Décembre 2024 s'élève à 1.063.717 KMAD.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'APPLICATION S'EST POURSUIVIE EN 2024

Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société O'Tower ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles :

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération du paragraphe 1.2.

Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, O'Capital Group (anciennement dénommée FinanceCom), RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group

Personnes concernées :

- O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans RMA et Bank Of Africa ;
- RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de O'Capital Group et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de O'Capital Group, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de Business Integrity conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre O'Capital Group /RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur O'Capital Group /RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil d'Administration de O'Tower ;
- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans O'Tower ;
- Othman BENJELLOUN Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A et Administrateur à « O'TOWER » ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance le 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 1.105 KMAD.

Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- O Capital Group en sa qualité d'actionnaire dans Bank Of Africa ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de O'Capital Group et Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de O'Capital Group.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et O'Capital Group ont conclu une convention aux termes de laquelle O'Capital Group s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en oeuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de O'Capital Group sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 60.530 KMAD.

Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et Administrateur de MEDI TELECOM.

Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

Convention cadre entre BANK OF AFRICA et RMA

Personnes concernées :

- RMA en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Of Africa ;
- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de RMA et Président Directeur Général de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN, Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Vice-Président du Conseil d'Administration de RMA, Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA au Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de RMA et de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Mounir CHRABI, Administrateur de RMA et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 avait autorisé le renouvellement de la convention entre RMA et BANK OF AFRICA en mettant à jour ses modalités, notamment en l'inscrivant dans la durée, avec une période d'exclusivité de dix ans. Cette convention vise à renforcer le partenariat industriel et s'articulant autour de la conception de l'offre de produits et services, l'animation commerciale et la formation, la souscription et la production et la gestion et traitement des prestations outre le pilotage des activités.

Cette convention a été complétée par l'annexe relative aux conditions financières, dont le Conseil d'Administration du 22 mars 2024 fut informé, et qui détaille, pour chaque produit ou gamme de produits, le commissionnement en termes de frais d'ouverture, frais d'acquisition et frais de gestion ainsi que la répartition des frais entre BANK OF AFRICA et RMA.

Hormis la clause d'exclusivité, cette convention est conclue aux conditions financières normales du marché.

Montants comptabilisés :

Aucun impact sur les comptes de Bank Of Africa au titre de la clause d'exclusivité.

Conventions de location de locaux

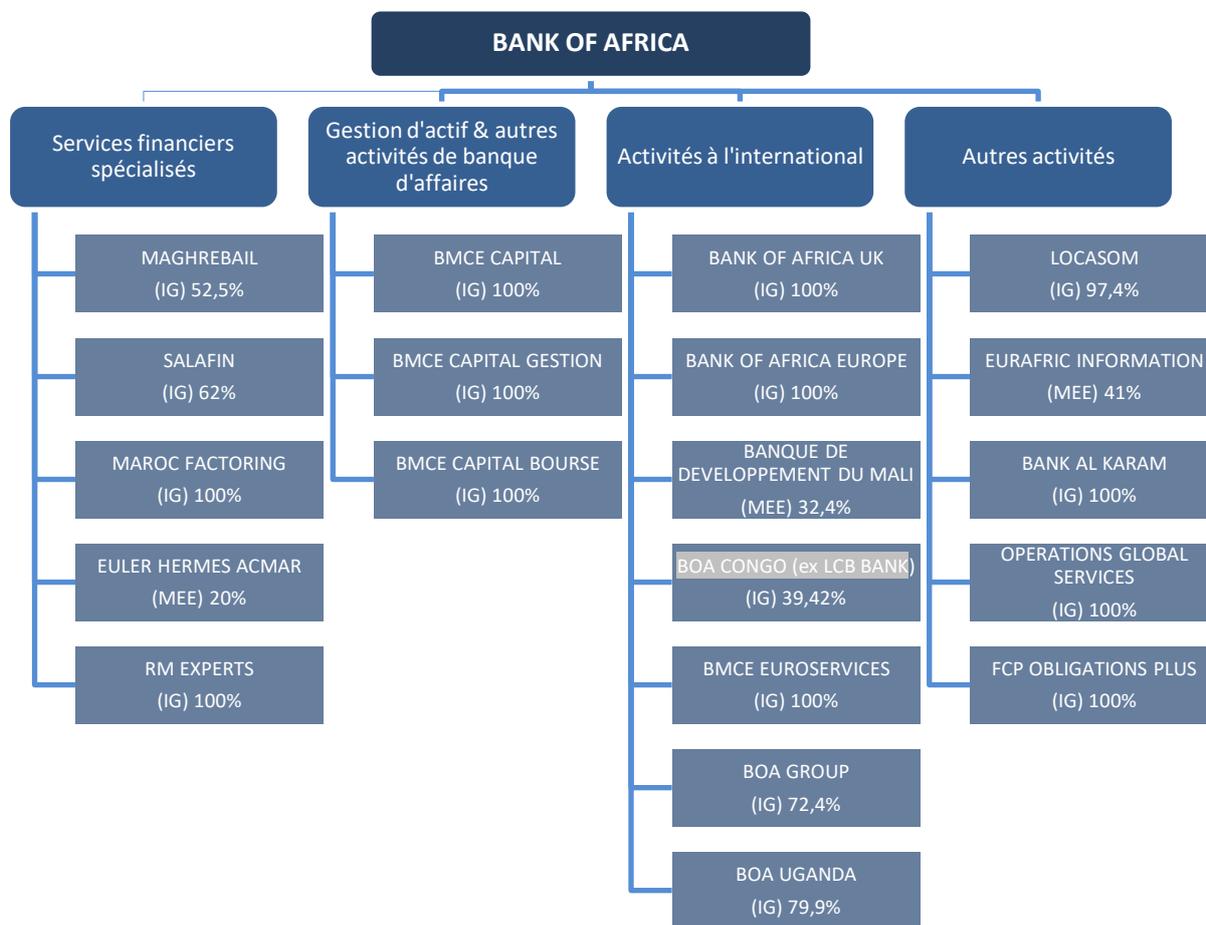
Cette convention prévoit la location d'un local à :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2024 (KMAD)
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	126 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

III. Filiales de BANK OF AFRICA¹⁸

1. Organigramme¹⁹ au 31/12/2024

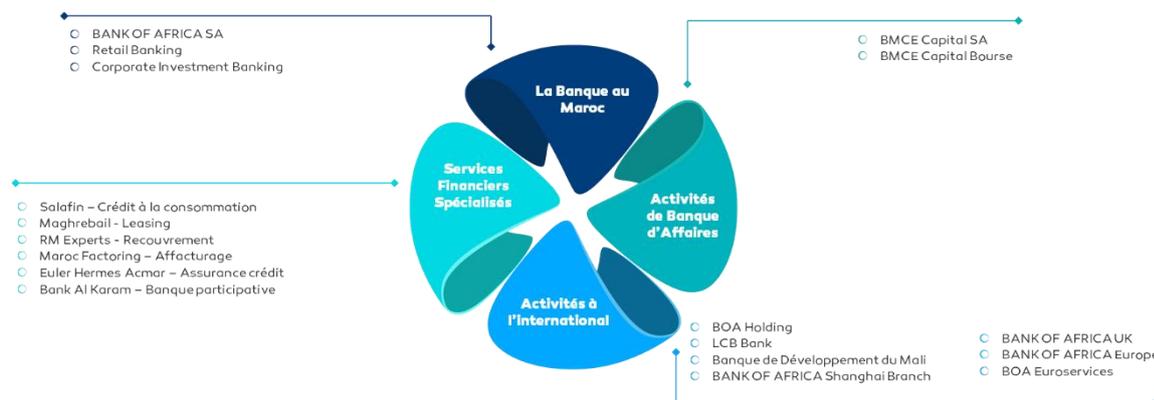


Source : BANK OF AFRICA

¹⁸ Les différences constatées au niveau des réalisations des filiales sur l'historique entre le présent DR et les anciens DR s'expliquent par leur nature provisoire ainsi que par des régularisations post-clôture.

¹⁹ L'organigramme reprend uniquement les filiales comprises dans le périmètre de consolidation et le % d'intérêt

Des synergies intra-groupe au service de l'Afrique



Le Groupe BANK OF AFRICA prend un nouvel élan dans son positionnement en tant que Banque universelle, poursuivant sa stratégie de croissance nationale et internationale, et ce, plus spécifiquement à travers des implantations en Afrique, sous l'ombrelle de BOA GROUP SA; en Europe, à travers BANK OF AFRICA UK et BANK OF AFRICA Europe, regroupant les filiales européennes, BMCE EuroServices, établissement de paiement au service de la diaspora marocaine et africaine ; mais aussi à travers une représentation plus importante en Asie, notamment en Chine par la succursale BANK OF AFRICA Shanghai, en Amérique du Nord et aux Emirats Arabes Unis.

Avec l'ampleur de son exposition internationale et la valeur ajoutée de son expertise multi-métiers, BANK OF AFRICA a fait le choix du développement des synergies entre ses différentes composantes, un véritable levier de création de valeur.

Le développement des synergies fait l'objet d'un suivi particulier au niveau du Groupe, avec des organes de pilotage et des outils de reporting permettant d'évaluer régulièrement les avancées en la matière. Au Maroc, l'organisation par ligne métier et l'effort de connaissance client développé, par le réseau et les différentes activités du Groupe contribuent à la mise à disposition des clients d'une offre d'accompagnement complète et ciblée.

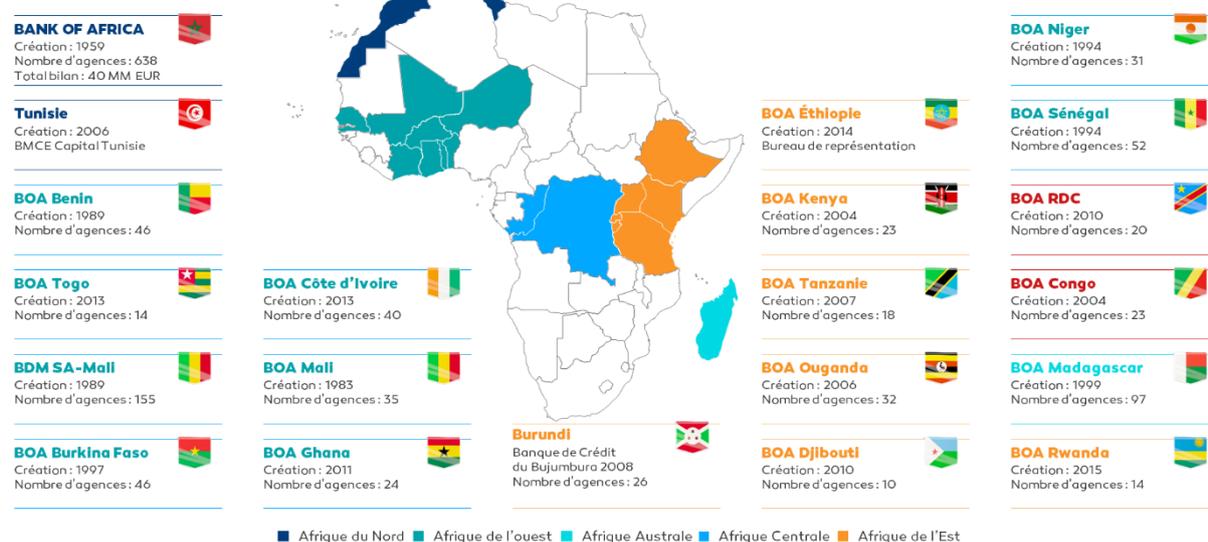
2. Montant des dividendes destinés à BANK OF AFRICA entre 2024 et 2025

Participations en M MAD	Perçus en 2024 au titre de 2023	A percevoir en 2025 au titre de 2024*
BOA Group	292,8	305,0
BOA Europe	105,3	95,0
Salafin	55,2	57,1
BMCE Capital Gestion	53,0	56,0
BDM	-	-
Maghrebail	36,3	38,5
Locasom	24,7	25,0
BMCE Assurances	23,2	28,0
BOA Uganda	13,5	17,0
BMCE Capital	10,0	10,0
Docuprint	10,0	5,0
TANGER Med Zone	0,9	2,3
MUTANDIS SCA	8,7	8,0
Acmar	2,4	2,8
BMCE Immobilier	-	2,0
SOGEPOS	1,9	2,3
RM Expert	1,2	2,0
Maroc Factoring	4,2	3,9
Bourse de Casablanca	-	-
ATFP	-	-
Dyar Al Madina	0,3	0,2
CFG Bank	4,7	5,0
Global Networking System	2,0	2,0
Immobilière interbancaire	0,1	ND
Total	650,5	667,1

***Données provisoires**

Les dividendes devant être perçus en 2025 au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à M MAD 667,1 contre M MAD 650,5 encaissés en 2024 au titre de l'exercice 2023.

3. Présentation des filiales hors filiales spécialisées au 31/12/2024



Source: BANK OF AFRICA

Les cours de change ayant servi à la présentation des données en MAD se présentent comme suit :

Filiale	Devise utilisée	Taux de change Moyen		
		31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
BDM	XOF	0,01701	0,01668	0,01604
BOA Congo (Ex LCB BANK)	XAF	0,01701	0,01668	0,01604
BOA GROUP	EUR	11,1592	10,9445	10,5190
BOA Euroservices	EUR	11,1592	10,9445	10,5190
BIH	GBP	12,589	12,589	12,6820
BOA UGANDA	UGX	0,00295	0,0026	0,0027

1) BMCE Capital

Pôle Banque d'Affaires du Groupe BANK OF AFRICA, BMCE Capital propose une offre diversifiée de produits et services financiers destinés à une clientèle de Corporates, institutionnels et particuliers :

- Conseil et ingénierie financière : Accompagner les entreprises dans leurs décisions financières à travers BMCE Capital conseil,
- Gestion d'actifs : Solutions de placement diversifiées et innovantes à travers BMCE Capital Gestion, Axis Capital Gestion et BOA Capital Asset Management,
- Gestion Privée : Solutions dédiées à la gestion de patrimoine
- Intermédiation boursière : Conseil, négociation, animation et placement de titres en bourse
- Marchés des capitaux : Optimiser la gestion des flux et risques financiers à travers BMCE Capital Markets, BMCE FX Direct
- Recherche financière : Apporter aux investisseurs l'analyse nécessaire à leurs prises de décisions.
- Solutions Post-Trade : Garantir la gestion efficace et sécurisée de la conservation des instruments financiers

et des flux Post-Trade

- Titrisation : Offres de financement optimisées à travers la titrisation d'actifs

En 2006, BMCE Capital a inauguré sa filiale tunisienne Axis Capital, spécialisée dans le conseil financier, l'intermédiation boursière et la gestion d'actifs.

En 2008, la Banque d'Affaires du Groupe BMCE s'est vue décernée par Bureau Veritas Certification la certification de sa Salle des Marchés à la norme ISO 9001 version 2000, avec un score de zéro écart. BMCE Capital dispose désormais de la première Salle des Marchés certifiée ISO au Maghreb.

En 2020, BMCE Capital a clôturé avec succès son programme d'open innovation « CAP'Tech by BMCE Capital ». Ce programme, démarré en septembre 2019, s'inscrivait dans le cadre de la transformation digitale de la Banque d'Affaires et avait pour objectif de concevoir des solutions visant l'amélioration de l'expérience client, le renforcement de la collaboration interne ou l'optimisation du processus de prise de décision au sein de BMCE Capital.

En outre, l'année 2020 a été marquée par le lancement de « BK Financial Bot », le premier chatbot dédié aux métiers de la Banque d'Affaires de la place.

L'année 2021 a connu le lancement de la plateforme www.jinvestis.ma dédiée à l'accompagnement en ligne de la clientèle des particuliers dans la gestion de leur épargne. Au Maroc, l'activité a également réussi le renouvellement des certifications « Engagements de Services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par Bureau Veritas Maroc.

Au niveau de la filiale gestion d'actifs en Tunisie, BMCE Capital Asset Management s'est distinguée en étant la première société de gestion d'actifs en Tunisie à obtenir la certification ISO 9001 Version 2015 de son Système de Management de la Qualité.

En 2021, l'entité BMCE Capital Markets, en charge de la salle des marchés de BANK OF AFRICA a lancé la nouvelle version de sa plateforme de trading en ligne FX Direct.

En 2021, BMCE Capital Investments obtient l'agrément pour l'exercice de l'activité de société de gestion d'organismes de placement collectif en capital -OPCC- par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration après avis de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC. Cette nouvelle entité vient compléter l'offre « produits » de BMCE Capital, Pôle Banque d'Affaires de BANK OF AFRICA – BMCE Group, sur le marché des capitaux en élargissant sa palette de métiers à l'activité Private Equity.

Par ailleurs, l'entité Global Research, bureau de recherche panafricain de BMCE Capital a lancé en 2021 la première plateforme digitale d'information financière panafricaine bmcecapitalresearch.com.

En 2022, dans le cadre de sa transformation digitale, BMCE Capital lance 'BK Tradechain', une plateforme pionnière basée sur la blockchain pour le traitement d'opérations de gré à gré sur le marché financier (opérations monétaires, prêts/emprunts de titres, opérations fermes...).

BMCE Capital Investments, la société de gestion d'OPCC du groupe BMCE Capital, a également lancé, en 2022, le Fonds Capital Venture, son premier fonds OPCC sur le segment du Capital Risque agréé par l'AMMC, dédié au financement des startups marocaines innovantes. Ainsi, ce fonds s'inscrit dans le cadre de la démarche du Groupe BMCE Capital de promotion et de soutien de l'écosystème national des startups et a pour objectif de générer, à moyen long terme, des success stories à l'échelle nationale et internationale.

L'année 2022 a également été marquée par l'obtention par BMCE Capital Solutions de la certification ISAE 3402 type II pour son activité Titres, attestant de la fiabilité et de la qualité du dispositif de contrôle interne de BMCE Capital Solutions.

De même, BMCE Capital a (i) initié la mise en place de parcours de formation au sein du Pôle, notamment, par un partenariat en cours d'établissement avec AFRICA BUSINESS SCHOOL, (ii) développé la plateforme 'Digital

Invoice' par le Contrôle Financier, (iii) mis en service une production électrique solaire pour les besoins de BMCE Capital Gestion dans le cadre de son engagement de Responsabilité Sociale d'Entreprise.

En 2023, BMCE CAPITAL affiche un chiffre d'affaires consolidé de MAD 259,9 millions en quasi-stagnation par rapport à l'année 2022 et un résultat net consolidé de MAD 42 millions, avec une contribution au RNPG de MAD 32,9 millions contre MAD 29,9 millions en 2022 soit une hausse favorable de 10%.

Au terme de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires de BMCE CAPITAL affiche une quasi-stagnation à 260 MMAD. Le résultat net consolidé ressort à 44,9 millions de MAD soit une hausse de 7% par rapport à 2023. La contribution au RNPG est portée à 34,3 millions de MAD soit 4,3% de plus que l'exercice précédent.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	BMCE Capital				
Domaine d'activité	Banque d'affaires				
Siège social	Tour BANK OF AFRICA - Rond Point Hassan II - Casablanca				
Capital social	MAD 100 000 000				
Nombre d'actions détenues	100 000				
Montant du capital détenu	MAD 100 000 000				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenus	100%				
Indicateurs d'activité consolidé (En M MAD)	2022	2023	Var	2024	Var
Chiffre d'affaires	259,8	259,9	0,04%	259,5	-0,15%
Résultat net consolidé	37,4	42,0	12,2%	44,9	7,0%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	29,9	32,9	10,1%	34,3	4,3%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	10	10	0%	10	0%

Source: BANK OF AFRICA

2) BMCE Capital Bourse

Créée en 1995, et filiale à 100% de BANK OF AFRICA, BMCE Capital Bourse a réussi à s'imposer en tant qu'acteur dynamique du marché marocain de l'Equity avec un total de 64,6 millions de dirhams de fonds propres et une part de marché de 10% en 2024.

En 2023, le chiffre d'affaires de BMCE CAPITAL BOURSE a enregistré une hausse de 12,7% par rapport à l'année 2022. Le résultat net ressort déficitaire à MAD -0,8 millions en raison de la poursuite de la contraction des revenus d'intermédiation. La contribution de BMCE capital Bourse au RNPG du Groupe s'élève à MAD -0,7 millions.

Au titre de l'exercice 2024, BMCE CAPITAL BOURSE réalise un chiffre d'affaires de 30,1 millions de MAD en augmentation de plus de 50% principalement porté par le dynamisme notable du marché boursier marocain. Le résultat net ressort bénéficiaire à 5 millions de MAD avec une contribution de 6,7 millions au RNPG du Groupe.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	BMCE Capital Bourse
Domaine d'activité	Société de Bourse
Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca

Capital social	MAD 10 000 000
Montant du capital détenu	MAD 6 750 000
Nombre d'actions détenues	67 500
% du capital détenu	67,5%
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BMCE CAPITAL 32,5%
% des droits de vote détenus	67,5%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
Chiffre d'affaires	17,3	19,5	13%	30,1	54,2%
Résultat net	-1,3	-0,8	-38%	5,0	>100%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-1,2	-0,7	-41%	6,7	>100%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0	0	0%	0	-

Source : BANK OF AFRICA

3) BMCE Capital Gestion

Acteur de référence en gestion d'actifs au Maroc, BMCE Capital Gestion est la 3^{ème} société de gestion marocaine, totalisant près de 82 milliards MAD d'actifs sous gestion, soit une part de marché de 12,6% et 56 fonds gérés en 2024.

À noter que la société de gestion a obtenu, en mai 2016, des certifications « Engagements de Services » et « ISO 9001 version 2015 ».

BMCE Capital Gestion est notée « Af/S1+ FCP Capital Monétaire » par Standard & Poor's et certifiée « ISAE 3402 Type I – II » en termes de Conformité du Contrôle Interne. En outre, BMCE Capital Gestion a obtenu la notation « Excellent (mar) » par Fitch Rating dans le cadre de son « Investment Management Quality Rating ».

En 2022, BMCE Capital Gestion a renouvelé avec succès ses certifications « Engagements de services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par Bureau Veritas Maroc.

L'année 2023 a été marquée par la consécration de BMCE Capital Gestion aux « Lipper MENA Markets 2023 Fund Awards » dans les catégories « Mena Markets » et « Mena Markets Domestic » et la conformité de BMCE Capital Gestion à la norme « International Standard on Assurance Engagements - ISAE » 3402 Type II suite à la mission d'audit du cabinet Mazars et le renouvellement de ses certifications « Engagements de services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par BureauVeritas Maroc.

À fin 2023, le chiffre d'affaires baisse de 11,8% à 146 MMAD contre 165,5 MMAD en 2022 impacté par le recul des encours moyens sous gestion. Le Résultat Net social ressort à MAD 57,5 millions contre MAD 57,2 millions pour l'année 2022, soit une légère hausse de 0,5%. La contribution au RNPG du Groupe s'est établi à MAD 57,2 millions.

En 2024, le chiffre d'affaires de BMCE CAPITAL GESTION ressort en hausse de 52% à 222 MMAD contre 146 MMAD en 2023. Le Résultat Net progresse également de 9% passant de 57,5 MMAD en 2023 à 62,5 MMAD. La contribution au RNPG s'établit à 62,5 MMAD.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BMCE Capital Gestion
Domaine d'activité	Société de gestion
Siège social	63, boulevard Moulay Youssef - Casablanca

Capital social	MAD 25 000 000
Montant du capital détenu	MAD 25 000 000
Nombre d'actions détenues	250 000
% du capital détenu	100%
% des droits de vote détenus	100%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
Chiffre d'affaires	165,5	146,0	-11,8	221,6	51,8%
Résultat net	57,2	57,5	0,5%	62,5	8,8%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	57,1	57,2	0,2%	62,5	9,3%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	50	53	6%	56	6%

Source : BANK OF AFRICA

4) **Maroc Factoring**

Créée en 1988 à l'initiative de BANK OF AFRICA qui détient aujourd'hui 100% de son capital, la société Maroc Factoring est pionnière de l'activité de factoring au Maroc. La société offre aux entreprises un certain nombre de produits s'articulant autour de son activité principale :

- Le financement immédiat de leurs factures, en totalité ou en partie ;
- La gestion et le recouvrement des factures en lieu et place du client ;
- La garantie à 100% contre les risques d'impayés sur les acheteurs privés.

Dans un contexte de recrudescence des risques notamment pour les sociétés exportatrices confrontées à une concurrence agressive de certains pays tels que la Chine et l'Inde, une politique de sélection rigoureuse des engagements a été adoptée. Celle-ci devrait être renforcée dans les conditions actuelles de la crise internationale.

Grâce à son expertise et son ouverture à l'international, Maroc Factoring a reçu le deuxième prix du « FCI 2021 Export & Import Factor of the Year » pour la Région Afrique & Moyen Orient de la part de FCI, l'organisme mondial représentant les professionnels de l'affacturage et du financement des créances commerciales nationales et internationales.

Maroc Factoring affiche un PNB de MAD 31,6 millions en 2023 en baisse de 3% dans un contexte marqué par le renchérissement du coût de refinancement. Le Résultat Net social ressort à MAD 4,2 millions contre 0,6 million en 2022. Cette performance s'explique par les reprises significatives constatées en 2023 de + MAD 6,4 millions contre MAD 0,7 millions en 2022. La contribution au RNPG du Groupe s'établit à MAD 4,2 millions contre MAD 0,5 millions en 2022.

Au titre de l'exercice 2024, le PNB de Maroc Factoring ressort à 32,8 MMAD en progression de 4% par rapport à 2023. Le Résultat Net social affiche un montant MAD de 4,2 millions en quasi-stagnation par rapport à l'exercice 2023. La contribution au RNPG du groupe ressort à 4,3 MMAD.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	Maroc Factoring
Domaine d'activité	Factoring
Siège social	63, Résidence Adriana, Boulevard Moulay Youssef
Capital social	MAD 45 000 000
Montant du capital détenu	MAD 45 000 000
Nombre d'actions détenues	450 000
% du capital détenu	100%
% des droits de vote détenus	100%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
Produit net bancaire	32,6	31,6	-3.2%	32,8	4,0%
Résultat net	0,6	4,2	607%	4,2	-0,4%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	0,5	4,2	748%	4,3	2,0%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	0,6	4,2	607%	3,9	-7,1%

Source : BANK OF AFRICA

5) Salafin

Filiale du Groupe Bank of Africa. Créée en 1997, SALAFIN s'impose aujourd'hui comme acteur de référence au Maroc dans le crédit à la consommation et en Afrique à travers le partage de son savoir-faire avec les différentes entités du Groupe et ses différents partenaires.

SALAFIN propose une large gamme de produits de crédits allant des prêts personnels aux crédits renouvelables avec ou sans carte de crédit en passant par les prêts hypothécaires et les financements automobiles. Des solutions d'assurance et de service client complètent l'offre de financement afin d'accompagner ses clients.

En 2004, SALAFIN a filialisé son activité informatique et créé la société ORUS Services, filiale à 100% de SALAFIN. Elle a également fait son entrée en Bourse le 31 Décembre 2007.

En septembre 2018, les deux sociétés, Salafin et Taslif (société de crédit à la consommation filiale de Saham Assurance) ont établi un projet de fusion, par voie d'absorption de Taslif par Salafin dans le but de renforcer le positionnement stratégique de Salafin sur le marché du crédit à la consommation en hissant ladite filiale à la 3^{ème} position du marché en termes de Produit Net Bancaire.

À fin décembre 2023, Salafin affiche un Résultat net social de MAD 90,6 millions contre MAD 85,8 millions en 2022, en hausse de 5,6% liée principalement à la baisse des charges d'exploitation de -4% et des dotations nettes aux provisions de -6% ayant permis de compenser la baisse du PNB de 0,8% suite essentiellement à la baisse de la marge d'intérêt de 3%. La contribution de Salafin au RNPG du Groupe s'établit à MAD 55,8 millions contre MAD 53,6 millions en 2022 soit une hausse de 4,2%.

Au terme de l'année 2024, le PNB de Salafin a connu une baisse de 4,4% à 378,6 MMAD suite principalement au recul de la marge d'intérêt de 8%. Le Résultat Net ressort par contre en augmentation de 2,8% à 93,1 MMAD porté par la maîtrise des charges d'exploitation et l'amélioration du coût du risque qui diminuent respectivement de 4,4% et 18,5%. La contribution au RNPG du groupe baisse légèrement de 2% à 54,7 millions contre 55,8 MMAD en 2023.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	SALAFIN
Domaine d'activité	Crédit à la consommation
Siège social	Zenith Millenium - Immeuble 8 - Sidi Maârouf - Casablanca
Capital social	K MAD 312 412
Montant du capital détenu	MAD 193 569 200
Nombre d'actions détenues	1 935 692
% du capital détenu	61,96%
% des droits de vote détenus	61,96%
Identité des autres actionnaires	Sanlam Maroc : 14,15% , Sanam Holding : 3,57% RCAR : 3,92%, Divers actionnaires 16,40%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
-----------------------------------	------	------	------	------	------

Produit net bancaire	399,3	396,2	-1%	378,6	-4,4%
Résultat net	85,8	90,6	6%	93,1	2,8%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	53,6	55,8	4%	54,7	-2,0%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	52,3	55,2	5%	57,1	3,5%

Source : BANK OF AFRICA

*

6) Maghrebail

Créée en 1972, MAGHREBAIL, Société Maghrébine de Crédit-bail, est spécialisée dans le financement en leasing de biens d'équipements et immobiliers destinés aux professionnels et aux entreprises du Maroc. Elle est historiquement la deuxième société à s'implanter dans le secteur du crédit-bail au Maroc.

MAGHREBAIL propose des produits de financement en leasing dédiés aux Professionnels et aux Entreprises. Ses clients sont les professions libérales, les commerçants mais aussi les entreprises, PME, PMI, grands groupes et multinationales.

En 2014, Maghrebail lance la LEASEBOX, une plateforme regroupant plusieurs services digitaux tels que la simulation des offres, conseil et expertises et suivi des contacts.

En 2015, Maghrebail lance l'ENERGY LEASE en partenariat avec le MORSEFF (MOROCCO SUSTAINABLE ENERGY FINANCING FACILITY), un financement clé en main comprenant bail et subvention d'investissement destiné à l'acquisition d'équipements neufs et/ou la réalisation de projets d'investissements permettant soit de réduire la consommation énergétique ou d'avoir recours à l'énergie renouvelable.

Pour être proche des donneurs d'ordre et répondre aux besoins de financement en devises des sociétés installées en zones franches opérant notamment dans les industries automobile et aéronautique, MAGHREBAIL s'installe en 2016 en zone franche de TANGER. La succursale vise à assurer une mise en place rapide du financement et permettra par un financement en devises, une meilleure compétitivité aux entreprises de la zone.

À fin 2023, le Produit net social de Maghrebail ressort en baisse de 25% par rapport à 2022 en lien notamment avec la légère hausse de +0,6% des produits sur immobilisations en crédit-bail et un retrait de -74,9% des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle. Les charges liées aux opérations de crédit-bail ont progressé de 3% contrairement au chiffre d'affaires qui n'a augmenté que de 1%. Le Résultat Net s'élève à MAD 127,8 millions, en hausse de +7%. En ce qui concerne sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA, cette dernière est en baisse de 27% passant de MAD 66,3 millions en 2022 à MAD 48,3 millions en 2023.

En 2024, Maghrebail réalise un produit net social de 377,6 MMAD en augmentation de 13,7% par rapport à 2023 suite notamment à la hausse du résultat sur opération de crédit-bail de 12,9%. Le Résultat Net connaît une également une augmentation de 6% à 135,6 MMAD contre 127,8 MMAD l'année précédente. S'agissant de la contribution au RNPG du Groupe, elle ressort à 89,6 MMAD.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	MAGHREBAIL
Domaine d'activité	Crédit-Bail
Siège social	45, Bd Moulay Youssef - Casablanca
Capital social	K MAD 138 418
Montant du capital détenu	MAD 72 622 000
Nombre d'actions détenues	726 220

% du capital détenu	52,47%				
% des droits de vote détenus	52,47%				
Identité des autres actionnaires	RMA : 27,97%				
	MAMDA & MCMA : 8%				
	Divers actionnaires : 11,58%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
Produit net bancaire	440,7	332,1	-24.6%	377,6	13,7%
Résultat net	118,9	127,8	7%	135,6	6,1%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	66	48,6	-26%	89,6	84,2%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	36,3	36,3	0.0%	38,5	6,0%

Source : BANK OF AFRICA

7) Banque de Développement du Mali -BDM S.A-

En 1989, BANK OF AFRICA est le premier Groupe Bancaire marocain à s'implanter en Afrique subsaharienne suite à une opération de redressement exemplaire qui a fait de la Banque de Développement du Mali la première banque du pays.

Dans le cadre de la politique de privatisation des banques étatiques par l'État Malien, BANK OF AFRICA a acquis au cours de l'exercice 2000, en consortium avec la Banque de Développement du Mali, 51% du capital dans la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts -BMCD-.

Au cours de l'exercice 2001, une opération de fusion des deux banques BDM SA et BMCD a été menée afin de (i) renforcer l'assise domestique de la BDM-SA sur le marché intérieur, (ii) atteindre la taille critique et une dimension sous régionale permettant de répondre aux besoins de financement des différents secteurs d'activité et (iii) développer et diversifier les activités de la banque fusionnée et accroître sa rentabilité.

En juillet 2021, la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) a inauguré sa succursale du Sénégal, constituant ainsi sa sixième représentation hors territoire malien (France, Guinée Bissau, Côte-D'Ivoire, Burkina Faso et le bureau BDM installé en Espagne).

Par ailleurs, et afin d'accompagner son développement, BDM-SA a procédé à une augmentation de son capital social de 25 milliards de FCFA, portant son capital à 50 milliards de FCFA et devenant ainsi la 2ème banque de la zone UEMOA en termes de capitalisation.

2021 a également été marquée par la distinction de la Banque de Développement du Mali comme « Meilleure Banque Régionale en Afrique de l'Ouest » en 2021 à l'issue de la cérémonie annuelle des « African Banker Awards ».

Au titre de l'exercice 2023, le PNB de la BDM ressort à MAD 1 028,8 millions pour un résultat net de MAD 346 millions. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA est en hausse de 24% passant de MAD 90,4 millions à fin 2022 à MAD 112,2 millions à fin 2023.

Au terme de l'exercice 2024, la BDM affiche un PNB en croissance de 6,4% passant de MAD 1 028,8 millions à MAD 1 094,8 millions, suite à la progression des intérêts sur opérations sur titres et avec la clientèle. Cependant, le résultat net ressort à MAD 289,7 millions, en baisse de -16,3% par rapport à 2023.

Aussi, la contribution de la BDM au RNPG du Groupe s'établit à MAD 96 millions en 2024 vs MAD 112 millions en 2023.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	Banque de Développement du Mali				
Domaine d'activité	Etablissement de crédit				
Siège social	Bamako - Mali				
Montant du capital	50 000 268 220 FCFA				
Montant du capital détenu	16 188 949 370 FCFA				
Nombre d'actions détenues	121 726				
% du capital détenu	32,38%				
% des droits de vote détenu	32,38%				
Identité des autres actionnaires	Etat du Mali : 19,58% BOAD – Lomé : 15,96% CCIM : 17,87% Privés maliens : 14,21%				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var	2024	Var
Produit net bancaire	922,9	1028,8	11,5%	1094,8	6,4%
Résultat net	316,1	346	9%	289,7	-16,3%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	90,4	112,2	24,1%	95,9	-15%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	44,8	0	-	0	-

Source : BANK OF AFRICA

8) BOA Congo (Ex LCB BANK)

Pionnier dans le financement de l'économie congolaise, BOA Congo (Ex LCB Bank) est détenue à hauteur de 38,21% par le Groupe BANK OF AFRICA – BMCE Group et est gérée par la Banque depuis 2004. La filiale congolaise du Groupe est entrée dans le périmètre de consolidation en 2005.

BOA Congo s'appuie sur un réseau étoffé de 23 agences et se démarque par sa dynamique d'innovation.

A fin 2023, la filiale occupe le 3^{ème} rang du secteur bancaire en termes de dépôts et le 4^{ème} en termes de créances sur l'économie avec des parts de marché de respectivement 10,3% et 9,4%. Au titre de cet exercice, BOA Congo enregistre un résultat net de MAD 41,9 millions contre MAD 1,7 millions en 2022. Cette performance s'explique par une forte hausse du PNB de 30% passant de MAD 261,5 millions en 2022 à MAD 339,4 millions en 2023. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA s'élève à MAD 10,9 millions en 2023.

En 2024, BOA Congo consolide ses performances avec résultat net en croissance de près de 150% passant de 41,9 MMAD à 104,5 MMAD en 2024. Cette croissance résulte de la hausse du PNB de 14,5% à 388,6 MMAD qui profite de la bonne tenue des commissions, conjuguée à la maîtrise des charges d'exploitation et à l'amélioration du coût du risque. La contribution au RNPG du groupe connaît également une progression de 66% soit 18,1 MMAD contre 10,9 MMAD en 2023.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	BOA CONGO (Ex LCB BANK)
Domaine d'activité	Etablissement de crédit
Siège social	Brazzaville - Congo
Capital social	FCFA 14,3 Mds
Montant du capital détenu	FCFA 5 479 400 000

Nombre d'actions détenues	5 479 400				
% du capital détenu	38,21%				
% des droits de vote détenu	50,9%				
Identité des autres actionnaires	Etat : 11% Privés locaux ²⁰ : 51%				
Indicateurs d'activité	2022	2023	Var.	2024	Var.
Produit net bancaire (en M MAD)	261,5	339,3	29,8%	388,6	14,5%
Résultat net (en M MAD)	1,7	41,9	24,6x	104,5	149%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	-23,4	10,9	NS	18,1	66%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

9) BOA GROUP SA

Né il y a plus de 40 ans au Mali, BOA GROUP SA emploie aujourd'hui près de 6 500 personnes.

Depuis 2010, le BOA Group est majoritairement détenu par BANK OF AFRICA. Celle-ci apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel à BOA Group, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

BOA Group est implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France.

BOA Group propose un large choix de produits et services à destination des Grandes Entreprises, des PME/PMI, des institutions, des associations et des professions libérales, notamment : Assurances, banque en ligne, financement, opérations à l'international, placements, monétiques, cautions & avals et investissement.

BANK OF AFRICA est entrée dans le capital de BOA Group en début 2008 suite à une augmentation de capital réservée de 35%. En octobre 2008, BANK OF AFRICA a augmenté de 7,5% sa participation dans BOA GROUP SA pour la porter à 42,5%. Plusieurs opérations ont suivi et ont porté le taux de détention à 74,97% à fin 2015. Entre 2015 et 2016, le pourcentage d'intérêt dans BOA Group SA est passé à 72,85% (contre 74,97% auparavant) suite à une augmentation de capital réservée à un actionnaire minoritaire.

BOA Group affiche des indicateurs en hausse en 2023, avec un Produit Net Bancaire de 755 millions EUR en hausse de +10,8% par rapport à 2022. Cette progression est portée par les revenus nets de l'activité clientèle, essentiellement grâce à de meilleures marges d'intermédiation et à une progression des commissions. Les charges générales d'exploitation restent maîtrisées et représentent moins de la moitié du PNB, avec un coefficient d'exploitation de 48,3 %. Le niveau des dotations nettes aux provisions pour risques et charges demeure relativement stable (+0,6%) grâce à un volume de créances en souffrance en diminution continue.

Le résultat net de l'ensemble consolidé de BOA GROUP (en normes locales) ressort ainsi à 263 millions EUR en progression de 21,4%

À fin 2023, la contribution de BOA Group SA au RNPG du Groupe s'est améliorée de 36% passant de MAD 1,1 milliards à MAD1,4 milliards.

L'année 2023 a été marquée par l'engagement de BOA Group en faveur des PME en Afrique à travers son alliance à la Société Financière Internationale -SFI- pour une enveloppe de USD 77 millions.

En 2024, Produit Net Bancaire consolidé atteint 781 millions EUR soit une croissance de 3,4% (évolution en MAD impacté par la dépréciation de l'euro), grâce à la préservation de la marge d'intermédiation et à la hausse des

²⁰ Investisseurs nationaux privés

commissions. Les charges d'exploitation progressent dans les mêmes proportions que le PNB et le coefficient d'exploitation se maintient aux alentours de 48%. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges baissent significativement de 37,4%, grâce aux efforts de recouvrement et à l'amélioration du taux de sinistralité ayant permis de limiter le niveau de provisions. Le coût du risque a été ainsi réduit de près de moitié, passant de 1,4% à 0,8% en 2024. En conséquence, le résultat net consolidé de BOA Group s'élève à 295 millions d'EUR en hausse de 12% par rapport à 2023.

La contribution au RNPG du Groupe est également en progression de 2,1% soit un montant de MAD 1 462,5 millions à fin 2024.

BOA GROUP SA détient des participations dans les entités suivantes au 31/12/2024 :

Filiales de BOA GROUP SA	% de contrôle
BOA GROUP S.A.	100,00%
AFH OCEAN INDIEN	100,00%
AFH SERVICES	100,00%
AGORA – HOLDING	74,24%
AFH OI REALTY LIMITED	100,00%
BOA - WEST AFRICA	100,00%
PASS	100,00%
BOA – BÉNIN	54,11%
BOA - BURKINA FASO	56,48%
BOA - CÔTE D'IVOIRE	69,68%
BOA – MADAGASCAR	61,11%
BOA – MALI	64,18%
BOA – NIGER	59,06%
BOA - FRANCE	95,33%
BOA - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	99,99%
BOA – TOGO	94,46%
BOA – SÉNÉGAL	61,74%
BOA - MER ROUGE	100,00%
BOA – GHANA	98,01%
BOA – KENYA	89,49%
BOA – UGANDA	44,83%
BOA – TANZANIA	96,05%
BANQUE DE CRÉDIT DE BUJUMBURA (BCB)	24,22%
BOA - SERVICES INTERNATIONAL	99,96%
BOA SERVICES	99,92%
SCI OLYMPE - BURKINA FASO	100,00%
BOA – CAPITAL	49,00%
BOA – RWANDA	95,00%

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BOA Group S.A.
Domaine d'activité	Holding détenant des participations dans des banques commerciales et des sociétés financières, toutes entièrement dédiées au continent africain
Siège social	Luxembourg
Capital social	EUR 93 154 535
Montant du capital détenu	EUR 67 454 760
Nombre d'actions détenues	435 192
% du capital détenu	72,41%
% des droits de vote détenu	72,41%
Identité des autres actionnaires	FMO ²¹ : 9,41% Proparco : 3,73% BIO : 2,03% Autres actionnaires ²² : 12,42%

Indicateurs d'activité consolidé	2022	2023	Var.	2024	Var.
Produit net bancaire consolidé (en MAD Md)	7,6	8,3	9%	8,2	-0,6%
Résultat net part du groupe (en M MAD)	1522,3	1969,2	29,5%	2115,8	7,4%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	1057,1	1432,2	35%	1462,5	2,1%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice (en M MAD)	275,2	292,8	6%	305	4,2%

Source : BANK OF AFRICA

10) EULER HERMES ACMAR

Détenue à hauteur de 20% par le Groupe BANK OF AFRICA, EULER HERMES ACMAR est spécialisée dans l'assurance- crédit en accompagnant les entreprises dans leur développement (au Maroc ou à l'étranger) via la protection de leur poste clients.

À fin 2023, le chiffre d'affaires d'ACMAR ressort à MAD 154,4 millions, en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net baisse de -14,4% en passant de MAD 13,9 millions en 2022 à MAD 11,9 millions en 2023.

Quant à l'exercice 2024, le chiffre d'affaires de la société ACMAR s'élève à MAD 158 millions, enregistrant une hausse de 2% par rapport à 2023. Le résultat net ressort à hauteur de MAD 10,7 millions, soit en baisse de -12,4% par rapport à l'exercice précédent.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	EULER HERMES ACMAR
Domaine d'activité	Assurance-Crédit Commercial
Siège social	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca
Capital social	MAD 50 000 000
Montant du capital détenu	MAD 10 000 000
Nombre d'actions détenues	100 000

²¹FMO : Agence néerlandaise de développement spécialisée dans le financement du secteur privé créée en 1970 par le gouvernement néerlandais, détenteur de 51% de son capital.

²² Investisseurs africains privés

% du capital détenu	20%				
% des droits de vote détenu	20%				
Identité des autres actionnaires	EULER HERMES SFAC (55%) / Groupe Banque Populaire (10%) / SGMB (10%) / SMAEX (5%)				
Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var	2024	Var
Chiffre d'affaires	141,7	154,4	9,0%	158,0	2,3%
Résultat net	13,9	11,9	-14%	10,7	-10,2%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	6,3	9,5	51%	5,4	-43,5%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	2,8	2,4	-15,0%	2,8	16,7%

Source: BANK OF AFRICA

11) EURAFRIC INFORMATION

Eurafric Information est une société informatique et plate-forme technologique du Groupe BANK OF AFRICA créée en 2008 en joint-venture avec RMA et le Groupe Crédit Mutuel-CIC, animée par des ambitions nationales et internationales, avec pour objectif majeur de bâtir un nouveau Système d'Information Banque et Assurance à la pointe de l'innovation technologique.

Eurafric Information gère le Système d'Information et des services clés en main de + 15 Grands Partenaires d'O CAPITAL GROUP exerçant des métiers divers : Banque, Assurance, Finance, Technologies, Crédits à la consommation et bien d'autres.

En 2021, Eurafric Information a été primée « Top Employer » par le prestigieux organisme international *Top Employers Institute* et ce, pour la 3^{ème} année consécutive. La filiale IT de BANK OF AFRICA a également renouvelé la certification ISO 27001 de ses systèmes de management de la sécurité de l'information.

Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires d'EAI ressort en baisse de -5,5% à MAD 386,1 millions pour un résultat net de MAD 1,9 millions contre MAD 2,5 millions en 2022. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA s'établit à MAD -1,03 million en 2023 contre MAD -1,68 million en 2022.

À fin 2024, le chiffre d'affaires de la société EAI ressort à MAD 387,8 millions, en quasi-stagnation par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net baisse de -40% en passant de MAD 1,9 millions en 2023 à MAD 1,2 millions en 2024.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	EURAFRIC INFORMATION
Domaine d'activité	Service Informatique
Siège social	CAMPUS BMCE BANK, BATIMENTS B2, BOUSKOURA GREEN CITY
Capital social	MAD 10 000 000
Montant du capital détenu	MAD 4 099 700
Nombre d'actions détenues	40 997
% du capital détenu	41 %
% des droits de vote détenu	41 %
Identité des autres actionnaires	BFCM 40%, RMA 10%, GACM 9%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var	2024	Var
Chiffre d'affaires	408,7	386,1	-5,5%	387,8	-0,4%
Résultat net	2,5	1,9	-24,0%	1,2	-39,5%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-1,68	-1,03	-38,7%	0,55	153,7
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

12) LOCASOM

Créée en 1980, Locasom est une société de location courte et longue durée des véhicules de tourisme et utilitaires.

Filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles, Locasom est le pionner du métier de la LLD au Royaume, bénéficiant d'une longue expérience de plus de 28 ans sur le marché marocain.

Les offres LLD proposées par Locasom sont complétées par les activités de location courte durée développées sous la marque Budget Rent a Car à travers un réseau constitué de 18 agences réparties sur tout le Royaume.

Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de Locasom ressort à MAD 228 millions, en progression de 14,5%, par rapport à l'année précédente. Dans la même lignée, le résultat net progresse de 33,8%, en s'établissant à MAD 26,8 millions à fin 2022, avec une contribution au RNPG de MAD 26,3 millions contre MAD 11,8 millions en 2022.

Au terme de l'année 2024, le chiffre d'affaires de Locasom a enregistré une hausse de 6,9% à 243,6 MMAD contre 228 MMAD en 2023. Le Résultat Net ressort à 27,5 MMAD contre 26,8 MMAD en 2023, soit une progression de 2,7%. La contribution au RNPG du groupe est de 41,6 MMAD contre 26,3 MMAD en 2023.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	LOCASOM
Objet social	Location Longue durée
Siège social	10 rue Ali Abderrazak, 2 ^{ème} étage 20 000 casablanca
Capital social	K MAD 83 043
Montant du capital détenu	MAD 78 476 800
Nombre d'actions détenues	784 768
% du capital détenu	94,5 %
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	MAGHREBAIL 5,5%
% des droits de vote détenu	94,5 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
Chiffre d'affaires	199,1	228	14,5%	243,6	6,9%
Résultat net	20,03	26,8	34%	27,5	2,7%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	11,8	26,3	123%	41,6	57,7%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	22,8	24,7	8%	25	1,2%

Source : BANK OF AFRICA

13) RM Experts

Créée en 2011, RM EXPERTS (Recovery International Management and Expertise) est la filiale de BANK OF AFRICA spécialisée dans le recouvrement des créances commerciales : prise en charge des créances en souffrance, gestion corrective du portefeuille de crédits.

Au titre de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de RM EXPERTS ressort en hausse de 2,6% à MAD 34,3 millions pour un résultat net de MAD 1,2 millions contre MAD 1,3 millions en 2022. Sa contribution au RNPG de BANK OF AFRICA s'établit à MAD 1,4 million en 2023 contre MAD 0,9 million en 2022.

En 2024, le chiffre d'affaires de RM Experts augmente de 20% passant de 34,3 MMAD en 2023 à 41 MMAD. L'augmentation des charges d'exploitation reste maîtrisée à 7% et le résultat net s'établit à 4,7 MMAD contre 1,2 MMAD en 2023. La contribution au RNPG du groupe ressort négative à 1,1 MMAD.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	RM EXPERTS				
Domaine d'activité	Recouvrement de Créances				
Capital social	20 000 000 MAD				
Montant du capital détenu	20 000 000 MAD				
% du capital détenu	100 %				
% des droits de vote détenu	100 %				

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
Chiffre d'affaires	33,4	34,3	3%	41,0	20%
Résultat net	1,3	1,2	-9%	4,7	296%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	0,9	1,4	59%	-1,1	-178%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	1	1,2	20%	2	66,7%

Source : BANK OF AFRICA

14) BOA EUROSERVICES (EX BMCE EUROSERVICES)

La filiale BMCE Euroservices, créée en 2013, est un établissement de paiement européen qui a pour mission l'accélération du développement du marché des migrants en Europe. Cette filiale dispose de succursales dans chaque pays à fort potentiel.

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, BANK OF AFRICA a créé, à travers sa filiale BMCE EuroServices, une nouvelle entité au service de la clientèle résidente en Europe. En effet, compte tenu de l'importance stratégique du marché MRE pour le développement de la Banque, cette dernière accompagne les Marocains Citoyens du Monde en leur apportant un service de qualité et des solutions de transfert des plus pratiques.

BOA Euroservices s'implante progressivement en Europe à travers un large réseau d'agences dans des pays européens à forte concentration MRE.

La filiale BOA Euroservices, dédiée aux MRE - Marocains Résidents à l'Étranger, a déployé son offre digitale en 2021, avec le lancement de l'application « DABA Transfer », première application mobile dédiée au transfert d'argent vers le Maroc depuis la France, l'Espagne et l'Italie. L'application permet l'ouverture à distance d'un compte de transfert et la réalisation de transfert d'argent par le débit de la carte bancaire.

Anciennement dénommée BMCE Euroservices, la filiale a modifié sa dénomination sociale en 2022, pour devenir BOA Euroservices.

A fin 2024, BOA Euroservices réalise un chiffre d'affaires de 155,9 MMAD pour un résultat net de 2,9MMAD. Sa contribution au RNPG s'élève à 2,6 MMAD.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	BMCE EUROSERVICES
Domaine d'activité	Ets de paiement
Capital social	K EUR 4 831
Montant du capital détenu	K EUR 3 768
Nombre d'actions détenues	3 768
% du capital détenu	78 %
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BANK OF AFRICA INTERNATIONAL MADRID 22%
% des droits de vote détenu	78 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
Chiffre d'affaires	168,7	163,6	-3.0%	155,9*	-4.7%
Résultat net	12,3	7,9	-33.3%	2,9*	-63.7%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	13,4	18,3	36,6%	2,6	-85.8%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	ND	-

Source : BANK OF AFRICA
 (*) Données provisoires

15) BANK OF AFRICA UK/BIH

Portée par BMCE International Holdings (BIH), BANK OF AFRICA UNITED KINGDOM – BOA UK – (ex BMCE Bank International UK) est une banque internationale spécialisée dans le Corporate et Investissement Banking tournée vers l'Afrique. Basée à Londres et disposant d'une succursale à Paris, BOA UK connecte les institutions internationales et investisseurs au portefeuille diversifié à diverses opportunités d'investissement dans le continent africain.

Avec un mix de produits diversifié au tour des activités de Trade Finance, de Commodities Trade Finance, de Treasury & Capital Markets et de solutions de Crédit, BOA UK promeut les synergies intra-Groupe, avec les autres entités du Groupe, pour l'accompagnement des entreprises européennes et du Moyen-Orient dans le montage de leurs opérations bancaires en Afrique.

En 2023, le résultat net ressort déficitaire à 14 M£ impacté par les moins-values réalisées sur la cession d'une partie de son portefeuille en titres souverains, couplées à un processus de baisse de voilure pour améliorer les ratios prudentiels. Cet impact a été atténué par des initiatives de restructuration des charges visant à optimiser les coûts et l'efficacité opérationnelle. Ces mesures permettent d'assurer la continuité et la rentabilité future de la filiale reflétée dans son nouveau Business Plan soumis au Régulateur.

A fin 2024, BOA UK réalise un chiffre d'affaires de 133,9 MMAD pour un résultat net de 12,1 MMAD. Sa contribution au RNPG s'élève à 12,1 MMAD.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	Bank Of Africa United Kingdom
Domaine d'activité	Établissement de crédit
Siège	26 Upper Brook Street, Mayfaire, London, W1K7QE
Capital social	K £ 102 173
Montant du capital détenu	K £ 102 173
Nombre d'actions détenues	102 173 261
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenu	100 %

Indicateurs d'activité consolidés (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
Produit net bancaire	245,5	52,6	-78,6%	133,9*	>100%
Résultat net	-48,3	-176,2	>100%	12,1*	ns
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	-33,1	-146,7	>100%	12,1	ns
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	-	-	-	ND	-

Source : BANK OF AFRICA

(*) Données provisoires

16) BANK AL KARAM (EX BTI BANK)

Bank Al Karam, anciennement BTI Bank « Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma », est la banque participative du Groupe, lancée en décembre 2017. Elle a intégré le périmètre de consolidation du Groupe à partir du premier semestre de 2018.

Bank Al Karam, la banque participative, a poursuivi la dynamique de croissance initiée depuis 2021 dans une optique de développement de son activité commerciale, en synergie avec les entités du Groupe. Cette stratégie a permis d'obtenir une progression positive au niveau des financements et des dépôts, et une amélioration du résultat net.

Dans le cadre de la recapitalisation de Bank Al Karam, exigée par la banque centrale pour maintenir sa conformité au ratio de capital minimum, l'Assemblée Générale des actionnaires de Bank Al Karam réunie le 29 Juin 2022 a décidé d'une augmentation de capital de la banque de MAD 50 millions entièrement souscrite et libérée par BANK OF AFRICA.

Pour répondre à une demande croissante de produits conformes à la charia islamique, Bank Al Karam et Wafa Takaful ont signé une convention de partenariat qui permettra de commercialiser les produits Wafa Takaful dans le réseau de Bank Al Karam.

En juin 2023 Bank Al Karam a procédé à une augmentation de capital de MAD 70 millions, faisant passer son capital social de MAD 450 millions à MAD 520 millions.

En juillet 2023, BANK OF AFRICA a procédé à la reprise des parts détenues dans Bank Al Karam par Al Baraka Banking Group, devenant ainsi le seul actionnaire de Bank Al Karam.

Dans le cadre de la mise œuvre de son nouveau plan stratégique, BTI Bank est devenue Bank Al Karam suite à un changement d'identité visuelle.

Au titre de l'exercice 2023, le PNB de Bank Al Karam s'établit à MAD 13,21 millions. Le résultat net ressort, quant à lui, déficitaire à MAD -32,8 millions, moins important que celui affiché lors de l'exercice précédent, soit MAD -39 millions.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2024, il a été décidé une augmentation de capital social de 30 MMAD. Le capital de Bank Al Karam est donc passé de MAD 520 millions à MAD 550 millions.

En 2024, Bank Of Africa a accordé une enveloppe de MAD 250 millions à Bank Al Karam sous forme de contrat Wakala Bil Istithmar (WBI).

Au terme l'exercice 2024, Bank Al Karam a enregistré un PNB de MAD 16,9 millions en hausse de 28% par rapport à 2023, principalement attribuable à la hausse de la marge sur Mourabaha, en raison de l'accroissement des volumes de financement, ainsi que l'augmentation des commissions perçues et de la constatation d'un produit bancaire relatif aux commissions monétiques retrait cartes confrères.

Le résultat net de Bank Al Karam ressort à hauteur de MAD -40,8 millions contre MAD -32,8 millions en 2023 suite à l'augmentation de 21% des charges générales d'exploitation qui sont passées de 48 MMAD en 2023 à 58 MMAD en 2024.

La contribution de Bank Al Karam au RNPG du Groupe s'établit à MAD -39,3 millions.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	Bank Al Karam				
Domaine d'activité	Banque Participative				
Siège social	157, Avenue HASSAN II, Casablanca				
Capital social	M MAD 550				
Nombre d'actions détenues	5 500 000				
% du capital détenu	100,00%				
% des droits de vote détenu	100,00%				
Indicateurs d'activité	2022	2023	Var	2024	Var
Produit net bancaire (en M MAD)	12,07	13,21	9,5%	16,95	28,3%
Résultat net (en M MAD)	-39,0	-32,8	-16%	-40,8	24,6%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	-19,3	-30,6	59%	-39,3	28,4%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

17) OPERATION GLOBAL SERVICES 'OGS'

Créée en novembre 2018 à l'initiative de BANK OF AFRICA qui détient 100% de son capital, Opération Global Services est spécialisée dans les prestations de services de traitements bancaires, avec pour objectif d'optimiser les coûts d'exploitation et maîtriser les risques opérationnels, ainsi que d'améliorer les processus de traitement bancaires tout en accompagnant l'évolution digitale de la Banque. Elle a intégré le périmètre de consolidation du Groupe en 2019.

En 2023, le chiffre d'affaires d'OGS s'établit à MAD 48 millions en hausse de +3,2% par rapport à 2022. Malgré cette hausse du chiffre d'affaires, le résultat net ressort à 0,5 millions, soit une baisse de -22% par rapport à 2022 en lien notamment avec la hausse des charges de +3,8% en raison de l'augmentation de celles du personnel.

A fin 2024, Opération Global Services affiche un chiffre d'affaires de 53,4 MMAD contre 48,4 MMAD en 2023, soit une progression de 10,3%. Le résultat net de OGS ressort à 0,3 MMAD et la contribution au RNPG à 0,4 MMAD.

Indicateurs de la filiale					
Dénomination	OPERATION GLOBAL SERVICES SA				
Domaine d'activité	Prestations de services de traitements bancaires				
Siège social	Green City, Campus BMCE BANK, Bâtiment A1 Bouskoura				
Capital social	MAD 5 000 000				
Nombre d'actions détenues	50 000 actions				
% du capital détenu	100%				
% des droits de vote détenu	100%				
Indicateurs d'activité	2022	2023	Var.	2024	Var.
Chiffre d'affaires (en M MAD)	46,9	48,4	3,2%	53,4	10,3%
Résultat net(en M MAD)	0,6	0,5	-22,2%	0,3	-33%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA (en M MAD)	18,9	0,5	-98%	0,4	-10%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA	-	-	-	-	-

Source : BANK OF AFRICA

18) BOA UGANDA

Créée en 2006, BOA UGANDA est une banque commerciale fournissant une gamme complète de produits et services bancaires dont le Mobile Payment, financement commercial, banque en ligne et autres services pour ses clients particuliers et Corporate.

L'année 2019 a été marquée par l'entrée de BANK OF AFRICA dans le capital de BOA Uganda, à travers l'acquisition de 22 176 454 actions, auprès de BOA Kenya et FMO.

En 2022, le capital social de BOA Uganda est passé de UGX 46 775 millions à UGX 150 milliards.

Au titre de l'exercice 2023, le PNB de BOA Uganda ressort à MAD 309 millions, en baisse de -12% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net a également baissé de -23%, passant de MAD 86,6 millions en 2022 à MAD 66,5 millions en 2023.

Au terme de l'exercice 2024, la projection de BOA Uganda montre un PNB s'élevant à MAD 303 millions, en légère baisse de -2% par rapport au PNB réalisé en 2023. Le résultat net prévisionnel de son côté affiche une hausse de 4,2%, en s'établissant à MAD 69,3 millions en 2024 contre MAD 66,5 millions, réalisé l'exercice précédent.

Indicateurs de la filiale	
Dénomination	BOA UGANDA
Objet social	Etablissement de crédit
Siège social	Kampala – Uganda
Capital social	M UGX 150 000
Montant du capital détenu	M UGX 71 116
Nombre d'actions détenues	71 116 055
% du capital détenu	47,41%
% des droits de vote détenu	47,41%

Identité des autres actionnaires African Financial Holding Ocean Indien (AFH-OI): 44,83%
Central Holdings Limited : 7,76%

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var	2024	Var
Produit net bancaire (en M MAD)	350,5	309	-11,8%	303,0	-2,0%
Résultat net (en M MAD)	86,6	66,5	-23,2%	69,3	4,2%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	47	49	4,3%	57,6	-
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	11,1	13,5	21,6%	17	26%

Source: BANK OF AFRICA

19) BANK OF AFRICA EUROPE

Créée en 1994, BANK OF AFRICA EUROPE (anciennement BBI Madrid) est une banque commerciale dont la principale mission est la promotion et le développement du commerce extérieur. Elle fournit une gamme de produits et services bancaires dont la gestion des moyens de paiement nationaux et internationaux., le financement des opérations de commerce extérieur et de change et d'autres services pour ses clients particuliers et Corporate.

Après avoir fusionné ses entités à Madrid et à Paris en 2020, BANK OF AFRICA a procédé, en 2021, au changement de la dénomination sociale de la nouvelle entité, qui devient BANK OF AFRICA EUROPE.

En 2023, BOA EUROPE a enregistré un PNB en hausse de 11% pour s'établir à MAD 347 millions. Le résultat net est en hausse de 12% passant de MAD 171 millions en 2022 à MAD 192 millions en 2023. La contribution au RNPG s'élève à MAD 192,5 millions en 2023 en hausse de 17%.

En 2024, le PNB de BOA Europe a connu un recul de 5,5% (1,7% en monnaie locale-Euros) à 328 MMAD. Outre l'effet change lié à dépréciation de l'euro, ce recul est principalement attribuable à la diminution de la marge d'intérêt (1%) et des commissions nettes (9%). Le résultat net ressort à 186,1 MMAD pour une contribution de 190 MMAD au RNPG.

Indicateurs de la filiale

Dénomination	BANK OF AFRICA EUROPE
Domaine d'activité	Ets de crédit/étranger
Siège	Calle Serrano, 59 – 28006 – Madrid - Espagne
Montant du capital détenu	40 635 089 EUR
Nombre d'actions détenues	666 149
% du capital détenu	100 %
% des droits de vote détenu	100 %

Indicateurs d'activité (En M MAD)	2022	2023	Var.	2024	Var.
Produit net bancaire	312,6	347,2	11,1%	328,0	-5,5%
Résultat net	171,1	192,3	12,4%	186,1	-3,2%
Contribution au résultat net part du Groupe BANK OF AFRICA	164,3	192,5	17,2%	190,4	-1,1%
Montant des dividendes versés à BANK OF AFRICA au titre de l'exercice	97,5	105,3	8,0%	95	-9,8%

4. Relations entre BANK OF AFRICA et ses filiales

1) Flux financiers entre BANK OF AFRICA et ses filiales

Société concernée	Nature de la convention	2022				2023				2024			
		Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges	Encaissements	Décaissements	Produits	Charges
CTM	Cession d'AFRICA MOROCCO LINKS									72400		72400	48300
MAGHREBAIL	Convention de coopération	-	-	-	-	-	-	-	-			12048	-
	Convention de financement par opération de lease-back		-110598		-110598								
	Convention tripartite relative au transfert des crédits de bail												
	Convention Commissions D'apport	12 763		12 763		8 964		8 964		12 048		12 048	
RM EXPERTS	Cession des locaux												
	Contrat de bail	129		129									
	Convention de location de locaux	322		322									
	Convention de prestations de recouvrement		-35035		-35035		-35962		-35962				
	Convention de prestations de recouvrement										-42831		-42831
	Convention de prestations de recouvrement	-	-	-	-			-	-			-	-
BMCE CAPITAL BOURSE	Traitement opérationnel et technique d'avoirs	-	-	-	-							-	-
	Rétrocession de commission de placement à BMCE Bank of Africa en sa qualité de centralisateur de l'opération relative à l'augmentation du capital social de LABEL'VIE												
BMCE CAPITAL TITRISATION	Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créance hypothécaires	-	-	-	-								

	Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers	-	-	-	-								
	Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires											-	-
MAROC FACTORING	Convention de gestion						-23067		-23067		-24459		-24459
	Avenant au mandat de gestion		-22714		-22714								
BMCE CAPITAL	Convention de gestion des activités de marché et de dépositaire		-94844		-94844		-95025		-95025				
	Convention de prestations de services		-48757		-48757		-52777		-52777		-60530		-60530
	Convention de gestion des activités de marché et de dépositaire												
	Convention de prestations de services	-	-	-	-							-	-
	Convention de location de locaux	3 578		3 578		3 578		3 578		3 667		3 667	
	Convention de location de locaux	40		40		42		42		43		43	
BOA GROUP	Contrat d'ouverture de crédit									1105		1105	
SALAFIN	Convention d'une gestion d'une plateforme de recouvrement												
	Contrat de prestation de services	84		84		84		84		84		84	
	Convention de mise en place d'une plateforme de contrôle de conformité de dossiers de crédit immédiat		-704		-704		-214		-214		-379		-379
	Avenant à la convention de mise en place d'une plateforme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat									13095	-77876	13095	-77876
	Convention de prestations de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications		-21 250		-21 250						-18 124		-18 124

	Convention de mise en place d'une plateforme de contrôle de conformité de dossiers de crédit immédiat	15 299	-72445	15 299	-72445	11 470	-73678	11 470	-73678				
	Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA	-	-	-	-						-15111		
BMCE IMMOBILIER	Convention d'avance en compte courant d'associés												
	Convention de collaboration		-8508		-8508		-6326		-6326		-8425		-8425
BMCE INTERNATIONAL S.A.U	Convention de responsabilité déléguée (gestion de BMCE EUROSERVICES)											-	-
BOA-France	Mandat de gestion	-	-	-	-							-	-
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE	Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés	63	-1553	63	-1553	157	-997	157	-997	147		147	
AFH SERVICES	Convention cadre d'assistance technique	-	-	-	-							-	-
BMCE BANK INTERNATIONAL	Contrat de prêt subordonné	3527		3527		3278		3278		3680		3680	
	Convention de partenariat/traitement de sous-compensation	-	-	-	-							-	-
	Convention de financement	64 220		64 220		104 902		104 902		5 582		5 582	
EURAFRIC INFORMATION	Contrat de prestation de services		-207647		-207647		-264202		-264202		-122717		-122717
	Convention de location de locaux						-						
	Convention de location de locaux	4357		4357		4574		4574		4575		4575	
	Convention de location de locaux	4 582		4 582		4 811		4 811		4 811		4 811	
	Convention de location de locaux	2 080		2 080		2 184		2 184		2 184		2 184	
GNS TECHNOLOGIES SA	Contrat de prestation de services												
	Avenant convention BMCE EDIFIN		-3 170		-3 170		-5 089		-5 089		-5 582		-5 582
	Contrat de bail commercial	354		354		354		354		162		162	

	Convention Carte MPOST – PASSPORT	-	-	-	-								
	Convention de cession des actions BMCE Cash en faveur de BANK OF AFRICA par GNS technologies												
EURAFRIC GED SERVICES	Contrat de prestation de services	-	-1219	-	-1219		-1876		-1876		-1545		-1545
BMCE CAPITAL GESTION	Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM	163	-163	163	-163								
	Contrat de partenariat	59	-59	59	-59						-289		-289
LOCASOM	Convention de partenariat	-	-	-	-			-	-			-	-
BMCE EUROSERVICES	Contrat de services	-	-145722	-	-145722		-145892		-145892		-145000	-	-145000
	Contrat de service pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe	-	-	-	-			-	-				
FARACHA IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés	-	-	-	-							-	-
NEJMA IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés												
KRAKER IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés	-	-	-	-							-	-
ALLIANCES DARNA	Acte de cession de compte courant	-	-	-	-							-	-
RIYAD ALNOUR	Convention de compte courant d'associé	-	-	-	-							-	-
NEJIMI IMMO	Convention d'avance en compte courant d'associés												
O.G.S.	Convention de location de locaux	5 562		5 562		5 840		5 840		5 840		5 840	
BANK AL KARAM	Convention de dépôt en compte à vue	-	-	-	-							-	-
	Convention cadre	-	-	-	-							-	-
	Location d'une agence									100		90	
	Wakala Bil Istithmar									1545		1545	
	Convention réseau GAB												0
DAMANE CASH	Cession de bail Agence Mohamed Sedki	-	-	-	-								

	Sous-location Agence Hay Masjid	-	-	-	-							-	-	
	Mandat d'intermédiation en opérations	-	-	-	-									
	Contrat de sous représentation	-	-	-	-							-	-	
BANK OF AFRICA	Mandat spécial et temporaire		-1429		-1429		-1168		-	1168				
BCP, BMCE CAPITAL CONSEIL, UPLINE CORPORATE FINANCE	Mandat de conseil		-786		-786		-3150		-	3150		-	-	
Total		117 182	-776 603	117 182	-776 603	150 238	-709 423	150 238	-	709 423	131 068	-522 868	143 106	-459 457

A fin 2024, les encaissements reculent de -12,8% par rapport à 2023 à MAD 131,1 millions. Les décaissements eux, affichent une baisse de -26,3% à MAD 522,9 millions.

A noter que les montants des encaissements et décaissements sont hors taxes.

1.1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2024

1.1. Convention de prestation de recouvrement entre Bank Of Africa et RM Experts

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Expert ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de RM Expets ;
- Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de RM Experts.

Modalités essentielles

Cette convention définit les conditions et modalités selon lesquelles la Banque confie à sa filiale un mandat de gestion de recouvrement de certaines de ses créances compromises de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles au recouvrement des créances confiées.

Sont concernées par cette convention les créances compromises, aussi bien Part/Pro qu'Entreprise, dont le montant est inférieur à 3 MDH (hors créances faisant partie d'un Groupe d'affaires).

La durée de cette convention est de 2 ans et couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Montants comptabilisés :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 42 831 KMAD.

1.2. Convention réseau Guichet Automatique Bancaire – GAB entre Bank Of Africa et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles

Cette convention définit les termes et conditions selon lesquelles, Bank Al Karam mettra à la disposition de ses porteurs de cartes bancaires ainsi que de ses utilisateurs de GAB, en plus de son réseau de guichets automatiques bancaires, celui de BANK OF AFRICA. Ainsi, les deux banques mettront leurs réseaux GAB respectifs à la disposition de leurs clientèles à titre gracieux.

La convention décrit également les conditions financières, les frais d'interopérabilité et d'inter-change applicables pour les opérations GAB sur les guichets de BANK AL KARAM pour les cartes confrères.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année et prend effet à compter de la date de sa signature par les parties.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

1.3. Convention Wakala Bil Istithmar entre Bank Of Africa et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles

À travers ce contrat de Wakal Bil Istithmar, BANK AL KARAM –Wakil- est chargée de réaliser des investissements pour le compte de BANK OF AFRICA –Mouwakil- en contrepartie d'une rémunération espérée.

Le contrat de refinancement sous forme de Wakala Bil-Istithmar a été signé entre BANK OF AFRICA et BANK AL KARAM en date du 30 Avril 2024, portant sur une enveloppe globale de 250 MMAD à consommer sous forme de plusieurs tirages selon le besoin de BANK AL KARAM et à cadence trimestrielle.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré un produit de 1.545 KMAD.

1.4. Convention de location d'une Agence bancaire à Salé entre Bank Of Africa et Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles

La convention établit les termes et conditions par lesquelles BANK OF AFRICA met en location au profit de BANK AL KARAM un local à usage commercial pour la mise en place de son agence à Salé.

La convention prend effet à partir du 1er mars 2024 pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction.

Par ailleurs, les parties conviennent que le montant du loyer arrêté sera révisé tous les 3 ans.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré un produit de 90 KMAD.

1.5. Convention de cession d’Africa Morocco Links –AML- à la Compagnie de Transport au Maroc –CTM

Cette convention a été autorisée par le Conseil d’Administration du 28 juin 2024.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d’actionnaire dans la société AML ;
- Khalid NASR, Président du Conseil d’Administration de AML, et Directeur Général Délégué de Bank of Africa ;
- Mounir CHRAIBI, Administrateur de AML, et Directeur Général Délégué de Bank of Africa.

Modalités essentielles

La convention porte sur la cession de 51% des parts détenus par Bank of Africa dans le capital de la Société Africa Morocco Links –AML- au profit de la Compagnie de Transport au Maroc –CTM- filiale d’O Capital Group, au prix de cession de 307 MDH, dont 60% ont été versés à la date de réalisation et le reliquat de 40% dans un délai de 11 mois à compter de la date de réalisation.

Montants comptabilisés

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A a constaté une plus-value de 72.400 KMAD. Par ailleurs, une provision pour garantie de passif et charges, d’un montant de 48 300 KMAD, a également été comptabilisée au titre de la même opération.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention de coopération entre BANK OF AFRICA et Maghrebail

Cette convention a été autorisée par le Conseil d’Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d’actionnaire dans la société Maghrebail ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Khalid NASR Administrateur de Maghrebail et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement avec partage du risque des droits et garanties proportionnellement à la participation de chacune des parties dans le financement d’un projet d’investissement sans que ce cofinancement se confonde avec la notion de consortium ou de financement

conjoint, chacune des Parties conservant son indépendance au titre du financement à mettre en place sans solidarité aucune.

BANK OF AFRICA et Maghrebail s'engagent mutuellement à faire bénéficier l'autre partie par priorité, à due concurrence du produit de cession, des garanties dont elle dispose, au titre du dossier cofinancé, dans le cadre de cette convention, selon les modalités acceptées par les Parties et ce, à hauteur de la participation de chacune des Parties dans le cofinancement, le tout sous réserve des subrogations consenties, conformément aux conventions en vigueur, aux organismes garants tels que la Caisse Centrale de Garantie ou tout organisme qui s'y substituerait.

La convention couvre une durée de 1 an à compter de sa signature et est renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

2.2. Mandat de conseil entre BANK OF AFRICA, Banque Centrale Populaire, BMCE Capital

Conseil, Upline Corporate Finance

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Conseil ;
- Monsieur Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Capital Conseil.

Modalités essentielles

La convention porte sur un mandat de conseil entre BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire, d'une part, et BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Conseil, d'autre part, pour la restructuration du projet touristique du Ritz Carlton à Rabat à travers la mise en place d'une nouvelle société de projet venant en remplacement de la précédente.

Cette nouvelle société de projet sera capitalisée par BANK OF AFRICA et BCP, bailleurs de fonds, qui deviendront ses actionnaires de référence.

La rémunération est de 1,5 MDH par mois facturée par BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Finance à BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire à 50% pour chaque conseiller financier.

La convention prendra fin 24 mois après la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.3. Contrat de service entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices (BES) pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

Modalités essentielles

Dans le cadre de la transformation digitale de BMCE EuroServices, une convention entre BANK OF AFRICA et BMCE EuroServices a été conclue afin de définir le périmètre, les conditions ainsi que les modalités selon lesquelles se fera la mutualisation de la Plateforme avec BMCE EuroServices en marque blanche. Cette Plateforme permettra à la clientèle de BES d'effectuer sur l'Application des opérations de paiement à distance ainsi que de souscrire aux services proposés.

La mutualisation de la plateforme se fera à titre gracieux pour une période d'un an à compter de la signature de la convention. Au-delà de cette période, le prix de la prestation, dont devra s'acquitter BMCE EuroServices, est fixé à un Coût mensuel de 41 644,52 DH HT.

La Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux Parties et demeurera en vigueur pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.4. Avenant n°3 relatif à la modification des conditions financières du contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

Modalités essentielles

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire en matière de baisse des coûts des ressources de la Banque, un avenant a été conclu afin de convenir de la rémunération due par BANK OF AFRICA à BMCE Euroservices au titre des dépôts non rémunérés et des transferts de fonds.

La Banque restera propriétaire exclusive des droits de propriété sur sa clientèle ayant fait l'objet de traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat, BMCE EuroServices ne disposant que d'un droit d'utilisation limité.

Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant aux conventions citées aux paragraphes 2.17 et 2.51.

2.5. Contrat de partenariat entre BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion ;
- Madame Myriem Bouazzaoui, Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

- Modalités essentielles

La convention a pour objet la fixation par BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA des modalités de l'organisation au cours du 4ème trimestre de l'année 2022, de l'action commerciale dénommée « Temps Fort OPCVM » et des objectifs commerciaux. La durée de l'opération commerciale est de 2 mois.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 289 KMAD.

2.6. Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA par Salafin

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

Personnes concernées

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouverts et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1er janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1er janvier au 30 juin 2021.

A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois.

Montants comptabilisés :

Avenant à la convention n° 2.40, le point 3.

2.7. Convention cadre avec Bank Al Karam (anciennement dénommée BTI BANK)

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA et Bank Al Karam pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative Bank Al Karam.

À travers cette convention, Bank Al Karam s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie, BANK OF AFRICA s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation.

La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.8. Conventions avec Damane Cash (anciennement dénommée BMCE Cash)

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

(i) Cession de bail Agence Mohamed Sedki BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA cède à BMCE Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

(ii) Sous-location Agence Hay Masjid BANK OF AFRICA

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA cède en sous-location à Damane Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m² constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1er et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en cours.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

2.9. Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021
- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021
- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021
- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

2.10. Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid NASR Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Madame Salma TAZI, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Synergies Métiers Spécialisés et membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc

Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.

Ainsi, BMCE Bank s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.18).

2.11. Convention de dépôt en compte à vue auprès de BANK Al Karam (anciennement dénommée BTI Bank)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Bank Al Karam ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam ;
- Khalid NASR, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Karam ;
- Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Administrateur de Bank Al Karam.

Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bank Al Karam, au même titre que les autres banques consoeurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré – auprès de Bank Al Karam utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

2.12. Prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Bank International ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu

le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

- Avenant au contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 3.680 KMAD.

2.13. Convention de financement entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE Bank International

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Bank International ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 5.582 KMAD.

2.14. Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices.

Modalités essentielles :

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant à la convention citée au paragraphe 2.51.

2.15. Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid NASR Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Madame Salma TAZI, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Synergies Métiers Spécialisés et membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 24.459 KMAD.

2.16. Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A.

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.17. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Faracha Immo ;

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 172 540 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

2.18. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Kraker Immo;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 115.029 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

2.19. Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Expert ;
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de RM Expets ;
- Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de RM Experts.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au

recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.

A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises.

RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation desdites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisée par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité.

La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

2.20. Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa, a enregistré une charge précisée dans le paragraphe 2.47.

2.21. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Damane Cash ;
- Monsieur Khalid NASR, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA et Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. confie à Daman Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Daman Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité. Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.22. Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Bourse.

Modalités essentielles :

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.23. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par BMCE Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières.

Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024, 60.605 KMAD au titre de la gestion

déléguée et 34.782 KMAD au titre de la rémunération variable.
Avenant à la convention cité au niveau du paragraphe 2.32.

2.24. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1er et 2ème impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1er juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3ème impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement.

Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.40).

2.25. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'administrateur dans la société Alliances Darna.

Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.26. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;-
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;-
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.27. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Riyad Alnour.

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221.500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.28. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;-
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;-
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans

le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.26).

2.29. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Immobilier ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE.
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 8.425 KMAD.

2.30. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE international S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.31. Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BOA - France ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A.
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.32. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion Privée ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2024, un produit de 147 KMAD.

2.33. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.34. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.35. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Salafin ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

- Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 84 KMAD.

- **Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)**

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2024, une charge de 379 KMAD.

- **Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 18.124 KMAD. Cette convention est complétée par l'avenant cité au niveau du paragraphe 2.6

- **Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN**

Conclue le 1er juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2024, une

charge globale de 77.876 KMAD et un produit global de 13.095 KMAD.

2.36. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Eurafric Information ;
 - Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
-
- **Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)**

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976,6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- **Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI**

Modalités essentielles :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Montants comptabilisés :

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2024 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 83 491 KMAD
- Maintenance (charges) : 34 226 KMAD
- Prestations non récurrentes : 205 578 KMAD

2.37. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies SA ;

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.38. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES

Personne concernée :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Eurafric Information
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A

Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2024, une charge de 1.545 KMAD.

2.39. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Bank International Plc ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle

- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 décembre 2024.

2.40. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION

Personnes concernées :

Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Capital Gestion ;

Madame Myriem Bouazzaoui, Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et Administrateur de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A.. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Montants comptabilisés :

Impact inclus dans la convention citée au niveau du paragraphe 2.5.

2.41. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2024 (KMAD)
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux debureaux à usage commercial d'immeuble	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4ème, 7ème et 8ème	3.667 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	126 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A.	43 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m ² . TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.575 KMAD

EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm.B2 de 3822M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4,811 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.184 KMAD Local occupé partiellement
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.840 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

2.42. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies SA ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge globale de 5.582 KMAD.

2.43. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société RM Expert ;-
- Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., et Administrateur de RM Expets ;-
- Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de Bank of Africa, et Président du Conseil d'Administration de RM Experts.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A.

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

2.44. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail-
- Monsieur Azeddine GUESSOUS, Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de Bank of Africa S.A
- Monsieur Khalid NASR Administrateur de Maghrebail et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A.:

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit global de 12.048 KMAD.

2.45. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Budget Locasom.

Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A..

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2024.

2.46. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société BMCE Euroservices ;-
- Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, et Administrateur de BMCE Euroservices..

Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 une charge de 145.000 KMAD.

2.47. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société GNS Technologies S.A. ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur

Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2024 un produit de 162 KMAD.

IV. Secteur bancaire

1. Cadre légal et réglementaire

Les établissements bancaires sont placés sous la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, lesquels agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le secteur bancaire marocain a entamé sa réforme dès 1993 avec la refonte de la loi bancaire visant la libéralisation et la modernisation de celui-ci. En effet, la loi bancaire 1967 révisée en 1993 a été remplacée par la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi confère plus d'autonomie à Bank Al-Maghrib en matière de politiques monétaire et de change, renforçant ainsi son rôle de supervision et de contrôle. De ce fait, selon ce texte, le Gouverneur de BAM fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Par ailleurs, cette loi bancaire a instauré de nouveaux principes largement inspirés des recommandations de Bâle II auxquels ont dû se conformer les banques privées dès fin 2007. Outre ce chantier, le secteur a été marqué par l'engagement de travaux pour préparer la migration des banques vers les nouvelles normes comptables internationales IAS/IFRS, obligatoires à partir de 2008.

S'agissant de Bâle III, La Banque centrale a engagé, au cours de l'année 2012, les travaux pour la mise en œuvre de la réforme dite Bâle III, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, la Banque a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

Notons que les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, les ratios prudentiels fixés par les circulaires du Wali de BANK AL-MAGHRIB.

En janvier 2015, la nouvelle loi bancaire référencée Loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au Bulletin Officiel. Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires.

Les principaux apports de cette loi concernent notamment :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire aux Associations de Micro-Crédit et Banques offshore ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives à travers une banque dédiée ou dans le cadre de fenêtres ;
- L'établissement d'un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire, du régime de résolution des crises bancaires et de la protection de la clientèle ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur, et le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;

- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées.

Critères	Définition	Taux
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 12%
Ratio Tier one	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature.	≥ 9%
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : ce sont les fonds propres de base	≥ 8%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles réalisables à CT et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à CT et les engagements par signature donnés.	≥ 100%
Ratio de divisions des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.	≤ 20%
Ratio de levier	Rapport entre le montant des fonds propres de catégorie 1, calculés et la somme des expositions du bilan, sur opérations de cessions temporaires de titres, sur produits dérivés, du hors bilan.	≥ 3%
Réserve monétaire	Fonds dont la banque dispose auprès de BAM, sous forme de comptes gelés.	= 0%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories, selon leur degré de risque : <ul style="list-style-type: none"> - créances pré-douteuses ; - créances douteuses ; - créances compromises. Les provisions doivent être constituées selon la classe de risque et déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.	≥ 20% ≥ 50% ≥ 100%
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)	Rapport entre le montant de financement stable disponible et le montant de financement stable exigé (circulaire BAM n°4/W/2024 dont les dispositions sont entrées en application à partir du 20 décembre 2024)	≥ 100%
Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP)	Processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité permettant de s'assurer que la banque dispose de ressources suffisantes et durables en liquidité pour faire face à ses obligations, y compris en situation de stress (Directive n°1/W/2024 entrée en vigueur à partir du 20 décembre 2024)	-
Processus d'évaluation de l'adéquation du capital (ICAAP)	Processus interne d'évaluation des Fonds Propres d'un établissement bancaire permettant de s'assurer que la banque dispose en permanence de fonds propres suffisants pour couvrir l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est exposée (D n°3/W/2021 entrée en vigueur en date du 4 mars 2021)	-

2. Principaux faits marquants du secteur

Les principaux faits ayant marqué le secteur bancaire entre 2016 et 2025 se profilent comme suit :

- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,5% à 2,25% en mars 2016 ;
- La fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en juin 2016 ;
- La démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018 ;
- Le communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'Octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018 ;
- L'entrée en vigueur des normes IFRS 16 et IFRIC 23 le 1er janvier 2019 ;
- Lancement d'INTELAKA, le programme de soutien aux entrepreneurs et aux très petites et moyennes entreprises (TPME) ;
- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,25% à 2% en mars 2020 ;
- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 points de base passant de 2% à 1,5% en mars 2020 ;
- La libération intégrale par BAM du compte de réserve au profit des Banques ;
- Annonce par la Banque Centrale d'un relâchement sur une période de 12 mois du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs, ramenant le seuil réglementaire à 8,5% pour le Tier 1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité globale ;
- Publication par BAM de la directive relative au dispositif des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Publication par BAM de la circulaire relative aux datations de paiement et ventes à réméré ;
- Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 1,5% en mars 2022 ;
- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en septembre 2022 passant de 1,5% à 2% ;
- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en décembre 2022 passant de 2% à 2,5% ;
- Signature en décembre 2022 par le Groupe Holmarcom et Crédit Agricole S.A. des actes définitifs qui entérinent l'acquisition de la première tranche de la participation détenue par Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc par le groupe Holmarcom à travers sa holding Holmarcom Finance Company (HFC), et sa filiale, AtlantaSanad Assurance ;
- Relèvement par la Banque Centrale de son taux directeur de 50 pbs en mars 2023 passant de 2,5% à 3% ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 3% en juin 2023 ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 3% en septembre 2023 ;
- Adhésion de BAM au système régional arabe de compensation et de règlement des paiements transfrontaliers « BUNA » ;

- Introduction en Bourse de CFG BANK en décembre 2023 par voie d'une augmentation de capital de 600 millions de dirhams ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 3% en Décembre 2023 ;
- Application rétrospective des normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales du pôle « Assurance » des groupes bancaires en 2023 ;
- Baisse du taux directeur de -25 pbs par la Banque Centrale à 2,75% en juin 2024 ;
- Finalisation en juin 2024 par le Groupe Holmarcom de l'acquisition de la totalité de la participation de CRÉDIT AGRICOLE S.A. dans le capital De Crédit du Maroc, soit 78,7% du capital social (dont 65,9% détenu par Holmarcom Finance Company et 12,8% par Atlantasanad) ;
- Finalisation en décembre 2024 de l'acquisition par SAHAM FINANCES auprès de SOCIETE GENERALE de 57,65% du capital social et des droits de vote de SGMB et de la MAROCAINE VIE ;
- Baisse par la Banque Centrale de son taux directeur de -25 pbs à 2,50% en décembre 2024 ;
- Baisse du taux directeur de -25 pbs par BANK AL-MAGHRIB à 2,25% en mars 2025.

3. Activité du secteur bancaire entre 2009 et 2024

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits. Il est le moteur du financement du développement de l'économie.

En 2023²³, le niveau de concentration de l'activité bancaire a continué son trend baissier enregistré ces dernières années. La part des cinq plus grandes banques dans le total-actif du secteur s'est située à 75,6% contre 76,4% en 2022 et celle des trois premières banques s'est maintenue à 61,7%.

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib est passé de 90 établissements en 2022 à 88 établissements en 2023, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 16 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Les banques à capital privé majoritairement marocain détiennent désormais 57,8% des guichets, contre 58% en 2022. Cette part atteint 67,2% en termes de total-actif, 68,7% pour les dépôts et 66,2% pour les crédits, contre respectivement 66,5%, 68,5% et 65,8% une année auparavant.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

En 2024, le réseau bancaire au Maroc s'est établi à 5 701 agences contre 5 814 au titre de l'exercice 2023, selon le rapport de l'implantation bancaire de BANK-AL MAGHRIB à fin 2024. Ce nombre résulte de l'ouverture de 39 nouvelles agences et de la fermeture de 152 agences. Dans le détail, les Banques conventionnelles disposent de 5 486 agences. Les Banques participatives et offshore, elles, détiennent 206 agences et 9 agences respectivement.

4. Présentation des principaux agrégats²⁴ des Banques marocaines²⁵ :

1) Evolution des ressources

Tableau 5 : L'évolution des ressources des banques marocaines

En M MAD	2022	2023	var	2024	var
----------	------	------	-----	------	-----

²³ Source : Rapport de supervision bancaire 2023. A noter que le rapport au titre de l'année 2024 n'est toujours pas disponible.

²⁴ Les indicateurs retenus correspondent aux agrégats sociaux des banques.

²⁵ A noter que les chiffres du GPBM se basent sur des comptes agrégés, ce qui explique la différence avec les comptes sociaux de BANK OF AFRICA

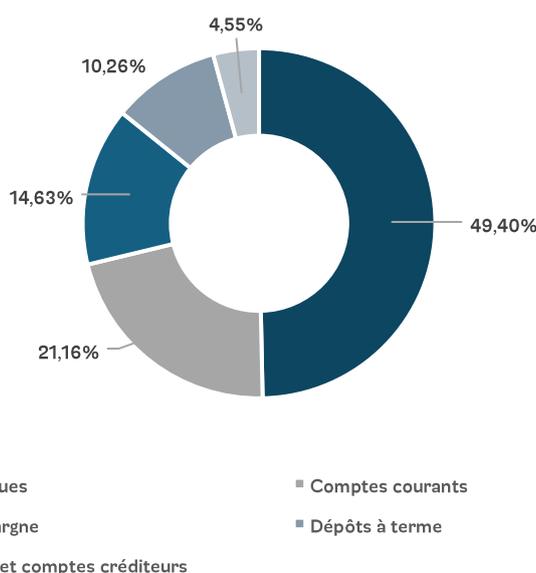
Dettes envers les sociétés de financement	3 351	3 329	-0,67%	2 473	-25,70%
Dépôts de la clientèle	1 126 327	1 164 773	3,41%	1 276 584	9,60%
<i>Comptes chèques</i>	546 356	574 550	5,16%	630 687	9,77%
<i>Comptes courants</i>	218 608	234 524	7,28%	270 179	15,20%
<i>Comptes d'épargne</i>	178 710	181 914	1,79%	186 762	2,67%
<i>Dépôts à terme</i>	133 602	123 507	-7,56%	130 917	6,00%
<i>Autres dépôts et comptes créditeurs</i>	49 052	50 278	2,50%	58 038	15,44%
Emprunts Financiers Extérieurs	12 386	12 802	3,36%	12 433	-2,88%
Titres de créances émis	63 383	63 896	0,81%	66 582	4,20%
Total Ressources	1 205 447	1 244 799	3,26%	1 358 072	9,10%

Source : GPBM

A fin 2023, les ressources totales des banques marocaines s'établissent à M MAD 1 244 799, en progression de +3,26% par rapport à fin 2022. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de +3,4% à M MAD 1 164 773, portés en premier lieu par les comptes courants (+7,3% à M MAD 234 524) qui en représentent 20,40%, suivis d'une progression de +5,2% des comptes chèques à M MAD 574 550 (soit 49,3% du total dépôts de la clientèle).

A fin 2024, les ressources totales des banques marocaines s'établissent à M MAD 1 358 072, en hausse de +9,1% par rapport à fin 2023. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de +9,6% à M MAD 1 276 584, portés en premier lieu par les comptes chèques à M MAD 630 687 (soit 49,4% du total dépôts de la clientèle), suivis des comptes courants qui augmentent de +15,2% à M MAD 270 179 (soit 19,89% du total dépôts de la clientèle).

Structure des dépôts de la clientèle en 2024



Source : GPBM

Dépôts auprès des principales banques marocaines

A fin 2024, sept établissements concentrent près de 81,9% des ressources collectées par les banques marocaines auprès de la clientèle. La ventilation des dépôts se présente comme suit :

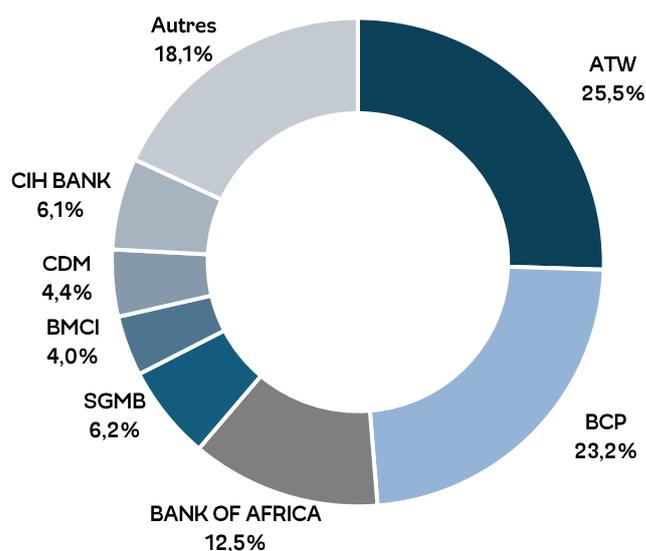
Tableau 6 : Ventilation des dépôts des principales banques

2024 (M MAD)	ATW	BCP	BANK OF AFRICA	SGMB	CIH BANK	CDM	BMCI	Autres
Dépôts de la clientèle	334 209,20	313 812,80	160 533,10	77 657,40	73 465,39	56 430,80	45 543,50	214 931,75
Titres de créances émis	7 284,50	-	7 723,70	6 550,00	7 831,90	3 158,00	8 362,40	25 671,97
Emprunts financiers extérieurs	3 745,10	1 012,60	913,5	276,5	829,398	524,2	-	5 131,51
Dettes envers les sociétés de financement	881,3	746,6	28,6	308,4	236,502	0,8	221,7	49,34
Total Ressources	346 120,00	315 572,10	169 198,90	84 792,20	82 363,19	60 113,70	54 127,60	245 784,57

Source : GPBM

AWB et BCP détiennent plus de 48,7% des parts de marché (25,5% et 23,2% respectivement), suivies par BANK OF AFRICA qui capte 12,5%.

Parts de marché en 2024



Source : GPBM

2) Evolution des emplois

L'évolution des crédits à l'économie octroyés par les banques marocaines depuis 2022 est retracée à travers le tableau suivant :

Tableau 7 : Evolution des crédits à l'économie octroyés par les banques marocaines :

En M MAD	2022	2023	Var	2024	Var
Créances sur les sociétés de financement	63 789,92	68 651,26	7,62%	70 462,92	2,64%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	3 172,62	2 825,82	-10,93%	4 998,89	76,90%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	8 865,75	8 107,22	-8,56%	8 548,82	5,45%
Prêts financiers	51 751,48	57 218,30	10,56%	56 385,37	-1,46%
Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions sur SF	0,077	0,077	0,00%	0,081	5,19%
Provisions et agios réserves des SF	0,077	0,077	0,00%	0,081	5,19%
Créances brutes sur la clientèle	1 006 487,27	1 051 139,71	4,44%	1 099 976,53	4,65%
Crédits de trésorerie	182 684,79	172 230,38	-5,72%	179 964,87	4,49%
Crédits à l'équipement	206 555,78	228 353,71	10,55%	272 057,81	19,14%
Crédits à la consommation	55 693,58	55 659,94	-0,06%	56 141,90	0,87%
Crédits immobiliers	281 048,57	280 936,42	-0,04%	282 389,92	0,52%
Autres crédits	108 959,68	129 566,48	18,91%	122 812,13	-5,21%
Créances en souffrance brutes	89 059,14	93 459,68	4,94%	97 318,12	4,13%
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	28 354,61	29 289,25	3,30%	30 674,73	4,73%
Provisions et agios réservés	60 935,23	64 488,51	5,83%	66 925,78	3,78%
Total crédits	1 070 277,19	1 119 790,97	4,63%	1 170 439,45	4,52%

Source : GPBM

À fin 2023, le total des crédits octroyés par les banques marocaines s'améliore de +4,6% à M MAD 1 119 790,97, intégrant une hausse de +7,6% à M MAD 68 651,3 des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de +4,4% à M MAD 1 051 139,71 des créances sur la clientèle (93,87% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

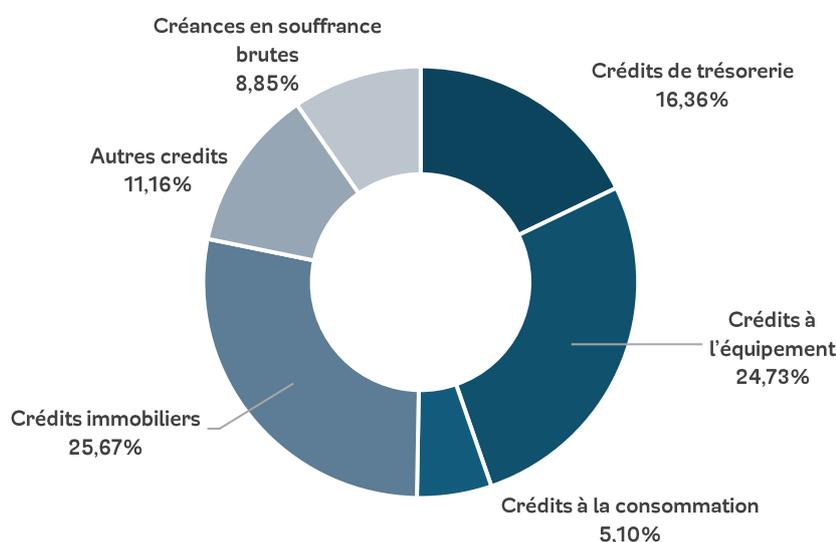
- Une amélioration de +10,6% des crédits à l'équipement à M MAD 228 353,71 (21,72% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 18,91% des autres crédits à M MAD 129 566,48 (12,33% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une appréciation de +0,5% des crédits immobiliers à M MAD 282 389,92 (25,8% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une diminution de -0,06% des crédits à la consommation à M MAD 56 141,90 (5,3 % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une baisse de -5,72% des crédits de trésorerie à M MAD 179 964,87 (16,4% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 4,94% à M MAD 97 318,12 (8,89% de l'encours des crédits à la clientèle).

À fin 2024, le total des crédits octroyés par les banques marocaines augmente de +4,52% à M MAD 1 170 439,45, intégrant une hausse de +2,64% à M MAD 70 462,92 des créances sur les sociétés de

financement et une augmentation de +4,65% à M MAD 1 099 976,53 des créances sur la clientèle (94% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une amélioration de +19,14% des crédits à l'équipement à M MAD 272 057,81 (24,73% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une hausse de +4,49% des crédits de trésorerie à M MAD 179 964,87 (16,36% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une appréciation de +0,52% des crédits immobiliers à M MAD 282 389,92 (25,67% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de +0,87% des crédits à la consommation à M MAD 56 141,9 (5,10% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Un recul de -5,21% des autres crédits à M MAD 122 812,13 (11,16% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 4,13% à M MAD 97 318,12 (8,85% de l'encours des crédits à la clientèle).

Composition des crédits à la clientèle en 2024



Source : GPBM

Crédits des principales banques marocaines

Du côté des emplois, les sept premiers établissements bancaires s'accaparent 85,03% des crédits octroyés par les banques marocaines au terme de l'année 2024. La ventilation des engagements de ces sept principaux acteurs se résume dans les tableaux suivants :

Tableau 8 : Crédits des principales banques

Ventilation des crédits (M MAD)	ATW	BCP	Bank Of Africa	SGMB	CIH BANK	BMCI	CDM	Autres
Créances sur les sociétés de financement	18 507,50	25 342,50	10 965,30	2 098,30	1 858,98	5 036,50	4 015,70	2 638,14
Créances sur la clientèle	290 694,80	213 320,60	151 140,70	82 784,20	80 962,43	53 986,80	54 539,30	172 547,70

Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions

	6 308,90	5 558,14	5 055,02	3 758,83	2 916,86	1 377,54	1 232,39	4 467,04
Total Crédits	309 202,30	238 663,10	162 106,00	84 882,50	82 821,41	59 023,20	58 555,00	175 185,84

Source : GPBM

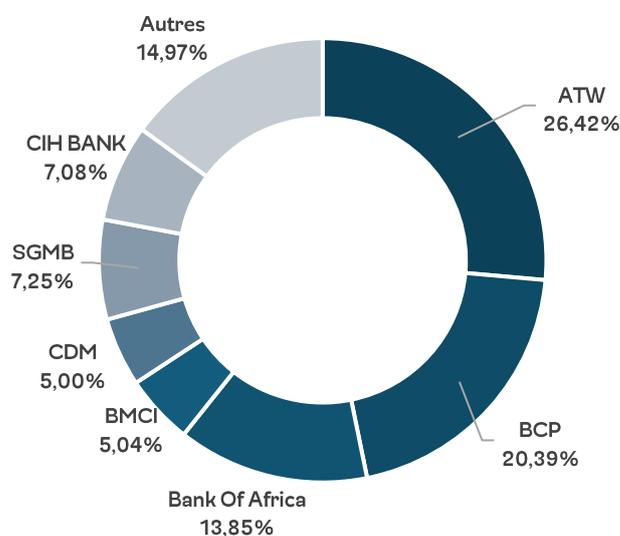
Tableau 9 : Ventilation des crédits des principales banques

Ventilation des crédits (en %)	ATW	BCP	Bank Of Africa	SGMB	CIH BANK	BMCI	CDM	Autres
Créances sur les sociétés de financement	26,27%	35,97%	15,56%	2,98%	2,64%	7,15%	5,70%	3,74%
Créances sur la clientèle	26,43%	19,39%	13,74%	7,53%	7,36%	4,91%	4,96%	15,69%
Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	20,57%	18,12%	16,48%	12,25%	9,51%	4,49%	4,02%	14,56%
Total Crédits	26,42%	20,39%	13,85%	7,25%	7,08%	5,04%	5,00%	14,97%

Source : GPBM

A l'issue de l'année, ATW a maintenu sa position de leader en matière de distribution des crédits à la clientèle des banques marocaines avec une part de marché de 26,42%, suivie de BCP qui en polarise 20,39% et de Bank Of Africa qui en draine 13,85%.

Parts de marché en crédits en 2024



Au niveau du portefeuille des créances en souffrance (nettes de provisions), ATW affiche la plus forte proportion avec une part de 20,57%, suivie de BCP avec 18,12% et 16,48% pour Bank Of Africa.

3) Evolution des opérations de hors bilan

Tableau 10 : Engagement hors bilan

En M MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Engagements Hors bilan donnés	384 069,43	383 060,18	-0,26%	461 818,27	20,56%
Engagements de financement donnés	201 177,48	198 760,20	-1,20%	258 353,02	29,98%
Engagements de garantie donnés	182 891,94	184 299,99	0,77%	203 465,25	10,40%
Engagements Hors bilan reçus	163 586,28	165 823,88	1,37%	175 739,63	5,98%
Engagements de financement reçus	4 290,84	5 710,72	33,09%	13 168,97	130,60%
Engagements de garantie reçus	159 295,44	160 113,17	0,51%	162 570,66	1,53%
Engagements Hors bilan en souffrance	4 505,26	4 400,71	-2,32%	5 169,12	17,46%
TOTAL ENGAGEMENT	552 160,97	553 284,77	0,20%	642 727,02	16,17%

Source : GPBM

Au terme de l'année 2023, les engagements hors bilan donnés baissent de -0,26% à M MAD 383 060,18 par rapport à fin 2022, intégrant un retrait de -1,20% des engagements de financement donnés, toutefois compensé par une hausse de +0,77% des engagements de garantie donnés.

En parallèle, les engagements hors bilan reçus enregistrent une hausse de +1,37% à M MAD 165 823,88, recouvrant une appréciation des engagements de financement de +33,09% à M MAD 5 710,72 et une amélioration de +0,51% des engagements de garantie à M MAD 160 113,17.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance se déprécient de -2,32% à M MAD 4 400,71.

Au terme de l'année 2024, les engagements hors bilan donnés augmentent de +20,56% à M MAD 461 818,27 par rapport à fin 2023, intégrant une progression de +29,98% des engagements de financement donnés à M MAD 258 353 et de +10,40% des engagements de garantie donnés.

En parallèle, les engagements hors bilan reçus affichent une hausse de +5,98% à M MAD 175 739,63, recouvrant un bond de +2,3x des engagements de financement reçus à M MAD 13 168,97 et une croissance de +1,53% des engagements de garantie reçus à M MAD 162 570,66.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance augmentent de +17,46% à M MAD 5 169,12.

Engagements hors bilan données des principales banques marocaines

Au terme de l'année 2024, les sept principaux acteurs du marché bancaire marocain canalisent 90,6% des engagements hors bilan des banques commerciales.

Tableau 11 : Engagement hors bilan des principaux acteurs financiers

2024	ATW	BCP	Bank Of Africa	SGMB	CIH BANK	BMCI	CDM	Autres
Engagements donnés (en M MAD)	217 438,60	95 369,00	31 159,70	21 948,40	18 716,83	20 253,00	13 502,30	43 430,44
Part de marché	47,08%	20,65%	6,75%	4,75%	4,05%	4,39%	2,92%	9,40%
Engagements reçus (en M MAD)	39 909,90	42 979,80	17 072,20	16 028,60	14 719,13	8 458,00	2 898,00	33 674,00
Part de marché	22,71%	24,46%	9,71%	9,12%	8,38%	4,81%	1,65%	19,16%

Source : GPBM

Par opérateur, ATTIJARIWAFI BANK polarise 47,08% des engagements donnés par les banques marocaines, suivie de BCP qui en accapare 20,65%.

Concernant les engagements reçus, BCP en polarise 24,46% tandis que ATTIJARIWAFI BANK en accapare 22,71%.

V. Activité de BANK OF AFRICA**1. Evolution des crédits**

Au cours de la période sous revue, l'évolution des crédits par type de clientèle se présente comme suit :

Tableau 12 : Crédits par type de clientèle (net) sur la période 2022-2024

En M MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	30 627	30 013	-2,01%	29 239	-2,58%
Créances sur la clientèle	132 708	136 665	2,98%	150 143	9,86%
Crédits de trésorerie	34 117	34 274	0,46%	33 660	-1,79%
Crédits à la consommation	7 870	8 037	2,12%	8 412	4,66%
Crédits à l'équipement	20 898	27 347	30,86%	33 531	22,61%
Crédits immobiliers	41 210	41 039	-0,42%	39 712	-3,23%
Autres crédits	20 238	17 287	-14,58%	25 947	50,09%
Créances acquises par affacturage	2 745	2 627	-4,32%	2 738	4,24%
Intérêts courus à recevoir	659	960	45,55%	1 030	7,28%
Créances en souffrance	4 970	5 093	2,49%	5 113	0,39%
Total crédits	163 335	166 678	2,05%	179 382	7,62%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée²⁶

²⁶ Inclut les comptes du Siège central, les comptes des agences établies au Maroc, les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

A fin 2023, l'encours des crédits affiche une progression de +2,05% à MAD 166 678 millions. Cette amélioration est principalement redevable à l'augmentation de +30,86% des crédits à l'équipement à MAD 27 347 millions et de +45,55% des intérêts courus à recevoir à MAD 960 millions, atténuée par une baisse de -14,58% des autres crédits à MAD 17 287 millions et de -0,42% des crédits immobiliers à MAD 41 039 millions. Pour leur part, les créances sur les établissements de crédit et assimilés baissent de -2,01% à MAD 30 013 millions. Cette progression constatée entre 2022 et 2023 est liée principalement aux engagements du groupe CMR totalisant MAD 6.2 Md.

A fin 2024, l'encours des crédits ressort en hausse de +7,62% à MAD 179 382 millions. Cette évolution intègre une progression de +9,86% des créances sur la clientèle à MAD 150 143 millions, toutefois atténuée par une baisse de -2,58% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 29 239 millions. Dans le détail, les autres crédits affichent un bond de +50,09% à MAD 25 947 millions, suite à une hausse observée au niveau des valeurs reçues en pensions, au moment où les crédits à l'équipement progressent de +22,61% à MAD 33 531 millions. En revanche, les crédits immobiliers et les crédits de trésorerie reculent de -3,23% et -1,79% respectivement à MAD 39 712 millions et MAD 33 660 millions.

Par segment de clientèle, la structure des crédits accordés à la clientèle de BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 13 : Evolution des crédits accordés à la clientèle par secteur :

En M MAD	2022	Part %	2023	Part %	Var.	2024	Part %	Var.
Secteur public	11 785	8,88%	12 965	9,49%	10,01%	11 545	7,69%	-10,95%
Secteur privé	120 923	91,12%	123 699	90,51%	2,30%	138 598	92,31%	12,04%
Entreprises financières	19 210	14,48%	23 002	16,83%	19,74%	37 593	25,04%	63,43%
Entreprises non financières	55 575	41,88%	54 000	39,51%	-2,83%	51 749	34,47%	-4,17%
Autre clientèle	46 138	34,77%	46 698	34,17%	1,21%	49 256	32,81%	5,48%
Créances sur la clientèle	132 708	100,00%	136 665	100,00%	2,98%	150 143	100,00%	9,86%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître un engagement plus important de la Banque vis-à-vis du secteur privé avec une moyenne de 91,31% sur la période 2022-2024.

Dans le détail, la Banque est essentiellement présente sur le segment des entreprises non financières avec 34,47% des crédits accordés à la clientèle en 2024 (vs. 39,51% à fin 2023).

2. Evolution des dépôts de la clientèle

L'évolution des dépôts de la clientèle par type de produits sur la période 2022-2024 se profile comme suit :

Tableau 14 : Evolution des dépôts de la clientèle par type de produits :

M MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Comptes à vue créditeurs	101 005	106 549	5,49%	116 966	9,78%
Comptes d'épargne	27 072	27 814	2,74%	27 651	-0,58%
Dépôts à terme	23 234	13 233	-43,05%	13 718	3,66%
Autres comptes créditeurs	4 318	4 320	0,04%	4 614	6,80%
Intérêts courus à payer	259	299	15,84%	265	-11,43%
Total dépôts de la clientèle	155 888	152 215	-2,36%	163 213	7,23%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A fin 2023, les dépôts de la clientèle perdent -2,36% à MAD 152 215 millions suite à la dépréciation de -43,05% des dépôts à terme à MAD 13 233 millions, atténuée par la hausse de +5,49% des comptes à vue créditeurs à MAD 106 549 millions et de +2,74% des comptes d'épargne à MAD 27 814 millions.

Les comptes non rémunérés se hissent à un niveau de MAD 103 milliards à fin 2023, soit en hausse de +5.6% par rapport à fin 2022. Cette progression découle principalement du : (i) renforcement des encours comptes chèques de +6% soit +4 MMDH pour atteindre MAD 72 milliards à fin 2023 et (ii) l'évolution des encours des comptes courants de +4% soit +MAD 1.2 milliards entre 2023 et 2022.

Les comptes sur carnets s'inscrivent en progression de +2,7% à MAD 27,8 milliards à fin 2023. La part de marché des comptes sur carnet marque une hausse de +0.14% passant de 15,15% à fin 2022 à 15,29% à fin 2023.

Les dépôts à terme s'établissent à près de MAD 12 milliards à fin 2023 contre MAD 18 milliards à fin 2022, une baisse pilotée dans un contexte de respect des indicateurs prudentiels de liquidité. La part de marché des dépôts à terme s'élève à 9,40% à fin 2023 contre 13.69% à fin 2022.

Dans un contexte marqué par une hausse du taux directeur, BOA s'oriente vers l'augmentation de l'assise des dépôts non rémunérés dans l'optique de contenir le renchérissement du coût de refinancement.

A l'issue de l'année 2024, les dépôts de la clientèle progressent de +7,23% à MAD 163 213 millions en raison notamment d'un bond de +9,78% des comptes à vue créditeurs à MAD 116 966 millions et d'une hausse de +3,66% des dépôts à terme à MAD 13 718 millions. Pour leur part, les autres comptes créditeurs augmentent de +6,80% à MAD 4 614 millions. En revanche, les comptes d'épargne et les intérêts courus à payer baissent de -0,58% à MAD 27 651 millions et de -11,43% à MAD 265 millions respectivement.

Tableau 15 : Evolution des dépôts de la clientèle par secteur :

En M MAD	2022	Part %	2023	Part %	Var.	2024	Part %	Var.
Secteur public	9 275	5,95%	3 152	2,07%	-66,02%	3 359	2,06%	6,58%
Secteur privé	146 613	94,05%	149 063	97,93%	1,67%	159 854	97,94%	7,24%
<i>Entreprises financières</i>	7 619	4,89%	2 943	1,93%	-61,37%	4 602	2,82%	56,37%
<i>Entreprises non financières</i>	27 594	17,70%	30 252	19,87%	9,63%	33 503	20,53%	10,75%
<i>Autre clientèle</i>	111 400	71,46%	115 868	76,12%	4,01%	121 749	74,60%	5,08%
Dépôts de la clientèle	155 888	100%	152 215	100%	-2,40%	163 213	100,00%	7,23%

Source : BANK OF Africa – Activité agrégée

La ventilation des dépôts par secteur d'activité laisse apparaître un engagement plus important de la Banque vis-à-vis du secteur privé avec une moyenne de 96,64% sur la période 2022-2024.

Les dépôts de la clientèle ressortent en progression de +7,23% à MAD 163 213 millions en 2024 consécutivement à une amélioration de +7,24% des dépôts du secteur privé à MAD 159 854 millions et à une hausse de +6,58% des dépôts du secteur public à MAD 3 359 millions. Dans le détail, les dépôts des entreprises non financières augmentent de +10,75% à MAD 33 503 millions, au moment où ceux des entreprises financières ressortent en croissance de +56,37% à MAD 4 602 millions.

Tableau 16 : Parts de marché BANK OF AFRICA entre 2022 et 2024 :

Part de marché	2022	2023	Var.	2024	Var.
Total Ressources	13,31%	13,55%	0,24 pt	12,46%	-1,09pt
Total Crédits	12,35%	13,90%	1,55 pt	12,72%	-1,18pt

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

En termes de ressources, la part de marché de BANK OF AFRICA recule de -1,09 pts à 12,46% à fin 2024 par rapport à fin 2023.

En matière de crédits, la part de marché de la Banque ressort en retrait de -1,18 pts à 12,72%.

Tableau 17 : Taux de transformation BANK OF AFRICA entre 2022 et 2024 :

	2022	2023	Var.	2024	Var.
Taux de transformation²⁷	83%	88%	4,7pt	90%	2,3 pt

Source : BANK OF AFRICA – Activité agrégée

Tableau 18 : Créances en souffrance BANK OF AFRICA par classe entre 2022 et 2024 :

En M MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Créances pré-douteuses	633	478	-24,40%	507	5,98%
Créances douteuses	2 452	2 098	-14,43%	1 711	-18,44%
Créances compromises	9 354	10 900	16,53%	12 036	10,42%
Total créances en souffrance	12 438	13 476	8,3%	14 254	5,77%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A fin 2023, les créances en souffrance augmentent de +8,3% à MAD 13 476 millions sous l'effet de l'augmentation de +16,53% des créances compromises à MAD 10 900 millions, compensées par un recul de -24,40% des créances pré-douteuses à MAD 478 millions et par une dépréciation de -14,43% des créances douteuses à MAD 2 098 millions. A noter que cette hausse s'explique essentiellement par la migration de la Watch List vers les créances en souffrance.

A l'issue de l'année 2024, les créances en souffrance ressortent en hausse de +5,77% à MAD 14 254 millions, s'expliquant notamment par une augmentation de +10,42% des créances compromises à MAD 12 036 millions et de +5,98% des créances pré-douteuses à MAD 507 millions et. Toutefois, les créances douteuses s'allègent de -18,44% à MAD 1 711 millions.

Tableau 19 : Evolution des taux de sinistralité et de couverture de BANK OF AFRICA entre 2022 et 2024

En M MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Taux de couverture²⁸	60,0%	62,2%	2,2pt	64,1%	1,9pt
Taux de sinistralité²⁹	9,6%	10,1%	0,5pt	9,7%	-0,4pt

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

Le taux de sinistralité ressort en baisse de -0,4 pt à 9,7% en 2024 en raison d'une progression des crédits plus importante que celle des créances en souffrance.

Le taux de couverture des provisions s'établit à 64,1% à fin décembre 2024 (contre 62,2% en 2023).

3. Evolution des engagements donnés par signature

L'évolution des engagements donnés par signature se présente comme suit :

Tableau 20 : Engagements donnés par signature sur la période 2022- 2024 :

En M MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Engagements par signature en faveur de la clientèle	20 098	19 319	-3,88%	22 031	14,0%
Engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers	5 570	5 913	6,15%	6 965	17,8%
Autres titres à livrer	5 348	16	-99,71%	11 568	734,0x
Total engagements donnés par signature	31 017	25 247	-18,60%	40 563	60,7%

²⁷ Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

²⁸ Provisions / Créances en souffrance

²⁹ CES / Crédits distribués

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A fin 2023, les engagements donnés par signature baissent de -18,6% en raison du retrait de -3,88% des engagements par signature en faveur de la clientèle à MAD 19 319 millions et du repli de -99,71% des autres titres à livrer à MAD 16 millions. En revanche, les engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers progressent de +6,15% à MAD 5 913 millions.

Au terme de l'année 2024, les engagements donnés par signature progressent de +60,7% à MAD 40 563 millions sous l'effet d'un bond de +734x des autres titres à livrer à MAD 11 568 millions, d'une hausse de +14% des engagements par signature en faveur de la clientèle à MAD 22 031 millions et d'une croissance de +17,8% des engagements par signature en faveur d'intermédiaires financiers à MAD 6 965 millions.

4. Evolution des engagements reçus par signature

L'évolution de l'encours des engagements reçus par signature se profile comme suit :

Tableau 21 : Encours des engagements reçus par signature :

En M MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Engagements par signature reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 786	3 848	1,65%	3 967	3,09%
Engagements par signature reçus d'établissements de crédit	19 518	18 696	-4,21%	18 063	-3,39%
Autres titres à recevoir	0	280,7	ns	792	2,8x
Total engagements reçus par signature	23 304	22 825	-2%	22 822	-0,01%

Source : BANK Of Africa – Activité agrégée

A fin 2024, les engagements par signature ressortent en stagnation à MAD 22 822 millions, intégrant notamment une hausse de +3,09% des engagements par signature reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers à MAD 3 967 millions et un bond de +2,8x des autres titres à recevoir à MAD 792 millions. Toutefois, les engagements par signature reçus d'établissements de crédit reculent de -3,39% à MAD 18 063 millions.

5. Ratios réglementaires

Tableau 22 : Evolution des ratios de solvabilité entre 2022 et 2024

En M MAD	2022	2023	Var.22-23	2024	Var.23-24
Fonds propres de base	13 960	14 203	1,7%	15 048	5,9%
Fonds propres tier 1	16 460	17 703	7,6%	19 548	10,4%
Fonds propres	22 390	22 546	0,7%	23 370	3,7%
Actifs pondérés	147 909	149 775	1,3%	154 623	3,2%
Ratio CET 1 (min. 8%)	9,4%	9,5%	0,1pt	9,70%	0,2pt
Ratio Tier 1 (min. 9%)	11,1%	11,8%	0,7pt	12,60%	0,8pt
Ratio de solvabilité (min 12%)	15,1%	15,1%	0,0pt	15,10%	0,0pt
Coefficient de liquidité (activité Maroc)	211%	112%	-99pt	167%	55pt

Source : BANK Of Africa –

A fin 2023, le Ratio Tier 1 ressort en amélioration de +0,7 point intégrant une appréciation de +7,6% des fonds propres Tier 1. Pour sa part, le ratio de solvabilité affiche une stabilité à 15,1% intégrant une hausse de +0,7% des fonds propres à MAD 22,5 Md en raison de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et de l'émission obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons réalisées en 2023.

A fin 2024, le Ratio Tier 1 ressort en hausse de +0,8 point intégrant une appréciation de +10,4% des fonds propres Tier 1. Pour sa part, le ratio de solvabilité affiche une stabilité à 15,1%, intégrant une hausse de +3,7% des fonds

propres à MAD 23,4 Md en raison de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et de l'émission obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons réalisées en 2024.

VI. Démarche RSE (au 31/12/2024)

IDENTITÉ ET RAISON D'ÊTRE DU GROUPE BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA poursuit un modèle de croissance responsable, à la fois et indissociablement, centré sur le client et sur le développement, ainsi que la préservation du leadership de la Banque sur les plans environnemental, éthique, social, sociétal et de gouvernance (ESG). La Banque est engagée à servir chaque client à travers des produits et une relation aux meilleurs standards, tout en gérant ses risques avec rigueur et en continuant à investir dans les talents de son capital humain, dans les technologies de pointe et dans le respect des droits et la satisfaction des attentes et des intérêts légitimes des différentes parties prenantes et des communautés.

La stratégie de durabilité montre comment BANK OF AFRICA conçoit sa croissance et articule ses différents domaines d'engagements de responsabilité sociale au sens large, en tant qu'acteur financier marocain et Groupe Bancaire multinational. Son leadership en matière de durabilité a permis et doit continuer à aider le Groupe BANK OF AFRICA à se créer des opportunités commerciales saines et à contribuer à la création robuste de valeur partagée grâce à l'excellence de son système de gestion des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, et grâce aussi à sa participation aux initiatives sectorielles et multilatérales les plus avancées en faveur de la résolution des défis environnementaux et sociaux de la planète et des juridictions où se situent ses activités. Le Groupe BANK OF AFRICA s'exprime dans les forums nationaux, régionaux et internationaux en soutien à ses principes et ses objectifs ESG, au service des intérêts de ses clients et de toutes ses parties prenantes.

Sous le leadership de son Président Monsieur Othman Benjelloun, BANK OF AFRICA s'est dotée d'une VISION 2030, validée par son Conseil d'Administration définissant sa raison d'être en tant que « Groupe panafricain, présent dans plus de 30 pays, créateur de valeur, leader en termes de responsabilité sociale et environnementale, acteur de référence d'une finance à impact positif pour les échanges et les investissements dans le Continent et au service des Africains du monde ». Cette vision est portée par l'ensemble des métiers du Groupe qui contribuent à sa performance et à sa solidité financière.

Le Groupe BANK OF AFRICA a volontairement solennisé son adhésion aux principes universels Sociaux, Environnementaux et d'Éthique des affaires dès l'année 2000, puis avait adopté sa propre Charte RSE, officiellement publiée en mars 2018. Le Groupe BANK OF AFRICA avait ainsi traduit ses convictions et ses objectifs fondamentaux en six domaines d'engagements, adossés aux meilleurs standards internationaux de responsabilité sociale et de durabilité, pilotable par filiale et par pays.

Pour améliorer la pertinence et l'impact de ses engagements, et afin de les aligner avec sa stratégie 2030 telle qu'elle a été définie par son Conseil d'Administration en 2022, le Groupe a actualisé sa Charte dans une nouvelle version en cinq axes.

Les engagements de Responsabilité Sociale et de Durabilité du Groupe BANK OF AFRICA



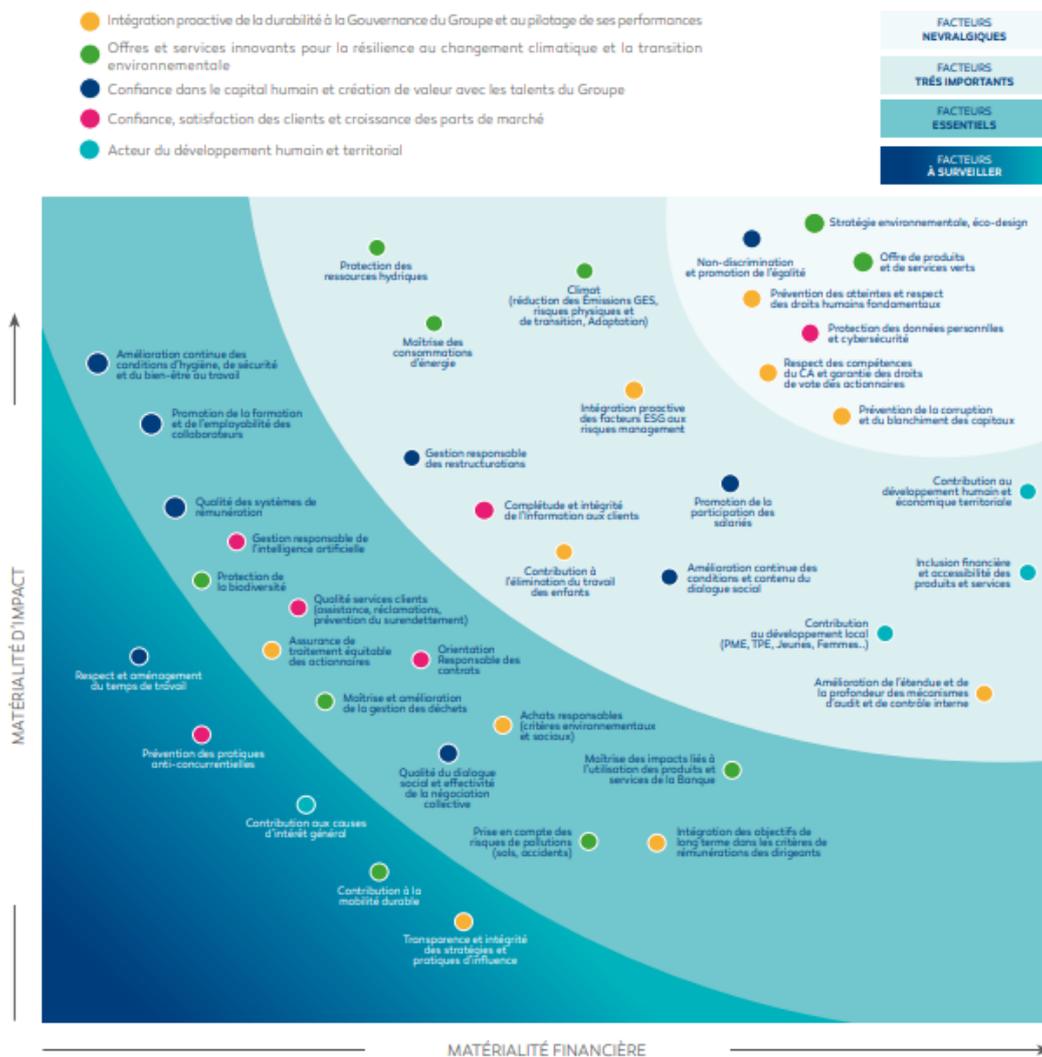
Les fondamentaux de la démarche de durabilité

- **La définition de la matérialité** s’inspire des meilleures pratiques, ainsi que des standards internationaux les plus avancés. La Banque porte une conception positive de ses responsabilités à l’égard de ses parties prenantes et de la durabilité, qu’elle a choisie dans une perspective de progrès, associant étroitement ses impératifs d’excellence commerciale, de performance financière élevée et saine, de maîtrise des différents types de risques auxquels sont exposées ses activités, et de promotion des externalités positives, environnementales et sociales de ses produits et services. La Banque n’oppose pas « matérialité financière » et « matérialité sociale et environnementale ». Elle est en revanche convaincue de la réciprocité de leur contribution, à la robustesse et à la pérennité de sa performance générale.
- **L’intégration stratégique des enjeux de responsabilité sociale** est au cœur à la fois des partis pris historiques du Président, Othman Benjelloun, et au cœur des orientations du Groupe régulièrement réaffirmées par son Conseil d’Administration. Cette intégration se traduit au plan managérial par la dévolution du pilotage de la Durabilité à une structure dédiée de haut niveau, rattachée à la Présidence, et par le déploiement, le suivi, l’évaluation régulière interne et externe, de procédures détaillées couvrant les composantes de chaque domaine d’engagement.
- **La gestion des risques de durabilité** est une composante clé de la démarche de responsabilité sociale du Groupe. Tous les thèmes relevant de la responsabilité du Groupe en matière environnementale, éthique, de gouvernance, sociale et sociétale font l’objet d’une pondération rigoureuse en termes de (i) niveau de force normative, (ii) d’intensité des vulnérabilités (iii) des attentes des parties prenantes, et (iv) de risques et d’opportunités pour la sécurité juridique, le capital réputationnel et l’efficacité opérationnelle et organisationnelle de la Banque. La cartographie des risques et sa pondération en double matérialité est soumise à l’appréciation de des structures de Gouvernance, des partenaires financiers et fait l’objet d’une présentation argumentée dans les rapports d’activité.
- **La promotion de l’impact positif des produits et services** : BANK OF AFRICA est signataire des PRB depuis 2019 et, à ce titre, évalue l’ensemble de ses opérations et de ses portefeuilles au filtre de leurs externalités, positives et négatives, sur l’environnement, sur ses parties prenantes et sur la société au sens large. Les rapports sont publiés sur le site de l’UNEP-FI, et sur le site <https://www.ir-bankofafrica.ma>

Une prise en compte permanente des enjeux de durabilité : approche de la double matérialité de BANK OF AFRICA

Une approche de responsabilité sociétale des entreprises -RSE- ne peut être pleinement efficace sans une écoute attentive de toutes ses parties prenantes. BANK OF AFRICA maintient un dialogue continu et constructif avec les divers acteurs de son écosystème, aussi bien internes qu’externes. Cette approche interactive permet de comprendre leurs attentes et d’adapter les orientations stratégiques en fonction des grandes tendances propres à l’écosystème du Groupe. Afin de mieux comprendre l’impact de BANK OF AFRICA sur son environnement externe, ses risques et opportunités ESG et de se

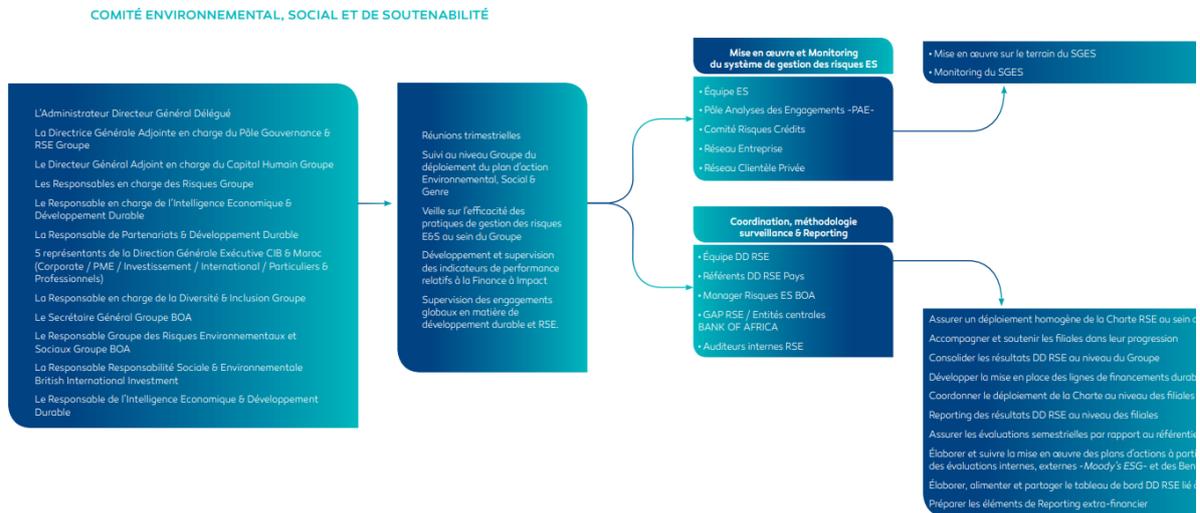
préparer à la prochaine réglementation CSRD entrée en vigueur dans l'Union Européenne à partir de janvier 2024, une analyse de double matérialité financière et d'impact a ainsi été initiée en 2023. Une mise à jour de la matrice de matérialité a été réalisée, étape préalable à la publication de la matrice de double matérialité. Dans le même temps et, pour aider l'ensemble des structures du Groupe à prendre activement en compte les facteurs de durabilité de la Banque et les ériger en facteurs de succès dans l'exercice de leurs missions professionnelles et dans leurs interactions avec l'ensemble de leurs parties prenantes, le déploiement opérationnel des nouveaux engagements ESG a été réalisé. Un programme de séminaires a été lancé fin 2023 et début 2024 pour les référents RSE des filiales du Groupe et les managers de la Banque et une communication interne pédagogique a sensibilisé l'ensemble des collaborateurs. Un plan de déploiement définissant les priorités des filiales en Afrique subsaharienne a également été adopté pour assurer leur appropriation de la nouvelle stratégie de durabilité.



VII. La gouvernance ESG au niveau du Groupe BANK OF AFRICA

UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DURABILITE

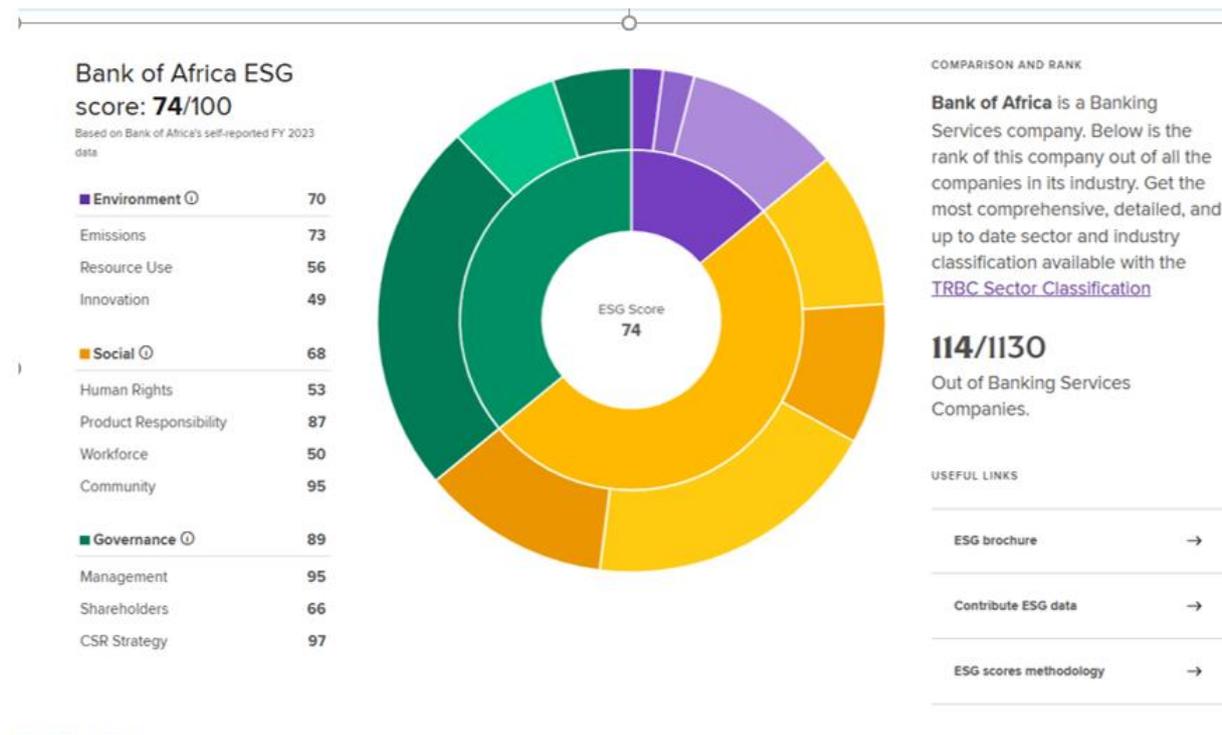
Le suivi interne de la mise en œuvre des engagements en matière de responsabilité sociale et de durabilité du Groupe est essentiel pour améliorer ses performances opérationnelles, protéger sa réputation et renforcer son crédit auprès de ses parties prenantes telles que les bailleurs de fonds, les autorités de régulation et les agences de notation. En 2023, la Gouvernance ESG a été renforcée à travers la création des sous-comités Business & Risques, RH et Filiales à fréquence trimestrielle pour la surveillance des différents engagements ESG du Groupe. Ils complètent le travail du Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité mis en place en 2019 et présidé par l'Administrateur Directeur Général Délégué. Une plateforme digitale de reporting extra financier permet, en outre la collecte des indicateurs et KPI RSE correspondant aux engagements ESG du Groupe pour le pilotage de sa stratégie RSE.



Une stratégie de durabilité reconnue

BANK OF AFRICA a été classée par l'Agence *LSEG DATA & Analytics* filiale de la bourse de Londres – LSEG n partenariat avec la Bourse de Casablanca, dans l'indice ESG 20 à l'issue de l'évaluation rigoureuse d'une dizaine de thématiques répondant aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG

Le score obtenu par la banque est passé de 73 sur 100 en 2023 à **74 sur 100 en 2024**, en la plaçant au **top 10% mondial de l'univers** de 1130 banques notées de par le monde.



VIII. Finance Durable et Inclusive

Lignes de financements et produits & services verts

BANK OF AFRICA est depuis plus de 20 ans un acteur incontournable de la Finance à impact et fournit des conseils et des solutions en matière de financement durable pour répondre aux besoins évolutifs et croissants des clients et des collectivités où elle exerce ses activités. Le lancement depuis 2015 de solution de financement durables au travers des lignes de refinancement adossées à des partenaires multilatéraux – BERD, BEI, AFD...- pour l'efficacité énergétique, les chaînes de valeur vertes, les ressources en eau, a marqué l'évolution des financements vers des projets à fort impact tant pour les clients que pour leur environnement et communautés. Dans l'objectif de contribuer aux ODD et plus spécifiquement à la transition écologique et énergétique, et afin d'apporter une réponse précoce aux problématiques de sa clientèle pour gérer les enjeux liés au changement climatique, BANK OF AFRICA envisage une nouvelle approche de la Finance Durable à travers trois principaux axes : (i) la transition finance pour soutenir et accompagner les clients dans leur transition vers un modèle économique durable et maintenir leur compétitivité, (ii) le soutien et le développement d'initiatives qui facilitent l'inclusion des populations les plus fragiles et les moins bien desservies et (iii) le renforcement de l'expertise de l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes sur les thématiques liées à la finance durable et à impact.

<p>CAP ENERGY Efficacité Energétique / Energies Renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> •1^{er} produit spécifique au financement de l'EE/ER dans le cadre du programme Moroccan Sustainable Energy Financing Facility «MORSEFF». Enveloppe globale de 55 millions EUR incluant assistance technique gratuite et subvention client allant jusqu'à 10%. •Un mécanisme de financement de 65 millions EUR dédié aux entreprises qui souhaitent investir dans des projets visant l'amélioration de l'efficacité énergétique ou portant sur les énergies renouvelables. •Extension MORSEFF et GEFF «Green Economy Financing Facility» d'un montant global de 10 millions EUR. 	<p>CAP BLEU Traitement des Eaux Usées et Assainissement</p> <p>Solution exclusive sur le marché, une ligne de 20 millions EUR en partenariat avec l'AFD et la BEI pour le traitement des eaux et l'assainissement au sein des entreprises publiques/privées au Maroc, associé à une assistance technique destinée à soutenir le financement des ressources en eau: accès, optimisation et traitement de l'eau.</p>	<p>CAPVALORIS Economie Circulaire / Gestion des Déchets</p> <p>Solution de financement en partenariat avec FMO et la BEI à travers une enveloppe de 20 millions EUR dédiée au domaine de la valorisation des déchets au sein des entreprises marocaines - recyclage, collecte, traitement - avec une assistance technique gratuite pour conseiller les clients dans l'étude d'impact environnemental.</p>
<p>CAP Industrie Verte</p> <p>Offre intégrée de financement et d'accompagnement spécialement conçue pour les TPME industrielles, pour soutenir leur réussite dans la transition énergétique, en réduisant l'empreinte carbone et en développant des processus ainsi que des produits décarbonés. Dans le cadre de l'offre Green Invest, BANK OF AFRICA a mis en place un Crédit Management Tool (CMT) bancaire ou un cofinancement avec TAMWILCOM, un mécanisme complété par une prise en charge complète des audits énergétiques et des bilans carbone par Maroc PME, sous le programme Tatwir Croissance Verte.</p>		

CAP HOSPITALITY

Dans le secteur du tourisme, BANK OF AFRICA déploie une offre de financement adaptée aux enjeux de modernisation et de montée en gamme des infrastructures hôtelières. Lancé en octobre 2024, le programme « Cap Hospitality by BOA » constitue un dispositif spécialement conçu pour soutenir les opérateurs hôteliers dans la perspective des grands événements sportifs internationaux, notamment la Coupe d'Afrique des Nations 2025 et la Coupe du Monde 2030.

Ce programme vise à renforcer la capacité d'accueil du secteur face à l'afflux attendu de visiteurs et de supporters, tout en contribuant activement à la qualité et la compétitivité de l'offre hôtelière nationale.

En complément, la Banque propose les offres « GO Siyaha » et « GO Siyaha Croissance verte », spécifiquement conçues pour accompagner les PME du secteur touristique, y compris celles engagées dans des démarches de durabilité, contribuant ainsi à un développement inclusif et résilient du tourisme au Maroc.

Restrictions commerciales de BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA refuse tout engagement dans des activités illégales ou à risques disproportionnés pour ses parties prenantes et pour elle-même, notamment :

- Corruption - incluant le fait de promettre, solliciter, accepter, ou recevoir ou donner des pots-de-vin ;
- Travail des enfants, travail forcé ou traite des êtres humains - y compris l'engagement avec des entreprises ou des transactions dans lesquelles un client est directement impliqué dans le travail des enfants, le travail forcé ou la traite des êtres humains ;
- Exploitation illégale forestière, maritime ou agricole ;
- Transactions à des fins illégales - y compris les transactions impliquant des jeux sur Internet dans certaines juridictions ;
- Prêts sur salaire à la consommation à des clients commerciaux en situation de surendettement ;
- Financement de la fabrication d'armes à feu de style militaire pour un usage non militaire et non lié au maintien de l'ordre ;
- Financement direct de la construction de nouvelles centrales électriques au charbon ou de l'expansion des centrales existantes – à moins que ces installations n'emploient une technologie axée sur l'élimination complète ou quasi complète des émissions de carbone dans l'atmosphère ;
- Financement direct de nouvelles mines de charbon thermique ou de l'expansion de mines existantes ;
- Extraction de ressources naturelles dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO - s'engager dans des transactions axées sur l'extraction de ressources naturelles dans les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, sauf s'il existe un consensus préalable entre l'UNESCO et les autorités gouvernementales du pays hôte selon lequel les activités n'auront pas d'effets négatifs sur la valeur naturelle ou culturelle du site ;
- Transactions visant à manipuler les résultats financiers - y compris les transactions ou activités visant à manipuler artificiellement ou injustement ou à modifier la valeur déclarée d'un client, d'un instrument ou d'une transaction, ou à réduire de manière inappropriée les obligations fiscales.

GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

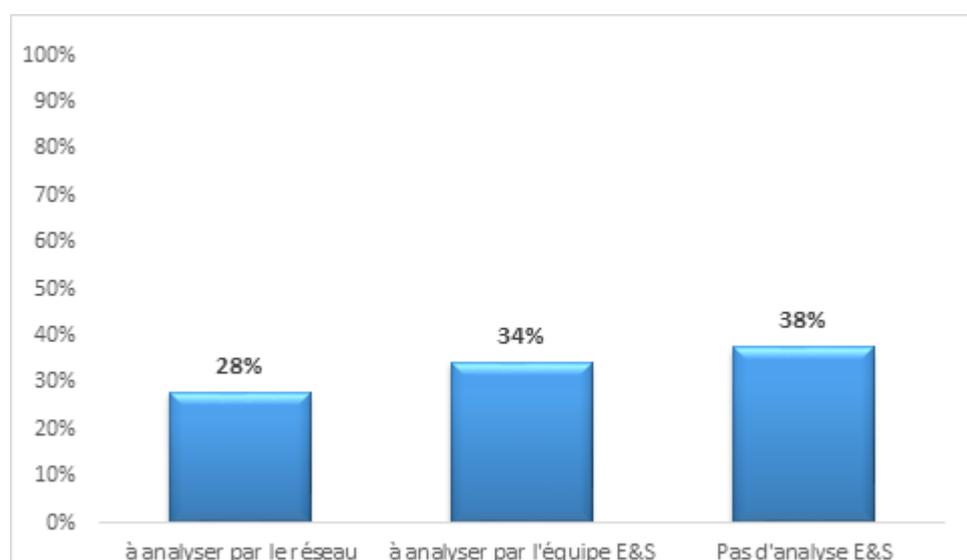
L'intégration de la gestion des risques E&S dans le dispositif global de gestion des risques de la Banque a permis de renforcer de plus en plus la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux (E&S) dans l'exercice de ses fonctions. La bonne maîtrise de ces enjeux est un facteur de performance essentiel pour répondre au régulateur en matière de risque Climat et Environnement mais aussi aux exigences des parties prenantes.

En 2024, un total de 157 dossiers ont été examinés à travers le prisme de la cotation Environnementale et Sociale (E&S) : 93 dossiers ont été catégorisés B (risque moyen) contre 61 dossiers de catégorie C

(risque faible) et 3 dossiers de catégorie A (risque fort). Cette analyse a permis d'évaluer divers aspects liés à l'impact environnemental et social de chaque dossier, afin de garantir une prise de décision éclairée et responsable."

En 2024 toujours, une évaluation externe a été menée par deux entités reconnues pour leur compétence en matière d'évaluation des pratiques de durabilité et de responsabilité sociale : le cabinet IMANOR et le bureau Veritas. Grâce à cette évaluation approfondie des techniques et des rendements appliqués, nous assurons le strict respect des standards les plus rigoureux en termes de durabilité.

Répartition par catégorie du risque



PRINCIPES DE L'EQUATEUR

Depuis Mai 2010, BANK OF AFRICA est la seule Banque Marocaine signataire des Principes de l'Equateur (EP). Ces principes fondés sur les critères de performances de l'IFC sont la référence des meilleures pratiques environnementales et sociales en matière de financement de projets. Courant 2023, 12 projets accordés et/ou débloqués sont éligibles aux EP et 3 ont atteint le closing financier.

Principaux financements à impacts carbone

En 2024, le volume de financement d'activités liées aux centrales thermiques à charbon est nul. En 2023, les principaux financements à impact carbone représentent 3,7 Milliards de dirhams pour 6 projets en matière d'énergie renouvelable, ayant permis d'éviter l'émission de 2 356 000 Teq CO2.

Dans le même temps, près de 1,2 Milliard de dirhams ont été consacrés pour le financement de 3 stations de dessalement au Maroc, d'une capacité globale d'environ 500 millions m3 / an.

Enfin, en 2024, le montant du portefeuille à forte exposition aux 9 secteurs définis par la TCFD – Energie, Hydrocarbures, Automobile, Transport, Acier, Ciment, Mines, Agroalimentaire et Sylviculture est présenté dans le tableau ci-dessous.

Secteurs	Décaissement en MDH	secteurs demandés
Agriculture, chasse, sylviculture	374	Agriculture and Food
Industries alimentaires et du tabac	3 549	
Industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques	3 156	Steel
Industries extractives	2 867	Mining;
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	7 483	Power ; Oil and Gas;
Automobile	482	Automotive

Engagements à la politique de durabilité liées à l'eau

BANK OF AFRICA soutient en 2024, trois projets significatifs, illustrant un engagement fort dans la gestion responsable des ressources hydriques. Le premier projet intègre la création d'une unité de dessalement d'eau de mer, alimentée par un parc éolien. Ce financement vise non seulement à fournir une source d'eau potable durable, mais également à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, réduisant ainsi l'empreinte carbone associée à la production d'eau.

La seconde composante de ce premier projet concerne la mise en place d'un système d'irrigation couvrant environ 5 000 hectares. Ce système d'irrigation est conçu pour optimiser l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, garantissant une meilleure productivité tout en préservant cette ressource précieuse.

Avec un coût de maintenance total (CMT) de 250 MDH et un coût d'investissement global de 2 430 MDH, ce projet par sa nature innovante et sa portée, témoigne de l'engagement de BANK OF AFRICA à soutenir des initiatives qui favorisent la durabilité et la résilience des communautés face aux défis liés à l'eau. Ils s'inscrivent dans une vision globale de préservation des ressources naturelles, essentielle pour le développement durable.

Un second projet d'adduction d'eau potable dessalée, d'un montant total de 1,2 milliard MAD, a été approuvé en 2024. Ce projet vise à établir un lien entre une station de dessalement et plusieurs installations de traitement d'eau. Prévu pour être réalisé en 8 mois, une enveloppe globale de 905 MDH a été demandée, répartie sur différentes lignes de crédit.

Le 3^{ème} projet concerne le financement d'une station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 300 millions m³/an. Ce financement a été accordé avec une contribution de BANK OF AFRICA de 189 MDH pour les apports en fonds propres des actionnaires marocains, ainsi que de 613 MDH pour le financement de 80 % du coût du projet.

IX. Les grands enjeux de Durabilité

Gestion environnementale des opérations (scope 1, 2 et 3)

Depuis 2016, BANK OF AFRICA s'engage activement dans la lutte contre le changement climatique en effectuant un bilan biennal des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour évaluer et optimiser l'impact de ses actions d'atténuation. Utilisant un outil conforme aux normes ISO et à la méthode Bilan carbone de l'ADEME, développé par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, la banque sensibilise son personnel aux enjeux climatiques tout en quantifiant et analysant les principales sources d'émissions, dont les achats d'énergie et l'électricité représentent une part significative de 73%. Cette démarche a permis à la banque de réduire ses émissions de GES de 30,30% depuis 2018, démontrant un engagement résolu en faveur du climat.

La réduction des émissions directes (Scope 1) chez BANK OF AFRICA est réalisée par la modernisation des équipements de combustion et l'acquisition de véhicules à faible émission, ainsi que par des améliorations dans les systèmes de climatisation. Pour les émissions indirectes (Scope 2), liées à la consommation d'électricité, BANK OF AFRICA investit dans l'énergie solaire et améliore l'efficacité énergétique des bâtiments. En ce qui concerne les déplacements professionnels et les émissions dues aux achats (Scope 3), la Banque a vu une réduction significative grâce à l'utilisation accrue de la visioconférence et à la promotion de politiques de déplacements professionnels durables, bien que les émissions liées aux achats aient légèrement augmenté en raison de variations dans la chaîne d'approvisionnement.

Le changement climatique, l'énergie et l'atténuation des effets du dérèglement climatique

Afin de devenir une banque résiliente face au changement climatique et maintenir sa stabilité financière à l'avenir, BANK OF AFRICA a lancé, en septembre 2023, les travaux pour la mise en place de sa Stratégie Climat avec un strict alignement sur les Directives de Bank Al-Maghrib. La Banque s'est ainsi engagée à mesurer son exposition aux risques climatiques à travers la modélisation de différents scénarios, permettant l'implémentation d'une stratégie de gestion et de pilotage.

Pour BANK OF AFRICA, l'intérêt est double : (1) aller au-delà de la réglementation qui se prépare afin de demeurer pionner et (2) anticiper les conséquences du dérèglement climatique et saisir les opportunités de la transition.

Ainsi, BANK OF AFRICA a été la première institution bancaire marocaine à présenter son Rapport Climat à Bank Al-Maghrib, anticipant ainsi les exigences des normes ISSB et IFRS S2. La transition de la TCFD vers l'ISSB est gérée de manière efficace : BOA s'aligne progressivement sur les nouvelles normes ISSB, intégrant les recommandations de la TCFD dans une approche plus détaillée et financièrement quantifiée. La Banque a adopté, de surcroît, une méthodologie standardisée (GHG Protocol, PCAF) pour évaluer ses émissions et aligner son reporting avec les attentes des régulateurs et des investisseurs.



X. Un acteur de premier plan dans l'entrepreneuriat social



L'inclusion des Jeunes et des Femmes

Dans la continuité de son engagement solidaire et citoyen et en phase avec la stratégie nationale d'inclusion financière qui place les segments des Jeunes et des Femmes autour des priorités, le Groupe BANK OF AFRICA renforce ses engagements en matière d'inclusion financière.

Inclusion des Femmes

Suite aux recommandations de la directive BAM/ N°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect Genre dans les établissements de crédit, BANK OF AFRICA met en place de nombreuses actions autour de la diversité et de l'inclusion, particulièrement sur le sujet de la parité Femmes-Hommes et de

l'égalité des chances. La politique Diversité de BANK OF AFRICA a permis une bonne progression de la part des femmes dans les effectifs : celles-ci représentent 43,8% des effectifs Maroc à fin décembre 2024 contre 42,5% en 2023. À l'international, les femmes représentent 43,6%. Les femmes représentent aussi 42,9 % des employés-cadres et 31,6% des femmes Manager. La représentation des femmes au Conseil d'Administration a, de plus, progressé de 29% en 2023 à 33% en 2024.

Dans le même temps, en 2023, l'engagement de BANK OF AFRICA pour la parité s'est traduit par la signature de la Charte « Diversité du genre » de We4She du Africa CEO Forum. L'adhésion à cette Charte fut suivie par l'adoption d'un plan d'actions Genre, à horizon 2025, avec comme finalité de favoriser la mixité Femmes-Hommes et accroître le nombre de femmes dans les instances dirigeantes.

En 2024, enfin, BANK OF AFRICA a sponsorisé la Journée Internationale des Droits des femmes, célébrée annuellement au TECHNOPARK. Cet évènement qui attire chaque année 2 000 visiteurs, a été une occasion pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin à travers les offres de la banque telles que « DAMANE Express Ilayki », « Ilayki Invest » et de mettre en avant l'offre Intelak destinée au financement des nouveaux porteurs de projets. La banque a également lancé la campagne publicitaire « Kayn Lhal » mettant en lumière des femmes entrepreneurs en activité, pour la promotion des services bancaires adaptés à leurs besoins. Par ailleurs une campagne de communication multimédia a été déployée pour valoriser les offres PRO et TPE, sous le slogan « Entprenez, vous êtes accompagnées », avec un focus particulier sur l'entrepreneuriat féminin.

Inclusion des Jeunes

Le Groupe BANK OF AFRICA a accompagné plus de 20.000 jeunes et porteurs de projets, dans le cadre de son engagement pour le soutien des jeunes entrepreneurs. La Banque fait aussi état de la concrétisation de partenariats effectifs avec les principales institutions publiques, parmi lesquelles une dizaine de Centres Régionaux d'Investissement, les plateformes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, les autorités territoriales et l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences.

De même, BANK OF AFRICA offre le Pack « Jeunes Campus » destiné à la bancarisation des jeunes à partir de 16 ans. Il contient une carte de retrait et de paiement, une offre de banque à distance, et commercialisé gratuitement pour les jeunes. Enfin, 90% des ouvertures en ligne de l'Agence Directe sont faites par des clients Jeunes et près de 77% des clients Jeunes sont équipés en Packages (compte, carte, BMCE Direct).

Pour consolider sa position auprès des Jeunes Actifs, BANK OF AFRICA a lancé une nouvelle offre concurrentielle, basée sur un ensemble attrayant comprenant des avantages variés. Cette initiative inclut une promotion concernant les prêts immobiliers et les crédits à la consommation, spécialement conçue pour répondre aux besoins primordiaux des Jeunes Actifs.

À travers sa politique RH, BANK OF AFRICA favorise enfin l'emploi des jeunes diplômés en leur facilitant l'accès à leur premier emploi et en accueillant des jeunes étudiants en quête d'apprentissage. Ainsi, chaque année, BANK OF AFRICA accueille plus de 2 000 stagiaires issus d'écoles supérieures, d'instituts de formation et d'universités nationales et internationales.

L'inclusion des Personnes en Situation de Handicap - PSH

BANK OF AFRICA considère que la diversité est une richesse et un levier de performance. Le Groupe souhaite faire progresser tous les collaborateurs quels que soient leur genre, leur origine, leur formation ou leur profession. Sur l'ensemble de ses démarches, la politique RH de BANK OF AFRICA exclut toute forme de discrimination et s'engage pour le respect de l'égalité des chances pour tous.

Afin de faciliter l'intégration des PSH, BANK OF AFRICA veille aussi à aménager ses locaux et participe régulièrement aux événements et forums spécialisés. Dans le même temps, BANK OF AFRICA a participé activement à l'élaboration de la charte interbancaire en faveur des PSH, signée conjointement entre BAM et GPBM. La Banque œuvre à la mise en place des exigences de la charte d'accessibilité des PSH et leur accès aux produits et services bancaires en toute autonomie.

A fin 2024, de nombreuses actions ont été entreprises afin d'apporter les adaptations et améliorations nécessaires pour répondre aux besoins des PSH que ce soit, tant, en termes d'accessibilité physique que numérique. 5 instances et un Comité de pilotage ont été instaurées afin d'assurer la concrétisation du plan d'action issu de la charte tandis que le plan d'action issu de la charte est réalisé à hauteur de 50% depuis son lancement en Juillet 2023.

Accès aux services bancaires et financiers pour tous

UNE OFFRE DÉDIÉE POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

BANK OF AFRICA s'engage à accompagner les jeunes dans leur parcours académique, leur inclusion bancaire et leur autonomisation financière. Consciente des défis spécifiques auxquels fait face cette population, la Banque a conçu le Pack Jeunes Campus, une offre bancaire sur-mesure dédiée aux étudiants. Cette solution intègre des services bancaires adaptés, accessibles et à conditions préférentielles, leur permettant de gérer efficacement leur budget au quotidien, de développer leur autonomie et de se familiariser avec les outils financiers. En complément, BANK OF AFRICA mène régulièrement des actions de sensibilisation à l'éducation financière, contribuant ainsi à renforcer la culture bancaire et à favoriser une des Jeunes et Jeunes Actifs satisfaits de leur relation avec BANK OF AFRICA. BANK OF AFRICA domine le marché des Jeunes 34% de PdM meilleure maîtrise des enjeux économiques chez les jeunes générations. À travers cette démarche, le Groupe confirme sa volonté de soutenir une jeunesse responsable, actrice de son avenir et moteur du développement économique et social. Grâce à une approche de proximité centrée sur les besoins spécifiques de la jeunesse, BANK OF AFRICA domine le marché des Jeunes avec 34% de part de marché (jeunes de 16 à 25 ans et Jeunes Actifs de 18 à 39 ans), confirmant ainsi son rôle de partenaire privilégié de cette population dans leur parcours vers l'autonomie et l'inclusion financière.



DES INITIATIVES STRUCTURANTES POUR ACCÉLÉRER L'INCLUSION FINANCIÈRE DES FEMMES

Dans le cadre de son soutien à l'entrepreneuriat féminin, les représentants du Marché des Professionnels & de la TPE de BANK OF AFRICA ont participé activement à la Journée Internationale des Droits des Femmes, célébrée annuellement au TECHNOPARK. Cet événement, qui attire chaque année près de 2 000 visiteurs, a pour objectif de mettre en lumière les réalisations des femmes et de sensibiliser le public à la lutte pour l'égalité des femmes dans le monde du travail. L'occasion a ainsi été donnée afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin à travers les offres DAMANE Express Ilayki, Ilayki Invest, ainsi que l'offre Intelak, dédiée au financement des nouveaux porteurs de projets. En parallèle, une campagne de communication multimédia, intitulée « Entreprenez, vous êtes accompagnées », a été lancée, mettant l'accent sur les offres PRO et TPE, avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin. Des affiches spécifiques ont été déployées, soulignant les produits et services mis en place pour soutenir les femmes entrepreneures. Cette initiative témoigne de l'engagement de la Banque à accompagner et valoriser l'entrepreneuriat féminin à chaque étape de son développement.

FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX SERVICES BANCAIRES

BANK OF AFRICA a participé activement à l'élaboration de la charte interbancaire en faveur des Personnes en Situation de Handicap (PSH), signée conjointement entre BAM et GPBM. La Banque œuvre à la mise en place des exigences de la charte d'accessibilité des PSH et leur accès aux produits et services bancaires en toute autonomie. A fin 2024, de nombreuses actions ont été entreprises afin d'apporter les adaptations et améliorations nécessaires pour répondre aux besoins des PSH que ce soit en termes d'accessibilité physique que numérique : 5 instances et un Comité de pilotage ont été instaurées afin d'assurer la concrétisation du plan d'action issu de la Charte, réalisé à hauteur de 50% depuis son lancement en Juillet 2023. En parallèle des ateliers de sensibilisation ont été organisés en faveur du personnel de la Banque pour mieux comprendre et prendre en compte les besoins spécifiques des Personnes en Situation de Handicap.

Accompagner les Marocains citoyens du monde avec des solutions adaptées et inclusives

BANK OF AFRICA renforce son positionnement de banque proche des Marocains du Monde avec des offres compétitives et conçues exclusivement pour la diaspora marocaine. Grâce au « Pack First », ils bénéficient d'une offre haut de gamme gratuite pendant 12 mois, incluant divers services exclusifs. Pour faciliter leurs transactions, la Banque propose un taux de change compétitif, assorti d'une exonération de la commission pour toutes les opérations de change effectuées durant l'été. De plus, « Assistance Salama » garantit une prise en charge complète pour toute la famille, assurant une assistance 24/7 partout dans le monde. Côté immobilier, les Marocains Citoyens du Monde peuvent accéder à des solutions de financement attractives grâce aux offres « Damane Assakane » et « Salaf Dari », offrant des taux préférentiels sans frais de dossier ni d'expertise. Avec un réseau de plus de 600 agences au Maroc et 2 000 points de vente à l'international, ainsi que sa filiale dédiée BOA EuroServices en Europe, BANK OF AFRICA facilite l'accès aux services bancaires où que se trouvent ses clients. Et pour accompagner les Marocains Citoyens du monde au plus près de leurs attentes, les équipes de BANK OF AFRICA participent activement aux salons de l'immobilier et aux principales manifestations qui leurs sont dédiées en Europe, au Moyen-Orient et au Canada.

ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT POUR LES ENTREPRENEURS

En matière de soutien à l'entrepreneuriat, la Banque continue d'améliorer ses dispositifs d'accompagnement. La nouvelle version du programme INTELAKA, inscrite dans la révision du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises (PIAFE), apporte des assouplissements majeurs : allongement de la durée de remboursement à 12 ans au lieu de 7 ans et augmentation de l'aval Tamwilcom à 85% pour les femmes entrepreneures et les Marocains du Monde.

CapAccess by BOA est une nouvelle offre de crédit bancaire jumelée à une dette subordonnée. Elle a été lancée début 2024 suite à la signature de conventions entre le GPBM - Groupement Professionnel des Banques du Maroc, le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement et Tamwilcom pour le renforcement du rôle des banques dans le financement de l'économie nationale.

XI. Les axes stratégiques de la Fondation BMCE BANK

Fondation BMCE BANK : Engagement en faveur de l'éducation et de l'environnement.

La Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement poursuit sa mission pour une éducation inclusive et de qualité pour tous. Elle s'appuie sur des solutions novatrices et concrètes pour relever les défis de l'éducation dans les régions rurales du Maroc et dans plusieurs pays africains où le Groupe opère. Depuis sa mise en œuvre, le programme Medersat.com a bénéficié à 34 400 élèves. Chaque année, ce programme bénéficie à plus de 11 800 élèves dans 63 écoles au Maroc, en plus des élèves des six autres écoles situées en Afrique subsaharienne, notamment au Sénégal (2 écoles), au Congo-Brazzaville, au Mali, au Rwanda et à Djibouti. Les engagements sociaux de la Fondation BMCE Bank s'articulent autour de 8 axes stratégiques :



L'initiative phare de la Fondation, le programme Medersat.com se concentre sur une éducation préscolaire et primaire de qualité dans les écoles communautaires rurales, visant ainsi à améliorer l'accès à l'éducation et à combattre la précarité engendrée par les inégalités scolaires. La Fondation a opté depuis sa création pour le multilinguisme, vecteur d'ouverture et d'inclusion pour tous les enfants. Dès le préscolaire, l'enseignement se fait en 3 langues : Arabe, Français et Amazigh. Pour

encourager l'ouverture vers d'autres cultures, le mandarin a été progressivement introduit depuis 2014 en 5ème et 6ème année du primaire et est aujourd'hui enseigné dans 10% des écoles du Réseau.

Afin de s'inscrire pleinement dans l'école du 21ème siècle, l'enseignement de la robotique éducative est déployé dans 20 écoles du Réseau pour un total de 1 200 élèves bénéficiaires. En plus de sa coopération avec le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports, la Fondation BMCE Bank maintient et renforce sa collaboration avec des institutions internationales dans le but, notamment, d'échange d'expériences, de promotion de l'excellence éducative, et d'expérimentation de nouvelles initiatives novatrices dans le domaine de l'éducation.

L'engagement citoyen de la Fondation BMCE Bank et sa volonté de contribuer à l'émergence des citoyens de demain se traduisent par 8 axes stratégiques en faveur de l'éducation, de l'insertion scolaire et du respect de l'environnement.



Ainsi, pour accompagner le développement social et économique du Maroc et donner aux nouvelles générations une éducation numérique, une convention a été signée entre la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement et la Fondation ProFuturo. 16 écoles Medersat.com ont intégré, pour la rentrée scolaire 2023-2024, le tout nouveau programme d'éducation digitale nommé « Programme ProFuturo », qui vient enrichir le programme d'éducation numérique de la Fondation. Dans le domaine de la coopération culturelle, une convention de partenariat a également été conclue entre la Fondation BMCE Bank, l'Université Mohammed V de Rabat et l'Institut Confucius, avec pour objectif de déployer l'enseignement du mandarin dans le réseau Medersat.com. La convention signée

en 2022 avec l'Institut Français du Maroc a permis le déploiement en 2023 de plusieurs actions de formation pour le développement des compétences des enseignants du Réseau.

LA FONDATION BMCE BANK CHIFFRES CLÉS



XII. La Fondation BMCE Bank, vecteur de l'engagement sociétal et environnemental de BANK OF AFRICA

En complément de son partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports, la Fondation BMCE Bank renforce sa coopération avec des institutions internationales. Cette dynamique permet de favoriser les échanges d'expériences, de promouvoir l'excellence éducative et d'expérimenter des approches pédagogiques innovantes.

Par ailleurs, le partenariat signé avec l'Institut Français du Maroc a permis le déploiement de plusieurs actions de formation pour le développement des compétences des enseignants du Réseau. En 2024, des formations linguistiques ont été dispensées à 64 enseignants et enseignantes, portant les bénéficiaires globaux du programme à 13 843.

Les écoles Medersat.com ont également pu accueillir la « Caravane Bibliotobiss », un bus culturel et multimédia itinérant. Grâce à la réalité augmentée, au musée numérique, et à des activités sportives et artistiques, les enfants ont pu explorer, apprendre et s'épanouir. Durant l'année 2024, le Bibliotobiss a fait une tournée dans les écoles des provinces du Sud, à Laayoune, Boujdour, Dakhla et Tarfaya, avec 3 543 bénéficiaires.

Enfin, le partenariat renforcé entre la Fondation BMCE Bank et la Fondation ProFuturo — acteur de référence dans l'éducation numérique — s'est concrétisé par l'organisation de la deuxième Rencontre Régionale ProFuturo, tenue à Fès en octobre 2024. Cette rencontre a réuni des experts issus de 17 pays, autour de réflexions sur l'usage des ressources numériques en milieu scolaire rural. Elle a permis de mettre en lumière des retours d'expérience concrets et de partager des bonnes pratiques, notamment dans des contextes multilingues et dans des zones défavorisées.

Fondation BOA : engagement dans la santé et l'éducation

Le Groupe BANK OF AFRICA affirme son engagement en faveur des populations des pays où il est implanté, en œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie et le développement local. Dans cette dynamique, la Fondation BOA mène des actions sociales et sociétales pour l'accès à l'Education et à la Santé en Afrique dans sept pays du continent.

La Fondation BOA œuvre principalement dans les domaines de l'éducation et de la santé, en se concentrant sur trois thématiques :

- *Améliorer l'accès aux soins et permettre aux populations de rester en bonne santé*
- *Améliorer l'accès au savoir et à la formation et permettre une éducation de qualité, orientée vers l'avenir, et dans de bonnes conditions*
- *Assister les groupes démunis et l'enfance en détresse.*

Présente dans sept pays, la Fondation BOA a déployé 95 projets en 2024, dans le cadre de programmes à vocation éducative, de santé ou de solidarité communautaire. Plus de 100 000 personnes bénéficient chaque année des actions de la Fondation, en particulier des enfants, des femmes, des familles vulnérables et des populations rurales. En 2024 :

- **95 projets** réalisés dans 7 pays
- **3 M EUR investis** dans les projets d'éducation, de santé et de solidarité communautaire
- **125 salles de classes** construites ou rénovées et équipées au profit de 11 000 élèves, principalement en milieu rural
- **10 centres** de santé construits et **6 centres** communautaires équipés de matériel médical
- **12 000 femmes** dépistées lors des campagnes annuelles de lutte contre les cancers féminins
- **36 enfants atteints de surdit e profonde** ayant b en fici e de l'implantation cochl eaire au Maroc dans le cadre du programme « Unis on s'entend mieux » de la Fondation Lalla Asmae

XIII. Une performance DD RSE reconnue

Leadership Reconnu De Bank Of Africa En Termes d'Engagements DD RSE

- BANK OF AFRICA « Morocco's Bank of the Year 2024 » pour la 10eme fois depuis 2000. The Banker - Groupe Financial Times
- Quadruple recompense: « Africa's Best Bank for SMEs », « Morocco's Best Bank for SMEs », «Morocco's Best Bank for ESG », et « Morocco's Best Digital Bank » au titre de l'exercice 2023.Euromoney Awards for Excellence
- lors de la « Most Admired Moroccan Financial Brand » 5eme edition marocaine de Brand Africa 100 Morocco's Best Brands.
- Meilleur Rapport de Développement Durable dans le secteur financier pour la 3^{ème} année consécutive, selon les nouvelles normes internationales de Reporting en matière de Développement Durable.
- Eurafric Information « Top Employer 2025 » pour la 6^{ème} année consécutive, illustrant l'excellence organisationnelle et l'engagement envers les collaborateurs.
- Parmi les trois meilleures banques du Maroc, reconnaissant la confiance et de l'attachement des clients à la marque. Love Brand Awards 2025
- « *Excellence in Strategic Sustainability Leadership - Africa* », « *Outstanding Sustainability Leader in Financial Services - Morocco* », pour le role pionnier dans l'integration des critères ESG et son engagement en faveur d'une finance responsable. **Global Frontier Brand Awards 2024.**
 - « **Banque Partenaire la Plus Active en 2023** » dans le cadre du programme « **Trade Facilitation Programme** » dedie a l'aide aux échanges commerciaux. De la BIRD, BANQUE Européenne pour la reconstruction & le Développement.
 - **BANK OF AFRICA Academy** : « **Prix de la Formation Continue** » aux RH Awards 2024, tenus en marge du « Salon Master Plus », soulignant l'excellence en matiere de gestion des ressources humaines et d'innovation.
 - BANK OF AFRICA a été primée, pour la 11ème année consécutive, dans la catégorie Financial Services Sector de la région MENA, pour son leadership et ses engagements en matière de responsabilité sociale et de durabilité, à l'occasion de la cérémonie organisée lors de la 17ème édition des Arabia CSR Award,

XIV. Impact économique et social de l'activité de la société

La Banque intègre les 8 normes de performance établies par l'IFC au sein de son Système de Gestion des risques Environnementaux et Sociaux (SGES), dans le but de minimiser les impacts négatifs tout en maximisant les retombées positives des projets qu'elle finance. L'identification des effets bénéfiques s'appuie sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi que sur la méthodologie de la Finance à Impact Positif développée par l'UNEP FI. Grâce aux projets qu'elle soutient, la Banque joue un rôle actif dans le développement économique à l'échelle locale, régionale et nationale. Les impacts positifs, tels que la création d'emplois, l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la santé, l'accès à l'énergie et à l'éducation, si applicable, sont évalués, justifiés et valorisés pour chaque projet d'investissement soumis au comité de crédit.

XV. Actions correctives

Les recommandations découlant de l'analyse environnementale et sociale sont transmises au client dans le but de s'assurer que toutes les activités et opérations respectent les normes de conformité en matière environnementale et sociale. Cette démarche est cruciale pour garantir que le projet s'inscrit dans une approche de développement durable et responsable.

Il est également important de souligner qu'aucune réclamation ni doléance n'a été signalée par la population affectée par le projet, ce qui témoigne d'une bonne gestion des relations avec les parties prenantes. A noter qu'aucun accident mortel ni incident entraînant un arrêt temporaire des activités n'a été enregistré, ce qui reflète un engagement fort en matière de sécurité et de prévention des risques.

En ce qui concerne la conformité globale aux normes environnementales et sociales, celle-ci est jugée satisfaisante. Toutefois, un effort continu est déployé pour renforcer le niveau de rigueur et de diligence chez les sous-traitants impliqués dans le projet, afin d'assurer que tous les acteurs respectent les mêmes standards élevés en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

XVI. Capital humain

Dans le cadre du Programme d'amélioration des performances et d'efficacité opérationnelle, un chantier large d'harmonisation des politiques RH à l'échelle du Groupe est en cours de mise en œuvre.

1. Recrutement

Le recrutement constitue un levier stratégique majeur dans le développement du capital humain de BANK OF AFRICA. En cohérence avec la Vision 2030, la Banque s'engage à attirer les meilleurs profils tout en garantissant des pratiques éthiques, inclusives et responsables, en phase avec les évolutions du marché et les aspirations des talents.

Recrutement responsable et stratégique

Les recrutements s'inscrivent dans la stratégie de développement de BANK OF AFRICA, dans le strict respect des dispositions réglementaires et des meilleures pratiques. La Banque veille à répondre aux besoins actuels et futurs des entités, tout en renforçant sa Marque Employeur à travers une image d'organisation attractive, innovante et responsable.

Équité, diversité et non-discrimination

Le dispositif de recrutement garantit l'égalité des chances à chaque étape du processus : de la recherche à l'intégration. BANK OF AFRICA promeut activement la diversité et veille à l'absence de toute forme de discrimination liée à des critères économiques ou sociodémographiques tels que l'âge ou le genre. Le Capital Humain Groupe s'assure de la transparence, de l'objectivité et de l'éthique dans le traitement des candidatures.

Multicanal et proximité des talents

Afin de capter une diversité de profils, BANK OF AFRICA diversifie ses canaux de sourcing : job-boards, réseaux sociaux, forums de recrutement et caravanes de l'emploi, tant au Maroc qu'à l'international. Cette stratégie permet à la Banque de renforcer sa visibilité et d'élargir son vivier de talents.

Intégration structurée et alignée sur la promesse RH

L'intégration des nouvelles recrues est conçue comme un moment stratégique et structurant. Elle vise à transmettre la culture de l'entreprise, à faciliter l'appropriation des valeurs de BANK OF AFRICA, et à garantir une montée en compétence fluide grâce à des dispositifs d'accueil adaptés. Ce parcours d'intégration est aligné sur la promesse RH du Groupe, pour une expérience collaborateur harmonieuse dès les premiers jours.

2. Gestion de carrière

Dans sa vision stratégique, BANK OF AFRICA positionne la gestion de carrière comme un axe fondamental de sa politique RH. Elle vise à anticiper l'évolution des métiers, préparer la relève, renforcer la rétention des talents et accompagner les collaborateurs dans la construction de parcours professionnels enrichissants, alignés avec les besoins du Groupe et les aspirations individuelles.

Le dispositif de gestion des carrières adopté, permet de constituer des viviers de compétences critiques en recensant et en évaluant les collaborateurs selon des critères de potentiel, d'expertise métier et d'aptitudes comportementales. Il s'appuie sur :

- Un processus d'évaluation 360° et d'assestement center pour cartographier les compétences,
- Des entretiens de carrière et des bilans de potentiel conduits par les talents managers,
- La constitution de viviers de talents stratégiques, accessibles pour les besoins de mobilité et de succession.

La Banque veille à offrir à chaque collaborateur la possibilité d'évoluer dans un environnement propice à l'expression de son potentiel, quels que soient son genre, son âge, sa situation sociale ou son implantation géographique. L'égalité des chances et la non-discrimination sont des principes fondamentaux intégrés dans l'ensemble des processus de gestion de carrière.

L'accompagnement des trajectoires professionnelles repose également sur :

- Une posture d'écoute active et de conseil RH individualisé,
- L'élaboration de plans de carrière personnalisés,
- Des aires de mobilités structurées en cours de digitalisation,
- La mise en place d'entretiens de carrière réguliers,
- Une bourse d'emploi interne dynamique et accessible à tous.

En 2024, 1 085 mouvements de mobilité interne ont été enregistrés, représentant 23,3 % de l'effectif, témoignant d'une forte dynamique de mobilité horizontale et verticale, y compris à l'international.

3. Développement des compétences

Dans un contexte d'accélération des transformations métiers, le développement des compétences est un pilier stratégique. Le plan de formation de BANK OF AFRICA répond aux ambitions de la Vision 2030 en renforçant les expertises clés et en soutenant la montée en compétence continue des collaborateurs.

Les axes prioritaires de formation intègrent :

- Les compétences métiers et techniques de cœur d'activité,
- Les compétences digitales, data, cybersécurité,
- Le leadership managérial et la posture client,
- L'éthique, la RSE et les enjeux ESG.

En 2024 :

- 87% des collaborateurs ont suivi au moins une formation,
- 19 318 jours-hommes de formation ont été dispensés,
- Une offre multimodale (présentiel, distanciel, e-learning, tutorat) a permis d'assurer une accessibilité étendue.

L'approche valorise également les méthodes d'apprentissage informelles et l'intelligence collective : partages d'expérience, mentorat entre pairs, situations de gestion, projets collaboratifs.

4. Evaluation professionnelle

BANK OF AFRICA fait de l'évaluation professionnelle un outil stratégique au service de la performance individuelle et collective. Elle permet de reconnaître les contributions, d'orienter le développement des compétences et d'alimenter les parcours de carrière.

L'entretien annuel, enrichi de KPI et de référentiels de compétences, est un moment-clé d'échange entre le manager et le collaborateur. Il permet :

- De dresser le bilan des réalisations,
- D'évaluer la performance et les compétences,
- De fixer les objectifs de l'année à venir,
- De détecter les besoins en formation et en accompagnement.

Des actions de sensibilisation, un guide dédié et une implication des RH permettent de garantir l'équité et la qualité des évaluations.

5. Rémunération

La reconnaissance des efforts et de la performance se traduit également par une politique de rémunération compétitive et transparente. BANK OF AFRICA veille à l'adéquation entre les rétributions et les compétences, la responsabilité assumée et la performance réalisée.

La Banque s'engage à :

- Garantir l'équité interne et la compétitivité externe,
- Eviter toute incitation à des comportements à risque,
- Favoriser la reconnaissance sous toutes ses formes : primes, promotions, avantages sociaux.

Des revues régulières permettent d'ajuster les packages aux standards du marché et d'assurer l'engagement des collaborateurs.

6. Mesures prises en matière de non-discrimination et d'égalité des chances

BANK OF AFRICA fait de la diversité un pilier de sa stratégie, convaincue qu'elle constitue un moteur de performance et de création de valeur. Dans cet esprit, le Groupe s'engage à accompagner le développement de chaque collaborateur, quel que soit son genre, son origine, son parcours académique ou sa fonction. La politique RH repose sur un principe fondamental : garantir l'égalité des chances pour tous et rejeter toute forme de discrimination.

Dans un marché de l'emploi extrêmement compétitif, au Maroc comme à l'international, attirer et fidéliser les talents est un enjeu stratégique pour accompagner la croissance et le développement du Groupe. BANK OF AFRICA déploie ainsi une politique de recrutement ciblé, conçue pour attirer et intégrer les talents de demain dans ses différents métiers. Ce processus de recrutement s'appuie sur des critères transparents, en totale conformité avec les réglementations en vigueur et les meilleures pratiques. Il garantit l'égalité des chances et proscrit toute discrimination liée à des facteurs économiques ou sociodémographiques, tels que l'âge ou le genre.

Au-delà du recrutement, l'intégration des nouveaux collaborateurs est un axe clé de la politique RH du Groupe. Pour instaurer une relation de confiance et favoriser leur engagement, BANK OF AFRICA a mis en place un parcours d'intégration structuré, fondé sur ses valeurs et sa culture d'entreprise. Cette immersion permet aux nouvelles recrues de s'approprier la culture, les valeurs et les processus du Groupe, créant ainsi les conditions

d'une collaboration durable et épanouissante. Consciente du rôle essentiel qu'elle joue dans l'insertion professionnelle, BANK OF AFRICA soutient l'emploi des jeunes diplômés en facilitant leur accès au marché du travail et en proposant des opportunités d'apprentissage aux étudiants. Chaque année, plus de 2 000 stagiaires issus d'établissements d'enseignement supérieur, d'instituts de formation et d'universités, tant au niveau national qu'international, sont accueillis au sein de l'entreprise.

La stratégie de Diversité et Inclusion de BANK OF AFRICA est une démarche globale qui repose sur le déploiement d'une culture inclusive et sur le respect et l'acceptation des différences. Elle traduit également la volonté du Groupe de valoriser le capital humain dans toute sa diversité, à travers tous les pays d'implantation. En cohérence avec ses engagements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), le Groupe a adhéré aux Women's Empowerment Principles (WEPIs) et signé la Charte de la Diversité de Genre de We4She, affirmant ainsi sa volonté de promouvoir l'égalité des genres.

En 2024, pour renforcer cet engagement, BANK OF AFRICA a déployé la « Charte de la Diversité & inclusion » qui est basée sur 6 engagements clairs :

1. Lutter contre toute forme de discrimination
2. Favoriser l'inclusion au sein du Groupe
3. Soutenir des solutions bancaires / financières sensibles à la Diversité & Inclusion
4. Former et sensibiliser les collaborateurs, les partenaires et les fournisseurs à la Diversité & Inclusion
5. Communiquer sur la Diversité & Inclusion en interne et en externe
6. Piloter et remonter les reportings Diversité & Inclusion aux instances de gouvernance du Groupe.

7. Effectif

La politique de recrutement adoptée par BANK OF AFRICA s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement des Ressources Humaines de la Banque. Les priorités portent sur l'anticipation des besoins et l'accompagnement du réseau en termes de Ressources Humaines.

1) Evolution récente des effectifs de la banque

L'effectif de Bank Of Africa au Maroc a atteint 4 666 collaborateurs au 31 Décembre 2024, en quasi-stagnation par rapport à la même période en 2023 (+0,3%).

Tableau 23 : Evolution des effectifs de la banque par type sur la période 2022- 2024

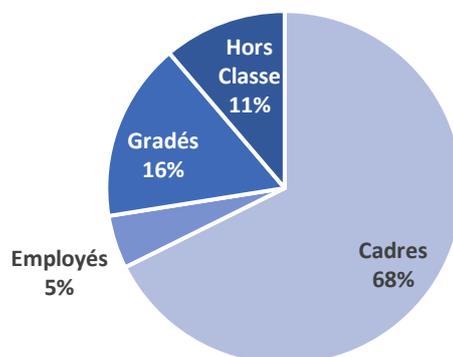
	2022	2023	2024
Hors Classes	417	461	512
Cadres	3124	3131	3155
Gradés	1073	901	762
Employés	57	157	227
<i>Y compris Anapec</i>	95	262	349
Total	4 671	4 650	4 666

Source : BANK Of Africa

Evolution des Effectifs au 31 Décembre 2024



Répartition des Effectifs par type au 31 Décembre 2024



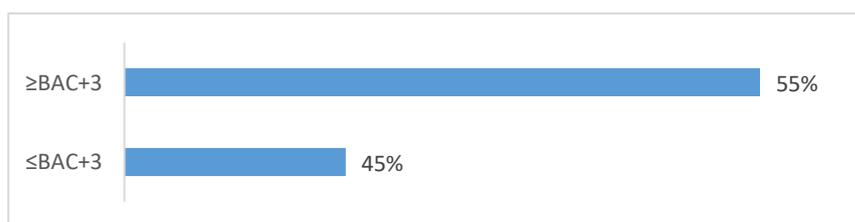
Source : BANK Of Africa

2) Structure de l'effectif

Au terme de l'année 2024, l'effectif féminin (s'établissant à 2044 ETP au 31 Décembre 2024) représente 44% de l'effectif global de la Banque, enregistrant une évolution de 1.4% par rapport au 31 Décembre 2023.

En termes de qualification, le profil des collaborateurs au niveau de la Banque avec près de 55% des collaborateurs dotés d'une formation de niveau supérieur à Bac+3 demeure quasi-stable par rapport au 31 décembre 2023.

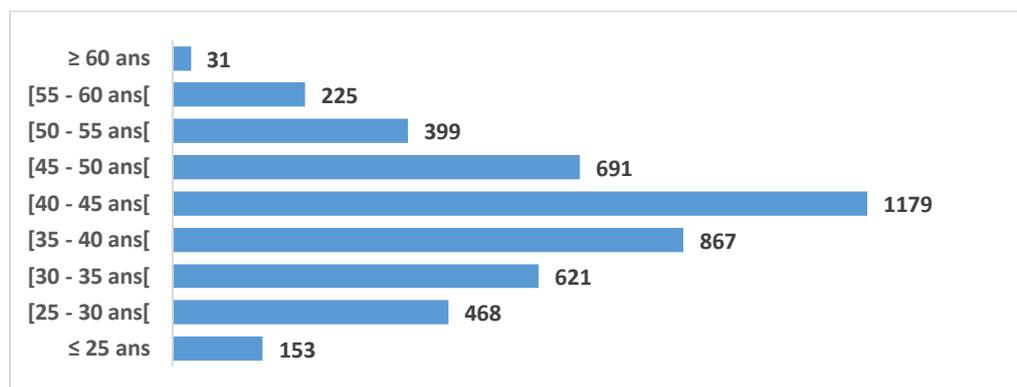
Structure de l'effectif au 31 Décembre 2024



Source : BANK Of Africa

Le Turnover annuel s'établit à 8,5% au 31 Décembre 2024 contre 8,7% au 31 Décembre 2023, les principaux motifs de départ étant les démissions avec un poids de 63,8% (contre 61,8 % au 31 Décembre 2023), suivis des autres motifs de départ (22% contre 18% en 2023), notamment, les révocations, les stages non concluants, les fins de contrat, les abandons de poste, les décès, les invalidités et les départs sans motif, les retraites avec un poids de 7,8% (contre 11,3% en 2022). Les retraites anticipées constituent quant à elle un poids de 6,8% (contre 8,9% en 2023).

Par ailleurs, 27% des collaborateurs de la Banque est âgé de moins de 35 ans au 31 Décembre 2024.



Source : BANK Of Africa

3) Répartition par branche d'activité

	2022	2023	2024
Siège	1318	1273	1309
Réseau	3353	3377	3357
Total	4671	4650	4666

Source : BANK Of Africa

4) Répartition par nature du contrat de travail (CDI, CDD)

	2022	2023	2024
CDI	4574	4368	4266
CDD	97	282	400
Total	4671	4650	4666

Source : BANK Of Africa

5) Répartition par catégorie (Direction, cadres, employés, Hors classe)

	2022		2023		2024	
	H	F	H	F	H	F
Cadres	1778	1346	1356	1775	1781	1374
Gradés	652	421	380	521	430	332
Employés	31	26	74	83	92	135
Hors Classe	270	147	168	293	319	203
Total	2731	1940	2672	1978	2622	2044

Source : BANK Of Africa

6) Répartition par ancienneté

	2022		2023		2024	
	H	F	H	F	H	F
Moins 5 ans	323	310	288	343	367	479
De 5 à 9 ans	397	412	463	444	364	351
De 10 à 14 ans	571	328	290	224	227	224
De 15 à 19 ans	846	591	1025	625	972	517
De 20 à 24 ans	272	186	285	205	334	292
De 25 à 29 ans	151	61	152	93	194	132
De 30 à 34 ans	142	42	144	38	139	43
De 35 à 39 ans	28	10	25	6	22	6
Supérieur à 40 ans	1	-	-	-	3	-
Total	2731	1940	2672	1978	2622	2044

Source : BANK Of Africa

7) Nombre de recrutements par exercice

	2022		2023		2024	
	H	F	H	F	H	F
Cadres	21	24	82	120	119	143
Gradés	-	1	2	13	-	4
Employés	7	5	74	71	52	88
Hors Classe	1	-	1	-	2	-
Total	29	30	159	204	173	231

Source : BANK Of Africa

8) Licenciements par exercice

	2022		2023		2024	
	H	F	H	F	H	F
Cadres	10	7	14	5	10	6
Gradés	4	4	6	2	5	2
Employés	3	4	1	1	-	-
Hors Classe	-	-	-	1	-	-
Total	17	15	21	9	12	6

Source : BANK Of Africa

9) Démissions par catégorie

	2022		2023		2024	
	H	F	H	F	H	F
Cadres	76	75	85	87	95	102
Gradés	23	22	40	25	32	26
Employés	6	4	5	7	23	14
Hors Classe	1	1	-	2	2	0
Total	106	102	130	121	152	142

Source : BANK Of Africa

10) Autres indicateurs

	2022	2023	2024
Représentants du personnel	171	159	159

Jours de grève	0	0	0
Intérimaire	234	241	222
Accidents de travail	63	30	26

Source : BANK Of Africa

8. Politique sociale

Notons qu'au terme de l'exercice 2024, 223 personnes ont bénéficié de prêts au logement soit un total de 1899 bénéficiaires, correspondant à une enveloppe globale de plus de 2 Milliards de DHS. Les prêts à court terme représentent, quant à eux, durant la même période un montant de 213 Millions de DHS (2762 bénéficiaires).

9. Actionnariat salarié

BANK Of Africa a ouvert son capital à ses salariés depuis février 2003 à travers une première OPV dédiée suivie d'une seconde ayant eu lieu en mai 2005 puis au travers d'une augmentation de capital en décembre 2010. Ces opérations ont porté respectivement sur 750 000 actions (4,72% du capital), 628 841 titres (3,96% du capital), 2 500 000 actions (1,5% du capital) pour des montants globaux respectifs de MAD 300 millions, de MAD 330,1 millions et de MAD 500 millions. Via ces offres, la Banque a permis à ses collaborateurs de développer une épargne salariale supplémentaire.

Au 31 Décembre 2024, le reliquat des actions détenues par le personnel s'établit à 2 299 530 actions, soit 1,07% du capital de Bank Of Africa SA.

Intéressement et participation du personnel

- **Plans d'actionnariats passés :**

Un plan d'actionnariat a été réalisé 3 fois dans le cadre de deux opérations de cession réservées aux salariés opérées en 2003 et 2005 et à travers une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe BANK OF AFRICA opérée en décembre 2010.

L'opération de cession réservée aux salariés lancée en 2003, portait sur 750 000 actions, soit 4,72% du capital. Le prix unitaire d'acquisition de cette opération a été fixé à MAD 400 par action. L'acquisition des titres, réservée exclusivement aux membres titulaires du personnel du Groupe BANK OF AFRICA, a été financée facultativement par un prêt dont le taux d'intérêt est de 3,375%.

En 2005, une nouvelle opération de cession a été initiée au profit exclusif des membres du personnel. Cette Offre a porté sur 628 841 actions BANK OF AFRICA, soit 3,96% du capital au prix unitaire de MAD 525. Elle a été assortie d'un prix minimum de revente desdites actions à MAD 525 outre la possibilité de financement des titres acquis par crédit bancaire au taux préférentiel TTC de 2,91%.

Les deux OPV de 2003 et 2005 ont été liquidées entre 2007 et 2009, permettant aux salariés de réaliser des plus-values substantielles.

En décembre 2010, l'augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant de 500 millions de dirhams prime d'émission comprise, correspondant à 2 500 000 actions BMCE a été réalisée au prix de 200 dirhams par action. Les actions acquises dans le cadre de ce programme ont été financées par prêt au taux annuel de 2,5%, la durée initiale remboursement de 4 ans a été allongée.

10. Réseau de distribution

Tableau 24 : Evolution du réseau global de distribution sur la période 2022-2024

	2022	2023	2024
Guichets permanents	681	656	638
DAB et GAB	835	816	866
Succursales et agences à l'étranger	27	24	22
Bureaux de représentation à l'étranger	5	6	6

Source : BANK OF AFRICA

A fin 2024, la Banque dispose de 638 agences au Maroc au service de la clientèle et détient 866 distributeurs automatiques de billets.

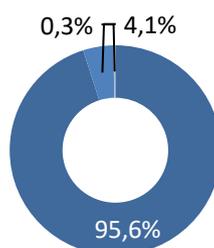
Parmi les autres canaux de distribution l'on trouve également « Caravane Salaf ». Il s'agit d'un réseau de banques mobiles qui visitent périodiquement et régulièrement les zones sous-bancarisées au Maroc et offrent aux clients l'accès à tous les produits et services disponibles en agence.

Les clients de la Banque peuvent également accéder à leurs comptes et effectuer certaines opérations à travers BMCE Direct, l'Agence Directe, DabaPay et BMCE Business Online, les plateformes en ligne des services bancaires.

	2022	2023	2024
Agences Part/Pro	646	619	604
Centre d'affaires	30	30	26
Agences Corporate	2	2	2
Réseau de distribution	678	651	632

Source : BANK OF AFRICA

Composition du réseau de BANK OF AFRICA à fin 2024



■ Agence Part Pro ■ Centre d'affaires ■ Agence Corporate

Source : BANK OF AFRICA

Ouvertures et fermetures d'agences sur la période 2022- 2024 :

Tableau 25 : Ouverture et fermetures d'agences de 2022 à 2024

	2022	2023	2024
Nombre d'ouvertures	3	1	1
Nombre de fermetures	25	28	19

Source : BANK OF AFRICA –

Le redimensionnement du réseau par la fermeture et la fusion des agences entamé depuis 2020 a été orienté par une révision du modèle de distribution (accélération de la digitalisation) et par la volonté stratégique d'optimisation du réseau physique des agences tout en améliorant la qualité du service client. Ce redimensionnement du réseau permettrait au-delà de ces aspects, la rationalisation du cost-to-serve- et le pilotage des coûts des agences dans un contexte de rationalisation des charges parallèlement à la poursuite des efforts d'investissement en matière de digitalisation.

XVII. Stratégie d'investissement

Dans le cadre de sa stratégie de développement, les investissements déployés par BANK OF AFRICA se profilent comme suit :

Tableau 26 : Investissements réalisés de 2022 à fin 2024 hors investissements financiers (en KMAD)

Immobilisations incorporelles et corporelles	2022	2023	var	2024	var
Immobilisations incorporelles	327 535	515 809	57.48%	630 245	22,19%
<i>Droit au bail</i>	-	-	0%	1 000	-
<i>Autres immobilisations incorporelles d'exploitation</i>	327 535	515 809	57.48%	629 245	21,99%
Immobilisations corporelles	331 302	260 980	-21.23%	228 555	-12,42%
Immeubles d'exploitation	186 822	82 442	-55.87%	11 173	-86,45%
<i>Terrain d'exploitation</i>	54	4 036	>100%	-	-100,00%
<i>Immeubles d'exploitation - Bureaux</i>	186 768	78 406	-58.02%	11 173	-85,75%
Mobilier et matériel d'exploitation	103 823	111 631	7.52%	125 597	12,51%
<i>Mobilier de bureau d'exploitation</i>	52 892	53 621	1.38%	66 724	24,44%
<i>Matériel de bureau d'exploitation</i>	5 146	1 745	-66.1%	3 288	88,43%
<i>Matériel informatique</i>	45 569	55 219	21.18%	54 217	-1,82%
<i>Matériel roulant rattaché à l'exploitation</i>	122	125	2.57%	1 058	8,46x
<i>Autres matériel d'exploitation</i>	94	921	>100%	310	-66,33%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	29 655	55 247	86.29%	74 919	35,61%

Immobilisation corporelles hors exploitation	11 001	11 660	5.99%	16 865	44,64%
Terrain hors exploitation	-	-	0.00%	470	100,00%
<i>Dont Dations et vente à réméré</i>	-	-	0.00%		
Immeubles hors exploitation	-	-	0.00%	1 883	100,00%
<i>Dont Dations et vente à réméré</i>	-	-	0.00%		
Mobilier et matériel hors exploitation	3 352	2 942	-12.22%	2 507	-14,78%
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	7 649	8 718	13.97%	12 005	37,71%
Montant des acquisitions au cours de l'exercice	658 837	776 789	17.90%	858 800	+10,56%

Source : BANK Of Africa - Comptes sociaux- Etats B9-

A l'issue de l'année 2023, les investissements réalisés progressent de +17,9% à M MAD 776,8 consécutivement à une augmentation de +57,5% des immobilisations incorporelles à M MAD 515,8, de +7,5% du mobilier et matériel d'exploitation à M MAD 111,6 et de +86,3% des autres immobilisations corporelles à M MAD 55,2. Cette évolution intègre également une baisse de -21,2% des immobilisations corporelles à près de M MAD 261 sous l'effet notamment d'un retrait de 55,87% des immeubles d'exploitation à M MAD 82,4. Notons que cette baisse intègre un retrait de -58.02% des immeubles d'exploitation – bureaux, provenant principalement des avances accordées dans le cadre de l'acquisition des plateaux de bureau au niveau la tour Mohammed VI. Le montant des avances débloquées en 2023 est de M MAD 62 vs M MAD 186.5 en 2022.

Au terme de l'année 2024, les investissements réalisés augmentent de +10,56% à M MAD 858,8 en raison principalement d'une hausse de +22,19% des immobilisations incorporelles à M MAD 630,2 et d'une progression de +35,61% des autres immobilisations corporelles d'exploitation à M MAD 74,9. Les investissements portant sur le mobilier et matériel d'exploitation augmentent, quant à eux, de +12,51% à M MAD 125,6 au moment où ceux portant sur les immobilisations corporelles hors exploitation progressent de +44,64% à M MAD 16,9. Cette évolution est toutefois atténuée par la baisse de -12,42% des investissements sur les immeubles d'exploitation à M MAD 228,6.

XVIII. Politique d'investissement

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2022 se présentent comme suit :

- Africa Morocco Links : Libération du reliquat de 50% (35,7 MMAD) relatif à l'augmentation du capital.
- LCB Bank : Libération d'un montant de 31,9 MMAD (2,9 MEUR) dans le cadre d'une augmentation du capital.
- Iskane Primero : Cession des parts sociales et du Compte courant d'associé pour un montant global de 19,5 MMAD.
- Neroprime Immo : Cession des parts sociales et du Compte courant d'associé pour un montant global de 74,8 MMAD.

- BTI Bank : Dans le cadre de la recapitalisation de BTI Bank, BANK OF AFRICA a souscrit et libéré un montant de 50 MMAD.
- Amethis II : Libération additionnelle d'un montant total de 11,7 MMAD (1,1 MEUR).
- Maroc Numeric Fund II : Libération additionnelle d'un montant de 5,9 MMAD.
- SEAF Morocco Growth Fund : Libération additionnelle d'un montant total de 3 MMAD.
- Hanouty : Conversion de la totalité du compte courant en capital pour 1,7 MMAD.
- Azur Innovation Fund : Libération d'un montant total de 1,5 MMAD.
- Foncière Emergence : Cession de la totalité des actions pour 46 MMAD.
- Maroc Numeric Fund : remboursement anticipé de 3 MMAD suite à des opérations de réduction de capital.
- DAR ADDAMANE: Sortie de la société du portefeuille de participations pour un montant de 500 KMAD suite à la clôture des opérations de liquidation.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
Africa Morocco Links	Libération de capital	35,7 MMAD
LCB Bank	Libération de capital	31,9 MMAD
Iskane Primero	Cession	19,5 MMAD
Neroprim Immo	Cession	74,8 MMAD
BTI Bank	Libération de capital	50 MMAD
Amethis II	Libération de capital	11,7 MMAD
Maroc Numeric Fund II	Libération de capital	5,9 MMAD
SEAF Morocco Growth Fund	Libération de capital	3 MMAD
Hanouty	Conversion de CCA en capital	1,7 MMAD
Azur Innovation Fund	Libération de capital	1,5 MMAD
Foncière Emergence	Cession	46 MMAD
Maroc Numeric Fund	Remboursement anticipé	3 MMAD
DAR AD DAMANE	Sortie du portefeuille de participations	0,5 MMAD

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2023 se présentent comme suit :

- IT International Service : Sortie de la société du portefeuille de participations pour un montant de 300 KMAD suite à la clôture des opérations de liquidation.
- IT International Service : Annulation des CCA pour 52,5 MMAD suite à la clôture des démarches de liquidation. Ce montant était totalement couvert par une provision constituée en 2020.
- Damane Cash : Règlement du complément de prix d'acquisition pour 4 MMAD.
- Bank Al Karam : Libération d'un montant de 70 MMAD dans le cadre d'une augmentation du capital.

- Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur « BMICE »: Libération d'un montant total de 30,4 MMAD (3 MUSD).
- O TOWER : Octroi d'une avance en CCA d'un montant de 599 MMAD et conversion par BANK OF AFRICA de 971 MMAD de CCA en capital (dont 371 MMAD de CCA octroyé en 2022).
- Conseil Ingénierie et développement : Cession de la totalité des titres à 90 MMAD.
- Amethis II : Libération d'un montant total de 1013 KEUR et perception d'un remboursement de capital de 763 KEUR, entraînant une hausse nette de la VBH de 250 KEUR (3 MMAD).
- FIRO : Libération d'un montant de 2,7 MMAD.
- Maroc Numeric Fund II : Libération d'un montant de 2 MMAD.
- Azur Fund : Libération d'un montant de 1,8 MMAD.
- Capital Croissance : Libération de la quote-part de souscription d'un montant de 1,5 MMAD.
- EmergingTech Ventures Fund I : Libération d'un montant de 1,1 MMAD.
- Amethis Finance Luxembourg : Perception de remboursements de capital pour 11,9 MMAD (1,1 MEUR).
- CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY: Octroi d'une avance en CCA d'un montant de 17,5 MMAD.
- BAB CONSORTIUM : Libération d'une avance en CCA d'un montant de 31,4 MMAD et perception d'un remboursement de CCA pour un montant de 35 MMAD.
- Immobilières : Dotations en fonds sous forme d'avances CCA, en faveur de certaines foncières pour un total de 2,9 MMAD.

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
IT International Service	Sortie du portefeuille de participations	0,3 MMAD
IT International Service	Annulation des CCA suite à la clôture des démarches de liquidation	52,5 MMAD
Damane Cash	Règlement du complément	4 MMAD
Bank Al Karam	Libération de capital	70 MMAD
BMICE	Libération de capital	30,4 MMAD
O Tower	Octroi d'une avance CCA	599 MMAD
O Tower	Conversion de CCA en capital	971 MMAD
Conseil Ingénierie et développement	Cession	90 MMAD
Amethis II	Libération et remboursement de capital	3 MMAD
FIRO	Libération de capital	2,7 MMAD
Maroc Numeric Fund II	Libération de capital	2 MMAD
Azur Innovation Fund	Libération de capital	1,8 MMAD
Capital Croissance	Libération de capital	1,5 MMAD

EmergingTech Fund I	Ventures	Libération de capital	1,1 MMAD
Amethis Luxembourg	Finance	Remboursement de capital	11,9 MMAD
CASABLANCA AUTHORITY	FINANCE CITY	Octroi d'une avance CCA	17,5 MMAD
BAB CONSORTIUM		Octroi d'une avance CCA et remboursement de CCA	3,6 MMAD
Immobilières		Octroi d'avances CCA	2,9 MMAD

Les principales opérations effectuées au cours de l'année 2024 se présentent comme suit :

- Africa Morocco Links «AML»: Cession de la totalité des titres pour 307 MMAD (VBH 235 MMAD et impact P&L brut de 85 MMAD).
- BOA Congo (ex LCB Bank): Rétrocession de 17 360 actions souscrites à titre réductible pour 265 KEUR (soit 2,8 MMAD, impact P&L nul).
- O Tower: Augmentation de capital par conversion des CCA, la quote part de BOA s'élève à 710 MMAD.
- Bank of Palestine: Prise de participation à hauteur de 1,2% pour un montant de 51 MMAD.
- Bank Al Karam: Augmentation de capital de 30 MMAD, souscrite et libérée en totalité par BANK OF AFRICA.
- Amethis III: Souscription à hauteur de 5 MEUR dont 0,9 MEUR (soit 9,9 MMAD) libéré.
- Maroc Numeric Fund II: Libération d'un montant de 4 MMAD.
- Azur Fund: Libération d'un montant de 2,5 MMAD.
- Emerging Tech Ventures Fund I: Libération d'un montant total de 2,3 MMAD.
- Africa 50 Infrastructure Fund I: Engagement à hauteur de 2,5 MUSD, soit 1,12% du capital, dont 96 KUSD (970 KMAD) libéré.
- Capital Croissance: Libération d'un montant de 0,9 MMAD.
- Amethis II: Hausse nette de 61 KEUR (soit une contre-valeur de 0,6 MMAD) suite à l'effet combiné de la libération de 105 KEUR et des remboursements d'un montant total de 44 KEUR.
- Radio Méditerranée Internationale: cession de la totalité des actions pour 136,9 MMAD (VBH: 70,8 MMAD et impact P&L brut de 66 MMAD).
- Amethis Finance Luxembourg: Remboursement de capital de l'ordre de 728 KEUR (équivalent à 6 MMAD)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'opération	Montant
Africa Morocco Links «AML»	Cession	307 MMAD
BOA Congo (ex LCB Bank)	Rétrocession	2,8 MMAD
O Tower	Augmentation de capital	710 MMAD
Bank of Palestine	Prise de participation	51 MMAD
Bank Al Karam	Augmentation de capital	30 MMAD
Amethis III	Souscription	9,9 MMAD
Maroc Numeric Fund II	Libération de capital	4 MMAD
Azur Fund	Libération de capital	2,5 MMAD
Emerging Tech Ventures Fund I	Libération de capital	2,3 MMAD
Africa 50 Infrastructure Fund I	Engagement	970 KMAD
Capital Croissance	Libération de capital	0,9 MMAD
Amethis II	Libération de capital + remboursements	0,6 MMAD
Radio Méditerranée Internationale	Cession	136,9 MMAD
Amethis Finance Luxembourg	Remboursement de capital	6 MMAD

Le budget d'investissement informatique de la Banque enregistre une croissance permettant ainsi la poursuite de la transformation digitale, la sécurisation du Système d'Information et l'évolution de l'ensemble des domaines fonctionnels. La moitié du budget est affecté aux projets de développement métiers (consolidation et intégration des fonctions régaliennes et refonte des processus majeurs) et l'autre moitié est consacré à la transformation digitale, cyber-sécurité et modernisation de l'infrastructure technique.

Politique de partenariat ou de joint-venture établie avec d'autres opérateurs du secteur

- Renforcement du partenariat entre BANK OF AFRICA et Sinosure, le premier assureur chinois, en avril 2024, à travers la signature d'un MoU qui intervient dans le cadre de la promotion de la coopération entre la Chine et le Maroc et entre les entreprises des deux pays dans différents domaines commerciaux.
- Obtention, en mai 2024, d'une ligne de crédit de 10 millions d'Euros de la part de la BERD, en collaboration avec Maghrebail - filiale de leasing du Groupe- et ce pour le financement des projets des MPME -Micro, Petites et Moyennes Entreprises relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
- Engagement réaffirmé envers la clientèle à travers l'alliance de Damane Cash et Dirham Express, en mai 2024, via un partenariat stratégique pour simplifier les transferts d'argent en faveur de la clientèle et diaspora marocaine.

- Renforcement du partenariat multilatéral entre BANK OF AFRICA et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement -BERD- à travers le rallongement de EUR 10 millions supplémentaires de la ligne de Financement des projets d'amélioration de l'empreinte environnementale, Green Value Chain.
- Signature d'un protocole d'accord entre BANK OF AFRICA et Saudi National Bank, première banque saoudienne, pionnière en finance islamique dans le monde, afin de renforcer la coopération commerciale et les liens économiques entre le Maroc et l'Arabie Saoudite, et la facilitation des transactions transfrontalières et des envois de fonds entre les deux pays.
- Conclusion de nouveaux partenariats stratégiques entre BANK OF AFRICA, Attadamoune Micro-Finance et BNP Paribas-BMCI, mobilisant un financement global de 20 millions de dirhams pour soutenir les activités génératrices de revenus et renforcer l'autonomisation des micro-entrepreneurs.
- Renforcement du partenariat entre BANK OF AFRICA et la BERD avec une nouvelle ligne de crédit de 70 millions d'euros dans le cadre du programme GEF - Green Economy Financing Facility, destiné à financer les investissements durables des entreprises marocaines. Ce programme vise à soutenir les projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'économie circulaire, contribuant ainsi à la transition vers une économie verte.
- Conclusion d'un partenariat stratégique de long terme entre BANK OF AFRICA et Mastercard, en juillet 2024, pour accélérer le développement des solutions de paiement innovantes et promouvoir l'inclusion financière au Maroc.

XIX. Moyens informatiques et organisation

Au service de ses clients et à l'écoute de la société et précurseur de la banque digitale, composante essentielle de l'inclusion bancaire et sociale, BANK OF AFRICA réaffirme son positionnement de groupe bancaire résolument tourné vers l'avenir, avec le développement de nouveaux services évolutifs de banque à distance.

Après une décennie de digitalisation accélérée, accentuée lors de la crise sanitaire, le Groupe s'est profondément transformé pour s'adapter et anticiper les nouveaux usages et attentes de ses clients. Des avancées significatives en termes d'innovation, de relation client et d'efficacité opérationnelle ont été réalisées. Les clients, Particuliers, Professionnels et Entreprises de BANK OF AFRICA, tant au Maroc que dans plusieurs pays d'implantation, en Afrique subsaharienne et en Europe, disposent désormais d'un ensemble de solutions novatrices digitales simples, fluides et sécurisées, dans un contexte où les services à distance sont devenus incontournables.

Au cours de l'année 2024, des avancées significatives sur les différents chantiers du programme Digital et Data ont été enregistrées, marquant la poursuite résolue de la transformation Digitale et Data de la Banque. Sur le volet Data, la Banque a engagé une structuration organisationnelle de son entité dédiée à la gouvernance et à la gestion des données, ayant permis des avancées significatives.

Ces évolutions confirment l'engagement de la Banque à positionner le Digital et la Data comme des leviers stratégiques au service de ses ambitions. En outre, la sécurité et l'efficacité opérationnelle ont été renforcées via des projets stratégiques visant à optimiser la résilience informatique.

Mobiliser le meilleur de la technologie

BANK OF AFRICA accorde une importance primordiale à la satisfaction de ses clients, en orientant l'ensemble des efforts de l'organisation vers les clients. L'objectif est que le client soit au centre de toutes les décisions liées aux produits, services et aux expériences délivrées pour créer la satisfaction, la fidélité et la défense des intérêts des clients. Il s'agit également d'anticiper leurs besoins pour mieux y répondre et de construire une relation de confiance durable. Dans cette approche centrée sur le client, l'innovation digitale joue un rôle clé car les attentes et les comportements digitaux des clients évoluent rapidement.

Cette transformation numérique est au cœur de la stratégie de BANK OF AFRICA depuis plusieurs années :

- Dans le cadre de la digitalisation des services aux entreprises, les parcours de gestion des portefeuilles titres OPCVM et Custody Direct ont été intégrés à la plateforme Business Online de BANK OF AFRICA, permettant ainsi aux entreprises clientes de gérer leurs actifs à distance et de réaliser un ensemble d'opérations pour une nouvelle expérience client plus fluide et sécurisée.
- En marge de la stratégie nationale de digitalisation des entreprises, Eurafric Information, filiale IT de BANK OF AFRICA a introduit des services de plateforme de confiance sous l'identité « AfricTrust », en proposant des services liés à la confiance numérique, répondant aux normes réglementaires en vigueur. AfricTrust est le premier opérateur national privé agréé* en qualité de Prestataire de Services de Certification Electronique -PSCE-.

Faciliter l'accès aux services bancaires et financiers

La digitalisation est également un des leviers d'inclusion bancaire. À travers la plateforme agencedirecte.ma, BANK OF AFRICA propose depuis de nombreuses années plusieurs formules exclusives à 0 Dh, regroupant l'essentiel des services bancaires nécessaires, destinés à répondre aux besoins de différents profils (Jeunes, Salariés, Fonctionnaires, Seniors, Marocains Résidents à l'Étranger...). Confirmant son positionnement de banque connectée et sa volonté de simplifier la vie de sa clientèle, BANK OF AFRICA a enrichi son application mobile « e-banking » avec plusieurs nouvelles solutions sur BMCE direct qui facilitent la vie des clients. La clientèle des particuliers peut désormais souscrire à distance au compte sur carnet ou bénéficier d'une préattribution de crédit via la plateforme creditdaba.ma. Via la nouvelle solution « confirmation mobile », le client a désormais un code unique pour confirmer toutes ses opérations sur BMCE Direct.

Un parcours 100% digitalisé pour une expérience client améliorée

Dans un contexte où la technologie évolue constamment et où les habitudes des consommateurs se transforment, BANK OF AFRICA réitère son engagement pour l'innovation digitale en lançant une nouvelle version de son site de Banque en Ligne agencedirecte.ma. La plateforme offre une expérience simplifiée pour l'ouverture de compte, entièrement numérique et sécurisée, ne nécessitant pas de visite en agence physique. Grâce à des technologies innovantes telles que la lecture biométrique de la carte d'identité nationale et la reconnaissance faciale, les nouveaux clients peuvent être authentifiés en ligne. De plus, les entretiens traditionnels réalisés en agence peuvent désormais être menés via des appels vidéo avec un conseiller en ligne. La signature de documents papier est remplacée par une signature électronique, facilitant ainsi le processus d'ouverture de compte en ligne. En cas de besoin, l'équipe de l'Agence Directe est disponible à distance 6 jours sur 7, avec des plages horaires étendues, pour fournir une assistance efficace aux utilisateurs.

Une offre digitale dédiée aux Entreprises

Pionnière sur le marché, BANK OF AFRICA a lancé un portail e-banking « Business Online » pour permettre aux Entreprises d'initier, de valider et de suivre l'essentiel de leurs opérations de Cash, Trade et Financement. Cette démarche s'inscrit dans une volonté constante d'enrichir les programmes d'accompagnement des entrepreneurs et de s'adapter aux évolutions technologiques. Cette plateforme a été complétée par « FX Direct » qui offre un portail dédié aux opérations de change et à la couverture des risques associés, renforçant ainsi la proposition de valeur de BANK OF AFRICA pour sa clientèle Entreprise. Par ailleurs, la plateforme digitale « creditbusinessonline.ma », offre une solution de crédit interactive et totalement sécurisée, visant à simplifier la banque au quotidien et à offrir une expérience client optimale. Avec une authentification forte qui assure une sécurité maximale, cette plateforme permet aussi aux entreprises et aux professionnels de bénéficier d'un processus de demande de crédit amélioré et dématérialisé, assurant la traçabilité des délais et des documents transmis, pour un gain de temps et une célérité dans le traitement des demandes. Cette solution de crédit est un concept novateur qui vient compléter l'offre de Global Banking «Business Online». Dans le même élan, la banque d'affaires du Groupe BANK OF AFRICA, BMCE Capital, a lancé dès 2022 une application décentralisée de trading baptisée « BK Trade Chain ». Fonctionnant sans cryptomonnaies et reposant sur la technologie de la blockchain, cette plateforme est déployée dans le cadre d'un consortium entre les entités de BMCE Capital

Markets, BMCE Capital Gestion et BMCE Capital Solutions. « BK Trade Chain » offre une solution évolutive et agile, utilisant des « Smart Contracts » pour accélérer et simplifier le traitement des opérations tout en garantissant un niveau de sécurité optimal. Cette initiative témoigne de l'engagement de BANK OF AFRICA à proposer des solutions innovantes répondant aux besoins quotidiens de ses utilisateurs, tout en restant à l'avant-garde des avancées technologiques.

PARTIE IV: SITUATION FINANCIERE DE BANK OF AFRICA - COMPTES CONSOLIDES IFRS 2022-2024

I. Informations financières consolidées entre 2022 et 2024

Tableau 27 : Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2022 et 2024

K MAD	2022	2023	2024	TCAM
PNB	15 624 409	16 952 830	18 716 574	9,45%
RBE	7 343 481	8 153 185	10 026 536	16,85%
Coût du risque	2 646 347	2 758 286	3 177 600	9,58%
RNPG	2 304 613	2 662 160	3 427 420	21,95%

Source : BANK OF AFRICA

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de BANK OF AFRICA sur la période 2022-2024 fait ressortir :

- ✓ Une hausse de +9,45% du PNB sur la période en revue à près de MAD 18,7 milliards tirée principalement par une croissance annuelle moyenne de +5,16% de la marge d'intérêt et de +8,99% de la marge sur commissions ;
- ✓ Une amélioration de +16,85% du RBE entre 2022 et 2024 à MAD 10 milliards profitant notamment d'une bonne tenue du PNB sur la période ;
- ✓ Une hausse de +9,58% du coût du risque à MAD 3,2 milliards sur la période 2022-2024 s'expliquant par une progression des Buckets 2 et 3 sur la période ;
- ✓ Et, un TCAM de +21,95% du RNPG à MAD 3 427,4 millions sur la même période.

Tableau 28 : Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2022 et 2024

K MAD	2022	2023	2024	TCAM
Crédits à la clientèle	209 469 232	212 196 303	225 617 043	3,78%
Dépôts de la clientèle	246 179 645	238 681 080	257 627 725	2,30%
Total Bilan	383 154 559	388 184 512	423 278 818	5,11%

Source : BANK OF AFRICA

L'analyse des principaux indicateurs bilanciels de BANK OF AFRICA sur la période 2022-2024 fait ressortir :

- ✓ Une progression de +3,78% des crédits à la clientèle sur la période à MAD 225,6 milliards tirée notamment par une augmentation de +2,75% des prêts consentis à la clientèle et de +22,35% des opérations de pension ;
- ✓ Une progression de +4,4% des dépôts de la clientèle à MAD 257,6 milliards en raison d'une amélioration de +5,54% des comptes ordinaires créditeurs et de +1,23% des comptes d'épargne à taux administré
- ✓ Et, un TCAM de +5,1% du total bilan à MAD 423,3 milliards sur la même période sous l'effet d'une hausse de +17,62% des actifs financiers à la juste valeur résultat sur la période et +15,56% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 36.814.698, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.976.106.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2024, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Au 31 décembre 2024, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 245.569; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 19.952.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2024 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

font appel au jugement et aux estimations de la direction.	
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2024, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes

responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO SARL

Faïçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 33.893.817, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 4.078.509.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ;

<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Au 31 décembre 2023, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 230.878; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 18.682.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2023 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2023, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.018, soit 3% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus par les organes de direction.

testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.

Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie et la probabilité de réalisation des prévisions retenues.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures

d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO SARL

Faiçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 31.841.759, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.540.174.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort un montant de 1 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à la valeur de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux

fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2022 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

<p>Au 31 décembre 2022, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 227.298; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 17.828.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2022, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,2% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

réalisation des prévisions retenues par la direction.	
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO Audit, Tax & Advisory

Faiçal MEKOUAR
Associé

Mostafa FRAIHA
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 35.408.147 dont un bénéfice net de KMAD 1.886.195.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2024, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dation, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2024, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 159.284 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 9.141.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 avril 2025

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO SARL

Faiçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 34.364.505 dont un bénéfice net de KMAD 1.564.873.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2023. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort des actifs pour un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2023, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 145.048 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 8.383.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, tel que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que BANK OF AFRICA S.A. a procédé, au cours de l'exercice 2023, à :

- L'acquisition de 44% du capital social de BANK AL KARAM permettant ainsi de porter la participation de BANK OF AFRICA à 100% ;
- La prise de participation dans le fonds d'investissement "CAPITAL CROISSANCE" pour une valeur inscrite au bilan de la banque au 31 décembre 2023 pour 1.485.000 dirhams.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO SARL

Faiçal MEKOUAR
Associé

Amine BAAKILI
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 33.601.517 dont un bénéfice net de KMAD 1.525.093.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort un montant de 1 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à la valeur de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2022, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 140.177 (y compris les créances acquises par</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ;

<p>affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 7.469.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

BDO Audit, Tax & Advisory

Faiçal MEKOUAR
Associé

Mostafa FRAIHA
Associé

II. Présentation des comptes consolidés IFRS

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 29 : Périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA au 31/12/2022

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,41%	39,41%	I.G.
BANK OF AFRICA UK	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	78,63%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	56,40%	56,40%	M E E

Source : BANK Of Africa

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Tableau 30 : Périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA au 31/12/2023

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.

LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
	Services Back-Office			
OPERATION GLOBAL SERVICE	Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	78,63%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E

Source : BANK Of Africa

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation du Groupe BANK OF AFRICA se présente comme suit :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Bank Of Africa	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office	100,00%	100,00%	I.G.
	Bancaire			
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E

Les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

1. Variations du périmètre de consolidation sur la période 2022- 2024 :

Le périmètre du groupe BMCE est resté quasi-stable en 2022 hormis une légère variation des taux de détention de la LCBank et BTI qui ont atteint respectivement 39,41% et 56,4% au 31/12/2022.

En 2023, le périmètre du groupe BMCE est resté globalement inchangé, à l'exception du changement de méthode de consolidation pour Bank al Karam, détenue à 100% au 31 décembre 2023.

En 2024, le périmètre de consolidation du Groupe demeure globalement stable, à l'exception de la sortie du périmètre d'AML suite à une opération de cession.

2. Contribution des filiales au PNB et RNPG (en milliers de dirhams) :

	Capital social (en K MAD)			% Contrôle			Méthode de conso	Contribution au PNB Consolidé IFRS (K MAD)			Contribution au RNPG IFRS			
	K MAD	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2022	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
BANK OF AFRICA		2 087 698	2 125 656	2 157 863	100%	100%	100%	IG	6 157	6 389	7 938	802	851	1 387
Maroc Factoring		45 000	45 000	45 000	100%	100%	100%	IG	14	11	11	1	4	4
Salafin		312 412	312 412	312 412	61,96%	61,96%	61,96%	IG	312	308	287	54	56	55
Maghrebail		138 418	138 418	138 418	52,47%	52,47%	52,47%	IG	374	288	400	66	48	90
BMCE Euroservices		K € 4 831	K € 4 831	K € 4 831	100%	100%	100%	IG	26	26	21	13	18	3
BMCE Capital		100 000	100 000	100 000	100%	100%	100%	IG	174	220	252	30	33	34
BMCE Capital Bourse		10 000	10 000	10 000	100%	100%	100%	IG	18	19	31	-	1	7
BMCE Capital Gestion		25 000	25 000	25 000	100%	100%	100%	IG	153	150	174	57	57	62
La Congolaise de Banque	FCFA 12,34 Md	FCFA 14,34 Md	FCFA 14,34 Md	FCFA 14,34 Md	39%	39%	39%	IG	252	358	409	-	23	11
BOA Group SA	FCFA 61 105 M	FCFA 61 105 M	FCFA 61 105 M	FCFA 61 105 M	72,41%	72,41%	72,41%	IG	7 343	8 321	8 426	1 057	1 432	1 463
*dont BOA UGANDA	Shs 46 775 M	Shs 46 775 M	Shs 46 775 M	Shs 46 775 M	92,24%	92,24%	92,24%	IG	304	302	644	47	49	185
BOA UK	K € 102 173	K € 102 173	K € 102 173	K € 102 173	100%	100%	100%	IG	316	173	141	-	33	147
BOA EUROPE	K € 40 635	K € 40 635	K € 40 635	K € 40 635	100%	100%	100%	IG	321	425	401	164	193	190
LOCASOM	83 043	83 043	83 043	83 043	100%	100%	100%	IG	163	252	205	12	26	42
RMEPERTS	20 000	20 000	20 000	20 000	100%	100%	100%	IG	1	0	1	1	1	1
BANK AL KARAM	450 000	520 000	550 000	550 000	56%	100%	100%	IG		13	19	-	19	31
EU RAFRIC	10 000	10 000	10 000	10 000	41%	41%	41%	MEE				-	2	1
ACMAR	50 000	50 000	50 000	50 000	20%	20%	20%	MEE				6	10	5
BDM	FCFA 50 Md	FCFA 50 Md	FCFA 50 Md	FCFA 50 Md	32,38%	32,38%	32,38%	MEE				90	112	96
AML	460 000	460 000	460 000	460 000	51%	51%	51%					23	-	14
CID	40 000	40 000	40 000	40 000	38,90%	38,90%	38,90%					7	-	-

Source : BANK Of Africa – Comptes consolidés IFRS-

3. Contribution au RNPG 2023 par filière

Contributions MDH	déc-23	% Str	déc-22	% Str	Var
MAROC	1199	43%	1049	46%	14%
BANK OF AFRICA	1008	36%	816	35%	24%
FILIALES	192	7%	234	10%	-18%
SFS	119	4%	128	6%	-6%
GABA	89	3%	86	4%	4%
AUTRES	-17	-1%	20	1%	
ETRANGER	1601	57%	1255	54%	28%
EUROPE	46	2%	131	6%	-65%
AFRIQUE	1555	56%	1124	49%	38%
RESULTAT NET PDG	2800	100%	2304	100%	22%

Au 31/12/2023, le RNPG augmente de +22% à M MAD 2 800 en raison principalement de la progression de +38% de la contribution de l'Afrique à M MAD 1 555.

4. Contribution au RNPG 2024 par filière

CONTRIBUTIONS AU RNPG					
En MMDH	Déc 24	% Str	Déc 23	% Str	Var
ACTIVITES MAROC	1,7	49%	1,1	41%	53%
BANK OF AFRICA	1,6	45%	1,1	40%	48%
FILIALES	0,1	4%	0,1	2%	156%
ACTIVITES ETRANGER	1,7	51%	1,6	60%	12%
EUROPE	0,2	6%	0,0	2%	342%
AFRIQUE	1,5	45%	1,5	57%	2%
RESULTAT NET PDG	3,4	100%	2,7	100%	29%

Au 31/12/2024, le RNPG progresse de +29% à M MAD 3 427 en raison notamment de la hausse de +53% de l'activité au Maroc à MAD 1,7 Md.

III. Principaux faits marquants l'élaboration des comptes 2024

❖ Point sur la directive de Bank Al Maghrib encadrant la gestion des opérations d'acquisition d'actifs par voie de dation en paiement

À fin décembre 2024, la Banque a constitué un stock de provisions de près de 500 millions de dirhams, couvrant un portefeuille d'actifs immobiliers hors exploitation évalué à 4,9 milliards de dirhams. Cette provision a été déterminée sur la base des rapports d'expertise immobilière réalisés par des tiers indépendants, puis validée par les Commissaires aux Comptes. Les mêmes éléments ont été transmis à Bank Al-Maghrib dans le cadre des obligations réglementaires de reporting imposées par la banque Centrale.

❖ Point sur l'interprétation IFRIC 23

Approche :

Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle interprétation IFRIC 23 au 1er janvier 2019, en complément des dispositions de la norme IAS 12 relative à l'impôt sur les sociétés, les sociétés cotées devraient impacter leurs comptes consolidés de la valeur des risques fiscaux encourus et portant sur l'impôt sur le résultat.

Cette norme exige ainsi une identification et une estimation des risques fiscaux par entité afin de mesurer l'incertitude sur les traitements retenus au titre des périodes non prescrites. Le Groupe a ainsi établi une cartographie des risques fiscaux détaillée des filiales du Groupe.

Cas particulier du traitement des provisions sur créances en souffrance :

Dans le cadre de la gestion fiscale des dossiers des créances en souffrance, les créances concernées feront l'objet in fine de démarches contentieuses et respecteront les règles de forme nécessaires au regard de la réglementation fiscale pour rendre la provision et/ou la perte finale sur les créances irrécouvrables fiscalement déductible.

De ce fait, une différence temporaire déductible existe et devrait donner lieu à la constatation à un impôt différé actif équivalent au montant du risque provisionné comptabilisé au niveau du passif fiscal. Ainsi, ce risque n'a pas d'impact sur les capitaux propres et l'impôt différé actif permettrait de neutraliser l'impact de la provision pour risque fiscal constaté en dettes d'impôt exigible.

L'impact de l'application de IFRIC 23 sur les comptes au 31/12/2019 est de -130,7 MDH sur les réserves consolidées et de -3,4 MDH sur le résultat net consolidé. A fin 2020, l'impact est de -137,0 MDH sur les réserves consolidées et de -20 MDH sur le résultat net consolidé.

L'impact sur la Situation Nette est stable à -114 MMAD, compte tenu de la prescription fiscale de 2017 et la constatation du nouveau risque fiscale au titre de 2022.

L'impact sur la Situation Nette est stable à -114 MMAD, compte tenu de la prescription fiscale de 2019 et la constatation du nouveau risque fiscal au titre de 2023.

L'impact sur la Situation Nette est de -164 MMAD, avec la constatation sur le résultat net de -50 MDH liée à une réévaluation du risque fiscal au titre de 2024.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

❖ Impôt sur la cohésion sociale :

En consolidé, l'impact de l'impôt sur la cohésion sociale à fin 2022 est de 83 MDH.

Au terme de l'exercice 2023, le Groupe a constaté dans ses comptes consolidés une charge de 78 MDH relative à l'impôt sur la cohésion sociale.

Au terme de l'exercice 2024, le Groupe a constaté dans ses comptes consolidés une charge de 99.4 MDH relative à l'impôt sur la cohésion sociale

- ❖ **Méthodologie de calcul retenue relative à l'ajustement de la valeur éventuelle des titres et des créances des filiales subsahariennes ayant subi des ajustements dans le contexte de dévaluation de la monnaie et de la forte instabilité financière, Cf. au PV du CA du 08/12/22 :**

Le groupe applique la méthode du cours de clôture. Les comptes en devises des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie de consolidation : le Dirham et les effets de change liés à la variation de la devise de la filiale sont comptabilisés dans le compte des réserves de conversion.

IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

1. Comptes de résultats consolidés IFRS

Les comptes de résultat du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

Tableau 31 : Evolution des comptes de résultat sur la période 2022-2024

K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	16 863 155	19 374 050	14,89%	20 367 886	5,13%
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	-4 940 870	-6 924 139	40,14%	-7 184 574	3,76%
MARGE D'INTERÊT	11 922 285	12 449 911	4,43%	13 183 312	5,89%
<i>Commissions perçues</i>	4 323 156	4 679 933	8,25%	4 766 379	1,85%
<i>commissions servies</i>	-1 026 342	-928 406	-9,54%	-850 427	-8,40%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 296 814	3 751 527	13,79%	3 915 952	4,38%
<i>Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette</i>					
<i>Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat</i>	-172 119	215 851	-225,41%	827 800	283,50%
<i>Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions</i>	-281 121	193 410	-168,80%	726 969	275,87%
<i>Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	109 002	22 441	-79,41%	100 831	349,32%
<i>Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres</i>	201 412	225 460	11,94%	234 465	3,99%
<i>Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables</i>					
<i>Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables</i>	201 412	225 460	11,94%	234 465	3,99%
<i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>					
<i>Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>					
<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>					
<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat</i>					
<i>Produit net des activités d'assurance</i>					
<i>Produits des autres activités</i>	1 073 630	901 376	-16,04%	1 091 930	21,14%
<i>Charges des autres activités</i>	-697 614	-591 295	-15,24%	-536 885	-9,20%
PRODUIT NET BANCAIRE	15 624 409	16 952 830	8,50%	18 716 574	10,40%
<i>Charges générales d'exploitation</i>	-7 318 762	-7 899 389	7,93%	-7 760 566	-1,76%

<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	-962 165	-900 256	-6,43%	-929 472	3,25%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 343 481	8 153 185	11,03%	10 026 536	22,98%
<i>Coût du risque</i>	-2 646 347	-2 758 286	4,23%	-3 177 600	15,20%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 697 135	5 394 899	14,86%	6 848 936	26,95%
<i>Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence</i>	142 334	142 674	0,24%	141 150	-1,07%
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	30 841	-22 340	-172,44%	-9 809	-56,09%
<i>Variations de valeurs des écarts d'acquisition</i>		0	-		
RESULTAT AVANT IMPÔTS	4 870 310	5 515 232	13,24%	6 980 277	26,56%
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	-1 330 135	-1 436 723	8,01%	-2 004 171	39,50%
RESULTAT NET	3 540 174	4 078 509	15,21%	4 976 106	22,01%
<i>Résultat hors groupe</i>	1 235 561	1 416 350	14,63%	1 548 686	9,34%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	2 304 613	2 662 160	15,51%	3 427 420	28,75%

Source : BANK Of Africa

2. Produit Net Bancaire

L'évolution du PNB du Groupe BANK OF AFRICA du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Tableau 32 : Evolution du produit net bancaire sur la période 2022-2024

K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	16 863 155	19 374 050	14,89%	20 367 886	5,13%
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	-4 940 870	-6 924 139	40,14%	-7 184 574	3,76%
MARGE D'INTERÊT	11 922 285	12 449 911	4,43%	13 183 312	5,89%
<i>Commissions perçues</i>	4 323 156	4 679 933	8,25%	4 766 379	1,85%
<i>Commissions servies</i>	-1 026 342	-928 406	-9,54%	-850 427	-8,40%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 296 814	3 751 527	13,79%	3 915 952	4,38%
<i>Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette</i>					
<i>Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat</i>	-172 119	215 851	225,41%	827 800	283,51%
<i>Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions</i>	-281 121	193 410	168,80%	726 969	275,87%
<i>Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	109 002	22 441	-79,41%	100 831	349,32%
<i>Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres</i>	201 412	225 460	11,94%	234 465	3,99%
<i>Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables</i>	-	-	-	-	-
<i>Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables</i>	201 412	225 460	11,94%	234 465	3,99%
<i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>					
<i>Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</i>					

<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>					
<i>Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat</i>					
<i>Produit net des activités d'assurance</i>					
<i>Produits des autres activités</i>	1 073 630	901 376	-16,04%	1 091 930	21,14%
<i>Charges des autres activités</i>	-697 614	-591 295	-15,24%	-536 885	-9,20%
PRODUIT NET BANCAIRE	15 624 409	16 952 830	8,50%	18 716 574	10,40%

Source : BANK OF AFRICA

Au terme de l'année 2023, le Produit Net bancaire s'améliore de +8,5% à MAD 16 952,8 millions consécutivement à :

- Une hausse de +4,43% de la marge d'intérêt à MAD 12 449,9 millions, dont la contribution dans le PNB perd -2,9 pts par rapport à 2022. Cette évolution est particulièrement due à l'amélioration de +14,9% des produits d'intérêts, provenant principalement des opérations avec la clientèle qui se sont améliorés de +13,5% en 2023 comparativement à fin 2022, suivis des instruments de dette qui ont progressé de +14,3% au cours de la même période. Par pôle, la variation s'explique par l'augmentation de +13,3% de la marge d'intérêt relative aux activités à l'international à MAD 6 669,2 millions (+4,2 pts de la contribution à 53,6%) et de +4x de la marge d'intérêt émanant de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires à MAD 58,2 millions (+0,3 pt de la contribution à 0,5%).
- L'appréciation de +13,8% de la marge sur commissions à MAD 3 751,5 millions, dont la contribution dans le PNB gagne +1 pt comparativement à fin 2022, intégrant la hausse de +8,25% des commissions perçues à MAD 4 679,9 millions sous l'effet notamment d'une progression de +11,1% des commissions avec la clientèle, une amélioration de +12,8% des produits sur moyens de paiement et d'une hausse de +3,0% des produits de change. Par activité, cette évolution est redevable à l'augmentation de +20,1% de la marge sur commissions relative aux activités à l'international à MAD 2 274,8 millions (+3,2 pts de la contribution à 60,6%), de +6,2% de celle provenant de la Banque au Maroc (-2,4 pts de la contribution à 33,9%) et de +12,7% de celle émanant des services financiers spécialisés (stagnation de la contribution à 1,1%).
- Le bond de +15,1x du résultat des activités de marché à MAD 441,3 millions tiré notamment par une nette amélioration de +4,8x des gains nets sur les instruments financiers dérivés à MAD 243,6 millions et d'un allègement des pertes nettes sur les titres à revenu fixe et variable de MAD -222,6 millions en 2022 à MAD -27,7 millions en 2023. Après une année sinistrée du marché financier en 2022, l'année 2023 est marquée par un regain, une convalescence mesurée qui a permis de corriger les aléas de l'an passé.
Le moteur principal a été l'évolution de la politique monétaire de la banque centrale et les fluctuations des taux obligataires et de l'inflation, phénomène observable à l'échelle mondiale.
Il convient de noter que le PNB provenant de l'Afrique Subsaharienne est de l'ordre de MAD 8,7 milliards à fin décembre 2023, soit une progression de +14,3% par rapport à 2022. Cette progression est portée à la fois par la marge d'intérêt grâce à l'amélioration des rendements des crédits de +35pbs en moyenne sur 1 an et des commissions avec une amélioration de +10,7%.
- Pour sa part, le résultat des autres activités ressort en baisse de -17,5% à MAD 310,1 millions consécutivement au retrait de -16% des produits des autres activités.

A l'issue de l'année 2024, le Produit Net Bancaire consolidé s'améliore de +10,4% à MAD 18 716 millions intégrant :

- Une progression de +5,89% de la marge d'intérêts à MAD 13 183,3 millions, dont la contribution dans le PNB recule de -3 points à 70,4% par rapport à fin 2023. Cette performance est particulièrement redevable à la hausse de +5,13% des produits d'intérêt provenant principalement des produits des opérations avec la clientèle qui ont augmenté de +6,63% en 2024 comparativement à fin 2023, suivis des produits des opérations interbancaires qui ont affiché une hausse de +5,63% sur la même période. Par pôle, cette évolution est portée par une amélioration de +11,88% de la marge d'intérêts relative à la Banque au Maroc (+2,35 points de la contribution à 43,9%), de +18,10% de celle relative aux Services Financiers Spécialisés (+0,51 point de la contribution à 4,9%), et de +35,97% de celle de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires (+0,13 point de la contribution à 0,6%).
- Une hausse de +4,38% de la marge sur commissions à MAD 3 916 millions sous l'effet d'une augmentation de +1,85% des commissions perçues à MAD 4 766,4 millions en lien avec la hausse de +28,53% des produits des prestations de services bancaires et financiers. Par activité, cette appréciation est redevable à l'amélioration de +8,7% de la marge sur commissions de la Banque au Maroc, de +23,2% de celle de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires et de +0,9% de celle des activités internationales ;
- Un bond de +2,4x du résultat des activités de marché à MAD 1 062,3 millions tiré principalement par une nette amélioration des gains nets des titres à revenu fixe et variable à MAD 773,2 millions contre des pertes nettes de MAD -27,7 millions en 2023 et d'une hausse de +4% des rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables à MAD 234,5 millions ;
- Pour sa part, le résultat des autres activités affiche une amélioration de +79% à MAD 555 millions en raison d'une hausse de +21,1% des produits nets des autres activités à MAD 1 091,9 millions et d'un allègement de 9,2% des charges des autres activités à MAD 536,9 millions.

Il convient de noter que le PNB provenant de l'Afrique Subsaharienne est de l'ordre de MAD 8,8 milliards à fin décembre 2024, soit une progression de +2% par rapport à 2023 intégrant une (i) hausse de la marge d'intérêt de +3% et (ii) une préservation des commissions dans un contexte marqué par la hausse limitée de +3% des encours de crédits et par la baisse de -2% des encours des titres souverains, avec des pressions à la hausse des coûts de refinancement

Tableau 33 : Evolution des différentes composantes de la marge d'intérêt

	déc-22		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	11 028 835	2 901 832	8 127 003
Comptes et prêts/emprunts	10 354 978	2 861 887	7 493 091
Opérations de pensions	0	39 945	-39 945
Opérations de location-financement	673 857	0	673 857
Opérations interbancaires	1 156 604	1 335 517	-178 913
Comptes et prêts/emprunts	1 143 133	1 005 231	137 902
Opérations de pensions	13 471	330 286	-316 815
Emprunts émis par le Groupe		703 521	-703 521
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	4 677 716		4 677 716
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	16 863 155	4 940 870	11 922 285

Source : BANK OF AFRICA

	déc-23		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	12 522 804	3 389 201	9 133 603
Comptes et prêts/emprunts	11 877 025	3 224 231	8 652 794
Opérations de pensions	0	164 970	-164 970
Opérations de location-financement	645 779	0	645 779

Opérations interbancaires	1 504 841	2 708 255	-1 203 414
Comptes et prêts/emprunts	1 482 632	1 721 779	-239 147
Opérations de pensions	22 209	986 476	-964 267
Emprunts émis par le Groupe		826 682	-826 682
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	5 346 404		5 346 404
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	19 374 050	6 924 139	12 449 911

Source : BANK OF AFRICA

	déc-24		
	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	13 352 887	3 438 360	9 914 527
Comptes et prêts/emprunts	12 572 324	3 383 259	9 189 065
Opérations de pensions	0	55 101	-55 101
Opérations de location-financement	780 563	0	780 563
Opérations interbancaires	1 589 570	2 728 011	-1 138 441
Comptes et prêts/emprunts	1 576 387	2 044 598	-468 211
Opérations de pensions	13 182	683 412	-670 230
Emprunts émis par le Groupe		1 018 204	-1 018 204
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0
Instruments de dette	5 425 429		5 425 429
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	20 367 886	7 184 574	13 183 312

Source : BANK OF AFRICA

A l'issue de l'année 2023, la marge nette d'intérêt progresse de +4,43% tirée notamment par une hausse de +15,48% des comptes et prêts/emprunts nets à M MAD 8 652,8 et de +14,3% des instruments nets de la dette à M MAD 5 346. En revanche les opérations interbancaires s'établissent à M MAD -1 203,4 contre M MAD -178,9 une année auparavant consécutivement au recul des opérations de pension et des comptes et prêts/emprunts.

Au terme de l'année 2024, la marge nette d'intérêt progresse de +5,89% à MAD 13 183 millions portée principalement par une hausse de +8,55% des opérations nettes avec la clientèle à MAD 9 914 millions et de +1,48% des instruments de dette à MAD 5 425,4 millions. En revanche les opérations interbancaires s'établissent à M MAD -1 138,4 contre M MAD -1 203,4 une année auparavant consécutivement à l'allègement du déficit des opérations de pension.

Tableau 34 : Evolution des différentes composantes de la marge sur commissions

	déc-22		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 457 864	418 568	3 039 296
avec les établissements de crédit			0
avec la clientèle	2 081 485		2 081 485
sur titres	223 752	64 947	158 805
de change	1 152 627	353 621	799 006
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			0
Prestation de services bancaires et financiers	865 292	607 774	257 518
Produits nets de gestion d'OPCVM			0
Produits nets sur moyen de paiement	498 031	129 109	368 922
Assurance			0
Autres	367 261	478 665	-111 404

Produits nets de commissions	4 323 156	1 026 342	3 296 814
------------------------------	-----------	-----------	-----------

Source :BANK Of Africa

	déc-23		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 715 703	367 879	3 347 824
avec les établissements de crédit			-
avec la clientèle	2 311 862		2 311 862
sur titres	216 372	77 272	139 100
de change	1 187 469	290 607	896 862
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-
Prestation de services bancaires et financiers	964 230	560 527	403 703
Produits nets de gestion d'OPCVM			-
Produits nets sur moyen de paiement	561 982	146 541	415 441
Assurance			-
Autres	402 249	413 986	- 11 738
Produits nets de commissions	4 679 933	928 406	3 751 527

Source :BANK Of Africa

	déc-24		
	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 527 091	264 666	3 262 425
avec les établissements de crédit			-
avec la clientèle	2 338 563		2 338 563
sur titres	249 267	97 947	151 320
de change	939 261	166 718	772 542
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-
Prestation de services bancaires et financiers	1 239 288	585 762	653 526
Produits nets de gestion d'OPCVM			-
Produits nets sur moyen de paiement	640 688	171 456	469 232
Assurance			-
Autres	598 600	414 306	184 294
Produits nets de commissions	4 766 379	850 427	3 915 952

Source :BANK Of Africa

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

En 2023, les produits nets de commissions s'apprécient de +13,8% à M MAD 3 751,5 consécutivement à une hausse de +10,2% des commissions nettes sur opérations intégrant une augmentation de +11,1% à M MAD 2 311,9 des commissions nettes avec la clientèle et de +12,2% des commissions de change à M MAD 896,9. Pour leur part, les prestations de services bancaires et financiers progressent de +56,8% à

M MAD 403,7 comparativement à fin 2022 sous l'effet de l'appréciation de +12,6% des produits nets sur moyen de paiement à M MAD 415,4.

A l'issue de l'année 2024, les produits nets de commissions progressent de +4,38% à MAD 3 916 millions en raison d'une hausse de +61,88% des prestations de services bancaires et financiers à MAD 653,5 millions, portée par l'augmentation du volume des transactions, notamment celles liées à la gestion des comptes (virements, paiements électroniques, packages et opérations de commerce extérieur). En revanche, les commissions nettes sur opérations reculent de -2,55% à MAD 3 262 millions sous l'effet notamment d'une baisse de -13,86% des commissions nettes sur opérations de change à MAD 772,5 millions, toutefois compensée par une amélioration de +1,15% des commissions nettes sur opérations avec la clientèle à MAD 2 338,6 millions.

Tableau 35 : Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	déc-24			déc-23		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	672 375	100 831	773 206	-50 156	22 441	-27 715
Instruments financiers dérivés	54 594		54 594	243 566		243 566
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	726 969	100 831	827 800	193 410	22 441	215 851

Source :BANK Of Africa

	déc-22		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	-331 591	109 002	-222 589
Instruments financiers dérivés	50 470		50 470
Opérations de pension			
Prêts			
Emprunts			
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Réévaluation des positions de change			
TOTAL	-281 121	109 002	-172 119

Source :BANK Of Africa

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », comme il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

En 2023, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat s'élevèrent à M MAD 215,9 contre M MAD -172,1 en 2022 compte tenu d'un allègement des pertes nettes sur les titres à revenu fixe et variable à M MAD -27,7 contre M MAD -222,6 une année auparavant et du bond de +4,8x des gains nets sur les instruments financiers dérivés à M MAD 243,6.

Ces évolutions s'expliquent par un regain constaté en 2023 au niveau des marchés financiers après une année 2022 contraignante.

En 2024, les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat se fixent à MAD 827,8 millions tenant compte d'une nette amélioration des gains nets réalisés sur les titres à revenu fixe et variable à MAD 773,2 millions contre des pertes de MAD -27,7 millions une année auparavant. Cette progression est toutefois atténuée par une baisse de -78% des gains nets réalisés sur les instruments financiers dérivés à MAD 54,6 millions.

Tableau 36 : Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables

	(en milliers de DH)		
	déc-24	déc-23	déc-22
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	234 465	225 460	201 412
TOTAL	234 465	225 460	201 412

Source :BANK Of Africa

La rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes) progresse de +4% à M MAD 234,5 à fin 2024 comparativement à fin 2023 (+MAD 7 Mds au Maroc et +2 M MAD au niveau de l'Afrique).

Tableau 37 : Evolution du résultat des autres activités

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES									
	(en milliers de DH)								
	déc-24			déc-23			déc-22		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	338 858	134 337	204 521	384 227	127 736	256 491	286 542	117 770	168 772
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	590 369	383 207	207 162	361 695	372 615	-10 920	446 671	527 034	-80 363
Autres produits d'exploitation non bancaires	162 702	19 341	143 361	155 454	90 944	64 510	340 417	52 810	287 607
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	1 091 930	536 885	555 045	901 376	591 295	310 081	1 073 630	697 614	376 016

Au terme de l'année 2023, le résultat des autres activités ressort en baisse de -17,5% à M MAD 310,1 compte tenu d'un repli de -77,6% des autres produits nets d'exploitation non bancaires à M MAD 64,5. En revanche, cette variation est compensée par une amélioration de +52% des produits nets des immobilisations en location simple à M MAD 256,5 et d'un allègement du déficit des divers autres produits et charges bancaires à

M MAD -10,9 contre M MAD -80,3 en 2022. En termes de résultats, la Banque au Maroc enchaîne les bonnes performances financières, au vu de la stabilité de la courbe des taux et la reprise du marché des OPCVM. Pour sa part, une reprise très significative sur le marché des instruments dérivés a occasionné l'enregistrement d'un résultat de M MAD 243.

A l'issue de l'année 2024, le résultat des autres activités ressort en amélioration de +79% à MAD 555 millions en raison notamment d'une nette amélioration des divers autres produits et charges bancaires à MAD 207,2 millions contre MAD -10,9 millions en 2023 et de +2,2x des autres produits d'exploitation non bancaires à MAD 143,4 millions. Néanmoins, les produits nets des immobilisations en location simple affichent une baisse de -20,3% à MAD 204,5 millions.

Tableau 38 : La contribution au PNB par pôle d'activités

K MAD	PNB 2024	PNB 2023	PNB 2022	
Banque du Maroc	7 959 750	6 414 536	6 182 769	
Gestion d'actifs et Banque d'affaires	457 482	388 755	345 909	
Services financiers spécialisés	699 470	607 264	700 557	
Activités à l'international	Afrique	8 835 169	8 678 635	7 595 192
	Europe	541 982	611 519	636 603
	Total	9 377 151	9 290 153	8 231 795
Autres activités	222 722	252 121	163 378	
Total PNB	18 716 574	16 952 830	15 624 409	

Source : BANK Of Africa

A fin 2023, la Banque au Maroc contribue à hauteur de 37,8% au PNB consolidé du Groupe (MAD 6 414,5 millions) contre 39,6% en 2022, au moment où les activités à l'international y contribuent à raison de 54,8% (MAD 9 290,2 millions) contre 46,3% en 2022. Pour sa part, le PNB enregistré en Afrique progresse de +29,8% à MAD 8 678,6 millions, soit 93,4% du PNB des activités internationales (contre 92,3% en 2022) et 51,2% du PNB global (contre 42,8% en 2022). Globalement les BOA Afrique affichent une croissance en volume des crédits de +2.7% dans un secteur en repli de -1.3%. La croissance est portée à la fois par la marge d'intérêt client de +21.5% et les commissions de +10.7%.

A fin 2024, la Banque au Maroc participe à raison de 42,5% au PNB consolidé du Groupe (MAD 7 959,8 millions) contre 37,8% en 2023, tandis que les activités à l'international y contribuent à hauteur de 50,1% au PNB global (contre 54,8% en 2023). BOA Afrique y participe à hauteur de 47,2% (MAD 8 835,2 millions) contre 51,2% en 2023 avec un Produit Net Bancaire cumulé de 809,2 millions d'EUR à fin décembre 2024, soit une progression annuelle de 8,5% tirée par une amélioration de la marge bancaire, elle-même portée par les intérêts de crédits et une très bonne performance des commissions.

Contribution au PNB par pôle à fin 2024

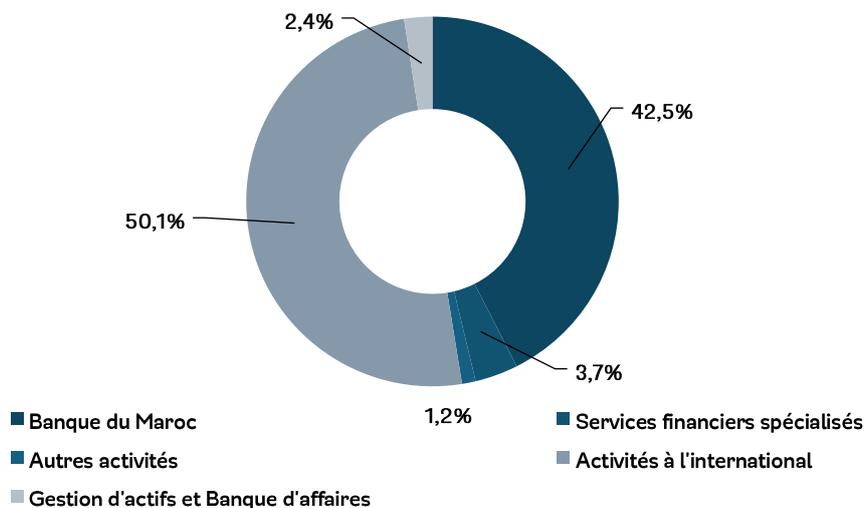


Tableau 39 : Ventilation du PNB par pôle d'activités

	31/12/2024							Total
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 792 145	79 167	649 188	12 494	467 908	6 182 411	6 650 319	13 183 312
Marge sur commissions	1 381 969	201 692	35 027	964	62 772	2 233 528	2 296 300	3 915 952
Produit net bancaire	7 959 750	457 482	699 470	222 722	541 982	8 835 169	9 377 151	18 716 574

Source : BANK Of Africa

	31/12/2023							Total
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 177 163	58 222	549 693	-4 370	614 212	6 054 991	6 669 202	12 449 911
Marge sur commissions	1 271 025	163 676	42 069	-	58 303	2 216 454	2 274 757	3 751 527
Produit net bancaire	6 414 536	388 755	607 264	252 121	611 519	8 678 635	9 290 153	16 952 830

Source : BANK Of Africa

	31/12/2022							Total
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	Services financiers spécialisés	Autres activités	ACTIVITES INTERNATIONALES			
					EUROPE	AFRIQUE	Sous-total	
Marges d'intérêt	5 380 072	14 428	647 955	-5 392	510 582	5 374 640	5 885 222	11 922 285
Marge sur commissions	1 196 321	169 444	37 329	0	71 022	1 822 698	1 893 720	3 296 814

Produit net bancaire	6 182 770	345 909	700 557	163 378	636 603	7 595 192	8 231 795	15 624 409
----------------------	-----------	---------	---------	---------	---------	-----------	------------------	-------------------

Source : BANK Of Africa

En 2023, le PNB s'apprécie de +8,5% compte tenu d'une bonne tenue des activités à l'international, se traduisant par une progression de +13,3% de la marge d'intérêt et de +20,1% de la marge sur commissions. A noter que la hausse du PNB s'explique également par la progression de l'encours moyen des crédits de près de +8% liée à l'évolution des crédits à l'investissement de +12% et des crédits à court terme de +10%, combiné à la maîtrise des marges dans un contexte de renchérissement des coûts de refinancement.

En 2024, le PNB s'améliore de +10,4% en raison d'une bonne tenue de la Banque au Maroc, se traduisant par une appréciation de 11,9% de sa marge d'intérêt et de +8,7% de sa marge sur commissions. A noter que la hausse du PNB s'explique également par l'amélioration de +9,4% des prêts et créances sur la clientèle à près de MAD 149,9 milliards au Maroc.

3. Résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe BANK OF AFRICA du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Tableau 40 : Evolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2022-2024

K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
PRODUIT NET BANCAIRE	15 624 409	16 952 830	8,50%	18 716 574	10,40%
Charges générales d'exploitation	7 318 762	7 899 389	7,93%	7 760 566	-1,76%
Charges de personnel	4 135 071	4 228 669	2,26%	4 296 569	1,61%
Impôts et taxes	288 265	341 305	18,40%	298 619	-12,51%
Charges externes	2 677 657	2 918 514	9,00%	2 972 968	1,87%
Autres charges générales d'exploitation	217 769	410 902	88,69%	192 410	-53,17%
Coefficient d'exploitation ³⁰	53,00%	51,91%	-1,1pt	46,4%	-5,5pt
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	962 165	900 256	-6,43%	929 472	3,25%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 343 481	8 153 185	11,03%	10 026 536	22,98%

Source : BANK Of Africa

A l'issue de l'année 2023, les charges générales d'exploitation du Groupe hors dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles affichent une hausse de +7,9% à MAD 7 899,4 millions (soit une augmentation de +6,3% intégrant les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles) s'expliquant notamment par une augmentation de +9% des charges externes à MAD 2 918,5 millions et de +88,7% des autres charges générales d'exploitation à MAD 410,9 millions. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 51,9% (-1,1 pts), soit 50,6% hors impact Don (-2,4 pts).

Par pôle d'activités, les charges générales d'exploitation des activités internationales constituent 50,9% des charges à fin 2023 (-1,2 pts par rapport à fin 2022), suivies de celles de la Banque au Maroc qui s'en accapare 41,3% (+1,4 pts). A noter que l'année 2023 constitue une année exceptionnelle en raison de l'enregistrement du don au Fonds 126 dans le compte d'exploitation à fin Septembre 2023.

³⁰ (Charges générales d'exploitation + Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles)/ PNB

A noter qu'au-delà de la revue du modèle de distribution, le plan de redimensionnement du réseau commercial permet une optimisation des charges d'exploitation issue de (i) la réduction des charges du personnel suite au redéploiement du personnel des agences fermées destiné à combler les besoins de recrutement de la banque et (ii) la diminution des charges de fonctionnement de la banque suite à la suppression des frais des agences fermées telles que les frais de location, fonctionnement, Télécom.

Au terme de l'année 2024, les charges générales d'exploitation du Groupe hors dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ressortent en baisse de -1,76% à MAD 7 760,6 millions (soit un allègement de -1,2% intégrant les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles) s'expliquant principalement par la baisse de -12,51% des impôts et taxes à MAD 298,6 millions et de -53,17% des autres charges d'exploitation à MAD 192,4 millions. Cette baisse est en ligne avec la stratégie de maîtrise des coûts adoptée par le Groupe et témoigne de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de celui-ci à l'issue de l'exercice 2024. Dans ce sillage, le coefficient d'exploitation consolidé baisse de -5,5 pts à 46,4% comparativement à l'année précédente.

Par pôle d'activités, les charges générales d'exploitation des activités internationales constituent 51,1% des charges à fin 2024 (+0,26 pt par rapport à fin 2023), suivies de celles de la Banque au Maroc qui s'en accapare 40% (-1,3 pts).

Tableau 41 : Ventilation des charges générales d'exploitation par secteur opérationnel (y compris les dotations aux amortissements)

	déc.-22					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 304 538	287 853	259 881	119 576	4 309 079	8 280 927

Source : BANK Of Africa

	déc.-23					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 630 361	316 575	257 957	117 139	4 477 613	8 799 645

Source : BANK Of Africa

	déc.-24					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	3 471 740	341 990	272 020	159 724	4 444 564	8 690 038

Source : BANK Of Africa

En 2023, la hausse de +6,3% des charges générales d'exploitation émane principalement de l'augmentation de +9,9% des charges générales d'exploitation enregistrées par la Banque au Maroc, de +3,9% des activités internationales et de +10% de celles qui proviennent de la gestion d'actifs et Banque d'affaires.

En 2024, la baisse de -1,2% des charges générales d'exploitation provient principalement du retrait de -4,4% des charges générales d'exploitation enregistrées par la Banque au Maroc et de -0,7% des activités internationales. En revanche, celles provenant de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires augmente de +8%, au moment où celles des autres activités ressortent en hausse de +36,4%.

Tableau 42 Evolution des charges de personnel vs. Effectif entre 2022 et 2024

	Charges de personnel			Effectifs		
	D22	D23	D24	D22	D23	D24
Maroc	2 148 941	2 170 427	2 172 697	7 116	7 022	7 157
Afrique Subsaharienne	1 829 130	1 908 092	1 997 216	6 488	6 867	7 302
Europe	157 000	150 150	126 655	274	237	243
Total	4 135 071	4 228 669	4 296 569	13 878	14 126	14 702

Source : BANK Of Africa

Tableau 43 : Ventilation du résultat brut d'exploitation par secteur opérationnel

	déc.-22					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	2 878 231	58 056	440 676	43 802	3 922 716	7 343 481

Source : BANK Of Africa

	déc.-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	2 784 175	72 180	349 307	134 982	4 812 541	8 153 185

Source : BANK Of Africa

	déc.-24					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Résultat Brut d'exploitation	4 488 010	115 491	427 450	62 998	4 932 588	10 026 536

Source : BANK Of Africa

En 2023, l'amélioration du RBE émane notamment des activités internationales (+22,7%), des autres activités (+3,1x) et de la gestion d'actifs et Banque d'affaires (+24,3%). En revanche, le RBE de la Banque au Maroc baisse de -3,3%. En termes de contribution, les activités internationales occupent la 1^{ère} position avec une contribution qui s'élève à 59%, suivies de la Banque au Maroc (34,1%) et des services financiers spécialisés (4,3%).

A noter que le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 8,2 milliards DH, en amélioration de +11%.

En 2024, la hausse du RBE provient principalement de la Banque au Maroc qui affiche un RBE en progression de +61,20%, suivie des activités internationales avec une amélioration de 2,5%, des services financiers spécialisés

(+22,4%) et de la Gestion d'actifs (+60%). En Revanche, le RBE des autres activités recule de -53,33% sur la même période.

A noter que le Résultat Brut d'Exploitation s'élève à 10 milliards DH, en progression de près de +23%.

4. Coût du risque

Tableau 44 : Evolution du résultat net d'exploitation sur la période 2022-2024

K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Résultat brut d'exploitation	7 343 481	8 153 185	11,0%	10 026 536	23,0%
Dotations aux provisions	-3 638 261	-3 962 194	8,9%	-4 034 936	1,84%
Reprises de provisions	1 753 975	1 855 869	5,8%	1 827 188	-1,55%
Variation des provisions ⁽¹⁾	-762 061	-651 961	-14,45%	-969 852	48,76%
Coût du risque ⁽²⁾	-2 646 347	-2 758 286	4,2%	-3 177 600	15,2%
Résultat d'exploitation	4 697 135	5 394 899	14,9%	6 848 936	27,0%

Source : BANK Of Africa

⁽¹⁾ La rubrique Variation des provisions correspond à la somme des postes suivants : pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (titres à revenus fixes), pertes pour risque de contrepartie des titres au coût amorti, pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées, pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées, récupérations sur prêts et créances amorties, pertes sur engagement par signature et autres pertes.

⁽²⁾ La rubrique Coût du risque correspond à la somme des dotations aux provisions, reprises de provisions et variation des provisions.

A l'issue de l'année 2023, le coût du risque consolidé en normes IFRS s'élève à MAD 2 758,3 millions, en hausse de +4,2% par rapport à fin décembre 2022. Cette évolution est notamment attribuable aux filiales BOA Afrique, à une hausse du risque crédit clientèle et à un risque pays au Niger en 2023. A ce niveau les BOA Afrique affichent un coût du risque en hausse de +28% pour une contribution qui s'élève à 41%. La contribution du périmètre Maroc passe de 60.9% à 54.2% en 2023, avec une nette amélioration des taux de couverture en consolidé (Bucket 3) de 65.9% en 2022 à 67.6% en 2023.

Au terme de l'année 2024, le coût du risque consolidé en normes IFRS s'établit à MAD 3 177,6 millions, en progression de +15,2% par rapport à fin 2023 suite au maintien de la stratégie de renforcement du taux de couverture des créances et aux provisions additionnelles de près de +250MDH affectées au portefeuille global en titres souverains, suite principalement à la dégradation du rating du Kenya à CCC.

Tableau 45 : Evolution du coût du risque par Bucket entre 2022 et 2024

Dotations nettes aux dépréciations	31/12/2024		31/12/2023		31/12/2022	
	-	2 169 018	-	1 848 769	-	1 601 496
Bucket 1	-	216 252	-	47 353	-	-409 793
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	8 647	-	35	-	4 849
Dont Prêts et créances à la clientèle	-	52 272	-	46 464	-	-161 375
Dont Engagements hors bilan	-	43 318	-	8 418	-	-2 253
Dont Instruments de dettes	-	216 560	-	9 273	-	-251 014
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-	-	-	-	-
Bucket 2	-	350 159	-	118 634	-	53 411
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	-	-	-	-	-1690
Dont Prêts et créances à la clientèle	-	348 211	-	118 737	-	55 108
Dont Engagements hors bilan	-	1 948	-	103	-	-7
Dont Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-

Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-	-	-	
Bucket 3	-	1 602 607	-	1 682 782	-1 245 114
Dont Prêts et créances sur les EC et OA		104	-	122	-2 401
Dont Prêts et créances à la clientèle	-	1 475 725	-	1 630 282	-1 162 182
Dont Engagements hors bilan	-	126 986	-	52 377	-80 531
Dont Instruments de dettes		-		-	
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		-		-	
Récupérations sur créances amorties		166 793		207 102	133 919
Pertes sur créances irrécouvrables	-	1 136 645	-	859 063	-895 980
Autres	-	38 730	-	257 556	-282 790
Coût du risque	-	3 177 600	-	-2 758 286	-2 646 347

Source : BANK Of Africa

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 1 s'établissent à M MAD -47,4 en 2023 (contre M MAD -409,8 en 2022) s'expliquant notamment par un allègement des dotations nettes aux dépréciations relatives aux instruments de dettes à M MAD -9,3 (contre M MAD -251 en 2022).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 2 s'établissent à M MAD -118,6 en 2023 (contre M MAD 53,4 en 2022) suite à la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle de M MAD -118,7 (contre M MAD 55,1).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 3 s'établissent, quant à elles, à M MAD -1 682,8 en 2023 (contre M MAD -1 245,1 en 2022) en raison de la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle à M MAD -1 630,3 (contre M MAD -1 162,2 en 2022).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 1 s'établissent à M MAD -216,3 en 2024 (contre M MAD -47,4 en 2023) s'expliquant notamment par une hausse des dotations nettes aux dépréciations relatives aux instruments de dettes à M MAD -216,6 (contre M MAD -9,3 en 2023) et des engagements hors bilan à M MAD -43,3 contre une reprise de M MAD 8,4 en 2023.

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 2 s'établissent à M MAD -350,2 en 2024 (contre M MAD -118,6 en 2023) suite à la constatation de dotations nettes aux dépréciations relatives aux prêts et créances à la clientèle de M MAD -348,2 (contre M MAD -118,7 en 2023).

Les dotations nettes aux dépréciations du Bucket 3 s'établissent, quant à elles, à M MAD -1 602,6 en 2024 (contre M MAD -1 682,8 en 2023) en raison d'une baisse des dotations nettes relatives aux prêts et créances à la clientèle à M MAD -1 475,8 (contre M MAD -1 630,3 en 2023).

Tableau 46 : Evolution des créances en souffrances brutes sur la clientèle sur la période 2022-2024

En K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Créances en souffrance brutes	20 922 762	21 470 298	2,62%	22 595 072	5,23%
Créances sur la clientèle brutes	227 297 577	230 878 469	1,58%	245 569 494	6,36%
Provisions sur les créances en souffrance	13 815 923(*)	14 504 544(**)	4,98%	15 478 908(***)	6,72%

Source : BANK OF AFRICA

(*) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2022 s'élèvent à KMAD 4 012 421.

(**) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2023 s'élèvent à KMAD 4 177 622.

(***) Provisions sur le Bucket 3. Les provisions sur les créances saines et sensibles (Buckets 1 et 2) au 31/12/2024 s'élèvent à KMAD 4 473 543.

A l'issue de 2024, les crédits accélèrent leur rythme de croissance avec une amélioration des encours bruts de +6,4% à MAD 245,6 milliards comparativement à fin 2023.

De leur côté, les créances en souffrance augmentent de +5,2% à MAD 22,6 milliards par rapport à fin 2023.

A fin décembre 2023, les crédits continuent d'afficher un trend haussier avec une progression des encours bruts de +6,26% à MAD 230,9 milliards comparativement à fin 2022.

Pour leur part, les créances en souffrance augmentent de +2,62% à MAD 21,5 milliards par rapport à fin 2022.

Tableau 47 : Part de l'Afrique dans les créances en souffrance brutes, les créances sur la clientèle brutes et les provisions pour les créances en souffrance :

En K MAD	2022			2023		
	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique
Créances en souffrance brutes	5 252 721	20 922 762	25,1%	4 707 887	21 470 298	21,9%
Créances sur la clientèle brutes	62 248 505	227 133 577	27,4%	62 755 561	230 878 469	27,2%
Provisions sur les créances en Souffrance	4 372 166(*)	13 815 924	31,6%	4 023 302(**)	14 504 544	27,7%

En K MAD	2024		
	Afrique Subsaharienne	BANK OF AFRICA	Part Afrique
Créances en souffrance brutes	4 858 821	22 595 072	21,5%
Créances sur la clientèle brutes	62 469 628	245 569 493	25,4%
Provisions sur les créances en souffrance	3 970 166 (***)	15 478 908	25,7%

(*) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2022 s'élèvent à 1 464 716 KMAD.

(**) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2023 s'élèvent à 1 603 580 KMAD.

(***) Provisions sur le Bucket 3 uniquement. Les provisions sur les créances saines et sensibles (buckets 1 et 2) au 31/12/2024 s'élèvent à 1 452 KMAD.

Tableau 48 : Evolution du coût du risque sur la période 2022-2024

	2022	2023	Var.	2024	Var.
Taux de contentieux ⁽⁵⁾	9,20%	9,4%	+0,2 pt	9,2%	-0,2 pt
Taux de couverture ⁽⁶⁾	66,03%	67,6%	+1,57 pt	68,6%	+0,9 pt
Coût du risque ⁽⁷⁾	1,3%	1,2%	-0,1 pt	1,2%	+0,06pt

Source : BANK OF AFRICA

⁽⁵⁾ Taux de contentieux : CES / Créances sur la clientèle

⁽⁶⁾ Taux de couverture : Provisions / CES

⁽⁷⁾ Coût du risque : Coût du risque / Créances nette sur la clientèle

Taux de contentieux

Au 31 décembre 2024, le taux de contentieux ressort à 9,2% (-0,2 point par rapport à 2023). Cette baisse est liée à une hausse des créances sur la clientèle brutes (+6,4%) plus importante que celle des créances en souffrance brutes (+5,2%).

Au 31 décembre 2023, le taux de contentieux s'établit à 9,4% (+0,2 pt comparativement à fin 2022). Cette hausse s'explique notamment par une progression des créances en souffrance brutes (+2,6%) plus importante que celle des créances sur la clientèle brutes (+1,6%).

Taux de couverture

A fin décembre 2024, le taux de couverture s'améliore de +0,9 pt par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 68,6% suite à une augmentation de +6,7% des provisions sur les créances en souffrance sur la période.

Au terme de l'année 2023, le taux de couverture s'établit à 67,6%, en hausse de +1,57 pts comparativement à fin 2022 consécutivement à une hausse de +5% des provisions sur les créances en souffrance sur la période.

Coût du risque

Au 31 décembre 2024, le taux du coût du risque ressort en légère hausse de +0,1 pt à 1,3% en lien avec une progression des créances nettes sur la clientèle moins importante que celle du coût du risque.

Au 31 décembre 2023, le taux du coût du risque ressort en légère baisse de -0,1 pt à 1,2% s'expliquant par une progression des créances nettes sur la clientèle plus prononcée que celle du coût du risque.

Tableau 49 : Evolution du taux de couverture par Bucket

En K MAD	2022			2023			2024		
	B1	B2	B3	B1	B2	B3	B1	B2	B3
Créances Clientèles	189 094 942	17 279 871	20 922 762	192 509 105	16 899 067	21 470 298	206 770 087	16 204 335	22 595 072
Dépréciation	1 577 719	2 434 702	13 815 923	1 624 183	2 553 439	14 504 544	1 571 902	2 901 641	15 478 908
Taux de couverture ³¹	0,83%	14,1%	66,0%	0,84%	15,11%	67,56%	0,76%	17,91%	68,51%

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 50 : Ventilation du coût du risque par zone géographique

En K MAD	2022			2023		
	Maroc	Europe	Afrique	Maroc	Europe	Afrique
Coût du Risque	1 611 478	36 033	998 835	1 496 144	2 840	1 259 303
Taux de contentieux	9.78%	2.89%	8.31%	10.1%	6.5%	7.5%
Taux de couverture	60.04%	92.83%	83.24%	62%	87%	85%

En K MAD	2024		
	Maroc	Europe	Afrique
Coût du Risque	2 133 942	-34 380	1 078 038
Taux de contentieux	11,09%	5,53%	7,79%
Taux de couverture	64,8%	83,9%	81,7%

Source : BANK OF AFRICA

³¹ Dépréciation / Créances et engagements

5. Résultat net part du Groupe

L'évolution du RNPG du Groupe BANK OF AFRICA entre décembre 2022 et décembre 2024 se présente comme suit :

Tableau 51 : Evolution du résultat net part du groupe sur la période 2022-2024

K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Résultat d'exploitation	4 697 135	5 394 899	14,9%	6 848 936	26,95%
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	142 334	142 674	0,2%	141 150	-1,07%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	30 841	- 22 340	-172,4%	-9 809	-56,09%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			-		
Résultat avant impôts	4 870 310	5 515 232	13,2%	6 980 277	26,56%
Impôt sur les bénéfices	-1 330 135	- 1 436 723	8,0%	- 2 004 171	39,50%
Résultat net	3 540 174	4 078 509	15,2%	4 976 106	22,01%
Résultat hors Groupe	1 235 561	1 416 350	14,6%	1 548 686	9,34%
Résultat net part du Groupe	2 304 613	2 662 160	15,5%	3 427 420	28,75%

Source : BANK Of Africa

A l'issue de l'année 2023, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence enregistre une légère hausse de +0,2% à MAD 142,7 millions comparativement à fin 2022. Cette progression comprend notamment :

- L'amélioration de +23,9% de la contribution de la BDM à MAD 112,2 millions ;
- Le bond de +51,1% de la contribution d'ACMAR à MAD 9,5 millions ;
- La progression du RN d'EURAFRIC à MAD 1 millions contre MAD -1,6 millions en 2022 ;
- Et, le repli de la contribution d'AML à MAD -13,9 millions contre MAD 22,9 millions en 2022.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs s'établissent, quant à eux, à MAD -22,3 millions en 2023 contre MAD 30,8 millions en 2022.

L'impôt sur les bénéfices ressort en augmentation de +8% à MAD 1 436,7 millions en 2023 par rapport à 2022.

Pour sa part, le RNPG se bonifie de +15,5% à MAD 2 662,2 millions. Retraité du Don, le RNPG ressort en croissance de +22% à MAD 2 800 millions.

La ventilation du RNPG par secteur d'activité au 31/12/2023 laisse apparaître une contribution de 59% des activités internationales (+4,5 pts à M MAD 1 570,4), de 32,7% de la Banque au Maroc (-2,7 pts à M MAD 869,5) et de 4,5% des services financiers spécialisés (-1,1 pts à M MAD 119,4). Pour sa part, la Gestion d'actifs et Banque contribue au RNPG à hauteur de 3,4% (-0,4 pt à M MAD 89,4).

A fin 2024, la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence ressort en baisse de -1,07% à MAD 141,2 millions comparativement à une année auparavant.

Pour leur part, les pertes nettes sur autres actifs s'établissent à MAD -9,8 millions contre MAD -22,3 millions en 2023.

L'impôt sur les bénéfices ressort en hausse de +39,5% à M MAD 2 004,2 en 2024 comparativement à 2023.

Le RNPG enregistre ainsi un bond de +28,75% à MAD 3 427,4 millions.

La ventilation du RNPG par secteur d'activité au 31/12/2024 laisse apparaître une contribution de 51,9% des activités internationales (soit MAD 1 778,8 millions), suivie de la Banque au Maroc de 40,5% (soit MAD 1 389,4 millions) et de 4,5% des services financiers et spécialisés (soit MAD 152,9 millions). La contribution de la gestion d'actifs et la Banque d'affaires s'élève, quant à elle, à 3,0% (MAD 103,5 millions).

Tableau 52 : Contribution des sociétés mises en équivalence au résultat net part de groupe :

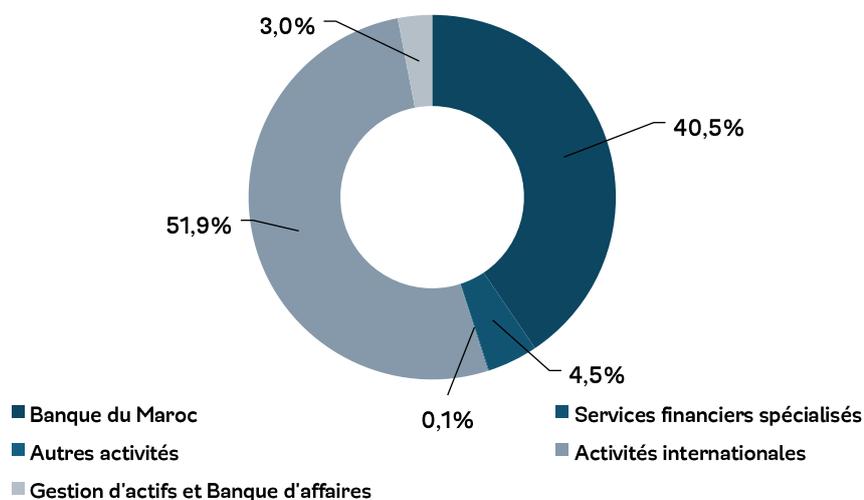
Sociétés MEE	Contribution au RNPG IFRS (K MAD)					
	EURAFRIC	ACMAR	CID	BDM	AML	BANK AL KARAM
RN mis en équivalence au 31 décembre 2024	553	5 381	-	95 926	-	-39 332
RN mis en équivalence au 31 décembre 2023	1 025	9 519	-	112 218	-13 940	-30 629
RN mis en équivalence au 31 décembre 2022	-1 686	6 299	6 527	90 551	22 950	-19 326

Tableau 53 : Répartition du RNPG par secteur d'activité :

M MAD	RNPG 2024	RNPG 2023	RNPG 2022	
Banque du Maroc	1 389	870	816	
Gestion d'actifs et Banque d'affaires	103	89	86	
Services financiers spécialisés	153	119	128	
Activités internationales	Afrique	1 672	1 555	1 124
	Europe	107	46	131
	Total	1 779	1 601	1 255
Autres activités	3	-17	20	
Total	3 427	2 662	2 305	

Source : Bank Of Africa

Contribution au RNPG par pôle à fin 2024



6. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

La rentabilité financière du Groupe BANK OF AFRICA a évolué comme suit :

Tableau 54 : Evolution de la rentabilité financière des actifs sur la période 2022-2024

En K MAD	2022	2023	Var	2024	Var
Total bilan	383 154 559	388 184 512	1,31%	423 278 818	9,04%
Total bilan moyen ³²	364 106 206,5	385 669 535,68	5,92%	405 731 665	5,20%
Résultat net	3 540 174	4 078 510	15,21%	4 976 106	22,01%
ROA ³³	0,97%	1,06%	0,09pt	1,23%	0,17pt

Source : BANK Of Africa

Tableau 55 : Evolution de la rentabilité financière des capitaux propres sur la période 2022-2024

En K MAD	2022	2023	Var	2024	Var
Capitaux propres part du Groupe (N-1)	23 807 669	25 205 066	5,9%	26 748 586	6,12%
RNPG (N)	2 304 613	2 662 160	15,51%	3 427 420	28,75%
Dividendes versés en N au titre de N-1	817 552	850 262	4,00%	850 569	0,04%
ROE ³⁴	10,0%	10,93%	0,93pt	13,23%	2,30pt

Source : BANK Of Africa

Au 31 décembre 2023, le Roa de BANK OF AFRICA s'élève à 1,06% (en amélioration de +0,09 pt comparativement à fin 2022) s'expliquant notamment par une hausse de +15,21% du RN. Le ROE s'établit, quant à lui, à 10,93% (+0,93 pt) redevable à une progression de +15,5% du RNPG et une hausse de +4% des dividendes versés en 2023 au titre de 2022.

Au 31 décembre 2024, le Roa de BANK OF AFRICA se fixe à 1,23% (en appréciation de +0,17 pt comparativement à fin 2023) en raison principalement d'une amélioration de +22% du résultat net à MAD 4 976,1 millions. Le ROE, pour sa part, s'élève à 13,23%, en progression de +2,3 pts comparativement à fin 2023, sous l'effet d'un bond de +28,75% du RNPG.

7. Ratios réglementaires

Tableau 56 : Evolution des principaux ratios réglementaires sur la période 2022-2024 :

En M MAD	2022	2023	2024	Var.24/23
Fonds propres de base	24 665	26 440	28 788	8,9%
Fonds propres ³⁵	34 159	35 854	38170	6,5%
Fonds propres Tier 1	27 164	29 940	33288	11,2%
Actifs pondérés	283 583	288 448	301 583	4,6%
Ratio CET1*** (min.8%)	8.7%	9.2%	9,5%	0,3pt
Ratio Tier 1** (min. 9%)	9.6%	10.4%	11,0%	0,6pt
Ratio de solvabilité* (min 12%)	12.0%	12.4%	12,7%	0,3pt

³² (Total bilan N-1 + Total bilan N) / 2

³³ Résultat net / Total Bilan moyen

³⁴ RNPG / (Capitaux propres part du Groupe N-1 – Dividendes versés en N au titre de N-1)

³⁵ Les fonds propres retenus dans le cadre du calcul des ratios réglementaires intègrent un certain nombre d'éléments et retraitements complémentaires (dettes subordonnées, immobilisations, goodwill...)

Coefficient de liquidité****	180%	125%	178%	56,0pt
-------------------------------------	-------------	-------------	-------------	---------------

Source : BANK OF AFRICA

	2022	2023	2024
Ratio de levier***** (min 3%)	6,7%	7,4%	xx

* Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

** Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

*** Rapport entre les fonds propres de base et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

**** Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

***** Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions (exposition du bilan, expositions sur opération de cession temporaire de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan) de la banque (article 3 directive BAM n°6/W/2021).

Le ratio de solvabilité consolidé de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure conforme à la norme réglementaire fixée à 12%. Il ressort à 12,7% au 31 décembre 2024 (contre 12,4% en 2023) suite à la hausse de 6,5% des fonds propres.

Pour sa part, le Tier 1 ressort à 11% en 2024, contre 10,4% en 2023 (vs. une exigence réglementaire de 9%) en raison d'une progression de +11,2% des fonds propres Tier 1 suite à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de MAD 1 Md en juin 2024.

Le ratio CET1, lui, augmente de +0,3 pt à 9,5% redevable notamment à une amélioration de +8,9% des fonds propres de base, soit une progression plus importante que celle des actifs pondérés (+4,6%).

A noter que (i) le montant des fonds propres de base doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés; (ii) le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés et (iii) que le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés.

La banque pilote ses fonds propres de base pour que ceux-ci soient à tout moment au-dessus de 8% (constitués grâce au capital social, prime d'émission, et réserves).

De son côté, le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio) ressort à 178% à fin Décembre 2024 (au-dessus de la limite réglementaire de 100% en 2024).

A noter que les limites réglementaires prévues par la note circulaire relative au LCR se présentent comme suit :

	2022	2023	2024
LCR minimum à respecter³⁶	100%	100%	100%

V. Analyse du bilan consolidé IFRS

1. Bilan consolidé IFRS

Tableau 57 : Bilan consolidé du groupe sur la période 2022-2024

ACTIF - K MAD	2022	2023	Var	2024	Var
Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des chèques postaux	18 425 856	18 474 878	0,27%	21 190 824	14,70%

³⁶ BAM a permis aux Banque d'utiliser en cas de nécessité au cours du T2 2020 les coussins de liquidité constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100%.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-			
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	42 305 151	46 812 574	10,65%	58 960 670	25,95%
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 555 980	1 716 731	10,33%	1 720 743	0,23%
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	553 274	477 287	-13,73%	713 984	49,59%
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 575 246	6 068 863	8,85%	6 949 970	14,52%
Actifs détenus jusqu'à échéance					
Titres au coût amorti	51 299 202	50 152 565	-2,24%	44 929 732	-10,41%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	26 324 021	25 409 242	-3,48%	35 151 660	38,34%
Prêts et créances sur la clientèle	209 469 232	212 196 303	1,30%	225 617 043	6,32%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements des activités d'assurance					
Actifs d'impôt exigible	1 290 422	1 098 772	-14,85%	1 406 755	28,03%
Actifs d'impôt différé	2 443 684	2 537 183	3,83%	2 610 179	2,88%
Comptes de régularisation et autres actifs	8 377 263	7 822 343	-6,62%	8 395 221	7,32%
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 215 549	967 149	-20,44%	1 008 702	4,30%
Immeubles de placement	3 434 112	3 381 408	-1,53%	3 314 403	-1,98%
Immobilisations corporelles	8 560 774	8 642 451	0,95%	8 693 686	0,59%
Immobilisations incorporelles	1 292 679	1 408 667	8,97%	1 597 149	13,38%
Ecart d'acquisition	1 032 114	1 018 097	-1,36%	1 018 097	0,00%
Total Actif	383 154 559	388 184 512	1,31%	423 278 818	9,04%

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

PASSIF - K MAD	2022	2023	Var	2024	Var
Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat					
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions					
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					
Instruments dérivés de couverture					
Titres de créances émis	9 167 945	10 050 436	9,63%	11 723 938	16,65%
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	65 731 476	73 195 714	11,36%	80 247 308	9,63%

Dettes envers la clientèle	246 179 646	238 681 080	-3,05%	257 627 725	7,94%
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux					
Passifs d'impôt courant	1 551 727	1 440 385	-7,18%	2 036 293	41,37%
Passifs d'impôt différé	1 179 479	1 166 946	-1,06%	1 226 720	5,12%
Comptes de régularisation et autres passifs	13 942 922	15 945 325	14,36%	19 579 349	22,79%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés					
Provisions techniques des contrats d'assurance					
Provisions pour risques et charges	1 458 938	1 672 828	14,66%	1 876 793	12,19%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie					
Dettes subordonnées	12 100 668	12 137 981	0,31%	12 145 994	0,07%
TOTAL DETTES	351 312 800	354 290 695	0,85%	386 464 120	9,08%
Capitaux propres					
Capital et réserves liées	19 975 690	20 661 573	3,43%	21 375 867	3,46%
Réserves consolidées	-	-			
- Part du groupe	2 253 001	2 680 849	18,99%	3 449 115	28,66%
- Part des minoritaires	4 878 592	5 217 456	6,95%	5 642 190	8,14%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-			
- Part du groupe	671 763	744 004	10,75%	877 045	17,88%
- Part des minoritaires	522 540	511 425	-2,13%	494 375	-3,33%
Résultat net de l'exercice	-	-			
- Part du groupe	2 304 613	2 662 160	15,51%	3 427 420	28,75%
- Part des minoritaires	1 235 561	1 416 350	14,63%	1 548 686	9,34%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	31 841 759	33 893 817	6,44%	36 814 698	8,62%
TOTAL Passif	383 154 559	388 184 512	1,31%	423 278 818	9,04%

Source : BANK Of Africa – Comptes consolidés IFRS

A l'issue de l'année 2023, le total actif consolidé s'améliore de +1,3% comparativement à l'année précédente à MAD 388,2 milliards. Cette progression s'explique notamment par :

- Une progression de +10,6% des actifs financiers à la juste valeur par résultat à MAD 48,5 milliards ;
- Une appréciation de +1,3% des prêts et créances sur la clientèle à MAD 212,2 milliards ;
- Une hausse de +6,8% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres à M MAD 6 546,2 ;
- Une augmentation de +8,9% des immobilisations incorporelles à M MAD 1 408,7 ;
- Une légère hausse de +0,3% des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, service des chèques postaux à MAD 18,5 milliards ;
- Et, une baisse de -3,5% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti à MAD 25,4 milliards.

Pour sa part, l'évolution du passif consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2023 intègre :

- Une progression de +11,4% des dettes envers les établissements de crédits et assimilés à MAD 73,2 milliards ;
- Une augmentation de +14,4% des comptes de régularisation et autres passifs à MAD 15,9 milliards ;
- Une augmentation de +3,4% du capital et réserves liées à MAD 20,7 milliards.
- Une hausse de +9,6% des titres de créances émis à MAD 10,1 milliards ;
- Et, un recul de -3,1% des dettes envers la clientèle à MAD 238,7 milliards ;

A l'issue de l'exercice 2024, le total actif consolidé augmente de +9,04% comparativement à l'année précédente à MAD 423,3 milliards. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de +6,3% des prêts et créances sur la clientèle à MAD 225,6 milliards ;
- Une progression de +38,34% des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 35,2 milliards ;
- Une appréciation de +25,95% des actifs financiers détenus à des fins de transactions à près de MAD 59 milliards ;
- Une augmentation de +14,70% des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, service des chèques postaux à MAD 21,2 milliards ;
- Un bond de +49,59% des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables à MAD 714 millions ;
- Et, une baisse de -10,41% des titres au coût amorti à MAD 44,9 milliards.

Pour sa part, l'évolution du passif consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2024 recouvre :

- L'augmentation de +7,94% des dettes envers la clientèle à MAD 257,6 milliards ;
- La progression de +22,79% des comptes de régularisation et autres passifs à MAD 19,6 milliards ;
- La hausse de +9,63% des dettes envers les établissements de crédits et assimilés à MAD 80,2 milliards ;
- Et, la croissance de +16,65% des titres de créances émis à MAD 11,7 milliards.

1) Actifs financiers

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Tableau 58 : Composition des actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers de DH)	31/12/2024			31/12/2023		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	45 397 648	-	45 397 648	39 734 927	0	39 734 927
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	43 775 465		43 775 465	38 150 578		38 150 578
Autres titres de créances négociables	1 622 183		1 622 183	1 584 349		1 584 349
Obligations	4 525 389	-	4 525 389	1 633 125	0	1 633 125
Obligations d'Etat	2 195 938		2 195 938	699 130		699 130
Autres obligations	2 329 451		2 329 451	933 994		933 994
Actions et autres titres à revenu variable	9 028 819	1 720 743	10 749 562	5 433 918	1 716 732	7 150 650
Opérations de pension	-	-	-	0	0	0
Prêts	-	-	-	0	0	0
aux établissements de crédit			0			0
à la clientèle entreprises			0			0
à la clientèle particuliers			0			0
Instruments financiers dérivés de transaction	8 814	0	8 814	10 604	0	10 604
Instruments dérivés de cours de change	8 814		8 814	10 604		10 604
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0			0

Instruments dérivés sur actions			0			0
Instruments dérivés de crédit			0			0
Autres instruments dérivés			0			0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	58 960 670	1 720 743	60 681 413	46 812 573	1 716 732	48 529 305

(en milliers de DH)	31/12/2022		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Titres de créance négociables	34 223 390	-	34 223 390
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	32 004 837		32 004 837
Autres titres de créances négociables	2 218 554		2 218 554
Obligations	1 792 635	-	1 792 635
Obligations d'Etat	807 312		807 312
Autres obligations	985 322		985 322
Actions et autres titres à revenu variable	6 314 522	1 555 980	7 870 502
Opérations de pension			
Prêts			
aux établissements de crédit			
à la clientèle entreprises			
à la clientèle particuliers			
Instruments financiers dérivés de transaction	-25 396	0	-25 396
Instruments dérivés de cours de change	-25 396		-25 396
Instruments dérivés de taux d'intérêt			
Instruments dérivés sur actions			
Instruments dérivés de crédit			
Autres instruments dérivés			
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	42 305 151	1 555 980	43 861 131

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2023, la progression de +10,6% des actifs financiers à la juste valeur par résultat s'explique notamment par une hausse de +19,2% des Bons du trésor au Maroc et autres effets mobilisables auprès des banques centrales.

Pour sa part, la hausse des titres de créances négociables concerne principalement les bons du trésor Maroc détenus par la Banque BOA SA.

Au 31/12/2024, la hausse de +25% des actifs financiers à la juste valeur par résultat s'explique principalement par la progression de +14,7% des Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques centrales à MAD 43,8 milliards et du bond de +50,3% des actions et autres titres à revenu variable à MAD 10,7 milliards.

- **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Tableau 59 : Composition des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers de DH)	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	713 984	5 187	- 29 572	477 287	-	-42 668
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 949 970	1 950 228	- 486 921	6 068 863	1 752 214	-601 854

(en milliers de DH)	31/12/2022		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	553 274	-	- 99 328
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 575 246	1 703 095	- 608 159

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2023, la progression de +6,8% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est redevable à une amélioration de +8,9% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables principalement enregistrée chez BOA SA, toutefois atténuée par un retrait de -13,7% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Au 31/12/2024, la hausse de +17,1% des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est redevable à une amélioration de +49,6% des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables et de +14,5% des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

- **Titres au coût amorti**

Tableau 60 : Composition des titres au coût amorti

(en milliers de DH)	31-déc-24	31-déc-23	31-déc-22
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	15 777 666	14 906 251	9 547 421
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	15 296 531	14 211 894	8 795 435
Autres Titres de Créances Négociables	481 135	694 358	751 986
Obligations	30 497 570	36 396 515	42 943 467
Obligations d'Etat	26 833 277	30 663 849	38 626 994
Autres Obligations	3 664 293	5 732 665	4 316 473
Dépréciations	-1 345 504	-1 150 200	-1 191 686
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	44 929 732	50 152 566	51 299 202

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

Au 31/12/2023, la baisse de -2,2% des titres au coût amorti s'explique notamment par une baisse de -20,6% des obligations d'Etat, compensée par un bond de +61,6% des Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales.

Au 31/12/2024, la baisse de -10,4% des titres au coût amorti s'explique principalement par une baisse de -12,5% des obligations d'Etat, d'un recul de -36,1% des autres obligations.

- **Actifs financiers par pôle d'activité**

Tableau 61 : Actifs financiers par pôle d'activité

	déc.-22					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 901 919	8 809	24 725	5 028	2 188 039	6 128 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	42 301 200	103 052	861	0	1 456 019	43 861 132
Titres au coût amorti	12 637 870	0	0	0	38 661 333	51 299 202

Source : BANK OF AFRICA – Comptes consolidés IFRS

	déc.-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 435 569	10 209	24 724	5 305	2 070 342	6 546 150
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	46 794 965	84 565	861	0	1 648 914	48 529 305
Titres au coût amorti	14 140 642	0	0	0	36 011 923	50 152 565

	déc.-24					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 276 652	17 481	33 215	5 305	2 331 300	7 663 954
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 949 548	112 188	861	0	1 618 816	60 681 413
Titres au coût amorti	10 984 350	0	0	0	33 945 382	44 929 732

Notons que la hausse des actifs financiers provient principalement de la Banque au Maroc, suivie de la Gestion d'actifs et Banque d'affaires. En revanche les actifs financiers provenant des activités internationales enregistrent une baisse en 2024 comparativement à fin 2023.

2) Evolution des crédits

Le tableau ci-dessous affiche l'évolution des crédits par type de produits sur la période considérée :

Tableau 62 : Evolution des crédits par type de produits sur la période 2022-2024 :

KMAD	2022	2023	Var	2024	Var
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (C1)	26 324 021	25 409 242	-3,5%	35 151 660	38,34%
Comptes à vue	11 922 968	8 538 558	-28,4%	12 226 612	43,19%
Prêts	14 349 694	16 314 188	13,7%	22 872 072	40,20%
Opérations de pension	133 014	640 048	381,2%	141 102	-77,95%
Provisions	-81 655	-83 552	2,3%	-88 126	5,47%
Créances sur la clientèle (C2)	209 469 232	212 196 303	1,3%	225 617 041	6,32%
Comptes ordinaires débiteurs	21 434 885	21 722 638	1,3%	22 012 931	1,34%
Prêts consentis à la clientèle	176 367 379	181 931 943	3,2%	186 197 367	2,34%
Opérations de pension	13 636 192	10 689 321	-21,6%	20 412 511	90,96%
Opérations de location-financement	15 859 122	16 534 566	4,3%	16 946 683	2,49%
Provisions	-17 828 345	-18 682 166	4,8%	-19 952 451	6,80%
Total crédits	235 793 253	237 605 545	0,8%	260 768 701	9,75%

Source : BANK Of Africa

Au terme de l'année 2023, les crédits octroyés par le groupe Bank of Africa progressent de +0,8% à MAD 237,6 milliards, intégrant :

- Une appréciation de +1,3% des créances sur la clientèle à MAD 212,2 milliards consécutivement à une hausse de +3,2% des prêts consentis à la clientèle à MAD 181,9 milliards et de +4,36% des opérations de location-financement à MAD 16,5 milliards, toutefois atténuée par un retrait de -21,6% des opérations de pension à MAD 10,7 milliards. Cette hausse des encours provient essentiellement de l'activité banque au Maroc à hauteur de + MAD 3.7 milliards et ce malgré la baisse constatée au niveau de l'activité à l'international de l'ordre de - MAD 1 milliard.
- Une baisse de -3,5% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 25,4 milliards en lien avec le recul de -28,4% des comptes à vue à MAD 8,5 milliards, néanmoins compensée par une amélioration de +13,7% à MAD 16,3 milliards et de +4,8x des opérations de pension à MAD 640 millions. A noter que ce recul provient principalement de l'activité à l'internationale.

A l'issue de l'année 2024, les crédits octroyés par le Groupe Bank of Africa augmentent de +9,75% à MAD 260,8 milliards, consécutivement à :

- Une progression de +6,32% des créances à la clientèle à MAD 225,6 milliards intégrant principalement un bond de +90,96% des opérations de pension à MAD 20,4 milliards, ainsi qu'une hausse de +2,34% des prêts consentis à la clientèle à MAD 186,2 milliards. Pour leur part, les opérations de location-financement augmentent de +2,49% à MAD 16,9 milliards.
- Une appréciation de +38,34% des créances sur les établissements de crédit et assimilés à MAD 35,2 milliards en raison notamment d'une croissance de +40,2% des prêts à MAD 22,9 milliards et de +43,19% des comptes à vue à MAD 12,2 milliards. Les opérations de pension, elles, augmentent de +47,83% à MAD 946,2 millions.

La ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité se présente comme suit :

Tableau 63 : Ventilation des prêts et créances sur la clientèle par pôle d'activité sur la période 2022-2024 :

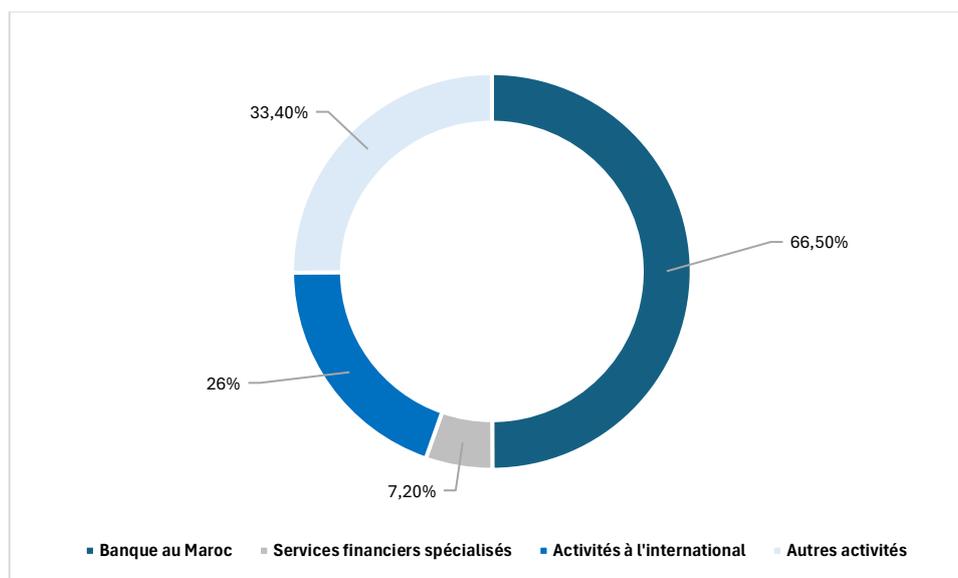
K MAD	2022	2023	Var	2024	Var
Banque au Maroc	133 434 271	137 101 539	2,75%	149 941 437	9,37%
Services financiers spécialisés	15 836 020	15 972 343	0,86%	16 160 793	1,18%
Activités à l'international	60 198 941	58 528 392	-2,78%	58 720 713	0,33%
Autres activités	1	594 028	>100%	794 100	33,68%
Total	209 469 233	212 196 303	1,30%	225 617 042	6,32%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Au 31/12/2023, les prêts et créances sur la clientèle du Groupe progressent de +1,3% redevable particulièrement à une appréciation des prêts et créances au Maroc de +2,75%. Ceux des services financiers spécialisés augmentent de +0,86%, au moment où ceux des activités à l'international reculent de -2,78%.

Au 31/12/2024, les prêts et créances sur la clientèle du Groupe augmentent de +6,32% en raison principalement d'une hausse de +9,37% des prêts et créances de la Banque au Maroc. Ceux des activités à l'international augmentent de +0,33%, au moment où ceux des services financiers spécialisés s'améliorent de +1,18%.

Répartition des créances par pôle en 2024



Par pôle d'activité, la Banque au Maroc draine 66,5% des crédits à la clientèle distribués à fin 2024 (+1,8 points comparativement à fin 2023), contre une part de 26% pour les activités à l'international (-1,6 points) et de 7,2% pour les services financiers spécialisés (-0,4 points par rapport à 2023).

Tableau 64 : Ventilation des créances à la clientèle par zone géographique :

(en milliers de DH)	déc.-22	déc.-23	déc.-24	Var
Maroc	149 270 291	153 667 910	166 896 329	8,6%
Afrique Subsaharienne	56 585 407	57 128 678	57 047 881	-0,1%
Europe	3 613 534	1 399 713	1 672 832	19,5%
Total	209 469 232	212 196 303	225 617 042	6,3%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

Au 31/12/2023, la hausse des créances à la clientèle provient notamment du Maroc.

Au 31/12/2024, la progression des créances à la clientèle émane principalement du Maroc.

Tableau 65 : Ventilation des créances à la clientèle par Bucket (en K MAD) :

	31/12/2024							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	643 398	94 806	-	738 204	267	23 953	-	24 220
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	643 398	94 806	-	738 204	267	23 953	-	24 220
Actifs Financiers au coût amorti	288 248 291	16 204 335	22 631 889	327 084 515	2 973 261	2 901 641	15 511 179	21 386 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35 202 968	-	36 817	35 239 785	55 855	-	32 271	88 126
Prêts et créances sur la clientèle	206 770 087	16 204 335	22 595 072	245 569 494	1 571 902	2 901 641	15 478 908	19 952 451
Titres de dettes	46 275 236	-	-	46 275 236	1 345 504	-	-	1 345 504
Total Actif	288 891 689	16 299 141	22 631 889	327 822 719	2 973 528	2 925 594	15 511 179	21 410 301
Total Hors Bilan	56 387 940	272 423	379 118	57 039 480	238 666	2 573	284 484	525 722

	31/12/2023							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	400 512	94 111	-	494 623	1 768	15 568	-	17 336
Actifs Financiers au coût amorti	269 267 897	16 899 067	21 507 065	307 674 029	2 827 197	2 553 439	14 535 282	19 915 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	25 456 027	-	36 767	25 492 794	52 814	-	30 738	83 552
Prêts et créances sur la clientèle	192 509 105	16 899 067	21 470 298	230 878 469	1 624 183	2 553 439	14 504 544	18 682 166
Titres de dettes	51 302 766	-	-	51 302 766	1 150 200	-	-	1 150 200
Total Actif	269 668 410	16 993 178	21 507 065	308 168 652	2 828 965	2 569 007	14 535 282	19 933 254
Total Hors Bilan	50 338 524	106 687	258 789	50 704 000	195 348	625	224 550	420 523

	31/12/2022							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	563 824	-	-	563 824	10 550	-	-	10 550
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	563 824	-	-	563 824	10 550	-	-	10 550
Actifs Financiers au coût amorti	267 881 614	17 383 920	20 928 606	306 194 140	2 842 458	2 437 599	13 821 627	19 101 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 295 784	104 048	5 844	26 405 676	73 053	2 897	5 704	81 655
Prêts et créances sur la clientèle	189 094 943	17 279 872	20 922 762	227 297 577	1 577 719	2 434 702	13 815 923	17 828 345
Titres de dettes	52 490 888	-	-	52 490 888	1 191 686	-	-	1 191 686
Total Actif	268 445 438	17 383 920	20 928 606	306 757 964	2 853 008	2 437 599	13 821 627	19 112 234
Total Hors Bilan	52 677 148	202 590	218 191	53 097 929	203 766	728	198 529	403 023

Au terme de l'année 2023, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 augmentent de +1,8% à MAD 192,5 milliards tandis que les dépréciations gagnent +2,9% à MAD 1,6 milliards. Pour leur part, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 baissent de -2,2% à MAD 16,9 milliards pour des dépréciations en hausse de +4,9% à MAD 2,6 milliards. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 s'apprécient de +2,6% à MAD 21,5 milliards au moment où les dépréciations augmentent de +5% à MAD 14,5 milliards. A noter que les principales évolutions des encours et provisions enregistrées durant 2023 proviennent de l'activité Maroc.

A l'issue de l'année 2024, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 1 augmentent de +7,4% à MAD 206 milliards tandis que les dépréciations affichent une baisse de -3,2% à MAD 1,6 milliards. Pour leur part, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 2 reculent de -4,1% à MAD 16,2 milliards pour des dépréciations en hausse de +13,6% à MAD 2,9 milliards. De leur côté, les prêts et créances sur la clientèle du Bucket 3 augmentent de +5,2% à MAD 22,6 milliards au moment où les dépréciations progressent de +6,7% à MAD 15,5 milliards.

3) Evolution du taux de couverture :

Tableau 66 : Taux de couverture par Bucket

Taux de provisionnement ³⁷	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
2022	0,83%	14,09%	66,03%
2023	0,84%	15,11%	67,56%
2024	0,76%	17,91%	68,51%

Source : BANK Of Africa

A fin 2024, le taux de couverture du Bucket 1 ressort en légère baisse de -0,08 point à 0,76%.

Le taux de couverture du Bucket 2, lui, gagne +2,80 points à 17,91%.

Pour sa part, le taux de couverture du Bucket 3 augmente de +0,95 point à 68,51%.

4) Evolution des dépôts

L'encours consolidé des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle par type de produits évolue comme suit sur la période sous revue :

Tableau 67 : Evolution des dépôts de clientèle et établissements de crédits sur la période 2022-2024 :

K MAD	2022	2023	Var	2024	Var
Dettes envers les établissements de crédit (D1)	65 731 476	73 195 714	11,36%	80 247 308	9,63%
Comptes à vue	7 209 171	5 147 072	-28,60%	8 884 278	72,61%
Emprunts	30 825 986	34 063 349	10,50%	26 020 004	-23,61%
Opérations de pension	27 696 319	33 985 293	22,71%	45 343 026	33,42%
Dettes envers la clientèle (D2)	246 179 646	238 681 080	-3,05%	257 627 724	7,94%
Comptes ordinaires créditeurs	148 874 854	150 363 104	1,00%	165 819 447	10,28%
Comptes à terme	33 787 630	27 617 319	-18,26%	30 266 349	9,59%
Comptes d'épargne à taux administré	45 962 805	47 022 454	2,31%	47 102 989	0,17%
Bons de caisse	3 483 733	3 593 242	3,14%	3 297 279	-8,24%
Opérations de pension	4 882 677	1 694 236	-65,30%	1 183 108	-30,17%
Autres comptes créditeurs	9 187 946	8 390 725	-8,68%	9 958 551	18,69%
Total dépôts (D1+D2)	311 911 122	311 876 794	-0,01%	337 875 031	8,34%

Source : BANK Of Africa – Activité consolidée IFRS

A l'issue de l'année 2023, l'encours des dépôts enregistre une quasi-stagnation (-0,01%) à MAD 311,9 milliards. Cette évolution s'explique principalement par :

- Une amélioration de +11,4% des dettes envers les établissements de crédit à MAD 73,2 milliards consécutivement à une hausse de +22,71% des opérations de pension à près de MAD 34 milliards et de +10,50% des emprunts à MAD 34,1 milliards, toutefois atténuée par une baisse de -28,6% des comptes à vue à MAD 5,1 milliards ;
- Un retrait de -3,1% des dettes envers la clientèle à MAD 238,7 milliards sous l'effet d'un repli de -65,3% des opérations de pension à MAD 1,7 milliards et de -18,3% des comptes à terme à MAD 27,6 milliards, toutefois

³⁷ Dépréciation / Créances et engagements

compensé par une amélioration de +1% des comptes ordinaires créditeurs à MAD 150,4 milliards et de +2,3% des comptes d'épargne à taux administré à MAD 47 milliards.

A fin 2024, l'encours des dépôts ressort en hausse de +8,34% à MAD 337,9 milliards. Cette évolution s'explique principalement par :

- Une hausse de +7,94% des dettes envers la clientèle à MAD 257,6 milliards intégrant notamment une progression de +10,28% à MAD 165,8 milliards des comptes ordinaires créditeurs, une amélioration de +9,59% des comptes à terme à MAD 30,3 milliards et une appréciation de +18,69% des autres comptes créditeurs à près de MAD 10 milliards ;
- Une progression de +9,63% des dettes envers les établissements de crédit à MAD 80,2 milliards suite à un bond de +33,42% des opérations de pension à MAD 45,3 milliards et de +72,61% des comptes à vue à MAD 8,9 milliards et. En revanche, les emprunts reculent de -23,61% à MAD 26 milliards.

La ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique se présente comme suit :

Tableau 68 : Ventilation des dépôts de la clientèle par zone géographique sur la période 2022-2024

En K MAD	2022	2023	Var	part	2024	Var	part
Maroc	155 912 093	152 709 128	-2%	64,0%	163 740 208	7,22%	63,6%
Afrique	89 366 493	85 265 907	-4,6%	35,7%	92 779 245	8,81%	36,0%
Europe	901 060	706 044	-21,6%	0,3%	1 108 271	56,97%	0,4%
Total dépôts	246 179 646	238 681 079	-3,05%	100%	257 627 724	7,94%	100%

Source : BANK Of Africa

Par zone géographique, les dépôts des clients au Maroc représentent 64% du total des dépôts de la clientèle en 2023 (contre 63,3% à fin 2022). Les dépôts des clients en Afrique accaparent, quant à eux, la deuxième grosse part, soit 35,7% (contre 36,3% en 2022).

La baisse des dépôts de la clientèle provient essentiellement de l'Afrique en 2023.

Par zone géographique, les dépôts des clients au Maroc représentent 63,6 % du total des dépôts de la clientèle en 2024 (contre 64% à fin 2023) et la contribution du réseau africain augmente de +0,3 point à 36%.

La hausse des dépôts de la clientèle provient principalement du Maroc en 2024.

5) Immobilisations :

Tableau 69 : Immobilisations de placement et d'exploitation

(en milliers de DH)	31-déc-24			31-déc-23			31-déc-22		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	18 418 966	9 725 280	8 693 686	18 356 784	9 714 334	8 642 450	17 982 888	9 422 114	8 560 774
Terrains et constructions	5 944 578	1 656 600	4 287 979	5 603 318	1 602 028	4 001 289	5 699 703	1 504 559	4 195 144
Equipement, Mobilier, Installations	5 479 397	3 697 486	1 781 911	5 236 296	3 927 670	1 308 626	5 157 588	3 551 025	1 606 563
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	6 994 991	4 371 195	2 623 796	7 517 170	4 184 636	3 332 534	7 125 597	4 366 530	2 759 067
Immobilisations incorporelles	3 647 466	2 050 317	1 597 149	3 109 143	1 700 476	1 408 667	2 798 281	1 505 602	1 292 679
Logiciels informatiques acquis	2 877 418	1 750 119	1 127 298	2 474 746	909 072	1 565 674	2 072 821	1 297 062	775 758
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Autres immobilisations incorporelles	770 048	300 198	469 851	634 397	791 404	-157 007	725 460	208 539	516 921
Immeubles de placements	3 768 247	453 844	3 314 403	3 883 194	501 785	3 381 408	3 918 104	483 991	3 434 112

Source : BANK Of Africa

En 2023, les immobilisations corporelles augmentent de +1% à MAD 8 642,5 millions consécutivement à une hausse de +20,8% des autres immobilisations, toutefois atténuée par un retrait de -4,6% des terrains et constructions et de -18,5% des équipements, mobilier et installations. Pour leur part, les immobilisations incorporelles ressortent en hausse de +9% à MAD 1 408,7 millions compte tenu d'un bond de +2x des logiciels informatiques acquis. Enfin, les immeubles de placements baissent de -1,5% à MAD 3 381,4 millions.

En 2024, les immobilisations corporelles progressent de +0,6% à MAD 8 693,7 millions en raison d'une hausse de +36,2% des équipements, mobilier et installations à MAD 1 781,9 millions et de +7,2% des terrains et constructions à MAD 4 288 millions. En revanche, les autres immobilisations baissent de -21,3% à MAD 2 623,8 millions. Pour leur part, les immobilisations incorporelles augmentent de +13,4% à MAD 1 597 millions en raison d'une hausse des autres immobilisations incorporelles à MAD 469,9 millions contre MAD -157 millions en 2023. Enfin, les immeubles de placements reculent de -2% à MAD 3 314,4 millions.

6) Taux de transformation :

Tableau 70 : Taux de transformation sur la période 2022-2024

En K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Dettes envers la clientèle	246 179 646	238 681 080	-3,1%	257 627 725	7,94%
Prêts et créances sur la clientèle	209 469 232	212 196 303	1,3%	225 617 043	6,32%
Taux de transformation ³⁸	85,1%	88,9%	3,8 pts	87,6%	-1,3 pts

Source : BANK Of Africa

En 2023, le taux de transformation du Groupe s'est établi à 88,9%, en hausse de +3,8 points par rapport au 31/12/22 en raison d'une hausse plus importante des prêts et créances sur la clientèle que celle des dettes envers la clientèle.

En 2024, le taux de transformation du Groupe s'est établi à 87,6%, en baisse de -1,3 points par rapport à fin 2023, s'expliquant notamment par une hausse des dettes envers la clientèle plus importante que celle des prêts et créances sur la clientèle.

2. Structure des ressources consolidées de BANK OF AFRICA

Les ressources de BANK OF AFRICA se composent essentiellement des fonds propres, des dettes envers les établissements de crédit et des dépôts de la clientèle.

Tableau 71 : Evolution de la structure des ressources consolidées sur la période 2022-2024

K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Fonds propres et assimilés dont :	43 942 427	46 031 798	4,75%	48 960 692	6,36%
<i>Dettes subordonnée</i>	12 100 668	12 137 981	0,31%	12 145 994	0,07%
<i>Capital</i>	2 056 066	2 125 656	3,38%	2 157 863	1,52%

³⁸ Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

Réserves liées au capital	17 919 624	18 535 917	3,44%	19 218 004	3,68%
Actions propres					
Réserves et résultats consolidés Part du groupe	4 557 614	5 343 009	17,23%	6 876 535	28,70%
Gains ou pertes latents différés Part du groupe	671 763	744 004	10,75%	877 045	17,88%
Capitaux propres consolidés du groupe :	31 841 759	33 893 817	6,44%	36 814 698	8,62%
Capitaux propres part du groupe	25 205 066	26 748 586	6,12%	29 129 447	8,90%
Intérêts minoritaires	6 636 693	7 145 231	7,66%	7 685 251	7,56%
Ressources	321 079 067	321 927 230	0,26%	349 598 971	8,60%
Etablissements de crédit	65 731 476	73 195 714	11,36%	80 247 308	9,63%
Clientèle	246 179 646	238 681 080	-3,05%	257 627 725	7,94%
Titres de créances émis	9 167 945	10 050 436	9,63%	11 723 938	16,65%
Ressources	99,74%	100,00%		100,00%	
Etablissements de crédit	20,42%	22,74%		22,95%	
Clientèle	76,47%	74,14%		73,69%	
Titres de créances émis	2,85%	3,12%		3,35%	

Source : BANK Of Africa

Au terme de l'année 2023, les Fonds propres et assimilés du Groupe ressortent en progression de +4,75% à MAD 46 milliards comparativement à fin 2022 sous l'effet notamment d'une hausse de +17,23% des réserves et résultats consolidés part du groupe et de +10,75% des gains ou pertes latents différés Part du groupe.

Pour leur part, les ressources du Groupe sont essentiellement constituées de dépôts de la clientèle (74,14% contre 76,67% en 2022), qui ont affiché une baisse de -3,05% à MAD 238,7 milliards.

A l'issue de l'année 2024, les Fonds propres et assimilés du Groupe ressortent en hausse de +6,4% à MAD 49 milliards par rapport à 2023 compte tenu d'une progression de +28,7% des réserves et résultats consolidés part du groupe et de +17,9% des gains ou pertes latents différés Part du Groupe.

Tableau 72 : Ventilation des Fonds Propres par pôle d'activité

	déc.-23					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
FONDS PROPRES	20 772 024	528 494	1 564 594	-287 505	11 316 210	33 893 817
	déc.-24					
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
FONDS PROPRES	21 864 088	578 809	1 672 785	- 131 620	12 830 635	36 814 698

Source : BANK Of Africa

La hausse des fonds propres provient principalement des activités internationales.

3. Provisions pour risques et charges

Tableau 73 : Evolution des provisions pour risques et charges

(en milliers de DH)	31-déc-24	31-déc-23	31-déc-22
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 672 828	1 458 938	1 613 520
Dotations aux provisions	448 855	467 593	372 212
Reprises de provisions	-115 330	-211 997	-473 333
Autres mouvements	-129 560	-41 705	-53 461
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 876 794	1 672 828	1 458 938

Source : BANK Of Africa

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	166 084	487 741	417 980	0	601 023	1 672 828
Dotations	65 847	-54 139	174 467	0	262 680	448 855
Montants utilisés	-3 764	0	-63 385	0	-48 180	-115 330
Autres mouvements	-2 562	0	-5 883	0	-121 115	-129 560
Solde de clôture	225 604	433 602	523 179	0	694 408	1 876 794

A fin décembre 2023, les provisions pour risques et charges ressortent en progression de +14,7% comparativement à fin 2022 compte tenu d'une hausse de +25,6% des dotations aux provisions à M MAD 467,6 et d'un retrait de -55,2% des reprises de provisions à près de M MAD 212.

A fin décembre 2024, les provisions pour risques et charges affichent une hausse de +12,2% à M MAD 1 876,8 en raison d'une baisse des reprises de provisions à M MAD 115,3 contre M MAD 212 une année auparavant. Les dotations aux provisions ont, pour leur part, reculé de -4% à M MAD 448,9.

4. Tableau des flux de trésorerie de BANK OF AFRICA

Tableau 74 : Tableau des flux de trésorerie sur la période 2022-2024 :

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de DH)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôts	6 980 278	5 515 232	4 870 310
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	726 092	706 460	712 693
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0	0
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	77 635	-132 044	15 527
+/- Dotations nettes aux provisions	2 228 797	2 133 315	1 865 924
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-140 597	-142 674	-142 334
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	378 610	-132 696	-811 191
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0
+/- Autres mouvements	-651 345	223 367	79 891
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 619 192	2 655 729	1 720 508
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	85 537	5 658 544	-310 746
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	841 616	-15 173 169	8 897 944
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 460 297	612 553	-11 435 915
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 797 787	2 194 004	2 065 565
- Impôts versés	-1 855 381	-1 600 094	-1 387 781
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-2 590 738	-8 308 162	-2 170 933
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	7 008 732	-137 201	4 419 885
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-58 700	-855 078	-2 005 313
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-2 352	28 256	126 205
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 001 711	-1 022 900	-584 446
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 062 763	-1 821 466	-2 463 553
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 928 905	-813 806	-2 239 621
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 373 517	828 851	-1 159 965
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-555 388	15 046	-3 399 586
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-384 634	-1 004 358	729 444
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 005 947	-2 947 979	-713 810
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19 017 775	21 965 754	22 679 565
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 474 878	18 425 856	19 737 051
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	542 897	3 539 898	2 942 513
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	24 023 722	19 017 775	21 965 754
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	21 190 824	18 474 878	18 425 856
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 832 898	542 897	3 539 898
Variation de la trésorerie nette	5 005 947	-2 947 979	-713 811

Source : BANK OF AFRICA

La trésorerie nette de la Banque s'établit à MAD 5 milliards (contre MAD -2,9 milliards en 2023). Cette évolution intègre :

- Des flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle de MAD 7 008,7 millions (contre

MAD -137,2 millions en 2023) en raison principalement de la constatation de flux liés aux opérations avec la clientèle de MAD 841,6 millions (contre MAD -15,2 milliards en 2023) ;

- Des flux nets liés aux opérations d'investissement de MAD -1 062,8 millions (vs. MAD -1 821,4 millions en 2023) suite à l'allègement du déficit des flux liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres à MAD -58,7 millions en 2023 (contre MAD -855,1 millions en 2023) ;
- Et, des flux nets liés aux opérations de financement négatifs de MAD -555,4 millions (contre des flux nets positifs de MAD 15 millions en 2023) en raison notamment du creusement du déficit des flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires à MAD -1 928,9 millions contre MAD -813,8 millions en 2023, toutefois compensé par la constatation d'autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement positifs de MAD 1 373,5 millions contre près de MAD 828,9 millions en 2023.

5. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau 75 : Tableau de variation des capitaux propres :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2024								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 087 698	17 887 992		5 645 430	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2023	2 087 698	17 887 992		5 645 430	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759
Opérations sur capital	37 958	647 925		-685 883				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-850 262		-850 262	-628 172	-1 478 434
Résultat de l'exercice				2 662 160		2 662 160	1 416 350	4 078 510
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					40 148	40 148		40 148
Ecart de conversion					-530 604	-530 604	-388 629	-919 233
Gains ou pertes latents ou différés					-490 456	-490 456	-388 629	-879 085
Variation de périmètre				11 364		11 364	-19 980	-8 616
Autres variations				210 713		210 713	128 970	339 683
Capitaux propres clôture 31.12.2023	2 125 656	18 535 917		6 993 522	-906 509	26 748 586	7 145 231	33 893 817
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2024	2 125 656	18 535 917		6 993 522	-906 509	26 748 586	7 145 231	33 893 817
Opérations sur capital	32 207	682 087		-714 294				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-850 569		-850 569	-765 381	-1 615 950
Résultat de l'exercice				3 427 420		3 427 420	1 548 686	4 976 106
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					157 495	157 495	2 422	159 917
Ecart de conversion					-232 595	-232 595	-185 656	-418 251
Gains ou pertes latents ou différés					-75 100	-75 100	-183 234	-258 334
Variation de périmètre				-29 707		-29 707	-1 219	-30 926
Autres variations				-91 183		-91 183	-58 832	-150 015
Capitaux propres clôture 31.12.2024	2 157 863	19 218 004		8 735 189	-981 609	29 129 447	7 685 251	36 814 698

Source : BANK OF AFRICA

La croissance de +8,6% des capitaux propres à fin 2024 s'explique principalement par les résultats de 2024 dépassant le cap de MAD 3,4 milliards. Il convient de noter que la structure des fonds propres est restée quasiment stable.

6. Engagements de financement et de garantie

Tableau 76 : Evolution des engagements de financement et de garantie sur la période 2022-2024

K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Engagements de financement donnés	20 503 847	18 416 674	-10,18%	21 544 178	16,98%
<i>Aux établissements de crédit</i>	1 466 539	900 643	-38,59%	648 513	-27,99%
<i>A la clientèle</i>	19 037 308	17 516 031	-7,99%	20 895 664	19,29%
<i>Ouverture de crédit</i>					
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>					
Engagements de financement reçus	1 416 417	1 372 902	-3,07%	1 643 375	19,70%
<i>Des établissements de crédit</i>	1 416 417	1 372 902	-3,07%	1 643 375	19,70%

Source : Bank Of Africa

Au terme de l'année 2023, les engagements de financement donnés s'établissent à MAD 18,4 milliards, en baisse de -10,2% comparativement à fin 2022 et ce, consécutivement à un retrait de -38,6% des engagements donnés aux établissements de crédit et de -8% de ceux donnés à la clientèle.

Pour leur part, les engagements de financement reçus s'élèvent à MAD 1 372,9 millions, en baisse de -3,1% comparativement à l'année dernière.

A l'issue de l'année 2024, les engagements de financement donnés s'établissent à MAD 21,5 milliards, en hausse de +16,98% par rapport à fin 2023 et ce, suite à une progression de +19,29% des engagements données à la clientèle à MAD 20,9 milliards. En revanche, ceux donnés aux établissements de crédit reculent de -27,99% à MAD 648,5 millions.

Pour leur part, les engagements de financement reçus se fixent à MAD 1 643,4 millions, en croissance de +19,70% comparativement à fin 2023.

Tableau 77 Evolution des engagements de garantie donnés et reçus :

K MAD	2022	2023	Var.	2024	Var.
Engagements de garantie donnés	32 594 082	32 287 326	-0,94%	35 495 303	9,94%
<i>D'ordre des établissements de crédit</i>	10 438 991	9 326 586	-10,66%	10 688 554	14,60%
<i>D'ordre de la clientèle</i>	22 155 091	22 960 740	3,64%	24 806 749	8,04%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres cautions</i>					
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>					
Engagements de garantie reçus	107 493 452	111 703 378	3,92%	114 457 451	2,47%
<i>Des établissements de crédit</i>	103 586 844	107 761 167	4,03%	110 367 054	2,42%
<i>De l'état et d'autres organismes de garantie</i>	3 906 608	3 942 211	0,91%	4 090 397	3,76%

Source : BANK Of Africa

En 2023, les engagements de garantie donnés baissent de -0,9% à MAD 32 287 millions en raison du retrait de -10,7% des engagements de garantie donnés à l'ordre des établissements de crédit. Pour leur part, les engagements de garantie reçus progressent de +3,9% à MAD 111 703,4 millions compte tenu d'une hausse de +4% des engagements de garante reçus des établissements de crédit et de +0,9% de ceux de l'Etat et d'autres organismes de garantie.

A fin 2024, les engagements de garantie donnés progressent de +9,94% à MAD 35 495 millions sous l'effet d'une hausse de +14,6% des engagements de garantie donnés à l'ordre des établissements de crédit et de +8,04% des engagements de garantie donnés à l'ordre de la clientèle à MAD 24 806 millions. Pour leur part, les engagements de garantie reçus augmentent de +2,47% à MAD 114 457 millions consécutivement à une hausse de +2,42% des

engagements de garante reçus des établissements de crédit et de +3,76% des engagements reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie.

**PARTIE V : PRESENTATION DES COMPTES
TRIMESTRIELS DE BOA AU 31/03/2025 (NON
AUDITES)**

Présentation des comptes consolidés

Compte de Résultat IFRS	31/03/2025	31/03/2024	Var %
Intérêts et produits assimilés	5 205 611	5 067 864	3%
Intérêts et charges assimilés	- 1 658 572	-1 837 509	-10%
Marge d'intérêt	3 547 039	3 230 355	10%
Commissions perçues	1 170 569	1 142 066	2%
Commissions servies	- 205 367	-182 344	13%
MARGE SUR COMMISSIONS	965 201	959 722	1%
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	-	0	
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	371 522	211 477	76%
<i>Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions</i>	343 569	183 660	87%
<i>Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>	27 953	27 817	0%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	28 628	57 961	-51%
<i>Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables</i>			
<i>Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables</i>	28 628	57 961	-51%
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produit net des autres activités	193 494	137 482	41%
Charges des autres activités	- 138 039	-131 521	5%
Produit net bancaire	4 967 845	4 465 476	11%
Charges générales d'exploitation	- 1 789 336	-1 810 103	-1%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 301 559	-276 898	9%
Résultat Brut d'exploitation	2 876 950	2 378 475	21%
Coût du risque	- 936 001	-932 323	0%
Résultat d'exploitation	1 940 948	1 446 152	31%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	38 802	38 650	0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9 105	2 394	280%
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	1 988 855	1 487 196	34%
Impôt sur les résultats	- 660 984	-398 531	66%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession			
Résultat net	1 327 871	1 088 665	22%
Résultat Hors-groupe	407 543	356 638	14%
Résultat net - Part du groupe	920 328	732 027	26%

ACTIF IFRS	31/03/2025	31/12/2024	Var %
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 602 722	21 190 824	-21,7%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	61 906 962	58 960 670	5,0%
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 743 397	1 720 743	1,3%
Instruments dérivés de couverture	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	813 839	713 984	14,0%
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 805 125	6 949 970	-2,1%
Titres au coût amorti	44 158 900	44 929 732	-1,7%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	29 126 591	35 151 660	-17,1%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	229 524 104	225 617 043	1,7%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Placements des activités d'assurance	-	-	
Actif d'impôt exigible	1 588 338	1 406 755	12,9%
Actif d'impôt différé	2 607 201	2 610 179	-0,1%
Comptes de régularisation et autres actifs	8 072 679	8 395 221	-3,8%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 011 945	1 008 702	0,3%
Immeubles de placement	3 308 990	3 314 403	-0,2%
Immobilisations corporelles	8 510 925	8 693 686	-2,1%
Immobilisations incorporelles	1 676 347	1 597 149	5,0%
Ecart d'acquisition	1 018 097	1 018 097	0,0%
TOTAL ACTIF IFRS	418 476 163	423 278 818	-1,1%

PASSIF IFRS	31/03/2025	31/12/2024	Var %
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions	-	-	
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créance émis	12 138 227	11 723 938	3,5%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	74 901 365	80 247 308	-6,7%
Dettes envers la clientèle	256 679 231	257 627 725	-0,4%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Passif d'impôt courant	2 105 506	2 036 293	3,4%
Passif d'impôt différé	1 214 381	1 226 720	-1,0%
Comptes de régularisation et autres passifs	19 570 430	19 579 349	0,0%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	
Provisions pour risques et charges	1 984 788	1 876 793	5,8%
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	
Dettes subordonnées	12 288 251	12 145 994	1,2%
TOTAL DETTES	380 882 179	386 464 120	-1,4%
Capitaux propres			
Capital et réserves liées	21 372 465	21 375 867	0,0%
Réserves consolidées	-	-	
- Part du groupe	6 840 237	3 449 115	98,3%
- Part des minoritaires	6 768 930	5 642 190	20,0%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	
- Part du groupe	795 273	877 045	-9,3%
- Part des minoritaires	489 208	494 375	-1,0%

Résultat de l'exercice	-	-	
- Part du groupe	920 328	3 427 420	-73,1%
- Part des minoritaires	407 543	1 548 686	-73,7%
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	37 593 985	36 814 698	2,1%
TOTAL PASSIF IFRS	418 476 164	423 278 818	-1,1%

Au terme du 1^{er} trimestre 2025, les principaux agrégats financiers de BANK OF AFRICA font apparaître les évolutions suivantes :

- ✓ Hausse de +1,7% de l'encours des crédits consolidé à la clientèle à MAD 229,5 Md et léger recul de -0,4% des dépôts de la clientèle à MAD 256,7 Md ;
- ✓ Progression du Produit Net Bancaire consolidé de +11,3% à MAD 5 Md, intégrant notamment une hausse de +9,8% de la marge d'intérêt à MAD 3,5 Md, une appréciation de +48,5% du résultat des opérations de marché à M MAD 400,2 et une légère augmentation de +0,6% de la marge sur commissions à M MAD 965,2 ;
- ✓ Les charges générales d'exploitation ressortent en quasi-stagnation (+0,2%) pour un coefficient d'exploitation de 42,1% contre 46,7% au cours de la même période de l'année précédente. Le RBE affiche ainsi une progression de +21% à MAD 2,9 Md ;
- ✓ Progression du Résultat Net Part du Groupe de +24,7% s'établissant à MAD 920,3 millions à fin mars 2025 intégrant un coût du risque en quasi-stagnation (+0,4%) à M MAD 936. Pour sa part, le RN social s'améliore de +24,7% à M MAD 733.

PARTIE VI : PERSPECTIVES

I. Perspectives De Croissance De La Banque

BANK OF AFRICA s'est dotée d'une vision 2030 : « Devenir un groupe panafricain présent dans +25 pays et un outil d'une finance à impact pour les échanges et les investissements dans le Continent et au service des Africains du monde ».

Les objectifs majeurs de cette vision 2030 sont : (i) **amélioration des fondamentaux financiers (rentabilité, solvabilité et liquidité)** en plaçant le client au cœur des priorités et en renforçant l'efficacité opérationnelle (ii) **renforcement de l'intégration Groupe** et des synergies et (iii) **préparation de la croissance externe** ciblée en identifiant des opportunités d'expansion dans les géographies africaines les plus prometteuses.

Dans ce sillage, la trajectoire financière du Groupe à horizon 2027 s'est fixée comme **ambition d'améliorer la rentabilité et la productivité du Groupe**, en assurant une croissance harmonieuse de son bilan, tout en se conformant au respect des exigences réglementaires. Elle prévoit ainsi d'améliorer ses performances aussi bien :

(i) **Au Maroc**, à travers la conquête et la fidélisation de la clientèle, la poursuite de la collecte des dépôts, la favorisation de la bancarisation via l'accélération de l'innovation technologique, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

(ii) **Qu'à l'international**, à travers :

L'approfondissement et la rationalisation de la présence du Groupe en Afrique Subsaharienne et l'optimisation des activités du Groupe en Europe.

Pour **accompagner cette ambition**, le Groupe prévoit **la poursuite des efforts sur les leviers** ci-après :

- **Le renforcement des fonds propres** de la banque en émettant en 2024 des dettes perpétuelles de Fonds Propres de catégorie 1 pour un montant de 1 Milliard de dirhams. En 2025, une émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de MAD 1 Md est prévue ;
- **L'optimisation de la rentabilité et réduction des coûts d'exploitation** à travers la maîtrise des dépenses, l'accélération de la digitalisation et l'enrichissement de l'offre multicanal (plateforme crédits immobiliers en ligne, Agence directe, crédits Business Online...)
- **La poursuite des programmes stratégiques** notamment ceux liés aux axes de (i) la pérennisation du portefeuille africain actuel et l'exploration d'une expansion ciblée dans les pays les plus attractifs du continent et (ii) l'accélération de la stratégie de développement de BANK OF AFRICA permettant un renforcement de son positionnement en Afrique.

PARTIE VII : FAITS EXCEPTIONNELS

La croissance de l'économie marocaine, estimée à 3,2% en 2024, devrait s'accélérer pour atteindre 3,9% en 2025. Cette progression serait tirée par la vigueur de la demande intérieure, des investissements soutenus, la bonne tenue des secteurs non agricoles et l'amélioration attendue de la campagne agricole après plusieurs années de sécheresse. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de consolidation budgétaire et d'atténuation des pressions inflationnistes.

Par ailleurs, la situation des échanges extérieurs en 2024 a été marquée par une augmentation des exportations de biens (+5,8% à MAD 455 milliards) et un accroissement des importations (+6,4% à MAD 761,5 milliards), portant le déficit commercial à MAD 306,5 milliards, en hausse de 7,3% sur un an. Parallèlement, les transferts des MRE ont augmenté de 2,1% à MAD 117,7 milliards et les recettes voyages de 7,5% à MAD 112,5 milliards. Le déficit du compte courant s'établirait ainsi à 2,2% du PIB en 2024, avant de remonter à 2,9% en 2025.

En Afrique subsaharienne, la croissance régionale serait plus modérée selon le FMI, se situant à 3,8% en 2025, après 4% en 2024. Ce ralentissement s'expliquerait en partie par les incertitudes liées à la conjoncture mondiale, marquée notamment par l'intensification des tensions commerciales et la faiblesse des cours des matières premières. Malgré ces défis, la dynamique économique de la région resterait soutenue par la demande intérieure, les investissements privés, la résilience des services et la reprise de l'agriculture.

Au niveau bancaire, et au-delà des performances financières positives de BANK OF AFRICA, les crédits (+4,6% à fin décembre 2024) et les dépôts bancaires (+9%) poursuivent leur tendance haussière.

PARTIE VIII : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent document de référence, BANK OF AFRICA ne connaît pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de BANK OF AFRICA.

PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUES

I. Risques Afférents À la Banque et À son Secteur

1. Gestion du Risque de Contrepartie

Les crédits distribués nets (à la clientèle et aux établissements de crédit) par la Banque (Activité Consolidée) se sont établis à MAD 260,8 milliards à fin Décembre 2024 contre MAD 237,6 milliards à fin décembre 2023.

L'évolution des créances en souffrance (crédits à la clientèle) est cohérente par rapport à celle des crédits. La sinistralité du Groupe est stable par rapport à décembre 2023, passant de 9,3% à 9,2%. Le taux de couverture des créances en souffrance ressort à 68.5% à fin 2024, en amélioration par rapport à fin 2024 (67,6%).

Les portefeuilles des entités BOA sont majoritairement Corporate, et présentent ainsi des garanties solides, ce qui explique les taux de sinistralité inférieurs à ceux du secteur.

La Banque a entrepris un effort sensible d'assainissement de son portefeuille de créances clients, effort qu'elle maintient dans le cadre de sa politique de gestion du risque et en conformité avec les règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib, ainsi que les pratiques saines de risques.

De ce fait, la Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et la surveillance des risques de la Banque et du Groupe :

- Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe (CACI) ;
- Le Comité Executif (COMEX), en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi ;
- Les comités de crédit, qui approuvent l'ensemble des engagements ;
- Le Comité de surveillance des comptes en anomalie et de déclassement ;
- Le comité Risques Groupe, assistant le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière ;
- Le Comité de Pilotage & gestion des risques Groupe BANK OF AFRICA. Issu du COMEX, s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie sur les volets risques de Crédit, Marché et Opérationnels.

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties, se basant notamment sur un système de notation interne, un système de délégation de pouvoir et un système de gestion des limites pour pallier le risque de concentration.

Le système de délégation de pouvoir se matérialise par des niveaux d'approbation, selon le segment du client, le montant agrégé des facilités proposées au client, et du type d'exposition (entreprises publiques et semi-publiques, exposition aux banques, etc.).

Le système de rating de la Banque est un système bidimensionnel, combinant un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent à la transaction et un rating financier obtenu sur la base de la situation financière du débiteur. En plus des aspects quantitatifs, d'autres qualitatifs sont pris en considération dans l'élaboration du rating. (Potentiel de développement, le secteur d'activité, le rating de la société mère, le risque pays ainsi que les incidents de paiement).

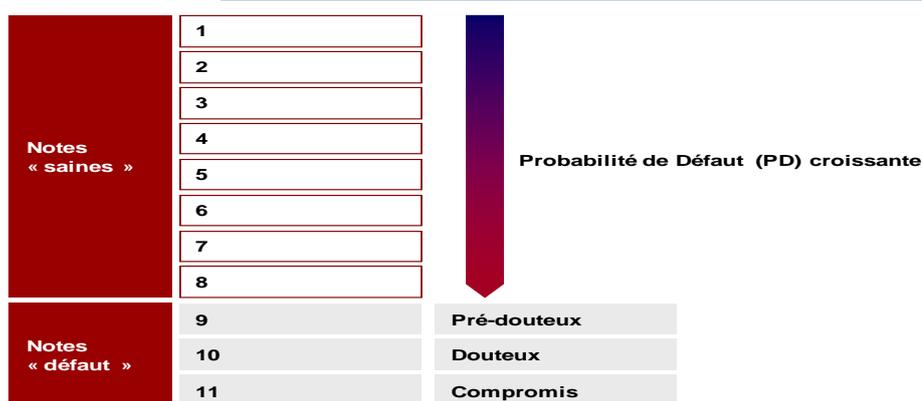
Dans le cadre de la réglementation bâloise, Bank Al-Maghrib a fixé le nombre minimum de classes que doit comporter un système de notation, ainsi sont requises à minima :

- 7 classes pour les contreparties saines ;

- 1 classe pour les contreparties en défaut.

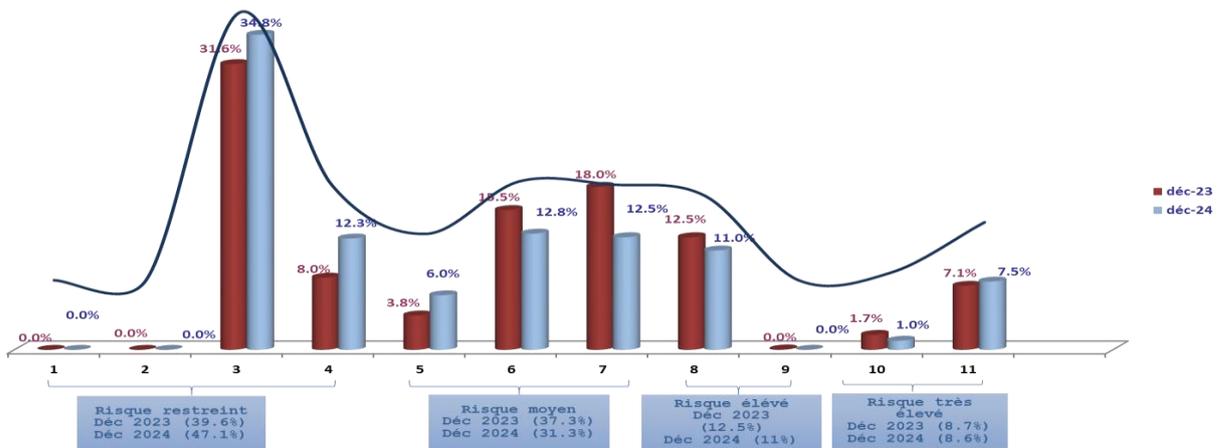
Selon l'échelle de notation adoptée par BANK OF AFRICA, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

Catégorie		Classe	Définition
Investment grade	Risque restreint	1	Extrêmement stable à court et moyen terme; très stable à long terme; solvable même après de graves bouleversements
		2	Très stable à court et moyen terme; stable à long terme; solvabilité suffisante même lors d'évènements néfastes persistants
		3	Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
		4	Très stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre; évolution à long terme encore incertaine
Sub-investment grade	Risque moyen	5	stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6	Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7	Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
	Risque élevé	8	Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements.
		9	Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes.
		10	Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital.
		11	Défaut total de paiement des intérêts et du capital



Source : BANK OF AFRICA

Ainsi au 31 Décembre 2024, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :



Source : BANK OF AFRICA

A noter que les dossiers inscrits en Watch-List font l'objet d'un suivi particulier et les créances y afférentes donnent lieu à une couverture par des Provisions pour Risques Généraux -PRG- conformément à la réglementation.

2. Risque de Taux et de Liquidité

1. Analyse du risque de liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme. Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle. Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :
- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 178% sur base consolidée au 31 Décembre 2024 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long terme.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Au 31/12/2024, Le passif monétaire est de MAD 39 275 millions de durée égale à 19,7, tandis que l'actif liquide est de MAD 37 606 millions. Par ailleurs, il est à signaler que 99% de la valeur de l'actif obligataire est composé de Bons de Trésor, ce qui assure une liquidité quasi-totale. Cette catégorie de l'actif s'établit à MAD 37 404 millions.

2. Analyse du risque de taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le

Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossesment des emplois a des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et a moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossesments actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Les actifs sont essentiellement obligataires, composés de Bons du Trésor, TCN et Obligations.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres. A fin Décembre 2024, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à +0.230 Mrd DH soit +5.12% de la MNI prévisionnelle (et -0.236 Mrd DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit -5.25% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 1.178 Mrd DH soit 8.47% des Fonds Propres de base.

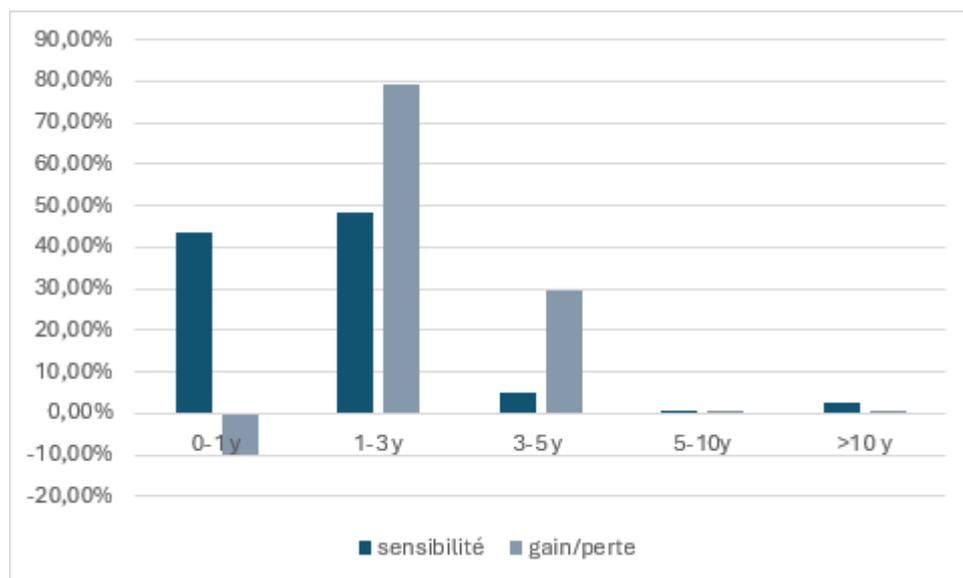
Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire présente une durée moyenne de 3.84 ans et une sensibilité moyenne de 3.72 Son encours en valeur de marché est de MAD 29.097 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +50 pbs entraîneraient alors une perte moyenne de MAD 541 millions.

Une évolution parallèle des taux d'intérêt de +100 pbs se traduirait par une perte moyenne de MAD 1 082 millions.

Le spectre des sensibilités ci-dessous présente le choix de ventilation de la sensibilité totale sur les différentes catégories de papiers, et donc le choix de projection du risque de taux sur les différentes bandes de maturités



3. Risque de Change

Tableau 78 Risque de change par type de devises

	Position Nette Longue*	Position Nette Courte*	% Fonds propres
EUR	12 547	-	0.05%
LYD	8	-	0.00%
QAR	1 492	-	0.01%
BHD	80	-	0.00%
SEK	2 881	-	0.01%
CHF	-	22 498	0.10%
TND	2 725	-	0.01%
CAD	3 431	-	0.01%
DZD	292	-	0.00%
KWD	-	143 041	0.62%
SAR	6 942	-	0.03%
AED	6	-	0.00%
JPY	-	674	0.00%
DKK	-	188	0.00%
NOK	2 300	-	0.01%
USD	-	57 221	0.25%
GBP	11 480	-	0.05%

Source : BankOf Africa

(*)Actifs – passifs dans la même devise +/- engagements nets à terme +/- Delta des options- Données au 31-12-2024

La somme des positions de change nettes est la suivante :

- Pour les positions longues : MAD 44 millions, soit 0.2% des fonds propres nets.
- Pour les positions courtes : MAD 224 millions, soit 1% des fonds propres nets.

Le tableau ci-dessus montre que BANK OF AFRICA reste dans les limites prudentielles établies par Bank Al-Maghrib, et qui sont fixées à 10% des fonds propres par devise et à 20% pour l'ensemble des devises.

4. Risques réglementaires

Le développement de la réglementation des pays de présence du Groupe fait l'objet d'une veille permanente par les filiales locales, ainsi que par le Centre d'Intelligence Economique. Les résultats sont périodiquement partagés avec les équipes Risques, dans le cadre de la communauté risques du groupe, afin d'estimer les impacts éventuels sur les portefeuilles des banques localement et in fine sur le groupe. Ces éléments sont pris en considération pour la fixation des limites d'exposition sur base sociale et consolidée.

Tableau 79 Ratio de solvabilité au 31 décembre 2024 (Bâle III) sur base consolidée

	Actifs pondérés (M MAD)
Risques de crédit pondérés	260 599
Risques de marché pondérés	10 346
Risques opérationnels pondérés	30 638
Total des actifs pondérés	301 583

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 80 Ratio de fonds Tier 1

	Montant (M MAD)
Fonds propres Tier 1	33 288
Total des actifs pondérés	301 583
Ratio de fonds Tier 1	11.0%

Source : BANK OF AFRICA

Tableau 81 Coefficient minimum de solvabilité

	Montant (K MAD)
Fonds propres de base	28 788
Fonds propres admissibles	38 170
Total des actifs pondérés	301 583
Coefficient minimum de solvabilité	12.7%

Source : BANK OF AFRICA

Le ratio de solvabilité de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%.

Le coefficient minimum de solvabilité est défini comme étant un rapport minimum de 12% entre d'une part le total des fonds propres "Tier2" et d'autre part le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés.

Ce ratio s'établit à 12,7% sur base consolidée à fin décembre 2024.

A noter que L'Internal Capital Adequacy Assessment Process –ICAAP- entrée en vigueur au Maroc est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Celui-ci a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque.

L'ICAAP est un élément clé du dispositif de gestion des risques et s'organise autour de **sept composantes**: (i) **Taxonomie des risques**, (ii) **Risk Appetite**, (iii) **Quantification du capital économique**, (iv) **Gouvernance et Politiques Risques**, (v) **Capital Management**, (vi) **Dispositif des limites** et, (vii) **Dispositif de "Stress Tests"**.

La mise en place du dispositif du risk appetite s'est concrétisée par l'intégration de deux référentiels cadres à savoir :

- Le cadre d'appétence aux risques (Risk Appetite Framework) qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et de déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de la Banque.
- La déclaration d'appétence aux risques (Risk Appetite Statement) qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions de l'appétence aux risques qui reflètent le profil de risque de la Banque.

Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés.

La banque utilise des modèles pour la quantification du capital économique couvrant les risques du pilier 1 (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel) ainsi que les risques du pilier 2 auxquels elle est exposée (Risque de concentration, Risque structurel de taux, Risque Pays, Risque de non conformité, Risque LAB-FT, Risque climatique, Risque de réputation, Risque Cyber, Risque de liquidité, Risque structurel de change et le risque stratégique).

Bank Al Maghrib n'impose aucun modèle de calcul du capital économique et laisse ainsi aux banques le soin de développer leur propre méthodologie de calcul (modèle interne).

A cet effet, la banque évalue son capital économique sur base consolidée et sur base sociale en cohérence avec la taxonomie des risques, le cadre d'appétence aux risques, le dispositif de limites et de stress tests.

Le résultat des travaux de quantification du capital économique démontre que les Fonds Propres de catégorie Core Tier One -CET1- couvrent les risques encourus par le Groupe au titre des piliers 1 et 2, sur bases sociale et consolidée.

Tableau 82 Coefficient minimum de solvabilité prévisionnel

Social	2024	juin-25	2025	Juin-26
FP Base	15 048	15 618	15 182	15 581
FP cat 1	19 548	20 118	19 682	20 081
FP	23 370	24 610	23 840	25 102
Actif pondéré	154 623	159 389	163 777	165 707
Ratio CET 1	9.7%	9.8%	9.3%	9.4%

Ratio Tier one	12.6%	12.6%	12.0%	12.1%
Ratio de solvabilité	15.1%	15.4%	14.6%	15.1%
Consolidé	2024	juin-25	2025	Juin-26
FP Base	28 788	30 613	31 543	33 127
FP cat 1	33 288	35 113	36 043	37 627
FP	38 170	40 664	41 263	43 710
Actif pondéré	301 582	313 651	320 920	326 503
Ratio CET 1	9.5%	9.8%	9.8%	10.1%
Ratio Tier one	11.0%	11.2%	11.2%	11.5%
Ratio de solvabilité	12.7%	13.0%	12.9%	13.4%

Source: BANK OF AFRICA

Les ratios prévisionnels de BANK Of Africa sur base individuelle et consolidée demeurent supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital.

Afin de se conformer à la réglementation européenne transposée en France, BANK OF AFRICA a entamé une opération de rachat de la quote-part de BOA Holding Luxembourg dans le capital de BOA France, validée par le Conseil d'Administration de la Banque. La finalisation en cours, auprès des autorités, permettra de lever une éventuelle régulation de BOA Holding Luxembourg qui continuera à être seulement régie par le droit des sociétés luxembourgeois.

5. Risque Opérationnel :

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;

La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue du dit dispositif.

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité. Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel. La gestion des

risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir MEGA HOPEX. Ainsi, la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil.

La Cartographie des Risques Opérationnels relative aux activités du Groupe couvre les risques sur les systèmes d'information. L'exposition afférente au manque d'intégration des systèmes d'information du Groupe est bien identifiée. Ce risque est pris en charge dans le cadre du projet Convergence -SI.

Dans cette optique, à l'instar des différents projets visant la structuration et l'intégration de la filière Risque ; notamment le Programme Convergence, à travers l'ensemble de ses composantes, le Groupe a souhaité poursuivre cette dynamique en élargissant les deux dispositifs PRCI et ICAAP au niveau des filiales systémiques d'autant plus que pour certaines c'est devenu une exigence réglementaire.

Dispositif Risque de crédit

A l'instar des différents projets visant la structuration et l'intégration renforcée de la filière Risques, le Groupe poursuit cette dynamique après avoir déployé les dispositifs relatifs au Processus Interne d'Évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres (ICAAP) ainsi que le Plan préventif de Redressement (PPR) au niveau des filiales systémiques de la zone UEMOA ainsi que BOA Togo. Les structures centrales de BOA Group poursuivent les travaux de déploiement au niveau des autres filiales restantes. Dans le cadre de la maintenance des dispositifs déployés, des séances de formation, sur les outils/ canevas utilisés, ont été dispensées au profit des équipes de gestion des risques de la structure centrale de BOA Group.

Par ailleurs, un accompagnement rapproché et un suivi régulier de l'état d'avancement du déploiement ont été assurés par les équipes en central qui veillent à assurer une amélioration continue des rapports produits par les filiales.

Le Risk Appetite des filiales est examiné lors des Comités d'Audit et des Risques.

BANK OF AFRICA est engagée à respecter les lois internationales en matière de transparence fiscale notamment la loi américaine FATCA. Le Pôle Compliance Groupe a défini un dispositif de mise en conformité aux prérogatives de cette loi à travers l'identification et l'accompagnement des clients « US Person » dans la concrétisation des démarches afférentes à cette loi ainsi que les reportings exigés par les autorités américaines. En 2022, BANK OF AFRICA a déployé une série d'actions qui ont été couronnées par la certification du dispositif de conformité FATCA avec un statut « Compliance » sans aucun « Event Of Default » (certification sans réserve). Les reportings de l'ensemble des filiales éligibles à la déclaration FATCA ont été soumis avec succès à fin juin 2022 au titre de l'exercice 2021.

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées. Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public.

Ce principe prévaut sur tous les autres ;

- BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;
- BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;
- BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;
- Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;
- Les services sont pris en compte dans leur réalisation « Front to Back » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

Risque IT :

La remontée des incidents qui représentent un Risque Opérationnel est faite via l'outil MEGA HOPEX. Ce dernier est utilisé par les correspondants, coordinateurs et relais désignés au niveau des différentes entités de la banque ainsi que les filiales (dont l'outil a été déployé) pour la déclaration des incidents RO au fil de l'eau.

6. Risque sur les actifs Hors exploitation

À fin décembre 2024, la Banque détient un portefeuille d'actifs hors exploitation acquis par dation en paiement, pour une valeur nette comptable de 4,4 milliards de dirhams. Ces actifs sont enregistrés soit dans le poste "Autres actifs" du bilan bancaire, soit logés au sein des filiales à vocation immobilière.

BOA Maroc en concertation avec les Commissaires aux Comptes, a constitué de manière progressive depuis 2021, une provision brute de 500 millions de dirhams (MMAD).

Cet effort de provisionnement a permis la banque de se conformer avec la réglementation comptable et prudentielle vis-à-vis de Bank Al Maghrib, en alignant les provisions sur les valeurs d'expertise établies par les experts désignés par la Banque Centrale.

Cette situation a permis de faire évoluer l'observation des commissaires aux comptes pour ne plus porter que sur un seul bien d'une valeur de 1 milliard de dirhams, et qui a déjà fait l'objet d'un effort de provisionnement tenant compte des expertises du terrain par les experts agréés.

Par mesure de prudence, les commissaires aux comptes estiment qu'un effort additionnel de provisionnement sur ce bien serait recommandé pour tenir compte des délais d'écoulement, bien que la valorisation actuelle de cet actif soit conforme à son expertise.

Ce point est suivi régulièrement par le management du groupe et par les commissaires aux comptes, dans le cadre d'un programme global d'écoulement des actifs immobiliers hors exploitation.

En matière de fonds propres réglementaires et de pondération des risques RWA, Bank Al-Maghrib définit un cadre strict pour le traitement des opérations de dation en paiement et de vente à réméré. Conformément à la circulaire n°26/G/2006, les établissements de crédit doivent appliquer des pondérations différenciées selon la durée de détention des biens inscrits à l'actif du bilan : 100 % pour une durée inférieure à 24 mois, 200 % entre 24 et 48 mois, et jusqu'à 250 % au-delà de 48 mois.

7. Risque Pays :

Le risque pays se définit par la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert. Il peut également découler d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

La politique risque pays du Groupe a comme principal objectif la mise en place d'un système qui permet d'évaluer, limiter, réduire et si nécessaire suspendre de manière prudente ses engagements sur les pays à haut risque et ce, d'une manière synchronisée à l'échelle du Groupe.

La politique risque pays comprend la stratégie de prise en charge du risque pays, les principes de recensement, de gestion et de contrôle de ces risques ainsi que les structures organisationnelles responsables. L'élément central de ce dispositif de gestion permettant la prévention du risque est le système de délégation et de limitation des engagements.

Ce système a été conçu de manière à être de plus en plus limitatif au fur et à mesure que le risque pays augmente. Ainsi, le niveau d'engagement est calibré en fonction du niveau du risque pays, reflété par la notation attribuée à chaque pays, et du pourcentage de fonds propres de chaque entité du groupe.

Les engagements du Groupe BANK OF AFRICA font l'objet d'un suivi continu à travers des reportings qui offrent une vue d'ensemble des engagements du Groupe BANK OF AFRICA.

En complément de ces reportings, le Management des Risques Groupe élabore mensuellement un rapport analytique sur les expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA. Ce rapport permet d'apprécier le niveau des expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA et constitue un tableau de bord pour le suivi de l'évolution du Risque inhérent à chaque pays.

L'exposition au risque souverain du Groupe Bank Of Africa s'est établie, à fin Décembre 2024, à 35 Md MAD composée principalement des titres souverains à hauteur de 32.8 Md MAD.

Le dispositif risque pays du Groupe se présente comme suit :



- Les limites d'exposition par pays

Dans le processus de Gestion du Risque Pays, les banques sont tenues de structurer des limites pays en tenant compte de l'appréciation qualitative et quantitative du risque ainsi que le niveau de capitalisation de la banque.

A cet effet, la calibration des limites pays a été réalisée tenant compte du profil de risque de chaque pays, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'historique des expositions consolidées.

Ces limites sont réexaminées et réajustées régulièrement à la lumière de l'évaluation actualisée de chaque pays et à la survenance de tout élément de nature à les impacter substantiellement (suspension, réduction voire suppression). Ces macro-limites sont proposées par Risques Groupe et soumises à l'approbation du Comité Risques Groupe.

- Cartographie des Risques Pays

La banque se base sur le rating des agences de notation externes (S&P) qui notent plus de 80% des pays du monde et qui ont développées une expertise et un savoir-faire suffisant sur les problématiques et les enjeux futurs au sein des pays.

La Banque utilise la notation de l'assureur de crédit Coface, afin de compléter les pays qui ne sont pas notés par S&P. Aussi, les études pays du Centre d'Intelligence Economique (CIE) de BANK OF AFRICA sont utilisées pour approfondir l'analyse et l'alimentation de la cartographie.

La cartographie de la banque couvre les pays suivant une échelle regroupant six classes : Excellent Profil de Risque, Très bon Risque, Bon Risque, Risque Modéré, Risque Elevé et Risque Extrême. Cette échelle a été construite à partir d'un benchmark avec le baromètre S&P, chaque tranche fait référence à un niveau de risque précis et permet de donner une évaluation du Risque.

8. Risques financiers liés à l'environnement

L'évaluation et la gestion des risques ainsi que des impacts environnementaux et sociaux constituent des éléments fondamentaux dans le cadre de la gestion globale des risques associés aux projets qui sont envisagés pour un financement. Cette démarche est non seulement cruciale pour garantir une performance environnementale durable, mais elle est également déterminante pour le succès à long terme des projets.

Dans ce contexte, le processus de due diligence mis en œuvre par Bank of Africa vise plusieurs objectifs clés. Tout d'abord, il s'agit d'identifier les différents impacts et risques qui pourraient survenir, qu'ils soient d'ordre environnemental, social, sanitaire ou sécuritaire. Cette identification précoce est essentielle pour anticiper les problèmes potentiels et prendre des mesures appropriées.

Ensuite, le processus inclut une évaluation rigoureuse de la conformité du projet par rapport à la réglementation nationale en vigueur, ainsi qu'aux normes de performance établies par l'International Finance Corporation (IFC).

De plus, il prend en compte les directives générales et sectorielles de la Banque Mondiale, les Principes de l'Équateur, ainsi que les meilleures pratiques en matière d'environnement et de responsabilité sociale. Cette évaluation permet de s'assurer que le projet respecte les standards les plus élevés en matière de durabilité.

Enfin, le processus de due diligence se conclut par la présentation d'un plan d'action détaillé, conçu pour atténuer les risques identifiés et remédier aux non-conformités qui auraient pu être détectées au cours de l'évaluation. Ce plan est essentiel pour garantir que les projets ne compromettent pas les objectifs environnementaux et sociaux.

Il est également important de noter qu'au cours de l'exercice 2024, Bank of Africa n'a enregistré aucun risque financier lié aux questions environnementales, ce qui reflète son engagement envers une finance responsable et durable.

PARTIE X : ANNEXES

I. Rapport financier annuel 2024

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2025-05/Rapport%20Financier%20Annuel%202024-1.pdf>

II. Rapport financier annuel 2023

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2024-05/Rapport%20Financier%20Annuel%202023.pdf>

III. Statuts

<https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2025-05/Statuts BANK OF AFRICA SA novembre 2024.pdf>

IV. Rapports de notation de BANK OF AFRICA 2023 - 2025

2025 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2025-01/FITCH%20RATINGS%20JANVIER%202025.pdf>

2024 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2024-02/Communiqu%C3%A9%20Fitch%20Ratings%20BOA%20F%C3%A9vrier%202024.pdf>

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2025-04/MOODYS%20DEC%202024.pdf>

2023 :

FITCH : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2023-05/Fitch%20Ratings%20Communiqu%C3%A9%20F%C3%A9vrier%202023.pdf>

MOODYS : <https://www.ir-bankofafrica.ma/sites/default/files/2024-04/Moody%E2%80%99s%20Communiqu%C3%A9%20Septembre%202023.pdf>